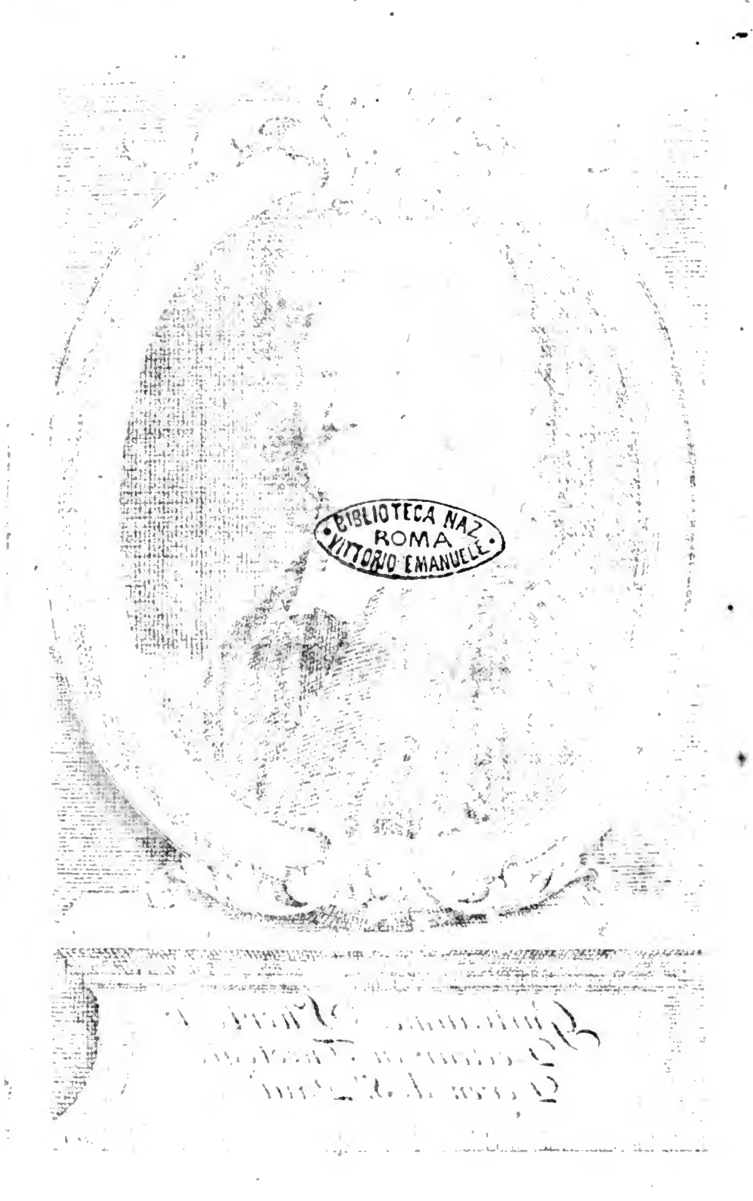
TRAITÉ SUR LA PROVIDENCE. PAR GUILLAUME SHERLOCK, DOCTEUR EN...

Elie : de Jouncourt, William Sherlock






BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE


Guillaume Sherlock
Docteur en Theologie
Doyen de S.t Paul &c.
D.C.

TRAITÉ
SUR LA
PROVIDENCE.

PAR

GUILLAUME SHERLOCK,

Docteur en Théologie, Doyen de St. Paul, Maître du Temple, & Chapelain Ordinaire de

SA MAJESTÉ.

Traduit de l'Anglois.



A LA HAYE,

Chez JEAN NEAULME.

M. DCC. XXI.

A SON

EXCELLENCE

MONSEIGNEUR DE

HOORNBEEK,

GRAND PENSIONAIRE

DE HOLLANDE ET DE WEST-FRISE, &c. &c. &c.

MONSEIGNEUR,

J'espére que la matiére du Livre que je vous offre, justifiera la liberté que je prens en vous le dédiant.

Destiné par la Providence, à remplir une des plus éminentes Charges de cet Etat, & dont les fonctions ont le raport le plus intime avec le bonheur public; VOTRE EXCELLENCE *ne dédaignera pas, je m'assure, de jetter les yeux sur un Traité qui tend à déveloper la conduite que tient à l'égard des Hommes, la Sagesse Souveraine. L'Etude des règles constantes que suit la Providence, est principalement nécessaire à ceux que leur rang apelle au Gouvernement des Peuples. Pour Vous,* MONSEIGNEUR, *qui depuis plusieurs années, Vous*

étes

étes aquitté glorieusement des plus beaux & des plus pénibles Emplois de la République, & qui pendant ce tems avez travaillé à former Votre Conduite sur celle de la Divinité, Auguste modéle des Souverains, Vous trouverez dans cet Ouvrage, moins les régles que l'Histoire de Votre Vie.

Ici s'ouvriroit le vaste champ de vos Eloges, si Votre Modestie, Compagne inséparable d'un parfait Mérite, ne m'empêchoit d'y entrer.

Je ne violerai point, MONSEIGNEUR, *les Loix que me*

prescrit sur cet article votre Délicatesse: mais en récompense, ayez la bonté de jetter les yeux sur mon obéïssance & sur mon dévoüement. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

De *VOTRE EXCELLENCE*,

Le très-humble, très-obéïssant, & très-zèlé Serviteur,

JEAN NEAULME.

PRE-



PREFACE

DU

TRADUCTEUR.

DEux raiſons m'ont engagé à donner au Public la Traduction d'un Traité ſur la Providence.

La premiére, c'eſt l'importance de la matiére: elle intereſſe tous les Hommes.

La ſeconde, c'eſt que nous n'avons pas, du moins que je ſache, aucun Traité ſyſtematique ſur ce ſujet dans notre Langue.

Reſolu d'exécuter ce deſſein, je jettai les yeux ſur le Livre de Mr. Sherlock. La reputation qu'il s'eſt acquiſe me porta à le lire, & la lecture de cet Ouvrage m'y decouvrit un merite independant du nom de ſon Auteur. Je n'ai garde de me repandre ici en Eloges, que ma Traduction ſeroit incapable de juſtifier.

C'eſt un triſte métier pour l'amour propre que celui de Traducteur: il a beau proteſter que l'Original, qu'il a taché de rendre, renferme des beautez inimitables;

un Lecteur tant soit peu severe refuse de l'en croire sur sa parole, & l'oblige de demontrer la justesse de toutes ces loüanges indirectes que prodigue une vanité interessée. J'éviterai cet inconvenient, en me bornant au souhait modeste, que les expressions que j'ai prêtées à mon Auteur, ne fassent aucun tort à la gloire qu'il a meritée par tant de bons & d'utiles Ouvrages, & entr'autres par son excellent Preservatif contre les erreurs de l'Eglise Romaine.

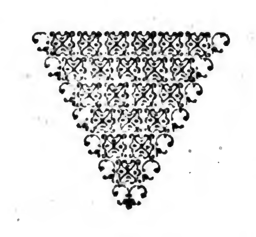
En general, Mr. Sherlock est un Homme d'un grand sens, dont les idées sont toujours nettes, quoique ses reflexions soient souvent profondes, & dont la raison male a sû s'affranchir de l'Esclavage de l'Opinion, & de la Tyrannie du Prejugé.

Son amour pour la Verité, pour la Vertu, & pour la Conversion de ceux qui liront ses Ecrits, lui fait assez souvent ramener les mêmes regles, & les mêmes motifs, & donner dans des repetitions, proscrites par la vanité & par la paresse, mais autorisées par le but que se propose celui qui y tombe.

Je vai plus loin, & j'ose soutenir que lors qu'un Auteur repand dans son Ouvrage une clarté injurieuse à la penetration de ses Lecteurs, au lieu d'être peu contens de lui, ils lui ont le genre d'obligations le plus

plus delicat, puis qu'il prefere leur instruction à leur bienveillance.

C'eſt cette même vûë d'inſtruction qui me ſervira d'Apologie, s'il en faut, ſur la Traduction que j'ai entrepriſe. Quoiqu'il en ſoit, il y auroit bien du malheur ſi, pour avoir paſſé par mes mains, ce Livre eut perdu tout ſon prix, puiſque de l'aveu de pluſieurs perſonnes ſenſées, le Traité Anglois renferme des reflexions épurées ſur les Dogmes les plus importans de la Religion, des exemples de ſagacité & de retenuë dans les ſpeculations de Metaphyſique, des preceptes de la plus ſaine Morale, & qu'ainſi il peut être d'uſage à des Theologiens, à des Philoſophes, à des Gens de bien, que j'aurois dû nommer les premiers.



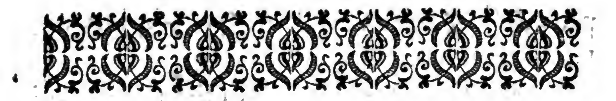


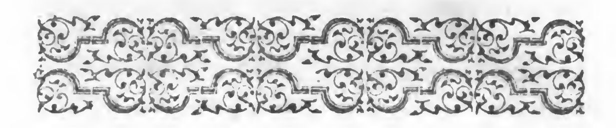
TABLE DES MATIERES.

De

En



TRAI-



TRAITÉ DE LA PROVIDENCE.

LE grand but que je me propose dans ce Traité c'est, d'un côté, d'expliquer clairement la nature de la Providence, & de l'autre d'en persuader les Hommes & de leur inspirer une crainte religieuse pour le Souverain Maitre de l'Univers. Il est certain que les erreurs dans lesquelles on tombe par raport à la nature de la Providence, forment seules les difficultez & les objections qui portent certaines Personnes à revoquer en doute une si importante vérité, & qui en affoiblissent tellement le sentiment dans d'autres que cette legére persuasion de leur Esprit ne produit presque aucun effet sur leurs cœurs.

J'ai prouvé suffisamment dans mon *Discours sur le dernier Jugement*, qu'une Providence Divine prenoit soin du Gouvernement du Monde; je renvoye mes Lecteurs à ce Discours: mais de peur qu'on ne taxe l'ouvrage que j'entreprens de manquer de solides fondemens, j'ai dessein dans ce present Traité de n'omettre pas entierement les preuves qui démontrent une Providence & d'en dire assez pour convaincre ceux qui sont persuadez de l'existence d'un Dieu: vérité qui doit toujours être suposée dans un Discours qui roule sur la Providence.

Tout ce Traité sera divisé en neuf Chapitres.

I. CHAP. De la liaison nécessaire qu'il y a entre la persuasion où l'on est qu'il y a un Dieu & celle où l'on doit être qu'il existe une Providence.

II. CHAP. Des Notions générales d'une Providence, & particulierement d'une Providence Conservatrice.

III. CHAP. Où l'on considère la Providence entant que Gouvernant le Monde.

IV. CHAP. De la Souveraineté de la Providence.

V. CHAP. De la Justice de la Providence.

VI. CHAP. De la Sainteté de la Providence.

VII. CHAP. De la Bonté de la Providence.

VIII. CHAP. De la Sageſſe de la Providence.

IX. CHAP. Des Devoirs auxquels la Providence conſiderée ſelon toutes ſes faces nous engage.

L'explication de toutes ces choſes ne levera pas ſeulement un grand nombre de difficultez ſur la matière de la Providence, mais ſervira en même temps à épurer nos idées ſur la nature des attributs de Dieu, & ſur la force de nos engagemens à remplir les principaux devoirs de la Religion.

CHAP. I.

De la Liaiſon néceſſaire entre la perſuaſion où l'on eſt qu'il y a un Dieu, & celle où l'on doit être qu'il y a une Providence.

DAns le grand nombre de preuves qui démontrent une Providence je prétens ne choiſir & n'inſiſter à preſent que ſur celle-ci ; qu'admettre l'exiſtence de Dieu, c'eſt par cela même, admettre ſa Providence : que ſi nous croïons qu'il y a un Etre tout puiſſant qui a crée ce Monde, nous ſommes obligez de croire que cet Etre qui a donné l'exiſtence à cet Univers prend ſoin

de sa direction & preside à son Gouvernement.

I. Il est aussi deraisonnable de penser, que le Monde soit conduit par hazard, que de croire qu'il ait été fait par un principe aussi impuissant & aussi aveugle, car le hazard manque également de sagesse pour le Gouvernement que de pouvoir pour la Création.

Un des principaux actes de la Providence, c'est de maintenir toutes choses dans leur être, de conserver leur nature; leurs forces, leurs operations; de créer de nouveau, pour ainsi dire, cet Univers toutes les années, par ces utiles productions dont la Terre enrichit ses Habitans: car toute la Nature nous paroit mourir & renaitre; & ces faits sont aussi merveilleux, & aussi inexplicables pour nous que la premiere Création de toutes choses.

Certainement, puisqu'il est absurde de dire, que le hazard, qui en agissant ne suit aucune règle fixe, peut former cet Univers dans la construction de qui on voit briller les marques les plus éclatantes d'une profonde sagesse, il y a encore plus d'extravagance à soutenir; que le hazard peut conserver toutes choses; qu'il peut les maintenir dans leur premier état; qu'il peut non seulement donner quelques forces à la Nature languissante, mais aussi les reparer entie-

tierement, dans le temps qu'elles nous paroiſſent pour toujours évanouies.

Qu'il peut faire ce prodige, je ne dis pas deux ou trois, mais une infinité de fois. Ne taxeroit-on pas avec raiſon d'extravagance, un Homme qui ſoutiendroit que le hazard peut préſcrire des Loix à la nature; & lui impoſer la néceſſité d'agir d'une manière uniforme & régulière; c'eſt à dire que le hazard feroit agir avec deſſein, & tendre à un certain but le hazard même * & donneroit par là naiſſance à une fatalité qui le détruiroit abſolument.

S'il n'exiſte point une Providence ſage & Toute-puiſſante, il eſt dix mille fois plus probable que le hazard ait pû arranger & mettre cet Univers dans l'état où nous le voyons, que de ne le pas renverſer & détruire une, depuis le temps qu'il exiſte: car un Monde qui a été fait par hazard, & qui n'a d'autre guide pour le diriger que le hazard qui l'a fait; guide auſſi peu éclairé dans ſes demarches qu'inconſtant dans ſa conduite; ſera détruit au plus vite par la cauſe même de ſon exiſtence.

Le Soleil ſe trouve préciſement dans cet éloignement de la Terre qu'il faut, pour que nous puiſſions jouir de ſa lumière & de

* Voyez là deſſus un beau paſſage dans Cicer. de Divinat. L. I.

ſa chaleur: il eſt très heureux pour nous que le hazard inconſtant lui ait fixé cette place, & qu'il ne ſe ſoit pas démenti pendant un ſi grand nombre de ſiècles : voilà pourquoi le Prophête David n'attribuë pas ſeulement à Dieu la création, mais auſſi la conſervation de toutes choſes. *Louez-le, Soleil & Lune, toutes les Etoiles éclairantes, louez-le; louez-le Cieux des Cieux ; & les Eaux qui ſont ſur les Cieux. Que ces choſes louent le nom de l'Eternel: d'autant qu'il a commandé & elles ont été créees. Il les a établies à perpetuité & à toujours. Il y a mis une ordonnance qui ne paſſera point.* Pſ. CXLVIII. 3. 4. 5. 6.

2. Le même pouvoir qui a créé le Monde, doit néceſſairement le Gouverner : car pour conſerver les choſes dans leur premier Etre, il faut avoir le même dégré de puiſſance qui eſt requis pour donner l'exiſtence à cet Univers. Tout ce qui a été produit & créé par une cauſe étrangére, dépend de cette cauſe, en conſequence de l'Etre qu'elle lui a donné; cette propoſition paroitra évidente, ſi l'on veut conſiderer, qu'aucune choſe créée ne peut avoir un principe d'exiſtence indépendante de ſa cauſe : il n'y a que la ſouveraine Sageſſe, qui en formant cet Univers en a arrangé toutes les parties dans un ordre ſi merveilleux, il n'y a, dis-je, que la ſouveraine Sa-

Sageſſe, qui connoiſſe parfaitement la nature de toutes choſes ; & qui ſoit entrée dans un calcul exact de toute la varieté dont le mouvement eſt ſuſceptible : il n'y a qu'une pareille Sageſſe qui puiſſe corriger les erreurs de la Nature, en diriger ou en ſuſpendre les influences ; elle ſeule peut *incliner les cœurs comme le cours des eaux*. Prov. XXI. 1. changer les réſolutions les plus fermes des Hommes, leur inſpirer la prudence dans les conſeils, & ſelon que ſes deſſeins le demandent, retenir ou lacher la bride à leurs paſſions. Il n'y a qu'un Eſprit infini qui puiſſe ſuffire au Gouvernement entier de ce grand Univers ; diſtribuer ſa portion à chaque Créature, concilier les différens intérêts des Etats, & des Royaumes ; tirer le bien du mal, & l'ordre de la confuſion. En un mot, le Gouvernement du Monde exige un pouvoir & une ſageſſe, qu'aucun Etre ne poſſéde, excepté celui qui a formé toutes choſes ; par conſéquent, ſi le Monde eſt dirigé par des régles de ſageſſe & de prudence, l'Auteur de ſon exiſtence eſt ſeul Auteur de cette direction.

3. S'il y a au Monde un Etre, tel que celui que nous apellons Dieu, un Eſprit pur, infini, éternel, il eſt démontré qu'il doit prendre ſoin de cet Univers, qui eſt ſon ouvrage.

Ceux qui nient une Providence, n'avoueront

ront jamais que Dieu s'attache à régler tout ce qui arrive ici bas sur la Terre. Les Disciples d'Epicure, ne voulant pas choquer la superstition qui étoit sur le Trône, s'avisérent pour détruire ce grand nombre de faux Dieux, de les peindre semblables aux Hommes; accablez de la moindre affaire; & aimant mieux laisser aller tout au hazard que de perdre un moment les charmes d'une paresse voluptueuse, en quoi ils faisoient consister les priviléges de la Nature Divine.

Par ce systême injurieux à la Divinité, ils bannissoient cette crainte religieuse que l'idée d'un Etre qui, en veillant sur notre conduite, est capable d'en punir les mauvaises actions, doit naturellement inspirer; l'ignorance qu'ils attribuoient, & l'éloignement dans lequel ils plaçoient leurs Dieux, leur épargnoient cette fraieur.

Les Sophismes du cœur humain, d'ôter à Dieu le Gouvernement du Monde afin de lui ravir l'emploi redoutable de Juge, sont marquez dans l'Ecriture sainte de la maniere du monde la plus claire. Pseau. LXIV. 6. *Ils s'assurent sur de mauvaises affaires, & tiennent propos de cacher des lacets: & disent, qui les verra?* Pseau. X, 11. *Il dit en son cœur, le Dieu fort l'a oublié, il a caché sa face & ne le verra jamais.* Pseau. XCIV. 7. 8. 9. 10. 11. *Et ont dit, l'Eternel ne*

le

le verra point : le Dieu de Jacob n'entendra rien. Vous ; les plus brutaux d'entre le Peuple, prenez garde à ceci : & vous fous, quand serez-vous entendus ? celui qui a planté l'oreille, n'entendra-t-il point ? celui qui a formé l'œil, ne verra-t-il point ? celui qui reprend les Nations, ne redarguera-t il point ? même celui qui enseigne la science aux Hommes. L'Eternel connoit les pensées des Hommes que ce n'est que vanité. Ainsi ces méchans, que le Prophête dépeint, tenoient pour assuré, que si Dieu connoissoit tout ce qui se passe ici bas sur la Terre, il devoit necessairement recompenser la vertu & punir le crime. Voilà pourquoi l'Ecriture semble quelquefois restreindre toute la Providence à la seule observation des actions des Hommes. *Ne considere-t-il pas mes voies, & ne compte-t-il pas toutes mes démarches?* Job XXXI. 4. *Voici l'œil de l'Eternel est sur ceux qui le craignent, sur ceux qui s'attendent à sa gratuité ; afin qu'il les délivre de la mort, & les entretienne en vie durant la famine.* Ps. XXXIII. 18. 19. C'est pourquoi des Hommes pieux, quand dans leurs malheurs ils implorent le secours du Maitre de la Nature, tous leurs vœux se reduisent à le conjurer de jetter les yeux sur ce qu'il y a de triste dans leur condition. *Seigneur, consideres & voi l'avilissement où Jerusalem est réduite.* Lam. I. 11. *Seigneur, jettez les yeux sur nous, & considérez*

dérez que nous sommes tous votre Peuple. Esaïe LXIV. 9. *O Eternel incline ton oreille, & écoute: ouvre tes yeux & regarde: écoute les paroles de Sancharib, à savoir de celui qu'il a envoyé pour blasphêmer le nom du Dieu vivant.* 2. Rois XIX. 16. Ainsi nos Auteurs sacrez tirent de la vuë que Dieu jette sur le péché un argument invincible pour sa punition. Pseau, X. 14. *Tu l'as vû, car tu regardes quand on fait du mal à quelqu'un, afin de le mettre entre tes mains.* En verité, il est inconcevable, qu'un Dieu juste & saint, qui est témoin de tout le bien & de tout le mal qui se fait dans le Monde, n'assureroit point de recompenses aux uns, & n'infligeroit pas de peines aux autres. Etre dans l'inaction, ce seroit confondre les bons & les méchans, détruire ses propres attributs, & en ne mettant aucune différence entre le vice & la vertu, cesser absolument d'être & saint & juste.

Si l'on vouloit réduire les preuves d'une Providence à la connoissance parfaite que Dieu a de tout ce qui se passe sur la Terre, on auroit bientôt mis fin à la dispute; car ceux qui croient qu'il y a un Dieu, qui est un Esprit infini, & présent par tout, ne peuvent pas revoquer en doute qu'il ne voie & ne connoisse toutes choses. C'est ce que l'Auteur de nos Pseaumes a exprimé d'une manière si noble, & si magnifique.

Pseau.

Pseau. CXXXIX. 1-13. *Eternel tu m'as sondé & connu. Tu connois quand je m'assieds, & je me leve, tu apperçois de loin ma pensée. Tu m'enceins, soit que je marche, soit que je m'arrête, tu vois à découvert toutes mes voies. Même devant que la parole soit sur ma langue; voici ô Eternel! tu connois déja le tout. Tu me tiens serré par derriere, & par devant, & as mis sur moi ta main. Ta science est trop merveilleuse pour moi & si sublime que je n'y saurois rien comprendre. Où irai-je arriere de ton Esprit? où fuirai-je arriere de ta face? si je monte aux cieux tu y es, si je me trouve couché dans le sepulchre, t'y voilà. Si je prens les aîles de l'aube du jour, & me loge derriere la mer: là aussi me conduira ta main, & ta dextre m'y empoignera. Quand j'ai dit, au moins les ténébres me couvriront, voilà la nuit servira de lumière tout autour de moi: mêmes les tenébres ne me cacheront point arriere de toi: & la nuit resplendira comme le jour, autant te sont les ténébres que la lumière. Or tu as possedé mes reins dès lors que tu m'as envelopé au ventre de ma Mere.* Comment seroit-il possible, qu'un Esprit qui est présent par tout pût ignorer quelque chose? ou bien pourroit-on dire, que le Créateur n'est pas dans tous les lieux où sont ses Créatures? ou bien enfin, seroit-il possible que malgré son immensité & sa toute-présence, il ne fut

que

que Spectateur inutile des actions des Hommes ?

4. Plus j'y pense, plus je suis frappé de l'évidence de cette vérité, qu'il implique contradiction que l'Auteur de l'Univers puisse ne point veiller à la conservation de son ouvrage: il a imprimé dans le cœur de la plûpart des Animaux un tendre soin pour la conservation de leurs petits: l'exception, que Dieu fait de l'Autruche, marque que ses bienfaits forment la régle générale. *As-tu fait*, dit-il, dans le Livre de Job, *que l'Autruche abandonne ses œufs à terre, & qu'elle les échauffe sur la poudre, & oublie que le pied les écrasera, ou que les Bêtes des champs les fouleront. Elle se montre cruelle envers ses petits: comme s'ils n'étoient pas siens, & son travail est vain, sans qu'elle soit en frayeur pour eux. Car Dieu l'a privée de sapience, & ne lui a point départi d'intelligence.* Job XXXIX. 15, 16, 17. Après cela, pourrions-nous penser, qu'un Etre infiniment Sage n'eût pas plus de soin du Monde qu'un Animal imprudent & dénaturé n'en a de ses œufs. Il est certain que le Créateur de l'Univers n'est point un Etre que le travail puisse fatiguer; & qui pour être heureux soit obligé d'avoir recours à la paresse & à l'inaction. La seule création du Monde est un ouvrage d'une sagesse, d'une pénétration, d'un art, & d'un pouvoir infini;

&

& non seulement c'est un acte d'une bonté admirable de donner l'existence à ce qui n'étoit pas; mais aussi d'un autre côté nous voions tant de caractéres de bonté gravez par tout dans les ouvrages de la Nature, que nous sommes obligez d'en conclurre, que le Monde a pour Auteur un Etre parfaitement bon; or il est impossible qu'un Etre bon & sage, dont la volonté est souverainement efficace, puisse laisser aller à l'abandon toutes ses Créatures. Par toutes les Loix divines & humaines: par ces impressions de tendresse que la sage Nature a gravé dans tous les cœurs, il paroit combien il est injuste à un Pere & une Mere de rompre ces *cordages d'humanité*, qui doivent les attacher à leurs Enfans; & quoique Dieu ne puisse avoir aucun Etre superieur, sa Nature lui préscrit l'observation de la même loi. Ceci suffit pour montrer la liaison necessaire qu'il y a entre l'existence de Dieu une fois admise & la certitude du Dogme d'une Providence; c'est pourquoi aucun Philosophe, excepté Epicure, n'a reconnu une Divinité, & nié sa Providence; ce systême a paru si ridicule à Ciceron, que selon lui, c'est retenir le nom de Dieu, mais en effet détruire son essence. *

Les

* Voyez les deux premiers Livres de Ciceron *de Natura Deorum*.

Les Stoïciens, au contraire, tirent de l'aveu qu'il y a un Auteur ſage & puiſſant qui a formé cet Univers, une preuve pour la Providence. Le mot de Providence, diſent-ils, ne peut & ne doit ſe prendre que pour la Providence Divine. Ils croient même que Dieu & ſa Providence ſont des choſes tellement unies qu'il donnent indifferemment à l'Etre ſuprême l'un & l'autre de ſes noms. Certainement pour peu qu'un Homme ouvre les yeux, & regarde tout ce qui l'environne, il ſera perſuadé qu'un Etre parfait a créé & prend ſoin du Gouvernement de cet Univers. Tous les Philoſophes qui ont reconnu l'exiſtence d'un Dieu, ont admis cette vérité comme inconteſtable, & en ont défendu la certitude contre Epicure & ſes Diſciples. Les Athées ſeuls ont taché de la combattre & de la renverſer, parce qu'ils craignent un Maître éternel & tout-puiſſant qui démêle tous les replis de leur cœur, & qui, témoin à toutes leurs actions, ſait en dévoiler les motifs les plus cachez: c'eſt pourquoi la queſtion, s'il y a un Dieu, ou non, renferme cette autre queſtion; à ſavoir, ſi dans la création & dans l'arrangement de cet Univers on voit regner une triſte confuſion, ou bien briller de toutes parts de la maniere la plus éclatante l'ordre le plus merveilleux: ſi tout ce que nous

voions

voions paroit être conduit au hazard & ſans deſſein; ou bien, ſi l'on découvre à chaque pas des traces d'ordre & de ſageſſe: ce qui prouve que l'idée de la Divinité renferme celle de la Providence; ou bien, ce qui eſt la même choſe, qu'il eſt également facile, d'établir ou de détruire le Dogme de la Providence, que de détruire ou d'établir le Dogme de l'exiſtence d'un Dieu. Il eſt inconteſtable, que les mêmes argumens prouvent ces deux théſes différentes: ſi la beauté, la varieté, l'utilité, & la ſage diſpoſition des ouvrages de la Nature, prouvent que l'Univers a pour Auteur un Etre puiſſant & ſage; la conſervation de toutes choſes, les mouvemens réglez des Etres, l'uniformité des productions de la Terre, démontrent que le Monde eſt dirigé & Gouverné par la même Sageſſe qui a préſidé à ſa création: c'eſt ce que St. Paul nous enſeigne dans le 20. v. du I. Chap. de ſon Epître aux Romains. *Les choſes inviſibles de Dieu, à ſavoir, tant ſa Puiſſance éternelle, que ſa Divinité, ſe voient comme à l'œil étant conſiderez dans ſes ouvrages.* Par le mot de Divinité il faut entendre cette Souveraineté avec laquelle la Providence meut & Gouverne les Créatures: car, tout ce que nous voions, ne prouve pas ſeulement un pouvoir éternel qui a tiré les choſes du néant, mais

auſſi

aussi un Maître qui les dirige à une certaine fin. C'est pourquoi l'Auteur du Livre des Actes infere l'existence de Dieu de sa Providence. *Nonobstant qu'il ne s'est point laissé sans témoignage, en bien faisant, & nous donnant pluyes du Ciel, & saisons fertiles, & remplissant nos cœurs de viande & de joye.* Actes XIV. 17. Et au Chapitre XVII. 28. il prouve que Dieu Gouverne le Monde, & s'intéresse à la conservation de toutes les Créatures qui y sont, parce qu'il est la cause de leur existence. *C'est en lui que nous avons la vie, le mouvement & l'Etre: comme même quelques-uns de vos Poëtes ont dit, car aussi nous sommes les Enfans & la race de Dieu.* Le raisonnement de Saint Paul manqueroit de justesse, si étant les Enfans de Dieu, nous n'avions pas en lui la vie, le mouvement, & l'Etre; mais cet Apôtre étoit persuadé que de son tems aucun Homme, qui admettoit l'existence de Dieu, ne revoquoit en doute sa Providence; c'est pourquoi il conclût que nous vivons, & que nous subsistons en Dieu par cela même qu'il nous a créez.

Cette preuve est convaincante, & démontre également l'existence & la Providence de Dieu: car il y a une liaison très-étroite entre la création & le sage Gouvernement de cet Univers, qui construit avec un art admirable, est Gouverné avec une souveraine prudence.

Ce

Ce ſeroit une occupation pleine de charmes pour un Homme raiſonnable, qui aime à s'élever à Dieu, & qui dans le plus petit objet qu'il conſidére, rencontre des traces marquées de pouvoir, & eſt ébloui par de brillans caractéres de ſageſſe : d'étudier avec ſoin toutes les merveilles de la Nature; quelle beauté admirable ! quel ordre ſurprenant ! quelle divine harmonie ne voit-on pas dans les ouvrages du Créateur & du Maître de l'Univers ? Avec quelle obeïſſance les Etres même incapables de raiſon ne tendent-ils pas aux fins auxquelles ils ſont deſtinez ? Les reſſorts d'une Montre, qui empruntent les uns des autres de la force & du mouvement pour pervenir à un but marqué, ces reſſorts, dis-je, ne ſont qu'une foible image des ſecours, que ſe prêtent les unes aux autres les parties de l'Univers, pour faire enſemble un tout conduit avec régle, auſſi bien que formé avec deſſein. Il faut bien qu'une main ferme & puiſſante tienne les rênes du Gouvernement du Monde; puiſque dans le moment que tout ſemble chanceller, & prêt à tomber en ruine, on voit le bien naître du mal, & l'ordre ſortir du ſein même de la confuſion.

Il ne faut être ni génie délié, ni Eſprit pénétrant pour ſentir la force de cet argument, il ſuffit d'ouvrir les yeux & de les

tenir fixez avec quelque attention ſur les ouvrages de la Nature, & ſur la conduite de la Providence: car autant que le Soleil eſt viſible par ſa lumière, autant Dieu eſt-il reconnoiſſable par ſes ouvrages. Cela eſt ſi vrai que pour peu que les merveilles de la Nature ſoient dévelopées & expoſées à nos yeux, notre Ame eſt remplie de tant d'admiration & d'étonnement, que pour oſer attribuer toutes ces choſes à un hazard aveugle, il faut non ſeulement avoir renoncé à la raiſon & au bon ſens, mais il faut auſſi avoir banni toute honte.

Certainement, dire qu'un ouvrage, qui dans quelque point de vûë qu'on le conſidére étale des marques de Grandeur & de Sageſſe, n'a point été créê en tout, ni agencé dans ſes parties par un Etre Intelligent, mais par un concours fortuit d'atomes, qui agitées au hazard, après un nombre infini de mouvemens inutiles ont enfin attrapé cet ordre exact utile, plein de beauté, dans lequel tout ſe trouve à preſent.* Ce qu'il y a de merveilleux, c'eſt qu'à preſent que l'Univers eſt arrangé de la manière la plus ſage & la plus avantageuſe, en depit du hazard à qui il doit ſon exiſtence, il con-

* Affirmer, dis-je, de pareiles choſes, c'eſt finir toute diſpute en n'admettant aucun principe commun de raiſonnement.

continue à se mouvoir avec tant d'art d'une façon si constante & si réguliére, qu'on diroit presque qu'une Sagesse Divine, uniforme dans sa conduite, & constante dans ses desseins, prend soin de sa direction.

Tout Athée qui veut établir des régles d'évidence & de certitude n'entend gueres ses interêts, & court risque par là de renverser son propre systême : car le fort de l'Athéïsme consiste à renverser tous les principes reçûs de bon sens & de raison; & de tâcher par là de nous reduire au même degré d'obscurité dont s'envelope un si extravagant systême. Tout ce que de pareilles gens peuvent faire de plus specieux, c'est d'affirmer avec hardiesse les choses les moins certaines; de nier avec audace les plus demontrées, & de nous vouloir forcer à les convaincre de certaines veritez, dont on ne peut persuader qui que ce soit que par le moyen de l'évidence & de la raison, dans le moment qu'eux n'admettent ni raison ni évidence. Et ceci sert à prouver que c'est perdre son tems que de vouloir ramener un Athée, son extravagance énerve nos preuves, parce que ce qui est démontré pour tout le reste des Hommes cesse d'être tel pour lui. Peu de mots suffiront pour le faire voir. Tout Homme qui voudra tant soit peu faire usage de sa raison, avoüera, qu'il est ab-

ſolument néceſſaire qu'il y ait un Etre, qui ſans reconnoitre aucune cauſe, puiſe ſon exiſtence dans ſa propre ſource; s'il y avoit eu un tems où rien n'exiſtoit, jamais rien n'auroit exiſté, à moins qu'il ne pût y avoir un effet ſans cauſe, ce qui eſt ſi abſurde, que je doute qu'aucun Athée voulût le dire en termes formels, quoi qu'une abſurdité ne faſſe pas autrement peur aux Perſonnes que nous combattons. Pour s'épargner cependant cette extravagance, ils attribuent l'éternité aux *atomes* & au *vuide*.

Pour refuter cette erreur il eſt néceſſaire de conſiderer, que tout ce qui a un commencement a une cauſe: & la progreſſion la plus naturelle dans les connoiſſances humaines, c'eſt de monter d'une cauſe à une autre, juſqu'à ce que nous ſoions parvenus à la premiere cauſe. Car il eſt auſſi naturel de croire une premiere cauſe éternelle, que l'exiſtence d'un Etre éternel. Mais s'il eſt juſte d'un côté d'admettre un Etre éternel, nous ne ſommes pas fondez, de l'autre, d'accorder le même privilége à toutes choſes. Il n'y a aucune raiſon qui nous force à croire que tout eſt éternel; mais nous ſommes obligez d'admettre l'éternité d'une premiere cauſe. En effet, ſi certaines choſes, qui n'ont point une nature éternelle & inaltérable, pouvoient

voient exiſter ſans cauſe, il s'enſuivroit de là que tout ce que nous voions pourroit exiſter ſans cauſe; & ſi l'éternité de toutes choſes eſt une notion du bon ſens, il eſt impoſſible que le même bon ſens dicte une notion incompatible avec l'autre, je veux dire, l'exiſtence neceſſaire d'une premiere cauſe. Car cette derniere verité ſupoſe, que quelques choſes ont eu un commencement, & par conſequent, que tout n'eſt pas éternel.

Par la même raiſon tout Homme ſenſé qui aperçoit un effet, & qui n'en voit point de cauſe proportionée, admettra d'abord une cauſe inviſible capable de le produire. C'eſt ce que l'Apôtre S. Paul marque ſi clairement dans le I. Chap. aux Romains v. 20. *Les choſes inviſibles de Dieu ſe voient comme à l'œil dans la création du monde, étant conſiderées dans ſes ouvrages.* Car ſi ce qui eſt fait doit avoir une cauſe, s'il n'y en a point de viſible, il faut qu'il y en ait une qui ne tombe point ſous les ſens; & c'eſt préciſément ce qui nous force d'attribuer cet Univers à une cauſe inviſible, ne connoiſſant aucune de celles que nous voions capable de produire cet effet.

Comme il eſt très-naturel de remonter de l'effet à la cauſe, il eſt de même très-raiſonnable de tacher d'aprendre la nature

de la cause par celle de l'effet; car tout ce qui est dans l'effet, doit être dans la cause: d'une manière actuelle, ou virtuelle, c'est-à-dire, que ce qui se trouve dans l'effet, doit avoir été réellement dans la cause, ou bien que sans que cela y fût réellement la cause ait pourtant eu la puissance de le produire: car tout ce qui est dans l'effet & n'est point dans la cause, de l'une de ces deux manières que nous venons de l'expliquer, n'a absolument point de cause. C'est pourquoi tout Etre qui a de la vie & de l'intelligence doit avoir pour cause un Etre vivant & intelligent: & tout ouvrage, dans lequel on remarque un plan suivi, un ordre soutenu, un art ingenieux, doit avoir pour Auteur une cause intelligente & sage. Ceci posé, il s'ensuit que ce n'est point un hazard inconstant qui dans cet Univers a établi des régles que rien ne change, & que rien n'altère, que ce n'est point un aveugle concours d'atomes qui a formé un ouvrage dans lequel on voit briller avec l'évidence la plus lumineuse des caractéres d'ordre & de sagesse; mais un Esprit infiniment sage & puissant. Cette manière de raisonner est si naturelle & si claire que l'Homme le plus stupide & le plus passionné peut l'entendre & doit en être convaincu. Dans tout autre cas l'Athée le plus obstiné admet-

mettroit comme inconteſtables de pareilles preuves. Et par conſequent c'eſt la prétenſion du monde la plus odieuſe & la plus injuſte, que de vouloir faire dépendre la force d'un argument de l'interêt que nous avons à ſa certitude, c'eſt le raiſonnemen le plus puéril & le plus extravagant de vouloir admettre dans une occaſion ce qu'on rejette dans une autre parfaitement ſemblable. Ce n'eſt pas tout; cette manière d'argumenter en remontant des effets aux cauſes eſt bonne dans tous les cas ou dans aucun; car l'axiome eſt univerſel, que tout effet ſupoſe une cauſe, & s'il y a quelque choſe qui n'a pas beſoin de cauſe pour exiſter, l'axiome eſt faux & ne prouve rien.

J'oſe ici défier l'Athée le plus ſubtil, de me prouver en ſe ſervant des principes & des notions du bon ſens, que le Palais le plus ſuperbe, dans la conſtruction duquel l'Architecture étale toutes ſes beautez, pourvû qu'il ne l'ait point vû bâtir, (car ce ſeroit une preuve des ſens & non pas de la raiſon) de me prouver, dis-je, que cet édifice eſt une production de l'art humain, qu'il n'eſt point ſorti de la Terre, ou que la rencontre fortuite de tous les materiaux n'a point ſervi à le former; ſans qu'il ſoit entré dans leur direction, aucun art, aucun deſſein, aucune connoiſſance. Si un tel Homme n'a jamais vû bâtir de

Maison, je voudrois bien savoir de quelle manière il pourroit me prouver que cet ouvrage est un fruit de l'industrie des Hommes; & je me servirois du même moyen pour lui démontrer que Dieu a créé & disposé l'Univers dans l'état où nous le voyons. Je ne veux à present m'en tenir qu'à cette seule question, à savoir en faveur de qui se declarent les notions & les principes du bon sens, pour nos adversaires; ou pour nous? Tout Homme qui a travaillé à se former à la justesse & au raisonnement, je dis plus, tout Homme qui avec de la bonne foi, n'a eu que le simple sens commun, a toujours admis comme incontestable l'argument qui nous fait remonter des effets aux causes; argument également victorieux, soit qu'il défende l'existence de Dieu, soit qu'il combatte pour sa Providence: s'il se trouve des Personnes dont la raison détruit d'une main ce qu'elle établit de l'autre, il nous est impossible de disputer avec eux; cette disposition seule met fin à toutes les Controverses: voions un peu maintenant de quelle manière raisonnent les Athées quand ils ont abandonné toutes les régles du raisonnement; touchant la liaison qu'il y a entre les effets & leurs causes.

Voici, à peu près, leur systême. Un ouvrage marqué au coin d'un Ouvrier sage

& habile peut être fait ſans ſageſſe, ſans habilité, & par le ſeul hazard. Un Etre doué de vie, de ſentiment, de raiſon, peut être produit par un Etre dépoüillé de raiſon, de ſentiment, & de vie. Voilà ce qu'ils avancent; mais de quelle maniere le prouvent-ils? Ils affirment hardiment, *que cela eſt poſſible*, & ils ſont obligez de s'arrêter là; mais d'où ſavent-ils *que cela eſt poſſible?* Eſt-ce ſur de pareils principes que l'on ſe fonde? Quelles idées ces mots reveillent-ils? La Nature Mere commune de nous tous leur a-t-elle donnée cette leçon particulière, qu'une choſe peut exiſter ſans une cauſe proportionnée à l'effet? qu'une choſe en peut former une autre qui lui eſt contraire? qu'une matière inſenſible, & ſtupide; peut produire le ſentiment & l'intelligence? Je ſerois curieux de ſavoir quelles régles ils employent pour diſcerner, *ce qui eſt poſſible*, d'avec ce *qui ne l'eſt pas;* & s'ils peuvent trouver une propoſition qui *n'eſt pas poſſible*, plus abſurde que leurs *propoſitions poſſibles*, je renonce pour toujours au privilège de Créature raiſonnable. Tout ce que leurs expreſſions, *cela eſt poſſible*, peuvent ſignifier, eſt que, ſi cette lumière qui éclaire tous les Hommes nous égare & nous trompe, *il eſt poſſible* qu'il exiſte certaines choſes dont la rai-

ſon la plus ſaine nous aprend que l'exiſtence implique contradiction.

Telle eſt la victoire que la raiſon d'un Athée remporte ſur celle du reſte des Hommes ; & ce Triomphe ne lui a couté que l'audace d'accorder une *poſſibilité* téméraire, à des choſes abſolument impoſſibles.

Vouloir rompre la relation qu'il y a entre les cauſes & leurs effets, c'eſt détruire abſolument toutes les Sciences ; & vouloir revoquer en doute ces premiers principes & ces maximes inaltérables de la raiſon, c'eſt détruire la raiſon même : car on ne peut raiſonner ſur aucune matière à moins qu'on n'admette certaines veritez, reçûës comme telles de tous les Hommes, & dont notre Ame ait une idée claire & diſtincte : ſi nous voulons ſoupçonner notre Ame d'être dans l'erreur quand elle reçoit pour veritable des choſes dont la perception eſt facile & naturelle, & préférer à ces perceptions des Notions arbitraires, qui paroiſſent abſurdes au reſte des Hommes, & dont ils ne ſauroient ſe faire autre idée, excepté celle que le ſon des mots excite en eux, nous nous avoüons nous-mêmes ſouverainement déraiſonnables, ſoit que nous détruiſions la raiſon, ſoit que nous la recevions pour Juge de nos différens.

CHAP.

CHAP. II.

Des Notions générales que nous avons de la Providence, & particuliérement de la Providence envisagée en tant que veillant à la conservation de toutes choses.

APrès avoir prouvé, aussi amplement que mon present dessein l'exige, que le même Dieu qui a créé cet Univers, le gouverne avec une Sagesse profonde & une puissance souveraine, je vai m'attacher à considerer la Nature même de la Providence.

L'idée la plus générale que nous ayons de la Providence, c'est le soin qu'a Dieu de toutes ses Créatures : soin qui s'étend également à la conservation de leur Etre, & aux Actes de Gouvernement que l'ordre sage établi dans l'Univers, & le bonheur du Genre humain, demandent. Ainsi la Providence ne conserve pas seulement, mais dirige aussi tout: ce qu'il est important & necessaire de remarquer pour pouvoir répondre à certaines difficultez dont cette matière est susceptible.

Je commencerai par l'acte par lequel la Providence conserve toutes choses. Cet acte

acte se déploye dès le premier instant de la Création: car avec l'existence des Créatures nait le besoin de conservation: & c'est ici l'idée précise, de Providence qui conserve, distinguée de celle qui préside au Gouvernement du Monde; savoir, que la premiere consiste dans le soutien que Dieu prête à toutes choses pour les empêcher de retomber dans le néant, & pour les faire parvenir aux fins auxquelles il les a destinées: ce qui distingue cette Providence qui conserve, d'avec d'autres actes de conservation qui regardent la Providence en tant que gouvernant le Monde: comme de garantir la vie des Hommes de certains accidens imprévûs, ou de certains dangers inévitables, & même celle des Bêtes, comme dit Jesus-Christ, Matthieu X. 29. *que, pas même un passereau ne tombe à terre sans la volonté de Dieu.* Et c'est dans le même sens que le Psalmiste affirme Pseau. XXXVI. 6. que *Dieu conserve les Hommes & les Bêtes*, qu'il leur donne des alimens, & toutes les autres choses nécessaires à la vie, & la leur conserve aussi long-tems qu'il le trouve à propos.

Cette conservation est distinguée du Gouvernement; l'Apôtre Saint Paul le dit en termes exprès Actes XVII. 28. *C'est par lui qui nous avons la vie, le mouvement & l'être.* Ce n'est pas seulement lui qui

nous

nous a créez, mais c'eſt auſſi lui qui nous fait vivre, & mouvoir ; ce que le même Apôtre attribuë auſſi à Jeſus-Chriſt. Hébreux. I. 3, *Il ſoutient toutes choſes par ſa parole puiſſante.*

Quelques Philoſophes ont diſtingué deux choſes dans cet acte de conſervation. 1. Le ſoutien que Dieu prête, & l'exiſtence qu'il continuë à tous les Etres. 2. Cette influence & ce concours qu'il a avec toutes ſes Créatures ; en donnant à leurs facultez naturelles la force de tendre & de parvenir aux fins auxquelles il les a deſtinées.

I. Pour ce qui regarde la conſervation de l'exiſtence, ſans alléguer un grand nombre de paſſages où l'Ecriture attribuë cet acte à Dieu, je ne veux à préſent que preſſer certains argumens qu'on employe ſur ce ſujet dans les Ecoles. Tous ces argumens peuvent, à mon avis, ſe réduire à celui-ci : Tout ce qui n'exiſte pas néceſſairement par un principe intérieur de ſa nature, doit dépendre de ſa cauſe, non ſeulement par raport à ſon exiſtence, mais auſſi par raport à ſa continuation : car il n'y a point de milieu ; il faut ou dépendre d'une cauſe, ou exiſter néceſſairement.

La véritable notion d'un Etre créé ne comprend pas ſeulement *ſa création*, mais auſſi *ſa dépendance de ſon Auteur pour la continuation de ſon Etre.* En effet tout ce qui

quï n'exiſte pas par ſoi-même, ne doit pas ſeulement être fait, mais auſſi conſervé; car une choſe créée eſt auſſi impuiſſante à ſe conſerver l'Etre qu'elle a été à ſe le donner. Ce qui une fois n'a été rien, peut redevenir rien encore une fois, & par conſéquent ne peut pas ſubſiſter par ſoi-même, mais doit dépendre pour cet effet de ſa premiere cauſe.

Il y a cette difference entre les ouvrages de la Nature, & ceux de l'Art, que ces derniers, quoi qu'ils ayent beſoin de cauſe pour exiſter (en tant qu'ouvrages de l'Art) ils n'en ont pourtant pas beſoin pour la continuation de leur exiſtence. Par exemple, une Maiſon ne peut pas ſe bâtir elle-même, mais dès qu'elle eſt une fois bâtie, elle ſubſiſte un certain tems indépendamment de ſon Architecte. Il faut remarquer là-deſſus que les Ouvriers qui ont bâti une Maiſon n'ont pas donné l'exiſtence aux materiaux, mais ſeulement la forme, qui ſubſiſte dans la matière, laquelle à ſon tour ſubſiſte dans ſa premiere cauſe: car tout ce qui doit ſon exiſtence à une cauſe étrangere n'a autre choſe pour ſoutenir ſon exiſtence que ſa cauſe même.

Cela eſt ſi certain; que je ne ferai pas difficulté d'avancer, qn'il eſt auſſi impoſſible à la Divinité de produire un Etre qui ſub-

ſubſiſte ſans lui, que de faire une Créature éternelle ; ce qui ne marque pas en Dieu un défaut de pouvoir, mais ſeulement une contradiction dans la nature des choſes. Toute choſe, qui a eu un tems où elle n'exiſtoit pas, ne verra jamais le tems où ſon exiſtence ſera néceſſaire, parce qu'il eſt impoſſible qu'une choſe qui n'exiſte point néceſſairement, puiſſe acquerir cette proprieté, en ceſſant de dépendre de ſa cauſe, parce que l'exiſtence néceſſaire n'eſt point compriſe dans ſa Nature, car ſans cela elle auroit toujours exiſté.

Suarez employe un autre argument pour prouver la dépendance des Créatures & l'influence continuelle du pouvoir de la premiere cauſe, argument, qui peut-être paroitra à quelques Perſonnes plus ſubtil que ſolide; mais qui me paroit démonſtratif, parce qu'il eſt fondé ſur une ſupoſition (que tout Homme doit admettre) ſavoir, que ſi Dieu a tiré le Monde du néant il ne dépend que de lui de l'y replonger. Voici à préſent comme il prouve ſa thêſe. L'annihilation n'eſt point un acte de pouvoir, car tout acte réel de pouvoir doit avoir un effet réel & poſitif; mais annihiler c'eſt produire rien, & par conſéquent ne rien faire. Il s'enſuit de là que, ſi anéantir un Etre n'eſt point un acte de pouvoir, ce ne peut être autre

cho-

chose qu'une suspension de ce même pouvoir par lequel Dieu soutient & conserve cet Univers; & cela prouve qu'une puissance souveraine maintient toutes choses, puis qu'elles devroient retomber dans leur premier néant pour peu que cette puissance cessât d'agir. Pour éclaircir ce que nous venons de dire, il faut distinguer le pouvoir qui détruit une chose, d'avec celui qui l'anéantit. Le pouvoir destructif change la forme & l'arrangement des choses; l'essence reste, la matière prend seulement une nouvelle modification. C'est ainsi que Dieu a détruit l'ancien Monde par le Déluge; un pareil acte exige nécessairement du pouvoir, parce qu'il s'ensuit un effet réel; mais pour anéantir un Etre il n'est pas besoin de déployer quelque puissance, parce que c'est réduire quelque chose à rien, & par conséquent ne rien faire; d'où il s'ensuit que bien loin que ce soit un acte de pouvoir, c'en est au contraire la cessation. Je n'ajouterai plus que ceci: c'est qu'il implique contradiction que Dieu crée un Etre indépendant à moins qu'il ne lui accorde le privilége de subsister sans aucun secours étranger, ou, ce qui est la même chose, à moins qu'il ne lui donne une existence nécessaire. Or tout ce qui n'existe pas nécessairement, doit dépendre de quelque cause qui lui conserve

ſerve l'exiſtence: il y a plus; tout ce qui exiſte néceſſairement doit être éternel, parce qu'il ne peut avoir eu ni cauſe ni commencement : j'ajouterai encore que tout ce qui a cette néceſſité d'exiſtence, ne peut être ni changé, ni détruit, ni annihilé: car tout ce qui eſt néceſſairement, demeure dans le même état par la néceſſité qui l'a fait tel; ce qui prouve que, ſi Dieu peut anéantir tous les ouvrages qu'il a formez, toutes choſes ſubſiſtent par ſa volonté & par ſa puiſſance, & non point par le principe interne de leur nature: car il eſt impoſſible que ce qui exiſte néceſſairement ſoit annihilé; cela implique contradiction.

Pour ce qui regarde la manière dont Dieu conſerve toutes choſes, nous le ſavons auſſi peu que la manière dont il a tiré cet Univers du néant: c'eſt pourquoi nous renvoyons aux Ecoles la déciſion de pluſieurs Queſtions téméraires & peu ſuſceptibles de ſolution, qu'on agite ſur cette matière. On demande, ſi la Création & la Conſervation de toutes choſes dépendent du même acte de la volonté de Dieu, ou ſi elles en exigent deux différens? ſi la Conſervation eſt une Création continuée? Il nous eſt impoſſible de répondre à de pareilles demandes, parce que l'éclairciſſement en dépend de la juſ-

teſſe de nos idées ſur la manière dont Dieu crée & conſerve; or comme ces idées nous manquent abſolument, nous ne pourrions faire que d'inutiles recherches ſur cette matière. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que créer c'eſt donner l'Etre à ce qui n'exiſtoit pas; conſerver, c'eſt continuer l'exiſtence à ce qui a été créé: & quand une fois une choſe eſt créée, elle ne peut l'être de nouveau, qu'après avoir, pour ainſi dire, paſſé encore une fois par le néant: car créer, c'eſt faire quelque choſe, & non pas produire une choſe qui étoit déja faite.

De ſavoir à préſent quels actes de pouvoir Dieu employe pour toutes ces choſes, nous ne le pouvons, ni nous ne devons nous embarraſſer à le rechercher: car quelque voye que ſuive la Providence pour parvenir à ſes fins, comme nous dépendons toujours de ſa volonté, nous devons toujours être également ſoumis à ſes ordres. Il faut remarquer ici, que cet acte de la Providence, qui conſerve l'Etre à toutes choſes, eſt fixé par un décret immuable; que, poſé que Dieu voulût détruire la forme préſente de cet Univers, cependant rien de ce qui a été créé, ſoit matière, ſoit Etre intelligent, ne ſera anéanti. Ce qui me le perſuade, ce ſont les promeſſes du bonheur ſans fin, dont Dieu recompenſera la piété; ce ſont les menaces de l'éternel

nel malheur qui attend les impénitens: d'où il s'ensuit que les bons & les méchans doivent exister toujours, les uns pour voir leur vertu couronnée, les autres pour expier leurs crimes par la douleur. D'où nous pouvons conclurre avec raison, que le Monde sera d'une égale durée avec ses Habitans.

Voilà le premier acte de la Providence considerée entant que veillant à la conservation de toutes choses. Il y en a un second que les Philosophes apellent la coopération, & le concours de Dieu dans les actions de ses Créatures. C'est de ce concours que nos facultez naturelles empruntent leur pouvoir & leur efficace.

Cela est vrai sans contredit; mais si l'on demande à présent, si le concours de Dieu est différent de cet Acte de sa Providence, par lequel il conserve les proprietez de toutes choses. Le sujet que nous traitons devient plus embarrassé, & plus difficile à démêler,

Les proprietez & les facultez naturelles des Etres, sont les principes internes de leurs actions, à moins qu'ils ne soient forcez à agir par quelque cause exterieure: mais, si ces proprietez naturelles, pendant que Dieu leur conserve toutes leurs forces, ne peuvent rien faire d'elles-mêmes, à moins que Dieu n'y ajoute encore une nou-

velle détermination, il ſemble qu'on ne puiſſe point leur donner le nom de facultez puis qu'elles ſont incapables d'agir par leur nature; ſi l'on admet ce principe; il s'enſuit que le feu ne brûle point par ſa nature; car, quand même Dieu la lui conſerveroit, il ne peut brûler ſans le concours d'un nouveau pouvoir étranger à ſa nature; de même, un Homme ne peut ni raiſonner, ni juger, ni choiſir, ni refuſer par ſa propre nature; car quand même Dieu lui conſerveroit ſon entendement & ſa volonté, il ne peut, ni vouloir une choſe, ni l'entendre, à moins qu'il ne ſoit pouſſé à cela par un nouvel acte de la Providence.

Ce Syſtême ſemble faire de tout ce que nous voions dans l'Univers un ſimple jeu de théatre. Les Créatures croient faire certaines choſes, qu'elles ne font point en effet. Ce ſont de ſimples machines qui ne font rien par les principes interieurs de leur nature, mais ſeulement par un pouvoir exterieur & étranger: Dieu ſeul fait tout par un pouvoir immédiat, même les contrarietez que nous blâmons dans les Hommes.

Cette difficulté me paroit ſi grande, que je ne veux point m'arrêter à chercher une ſolution, dont je ne la croi pas ſuſceptible. C'eſt pourquoi je m'en tiens à ce ſeul prin-

principe; que, si nous voulons attribuer quelque chose aux Créatures; si nous leur accordons le pouvoir d'agir quelquefois par un principe interieur de leur nature, il faut avoüer que le concours de Dieu regarde seulement la conservation de la faculté naturelle de l'Etre qui fait l'action, c'est-à-dire qu'il continue à cet Etre la puissance d'agir d'une manière conforme à sa nature: car c'est tout ce qui est nécessaire pour qu'une action se fasse, dès qu'on a une fois établi que Dieu a créé, & donné aux Habitans de l'Univers certaines facultez naturelles; & voilà toute la coopération qu'il faut attribuer à Dieu, entant que Créateur & Conservateur de toutes choses, & ce que Dieu fait de plus par raport aux Hommes ne regarde point son concours dans leurs actions, mais doit être ramené à sa Providence considerée entant que prenant soin du Gouvernement du Monde.

Il est très-important de marquer avec précision jusqu'où s'étend chaque attribut de l'Etre suprême, & de ne point confondre un attribut avec un autre. Faute d'observer cette régle on est tombé dans un grand nombre d'erreurs sur la doctrine de la Providence; je vai le prouver en peu de mots.

L'Auteur de l'Univers a donné à ses

Créatures les proprietez qui répondent au but pour lequel elles ont été faites. Le Soleil pour nous prêter sa lumiére, & pour fertiliser nos campagnes par sa feconde chaleur: le feu est destiné à brûler; la terre doit enrichir ses Habitans de tout ce qui leur est nécessaire pour la conservation de leur vie: les vapeurs aussi bien que les vents sont faites pour purifier l'air & pour rafraichir la terre. Enfin, chaque herbe, chaque fleur, chaque arbre, a dans sa sémence des secours contre l'extinction de son espéce, & partage avec les animaux vivans la douce & la flateuse proprieté de pouvoir renaitre. Mais il ne suffisoit pas à Dieu d'avoir doué ses Créatures de ces facultez; il a ajouté encore cette co-opération, quelle qu'elle soit, qui leur donne la force d'atteindre au but où elles doivent tendre; c'est pourquoi Dieu a établi ce conçours qui est si bien exprimé par cette bénédiction répandue sur toutes les Créatures au tems de leur Création; car ce Commandement de multiplier & de remplir la terre ne doit point être restraint aux animaux, comme il seroit aisé de le prouver. Mais il y a d'autres actes qui regardent seulement Dieu entant que président au Gouvernement de ce Monde matériel, comme de corriger, de suspendre, & de diminuer les influences de la nature;

de

de rendre la terre ſterile ou feconde, l'air bon ou mal ſain, de retenir la roſée des eaux, ou bien d'accorder aux Hommes les pluyes de la *premiere & de l'arriere ſaiſon;* de les faire plutôt tomber ſur une Ville que ſur une autre, & ainſi de déterminer les influences de la Nature, tantôt à vanger & à punir le crime, tantôt à recompenſer la vertu.

Tels ſont les actes de Gouvernement dans la Providence, qu'il eſt important de ne point confondre avec ces actes dans leſquels Dieu ſe borne à donner aux Etres le pouvoir de parvenir aux fins auxquelles il les a deſtinez. La même différence ſe trouve quand on conſidére le Monde intelligent.

Dieu a donné aux Hommes les facultez naturelles de la volonté & de l'entendement; & il leur conſerve ces facultez en leur donnant le pouvoir de vouloir & d'entendre. Mais cette co-opération ne doit s'étendre que ſur le pouvoir d'agir & non point ſur chaque action particuliere. Par ce concours, dont nous parlons, Dieu n'augmente pas l'intelligence d'un Homme, il ne fait point pancher ſon jugement de côté ou d'autre, il ne détermine point ſon choix, il n'altére ni ne change rien dans ſes puiſſances naturelles, mais il les rend ſeulement efficaces pour pouvoir agir

ſuivant leur Nature. Il en eſt de même que d'un Homme qui en remontant une Montre, ne va pas après cela en régler chaque mouvement particulier, mais ſeulement donne par là aux reſſorts le pouvoir d'agir d'une maniere conforme à leur nature & au deſſein de l'ouvrier qui les a faits. Quel que ſoit ce concours de Dieu, nous n'acquerons par là aucune nouvelle proprieté; mais ſeulement la force de faire ce que nous aurions fait de nous-mêmes, s'il nous étoit poſſible d'agir ſans ce concours.

Mais pour ce qui regarde le Gouvernement des Hommes, Dieu exerce un pouvoir tout différent ſur leurs Eſprits. Il change leurs cœurs, il dirige leurs conſeils, il imprime dans leurs Ames de nouvelles penſées, & donne un nouveau dégré de force à leurs volontez. *Les cœurs des Rois ſont en ſa main, & il les flechit comme le cours des eaux.* Prov. XXI. Il accorde à ceux qui aiment ſincerement la vertu, le privilége ſi touchant pour un cœur bienfait, de l'aimer plus encore, & il leur fait trouver dans de nouveaux motifs à la piété, un nouveau dégré de contentement & de bonheur. Il abandonne les méchans à leur ignorance, à leur aveuglement, à l'empire tyrannique de leurs préjugez, & il permet qu'ils devien-

nent

nent les triſtes joüets de leurs malheureuſes paſſions.

Il n'y a perſonne qui ne ſente la différence qu'il y a entre cette conduite & celle que Dieu tient quand il concourt dans les actions des Hommes en ne faiſant que donner de l'efficace à leurs facultez naturelles.

Après avoir expliqué la diſtinction qu'on fait entre la Providence conſiderée entant que veillant à la Conſervation de l'Univers, & en tant que préſidant à ſon Gouvernement ; de peur qu'on ne taxe cette diſtinction de n'être d'aucun uſage, il eſt néceſſaire de montrer combien, & quelles difficultez elle leve dans la doctrine de la Providence.

Pour fondement de tout ce que j'ai à dire, je ne veux faire qu'une demande, que tout Homme ſenſé doit m'accorder ; s'il n'eſt pas convenable & juſte que Dieu conſerve les Créatures qu'il a faites, & qu'il leur donne le pouvoir de tendre & de parvenir aux fins auxquelles il les a deſtinées. Ainſi d'un côté, la Sageſſe & la Bonté de Dieu exigent de lui, qu'en créant des Etres, il leur donne en même tems certaines propriétez ; & de l'autre, qu'après les avoir crées, il leur conſerve les propriétez qu'il leur a données. Mais, comme créer eſt donner l'exiſtence à ce qui n'étoit rien, & que conſerver n'eſt au-

tre chose que continuer cette existence, il s'ensuit de là, que toutes les objections qui roulent sur la Providence, considerée entant que conservant toutes choses, sont téméraires & mal fondées; car la Conservation d'un Etre, quelque suite qu'elle ait, n'est pas un mal en soi-même. Ainsi ceux qui veulent attaquer la Providence, doivent chercher des armes dans son Gouvernement des Créatures, & non point dans l'existence qu'il leur continue, ni dans le soutien qu'il leur prête: & voilà la veritable solution qu'on doit aporter à quelques difficultez considérables qu'on nous fait sur cette matière; on nous objecte, que puisque aucune Créature ne peut faire la moindre action sans le concours de son Créateur, il semble que par là nous rendions Dieu Auteur du péché des Hommes. Il s'ensuit, ajoute-t-on; de votre Systême, que Dieu conserve, soutient & donne des forces à l'entendement & à la volonté d'un Etre, qu'il sait devoir faire un usage criminel de sa volonté & de son entendement; usage qu'il n'auroit jamais fait, si Dieu par un acte exprès de sa Providence n'avoit rendu efficaces ses facultez naturelles. Comment accorder cette conduite avec la souveraine sainteté de Dieu?

Sans alléguer ici les réponses qu'on fait d'ordinaire à cette difficulté, je ne veux m'ar-

m'arrêter à présent qu'à la solution qui peut se tirer de ce que je viens d'établir il y a quelques momens. Toute l'objection, de quelque manière qu'elle soit déguisée, revient à ceçi : savoir, si Dieu peut, sans blesser aucun de ses attributs, conserver l'Etre à ses Créatures & rendre efficaces leurs puissances naturelles ; mais, si une pareille conduite donnoit quelque atteinte à la Sainteté de Dieu, & le rendoit Auteur du péché, il est certain que la cause de cette faute, si j'osé m'exprimer ainsi, seroit dans l'existence que Dieu a donnée aux Créatures. Or il n'y a aucun mal dans le don de l'existence, par conséquent il n'y en a aucun dans sa Conservation. Seroit-il convenable à la Sagesse de Dieu de créer des Etres, qui doivent nécessairement dépendre en tout de lui, de leur refuser le pouvoir d'agir? Et si cela repugne à sa Sagesse, il est impossible que ce soit une faute en lui de prêter son concours aux facultez naturelles des Hommes, même dans les actions qui sont criminelles. Car les mêmes raisons qui prouvent que Dieu a pû, sans faire tort à sa Sainteté, créer des Etres libres, intelligens, capables de se tenir au parti de la vertu, de se laisser entrainer au vice; démontrent qu'il peut aussi leur conserver les mêmes pro-

prietez, & leur prêter son secours pour agir.

Pour mettre cette verité dans tout son jour, suposons que Dieu eut créé un Homme, & qu'il lui eut donné le pouvoir d'agir sans aucun nouveau concours de sa part; si cet Homme commettoit quelque crime, ne seroit-il pas injuste d'en rejetter la faute sur la Divinité? Sous prétexte que, si Dieu ne l'avoit point créé, il ne se seroit jamais rendu coupable. Ce qui est absurde.

Il faut faire ici une remarque importante, & qui est proprement le nœud de la Question, c'est que c'est parfaitement la même chose, de donner une fois pour toutes à une Créature le pouvoir d'agir, ou de réïterer à chaque instant le don de ce pouvoir. Or nous avons prouvé que la Sainteté de Dieu n'est nullement blessée dans la premiére de ces supositions; par consequent elle ne l'est point aussi dans la seconde.

La Nature du Gouvernement que Dieu exerce dans l'Univers, doit être proportionnée à celle des Créatures qui en sont les objets; c'est pourquoi la conduite de la Providence est pleine de Sagesse, lors qu'en concourant dans les actions des Etres il les fait agir d'une manière conforme à la liberté de leur nature; ainsi, il y a aussi peu de

de faute dans le Gouvernement de la Providence de conserver les facultez de ses Créatures, que de les former avec ses facultez.

Pour peu qu'on veüille considerer avec attention cette matiere, on verra qu'elle fournit une réponse solide, à toutes les difficultez qu'on tire de l'Eternité des peines destinées aux méchans.

L'objection ne roule point sur l'injustice, qu'il y auroit à Dieu de punir le crime; tout le monde avouë que le châtiment en est équitable: ni sur la Nature de la vengeance que Dieu doit exercer; nous ignorons presque entierement en quoi elle doit consister: les descriptions que nous en donne Jesus-Christ, *d'un étang de feu & de souffre, d'un ver qui ne meurt point, d'un lieu ou il y aura pleurs & grincemens de dents*, prouvent que ces peines doivent être épouvantables; puisque pour les dépeindre le Sauveur du Monde emprunte les images les plus atterrantes.

La difficulté consiste dans le manque de proportion, qu'il y a entre le temps & l'Eternité; pour y repondre, je commence par avouër qu'à la verité il n'y a aucune proportion entre ces deux choses; entre des crimes commis pendant quelques années & une punition éternelle, mais qu'il faut moins faire attention à la durée du crime com-

commis ſur la terre, qu'à celle du criminel qui doit ſubſiſter toujours. Tout Homme raiſonnable m'avoüera que, ſi pendant ce temps d'épreuve, que nous appellons la vie, un Etre né immortel, tel qu'eſt l'Homme par rapport à ſon Ame, ſi un tel Etre rebelle aux ordres de ſon Souverain Maître viole toutes les Loix qu'il lui a preſcrites; ce Maître eſt en droit de le punir auſſi longtemps qu'il perſeverera dans ſes diſpoſitions de rebellion & de déſobeiſſance : or comme un des caractéres des damnez conſiſte à ne pouvoir être *renouvellez à repentance*, la difficulté ſur l'éternité des peines ſe trouve abſolument levée; à moins qu'on ne ſoutienne que Dieu doit anéantir des Créatures immortelles, dès que ces Créatures auront porté la dureté juſqu'au point d'être inacceſſibles à tout ſentiment de douleur & de regret, ou bien, que Dieu doit ceſſer de punir des Hommes qui ne ceſſent point d'être coupables. Pour mettre cette réponſe dans un plus grand jour, je prie mes Lectenrs de conſiderer qu'il arrive ſouvent ici bas ſur la terre que la punition d'un crime n'ait point de proportion avec le temps dans lequel il a été commis, mais qu'elle eſt proportionée à la durée des effets du crime.

Un ſeul inſtant de plaiſir qu'on a gouté en ſatisfaiſant une paſſion criminelle, peut per-

perdre a jamais la reputation d'un Homme, ruiner sa santé, & par le remords, qui s'éleve a tout moment contre lui, empoisonner le reste de sa vie, & si un tel Homme ressent au de là du tombeau les mêmes affections, qui ont été les causes de son malheur pendant cette vie, sans que jamais il lui soit possible de s'en repentir, il me paroit demontré que la justice de Dieu est à couvert de blâme, si elle punit toujours, un Etre toujours coupable. Pour tirer quelque fruït de tout ce que nous venons d'établir, il faut faire attention aux consequences suivantes.

1. S'il est aussi impossible que des Créatures se soutiennent & se conservent elles-mêmes, qu'il est impossible qu'elles se donnent l'existence, il est évident qu'il doit y avoir un Dieu. Quelques Personnes ont de la difficulté à croire le Dogme de la création du monde, parce qu'ils n'ont point été les temoins de ce merveilleux Ouvrages, mais elles voïent cet Ouvrage achevé, continuant toujours dans le même état, quoi qu'impuissant à se conserver; & par consequent soutenu par une puissance étrangére.

Certainement la conservation de toutes choses est un chef d'œuvre de Raison, de Sagesse, & de pouvoir, que nous ne pouvons attribuer qu'à une cause intelligen-

te,

te, puiſſante, inviſible, que nous appellons Dieu.

2. Si nous devons à Dieu la vie, le mouvement & l'Etre nous devons nous conſacrer entierement à lui, & lui payer toujours ce tribut d'hommage & d'obéiſſance que nous impoſent l'exiſtence qu'il nous a donnée, & la dependance étroite & continuelle dans laquelle nous ſommes à ſon égard.

Par cela même qu'il nous a crées il a ſur nous un droit Souverain; nous devons le reverer comme le Maître du monde; mais parce qu'il nous conſerve l'intelligence, la volonté, l'exiſtence, parce qu'il nous donne la force de marcher dans le chemin de la vertu, parce qu'il nous éleve à la ſublime eſpérance de parvenir par là au bonheur, il acquiert ſur nous un droit d'un autre genre, un droit dont on peut démontrer l'équité, mais dont un cœur bien fait peut ſeul ſentir toute la force, nous devons l'aimer comme le ſoutien & le Bienfaiteur du genre humain.

3. Si Dieu n'eſt pas ſeulement notre Créateur, mais auſſi notre Conſervateur, lui ſeul peut exercer ſur nous une puiſſance abſoluë, l'exiſtence & la conſervation ſont les fondemens de tous les Actes de Gouvernement; aucun autre Etre n'en à le droit

ni

ni le pouvoir. Ainſi Dieu ſeul peut préſcrire des loix, infliger des peines, aſſurer des recompenſes, diminuer, ſuſpendre, ou augmenter la force des Loix de la Nature.

4. Ceci doit nous convaincre, combien il y auroit de folie à une Créature de vouloir reſiſter à ſon Créateur, de qui ſeul eſt émané le pouvoir qu'elle voudroit employer contre lui. Et puiſque nous n'avons qu'une puiſſance empruntée, quelle téméraire audace n'eſt-ce point d'irriter le Dieu fort & de le provoquer à jalouſie?

Rentre dans ton néant, pécheur, à la vûë de ton Créateur, de ton Conſervateur & de ton Juge; ſoumis à ſon pouvoir ſuprême, fais de ſa volonté la régle de ta conduite; *Que lui ſeul ſoit ta crainte & ton tremblement. A lui ſeul apartient la puiſſance;* * lui ſeul peut mettre un frein à la fureur de la mer, fléchir le cœur d'un Roi cruel, calmer les mouvemens d'un peuple ſéditieux.

L'unique parti que puiſſe prendre un Etre raiſonnable; c'eſt de le craindre & d'obéïr à ſa volonté; car ſi nous l'offençons il n'y a rien qui puiſſe nous dérober à ſon courroux, ni nous défendre contre ſa puiſſance.

5. Ma derniére conſéquence eſt que puiſ-

* Eſaïe VIII. 13.

que nous avons en lui la vie, le mouvement & l'Etre, il doit être néceſſairement témoin de toutes nos actions. Il nous preſſe, il nous environne de toutes parts, il démêle nos actions les plus ſecrétes, & perce les nuages qui les voilent aux yeux des Hommes. *Il n'y a ni obſcurité, ni ombre de mort qui puiſſe cacher à ſes yeux les ouvriers d'iniquité,* * L'Ecriture & la Raiſon ſont parfaitement d'accord ſur cette matière; car ſi nous ne pouvons penſer, nous mouvoir, ni ſubſiſter ſans le ſecours continuel de Dieu, il faut bien qu'il ſoit préſent par tout où nous ſommes de la manière du monde la plus intime. Verité, qu'il ſeroit à ſouhaiter qui fût gravée dans le cœur de tous les Hommes. Que de crimes bannis de l'Univers, ſi avant que de les commettre on pût ſe remplir l'eſprit de la toute-préſence de ſon ſouverain Juge, & ſe dire à ſoi-même, que vais-je faire, Dieu me voit?



* 1 Chron. XXIX. 11.

CHAP.

CHAP. III.

Qui traite de la Providence conſiderée en tant que gouvernant le Monde.

APrès avoir parlé de l'exiſtence que Dieu conſerve à toutes ſes Créatures, pour ſuivre l'ordre que nous nous ſommes propoſé, nous devons examiner la Providence du côté de ſou Gouvernement. Dieu eſt le Maitre ſouverain de cet Univers, *il fait ce qui lui plait tant aux Cieux qu'en la Terre;* c'eſt pourquoi il doit en être auſſi le Gouverneur abſolu. Tous les Hommes, qui admettent une Providence, conviennent en général de cette verité; mais quand il eſt queſtion d'entrer dans le détail, ils tachent de ſouſtraire au Gouvernement de Dieu un ſi grand nombre de cas particuliers, qu'il ſemble qu'au lieu de Directeur de tout ce qui arrive, il en ſoit ſimplement le témoin; les trois quarts des Hommes reſtraignent les actes de la Providence à la permiſſion que cela ſe faſſe ainſi; & alors cela ne ſignifie autre choſe, ſinon que Dieu n'y met aucune oppoſition; & ſi l'on admet cette manière de s'exprimer, il s'enſuit que les Hommes ont au-

tant de part au Gouvernement du Monde que la Divinité même: toute la différence qu'il y a, c'est que Dieu n'empêche pas une chose parce qu'il ne le veut pas, au lieu que les Hommes ne l'empêchent point, parce qu'ils sont dans l'impuissance de le faire; mais le simple acte de ne point empêcher une chose n'emporte aucune idee de Gouvernement. Le meilleur moyen de se former de justes idées de la matière que nous traitons, c'est de considerer de quelle manière l'Ecriture en parle; & parce qu'il y a une grande diversité entre les actes de Gouvernement, nous allons examiner attentivement de quelle manière Dieu dirige les causes, & de quelle manière il agit à l'égard des évenemens.

I. Nous distinguons trois sortes de causes. 1. Les causes naturelles. 2. Les causes accidentelles, ou celles qui ont raport au hazard. 3. Les causes morales, ou celles qui ont raport aux Etres libres.

1. Les causes naturelles, par exemple tout ce qui regarde le Gouvernement des Cieux, de la Terre, de la Mer, de l'Air, qui n'agissent point par le choix, mais par la nécessité qui leur est imposée par la Nature. Or l'Ecriture n'attribuë pas seulement à Dieu toutes les puissances de la Nature qui ont raport à la Création, mais même à la direction de toutes leurs influences.

La

La volonté de Dieu fait même que ces influences ont du raport avec le bien & avec le mal moral: c'eſt par elles que Dieu punit ou recompenſe les Hommes en rendant l'air pur ou infecté, les ſaiſons abondantes ou ſteriles. Il arrête ou hâte l'exécution de leurs deſſeins par les vents, par les tempêtes, par le flux ou reflux de la mer. C'eſt ainſi que Dieu ſe ſert de la Nature pour impoſer des loix aux Hommes & pour préſcrire des bornes à leurs paſſions; c'eſt ainſi qu'il diſſipe les plus puiſſantes Flottes & les plus nombreuſes Armées, c'eſt ainſi qu'il rend inutiles les plus ſages conſeils, & qu'il régle le ſort des Princes & la deſtinée des Royaumes.

S'il eſt vrai que Dieu gouverne les Hommes par le moyen des cauſes naturelles, il s'enſuit de là que ces cauſes lui ſont entiérement aſſujetties; car des cauſes néceſſaires ne peuvent pas ſervir à diriger des Etres libres, ſans le concours de la Providence, qui, à ſon gré, guide ou ſuſpend les influences de la Nature.

Quand on conſulte la raiſon & l'expérience, on voit que Dieu a donné un certain pouvoir aux cauſes naturelles, & que d'ordinaire il ſe ſert de ce pouvoir pour parvenir aux fins qu'il ſe propoſe. Voilà pourquoi quelques incrédules ramênent tout à la Nature ſans faire honneur de rien

à la Providence: parce que, si l'on en excepte les miracles auxquels ils n'ajoutent gueres de foi, ils voyent que tout se conduit par des régles ordinaires; cette conduite est très-conforme à la Sagesse de Dieu; car si cela n'étoit pas il auroit fait la Nature sans aucun dessein, puisqu'il auroit résolu de se servir en toute occasion de son pouvoir immédiat: ainsi l'action de Dieu, par laquelle il gouverne la Nature, n'est autre chose que d'en diriger les mouvemens afin qu'elle remplisse les sages desseins de sa Providence.

D'un côté, comme Dieu ne fait d'ordinaire rien qui soit hors du cours, ou contre les régles de la Nature, d'un autre côté, comme la Nature est incapable de continuer ses mouvemens avec la même force, & la même régularité, sans la direction & le secours du Maitre du Monde; & d'ailleurs, puisque tous les Etres qui composent le Monde materiel agissent d'une manière nécessaire quand ils exercent leurs facultez naturelles; il s'ensuit que Dieu peut temperer, suspendre, diriger, leurs influences, sans renverser l'ordre établi dans la Nature. Comme, par exemple, le feu & l'eau, le vent & la pluye, le tonnerre & les éclairs, toutes ces choses ont leurs puissances & leurs causes naturelles; & Dieu se sert d'elles pour exécuter

ter cela même à quoi elles sont destinées par leur nature. Dieu se sert de la chaleur du Soleil pour échauffer la terre & pour la rendre féconde ; des pluyes & des vents pour rafraichir & pour purifier l'air: en se reservant pourtant toujours par devers lui le degré & la mesure dans laquelle il distribuera toutes ces choses. Voilà de quelle maniére Dieu employe le Ministére des causes naturelles, quand il veut recompenser ou punir les Hommes. Témoin ces paroles remarquables que nous lisons au XXXVIII. Chap. du Livre de Job verset 31. & suiv. *Pourrois-tu retenir les delices de la Poussiniere, ou délier les vertus attractives de l'Orion? Pourrois-tu faire sortir les Couronnes en leur tems? & conduire Arcturus avec ses enfans? Connois-tu les ordonnances des Cieux, & disposeras-tu du Gouvernement de chacun d'eux sur la terre? Crieras-tu à la nuée à haute voix afin qu'abondance d'eaux te couvre? Envoyeras-tu les foudres tellement qu'elles marchent, & te dient, nous voici.* Toutes ces choses sont au dessus du pouvoir humain & n'apartiennent qu'au Gouvernement de la Providence Divine. *Feu & grêle & neige & vapeur & vent de tourbillon executent sa parole.* Pseau. CXLVIII. 8. Quelquefois Dieu suspend les influences de la Nature, *Si je ferme les Cieux, & qu'il n'y ait point de pluye.* 2 Chron. VII. 13,

13. D'autrefois, *il commande aux nuées de couvrir la terre d'eaux, & donne les pluyes de la premiere & de la derniere saison, il nous garde les semaines ordonnées pour la moisson.* Jer. V. 24. C'est sur ce pouvoir de sa Providence que sont fondées les promesses que Dieu faisoit autrefois au Peuple d'Israël. Deut. II. 14. 15. *Alors je donnerai la pluye telle qu'il faut à votre pays en sa saison, pluye de la premiere & de la derniere saison, & tu recueilliras ton froment, ton vin excellent & ton huile. Ainsi je ferai croitre en ton champ de l'herbe pour ton betail: & tu mangeras & seras rassasié.* Dieu va quelquefois jusqu'à marquer la quantité d'eau qu'il fera tomber des Cieux. 2 Joël v. 23. 24. *Vous enfans de Sion égayez-vous, & vous rejouissez en l'Eternel votre Dieu: car il vous a donné de la pluye telle qu'il la falloit, voire il a fait découler sur vous la pluye de la premiere & de la derniere saison au premier mois.* Ce n'est pas tout, le Maitre du Monde détermine aussi dans quel lieu la pluye tombera. 34. Ezechiel 26. *Même je les comblerai & tous les environs de mon coteau, & ferai descendre ma pluye en sa saison: ce seront pluyes de bénédiction.* Et au Chapitre IV d'Amos v. 7. 8. *Je vous ai retenu aussi la pluye, quand il restoit encore trois mois jusqu'à la moisson, & ai fait pleuvoir sur une Ville, & n'ai point fait pleuvoir*

sur

ſur l'autre: une piece a été arroſée de pluye: & l'autre piece, ſur laquelle il n'a point plu, a été deſſéchée, & deux voire trois villes ont été vers une autre, mais elles n'ont point été raſſaſiées.

Il eſt impoſſible d'aſſigner aucun ſens raiſonnable à tous ces paſſages, ſi l'on refuſe à Dieu le Gouvernement & la direction de toutes les cauſes naturelles, car aucun effet particulier ne peut être attribué à la Divinité, à moins que ſa Sageſſe ne détermine les cauſes à produire cet effet. Une grande partie du bonheur & des miſéres de la vie humaine dépend des influences qu'ont à notre égard les objets qui nous environnent; ainſi, puiſque Dieu s'intereſſe à ce qui regarde les Hommes, il doit néceſſairement préſider aux effets de la Nature. De là ces promeſſes faites à la vertu; de là ces menaces qu'il dénonce au crime. Il tient en ſa main la paix & l'abondance pour couronner la premiére de ces diſpoſitions, & il diſpoſe à ſon gré de la famine & de la mortalité pour punir l'autre. En un mot, toutes les cauſes naturelles ſont ſoumiſes d'une manière immédiate aux ordres de la Providence. Les Hommes même, quoique leurs lumiéres ſoient extrémement bornées, peuvent nous fournir des exemples de cette conduite de Dieu. Combien d'exemples n'avons-nous

 pas

pas de l'empire que l'Art des Hommes a acquis fur la Nature, non pas en altérant l'effence des chofes, mais en plaçant les caufes de telle manière qu'elles produifent un effet qui n'auroit point eu lieu fi l'induftrie n'y avoit point concouru. Or fi Dieu a affujetti la matière à l'Art humain, à plus grande raifon s'en eft-il refervée la principale direction.

Ce que nous venons de dire fert à démontrer combien il eft néceffaire qu'une Providence immédiate préfide au Gouvernement du Monde, les caufes naturelles font d'excellens inftrumens; mais pour s'en bien fervir il faut un ouvrier habile; c'eft ce qui paroit par la diverfité des changemens que nous voions dans la Nature; cette diverfité prouve que la Nature n'eft point dirigée par des mouvemens purement mechaniques, car ces fortes de mouvemens font toujours réguliers & uniformes dans leurs variations. La réfléxion que nous venons de faire doit nous aprendre ce que nous devons attribuer à Dieu, & ce que nous devons attendre de lui dans le cours ordinaire de la Nature; il feroit injufte d'exiger que Dieu renverfât à tout moment pour l'amour de nous les loix qu'il a une fois établies; qu'en nous jettant, par exemple, dans l'eau ou dans le feu, nous ne fuffions ni engloutis par l'une, ni con-

fumez

ſumez par l'autre: par la même raiſon la Providence n'eſt point tenue de nous conſerver lorſque par intemperance nous nous détruiſons nous-mêmes ; car Dieu ne doit point faire des miracles pour garantir les Hommes des ſuites funeſtes de leur méchanceté & de leur folie.

Toutes les influences favorables du Ciel, qui ſupléent à nos beſoins, & qui rempliſſent nos cœurs de joye, ſont dûës à la ſeule bonté de la Providence ; & tous les deſordres de la Nature qui ravagent l'Univers, la famine, la peſte, les tremblemens de terre, ſont des effets de la colére de Dieu, qui ſe ſert de ces moyens pour punir le crime. C'eſt ſur cette verité que ſont fondées nos priéres lorſque nous demandons à Dieu l'abondance, la paix, des ſaiſons fertiles, & nos actions de graces lorſque nous voulons marquer à l'Etre ſuprême notre reconnoiſſance de ce qu'il nous a accordé toutes ces choſes.

2. Nous devons conſiderer le Gouvernement de la Providence par raport aux cauſes accidentelles : à proprement parler le hazard ne peut rien produire ; car tout ce qui arrive, arrive par des cauſes réelles. Ce que nous apellons accident n'eſt autre choſe qu'un concours fortuit de differentes cauſes qui produiſent un effet auquel on ne s'étoit point attendu ; par exemple,

ple, un Homme perd par malheur quelque bijoux de prix, & un autre en se promenant le trouve par hazard. L'experience démontre que la vie des Hommes est marquée par un grand nombre de semblables accidens. C'est pourquoi Salomon remarque IX. Eccl. v. 11. *J'ai vû sous le Soleil que la course n'est point aux legers, ni aux forts la bataille, ni aux sages la paix, ni aux prudens les richesses, ni la grace aux savans: mais que le tems & l'occurrence en échet à eux tous*, Certains évenemens inopinez changent la fortune des Hommes, & déconcertent les projets arrangez avec le plus de prudence. Ce seroit naturellement à la vitesse que seroit dû le prix de la course; à la force le gain d'une bataille, à la sagesse & à l'intelligence la réüssite d'une affaire. Cependant le Sage observe que cela ne va pas toujours ainsi, que le hazard, que des conjonctures favorables: que des accidens imprevûs sont plus puissans que toute la force, tout le génie, & toute l'adresse humaine: par consequent, dans quelles miséres ne seroient pas plongez tous les Hommes, si une main sage & liberale ne prenoit pas soin de diriger elle-même les hazards & les accidens? Comment Dieu pourroit-il gouverner les Hommes, si le hazard indocile à ses ordres ne lui étoit point soumis? Souvent la destinée des Hommes, des

des familles, des Royaumes entiers depend de certaines circonstances qui nous paroissent petites & méprisables ; ainsi vouloir soustraire ces circonstances au Gouvernement de la Providence, c'est lui soustraire en même temps les changemens les plus remarquables & les évenemens les plus importans.

En voilà assez pour nous persuader que si Dieu gouverne le monde, il commande aussi au Hazard, & que tous les évenemens, quelque peu attendus qu'ils nous paroissent, sont prevus & reglez par la Providence.

De pareils évenemens sont les objets les plus particuliers du soin de Dieu dans le Gouvernement du Monde, parce que ce sont les grands moyens dont la Providence se sert pour parvenir à ses fins; ces moyens employez par l'Etre supréme forment une démonstration palpable d'une Sagesse superieure & d'un pouvoir Souverain qui gouverne le monde. C'est par ces moyens que Dieu rend inutiles la Sagesse des sages & le pouvoir des puissans. *Il dissipe les signes des menteurs, il affolit les devins, il fait que les sages tournent à rebours & que leur Science devient folie.* Esaie XLIV. 25. Si la force & la prudence pouvoient toujours se promettre une infaillible superiorité ; les Hommes devenus par

là

là arbirres de leur ſort & de leur fortune ; negligeroient l'Auteur de leur Etre & reſpecteroient peu ſa Providence ; le Crime heureuſement menagé par une fine Politique, gouverneroit tout l'Univers : mais la varieté des ſuccès & l'incertitude des prévoyances humaines tiennent en bride les pécheurs par la crainte d'une vengeance prochaine ; & raſſurent les gens de bien contre les maux imprevus par cela même que ces maux ne peuvent fondre ſur eux ſans l'ordre du Souverain Maître & du grand Diſpenſateur de toutes choſes.

Nous ne pouvons pas douter qu'il n'arrive tous les jours un grand nombre d'accidens qui ont une relation intime avec nous, & deſquels dépend ſouvent notre bonheur ou notre malheur pendant cette vie : il faut avouër auſſi qu'il nous eſt impoſſible de nous défendre de ces ſortes d'accidens, parce que nous ne ſaurions les prevoir : j'infere de là que ces évenemens inopinez, qui échappent à toute notre penetration doivent reſſortir d'une maniere plus particuliere aux ſoins de la Providence. Les Payens faiſoient de la Fortune une Déeſſe, & lui attribuoient le Gouvernement de toutes choſes. Cette erreur à ſon origine dans la verité, puiſqu'elle ſignifie que la Providence de Dieu influë ſur les choſes qui nous paroiſſent les plus fortui-

tes ;

tes ; cela est certain : car si Dieu gouverne quelque chose, ce doit être principalement le Hazard que lui seul est capable de gouverner. La Sagesse & la bonté de Dieu nous laissent d'ordinaire plus ou moins à nous mêmes, à proportion que nous avons plus ou moins de force & de lumiere pour nous conduire. Que si nous ne nous réglons pas là-dessus, sa justice fait que nous trouvons la funeste *recompense de notre erreur* ; mais quand nous sommes incapables de nous suffire à nous mémes, alors nous pouvons esperer que la Providence prendra soin de nous ; dans d'autres occasions l'industrie & la prudence doivent concourir avec le secours & le soutien de Dieu ; au lieu que dans les circonstances de pûr hazard la Providence doit agir seule : il s'ensuit de là que tous les argumens qui demontrent une Providence la prouvent principalement pour les évenemens où le hazard a lieu.

L'Ecriture attribuë ces évenemens à Dieu d'une maniere plus particuliere que tous les autres. Il est dit dans la Loi de Moyse que lorsqu'un Homme tue par hazard son voisin, c'est Dieu qui a arrangé les choses ainsi. Exode XXI. 12. 13. *Celui qui aura frappé un Homme tellement qu'il en meure, on le fera mourir de mort. Toutefois celui qui n'aura point aguetté, mais Dieu par occasion l'aura fait rencontrer à la main d'icelui,*

lui, je t'ordonnerai un lieu auquel il s'enfuira. Dans cette Loi Dieu oppose celui qui aura tué par hazard avec celui qui l'aura fait de dessein premedité. Ce qui est expliqué plus clairement. Deutero. XIX. 4. 5. *Or c'est ici comme on procédera à l'endroit du meurtrier, lequel s'en sera enfui dans une Ville de réfuge, afin qu'il vive: celui qui aura frappé son prochain par mégarde, & ne l'a point haï auparavant; comme celui qui sera allé avec son prochain à la forêt, pour couper du bois, & que sa main s'étant avancée avec la coignée, le fer se soit échappé hors du manche & ait rencontré son prochain tellement qu'il en meure: il s'enfuira en une de ces Villes-là, afin qu'il vive.*

Il y a-t-il rien au monde de plus accidentel qu'un pareil évenement? Cependant il est certain que la Providence divine dirige de telle maniere l'action d'un de ces Hommes que la mort de l'autre en doit être une suite necessaire.

Il y a-t-il rien de plus accidentel que le sort? Cependant Salomon vous dit, que *le sort est jetté au giron; mais que ce qui en avient est de par l'Eternel.* Prov. XVI. 33. voulant dire par là, qu'il n'y a rien au monde de si casuel & de si incertain qui ne soit soumis à la préscience & aux ordres de la Providence, car tout ce qui est pour nous obscurité, confusion, hazard, est clar-

té,

té, ordre, & dessein dans le Systême de la Providence.

Quel concours d'accidens n'a-t-il pas fallu pour aprocher Joseph du Trône de Pharao! Des songes par le moyen desquels Dieu lui annonçoit sa grandeur future; l'envie que ses Freres conçurent contre lui, la résolution de saisir la premiere occasion pour satisfaire leurs desirs de vengeance. Tout cela n'auroit pas rempli les vûës de la Providence si des Marchands Ismaëlites, qui passoient *par hazard*, après avoir acheté Joseph ne l'eussent point mené en Egypte, & vendu à Potiphar. Qu'on ajoute à tout cela la chasteté de ce Saint Patriarche si mortifiante pour la Femme de son Maitre, la prison où il est plongé, les songes qu'il explique à ceux qui y sont detenus avec lui, ce qui lui donne occasion d'interpréter après cela ceux de Pharao même, le voyage que son pere & ses Freres chassez de leur Païs par la famine firent en Egypte, & par où fut accompli ce que Dieu avoit dit à Abraham; Genes. XV. 13. *Saches pour certain que ta posterité habitera comme étrangére au païs non sien: & servira aux gens du lieu, & sera affligée par eux pendant quatre cens ans.* De pareils évenemens predits long-tems auparavant ne peuvent certainement point avoir pour cause un hazard aveugle, mais doivent être

conduits par une Providence sage, puissante, éclairée.

C'est par des moyens aussi extraordinaires & aussi impénétrables à la prudence humaine que Dieu délivra son peuple de la servitude d'Egypte. Moyse nait dans le tems que par un Arrêt sanglant du Roi d'Egypte on arrachoit à tous les Enfans mâles des Israëlites une vie à peine encore reçûë. Sa Mere le garde trois mois, s'expose à la rigueur des Loix, & satisfait ainsi pendant quelque tems sa tendresse, malgré les tristes réflexions que la prudence suggére en si grand nombre, lors qu'elle est timide. Enfin elle expose son Fils aux eaux du Fleuve : la Fille de Pharao le trouve, le donne à élever à sa propre Mere; après cela elle le fait revenir chez elle, & le fait instruire dans toute la Science des Egyptiens. Quand il atteint l'âge de quarante ans Dieu le retire de la molle oisiveté d'une Cour délicieuse pour lui faire accomplir les grands desseins dont il vouloit le rendre exécuteur. L'amour pour sa Nation, toujours fatal aux Egyptiens, le contraint de sortir d'Egypte, & le force d'y rentrer pour délivrer les Israëlites *à main forte & à bras étendus*.

C'est par des moyens, qui paroissent aussi incertains à la prudence humaine, que Dieu accomplit la prédiction qu'il avoit fait

fait faire à Achab par le Prophéte Michée. Ce Prophéte lui avoit annoncé sa perte en cas qu'il voulût monter contre Ramoth de Galaad ; ce que l'évenement justifia par l'accident du monde le plus fortuit. *Un Homme tire son arc de toute sa force & frappe le Roi d'Israël entre les deux taßettes & le harnois, dont il mourut.* 1 Rois XXII. 34. Le sang qui couloit de sa playe se répandit dans le chariot : & les chiens lécherent son sang. Ainsi par une chose, qui semble ressortir au simple hazard fut accomplie la menace qu'Achab s'étoit attirée de la part de Dieu. *Tout ainsi que les chiens ont leché le sang de Naboth, de même ils lecheront son sang.* 1 Rois XXI. 21. Je n'ajouterai plus qu'un exemple ; il concerne la délivrance des Juifs operée par le moyen de la Reine Esther.

La noble fierté de Mardochée, qui refusoit de se courber d'une manière servile devant Haman, lui attire la colére de cet insolent favori d'Assuerus. Cet Homme cruel pour venger une offense particuliere envelope tout le Peuple Juif dans une même condamnation. Il surprend un ordre sanguinaire du Roi d'exterminer toute cette malheureuse Nation. Esther s'expose à la colére du Roi & hazarde sa vie pour tacher de sauver celle de ses Freres. Assuerus la reçoit de la manière du monde la

plus favorable. La nuit un ſommeil inquiet l'agite; pour diſſiper cette inquietude il commande qu'on lui liſe les Chroniques de ſon Regne. Cette lecture lui rapelle une conjuration qu'on avoit formée contre ſa vie, & dont Mardochée avoit découvert les Auteurs. Sa reconnoiſſance l'engage à recompenſer d'une manière glorieuſe celui à qui il devoit la vie, & à perdre peu à peu les idées odieuſes qu'il avoit du Peuple Juif. Voilà de quelle manière la Providence de Dieu ſe ſervit de pluſieurs circonſtances qui nous paroiſſent fortuites, pour ſauver une Nation qu'il reſervoit à de plus grandes choſes.

Nous devons conclurre de tout ceci que, puiſque nous remarquons des caractéres de ſageſſe, de bonté, & de juſtice dans ce que nous apellons hazard, le hazard même doit être aſſujetti à la direction de la Providence. Il y a plus: la Sageſſe du Gouvernement de la Providence a éclaté principalement dans les évenemens fortuits. Quand nous ſommes frapez de la beauté, de l'ordre & de l'arrangement qui ſe trouve dans l'Univers, nous en tirons la conſequence, qu'un Etre intelligent a preſidé à cet ouvrage: à plus forte raiſon devons-nous tirer la même concluſion, lorſque nous voyons reſulter d'un aſſemblage de hazards un tout merveilleux. N'avons-nous pas

pas mille preuves que la fortune & la vie des Hommes, la deſtinée des Royaumes, le ſuccès des Guerres, les changemens dans le Gouvernement, que toutes ces choſes ſont réglées par les accidens du Monde les plus imprévus? Certainement, puiſque le hazard déconcerte les entrepriſes les mieux ménagées, puiſqu'il rend impuiſſant le plus grand pouvoir, puiſqu'il eſt une ſource de recompenſes pour les gens de bien, de délivrances pour l'Egliſe, de punition pour les méchans, & qu'il forme un caractére de convenance entre la nature du crime & celle du chatiment, il faut que cet Etre ſouverain, qui ſouffle quand il veut ſur les deſſeins de la plus vaſte ambition, à qui ſeul toutes choſes ſont poſſibles, qui peut ſeul faire ſourdre le bonheur du ſein même de la miſére; enfin il faut que celui qui peut ſeul aſſigner aux peines & aux recompenſes les ſages régles de proportion qu'elles doivent avoir avec ceux qui en ſont les objets, il faut, dis-je, que cet Etre gouverne un hazard qui influë ſur toutes ces choſes: c'eſt ſur ces principes qu'aucun Homme raiſonnable ne peut revoquer en doute, que ſont fondées notre foi, notre eſpérance, notre confiance; que, quelque grand que ſoit le nombre des maux qui nous accablent, & des dangers qui nous menacent, Dieu

a toujours à sa disposition plusieurs moyens également inconnus, & inpénétrables à la sagesse humaine, pour nous délivrer; il peut toujours armer en notre faveur une legion d'accidens & de hazards.

Si nous ramenons cette verité à son veritable usage elle nous inspirera la déference la plus parfaite, & la soumission la plus profonde pour le Maitre de l'Univers; elle nous inspirera une forte persuasion que nous devons chercher Dieu dans tout & ramener tout à lui: que nous ne devons établir notre sûreté que sur la protection puissante de sa Providence. Quelque précaution que nous employons pour détourner de nous ce petit nombre de maux, qui peuvent en quelque sorte être prévûs, nous ne pouvons pourtant jamais parer les coups du hazard, qui dirigez par Dieu, ne ressortissent en aucune façon aux lumieres douteuses de notre foible préscience. Cette verité doit abattre la fierté, humilier l'orgueil, & faire naitre dans le cœur des Grands du Monde une vénération religieuse pour ce Dieu qui a en sa main mille ressorts invisibles, dont le moindre est capable de sapper jusqu'au fondement la fortune la plus solidement établie.

3. Nous nous sommes proposez en troisiéme lieu d'expliquer le Gouvernement

de

de la Providence par raport aux cauſes morales; pour cet effet nous devons conſiderer les Hommes entant qu'inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour accomplir les ſages deſſeins de ſon conſeil.

Preſque tous les biens & tous les maux qui nous arrivent pendant cette vie, nous ſont faits par les autres Hommes : Dieu employe la plupart du tems leur miniſtére lorſqu'il veut nous recompenſer ou nous punir; il les rend à ſon gré diſpenſateurs de ſes bénédictions ou exécuteurs de ſes vengeances. Il s'enſuit de là que Dieu doit avoir une puiſſance auſſi abſolue ſur les penſées, ſur les paſſions, & ſur les actions des Hommes que celle qu'il a ſur le pouvoir & les influences de la Nature. Si les Hommes pouvoient rendre malheureux ceux au bonheur de qui Dieu s'intereſſe, s'ils pouvoient faire le bonheur de ceux que Dieu veut punir ; tout dependroit dans la vie du nombre & du pouvoir de nos amis, & de nos ennemis, & la Providence ne ſeroit comptée pour rien. Ce que nous venons de dire ne laiſſe pas de renfermer une grande difficulté ; c'eſt de ſavoir, comment Dieu peut exercer un Gouvernement abſolu ſur des Etres libres ſans ruiner leur liberté: ce qui détruiroit la nature du vice & de la vertu, des recompenſes & des chatimens.

La néceſſité de reconnoitre cette verité, dès qu'on admet une Providence, & qu'on a fait quelque attention aux exemples que l'Ecriture nous fournit ſur cette matière, a pouſſé certaines perſonnes juſqu'à nier la liberté des actions humaines, & à faire des Hommes de ſimples automates; mais on ſe jette alors dans une autre difficulté, car comment concilier ce ſyſtême avec la différence morale qu'il y a entre le bien & le mal, différence que cette ſupoſition renverſe abſolument. D'autres, pour ne point tomber dans cet abîme, reduiſent preſque à rien le Gouvernement de la Providence de peur de lui trop attribuer.

La ſeule manière, à ce qui me ſemble, de répondre à toutes ces objections, c'eſt de conſidérer d'un côté le Gouvernement de Dieu entant qu'ayant pour objet des Créatures raiſonnables & des Etres libres, & de l'autre entant qu'ayant pour objet des inſtrumens de ſa Providence.

Selon la premiére de ces deux métodes Dieu enviſage les Hommes dans leur état naturel, comme des agens libres. C'eſt dans cette ſupoſition qu'il leur préſcrit des Loix afin qu'ils puiſſent diſtinguer le bien d'avec le mal; qu'il fortifie ces Loix par le ſecours des promeſſes & des menaces, & qu'il leur accorde toute l'aſſiſtance de ſa grace qu'exigent la foibleſſe & la cor-

rup-

ruption de leur nature. Quand Dieu a fait cela, il eſt conforme à ſa ſageſſe de laiſſer alors l'Homme à ſon propre choix, & de le recompenſer, ou de le punir, ſelon qu'il le mérite: car une vertu forcée ne peut prétendre aucune recompenſe; ni un crime involontaire ne peut mériter aucun chatiment. La nature d'une Créature raiſonnable, celle de la vertu & du vice, les idées les plus ſaines que nous avons des perfections Divines, toutes ces choſes concourent à démontrer la propoſition que nous avons avancée ſur la liberté de l'Homme dans le choix de ſes actions.

Mais 2. il n'en eſt pas de même des Hommes conſidérez entant que membres de la ſocieté; car alors le bien & le mal qu'ils font ne ſe borne pas à eux ſeuls; mais ont encore relation avec les autres Hommes qui les environnent. Alors Dieu les laiſſe agir, ou les retient, ſelon que la ſageſſe de ſa Providence le demande.

Quoique Dieu ait fait les Hommes des Etres libres, il ne faut point pourtant s'imaginer pour cela qu'il ait formé des Créatures, qui peuvent quelquefois ſe ſouſtraire à ſon Gouvernement: on ne peut conteſter que le Maitre de l'Univers par un pouvoir irreſiſtible ne tourne à ſon gré le cœur des Hommes, n'enchaîne leurs paſſions, ne déconcerte leurs projets. Le

nœud de la Question est de savoir quand il est utile & convenable à Dieu de déployer pour cet effet sa puissance : nous répondons qu'aucun Homme n'en peut revoquer en doute l'utilité, quand ces moyens doivent servir au maintien & à l'ordre du Gouvernement de ce Monde.

Dieu n'employe jamais une puissance, à laquelle il est impossible de resister, pour rendre les Hommes bons ou mechans, vertueux ou coupables ; car ce seroit annihiler la nature de la vertu & du vice ; qui fondées sur la liberté & sur le choix bannissent tout ce qui s'appelle necessité : mais Dieu peut par une influence secrette & irresistible flechir les cœurs, enchainer les passions & rendre inutiles toutes les resolutions des Hommes. La seule Question qui reste à faire là-dessus, c'est dans quelle occasion il est convenable que Dieu agisse de cette maniere ? & aucun ne peut nier que cette conduite ne soit convenable dès que l'exactitude du Gouvernement de l'Univers l'exige.

Ce n'est pas Dieu qui par un pouvoir irresistible rend les Hommes bons ou méchans ; car ce seroit renverser la nature du vice & de la vertu qui ne peuvent subsister dès que la liberté est détruite. Mais Dieu peut par une influence sécrette & invincible forcer les Hommes à faire un bien qu'ils n'au-

n'auroient point fait ſans cela, & les empêcher de commettre un mal que ſans cela ils auroient ſans doute commis ; ce qui ne les rend pas meilleurs, mais fait ſimplement d'eux des inſtrumens dont la Providence ſe ſert pour exercer ſa bonté.

Ceci montre clairement la difference, qu'il y a entre le Gouvernement de la Grace & celui de la Providence. Le premier de ces Gouvernemens a rapport à la vertu & au vice ; il porte les Hommes à leurs devoirs, il change leur nature corrompue & leurs inclinations déréglées, & par conſequent employe tous les moyens qui ſont préciſement conformes à la liberté du choix & a l'eſſence de la vertu & du vice : mais le Gouvernement de la Providence a rapport au bonheur & à la miſére, aux recompenſes & aux chatimens, non ſeulement des particuliers, mais auſſi des Nations entieres ; & pour cet effet, Dieu peut mettre en uſage les inſtrumens qui lui ſemblent les plus propres à accomplir les ſages deſſeins de ſa Juſtice ou de ſa miſericorde : La diſtinction que nous venons d'établir eſt ſi neceſſaire, que faute de l'avoir ſentie, pluſieurs perſonnes ſont tombées dans de grandes erreurs ſur la matiere de la Providence.

Conſiderons à preſent de quelle maniere Dieu gouverne les Hommes, quand il veut

en

en faire ici bas sur la terre les Executeurs des desseins de sa Providence. Les metodes dont la Sagesse Divine se sert pour cet effet sont infinies en nombre, & d'ordinaire impénétrables pour des intelligences aussi bornées que les notres. Mais quoique nous ne connoissions que *les bords de ses voyes*. nous en démêlons assez, pour concevoir un respect religieux pour la conduite de la Providence, pour nous reposer sur son secours & sur sa protection, & pour pouvoir répondre suffisamment aux objections de l'ignorance & aux Sophismes de l'impieté; ce qui doit nous suffire.

Je vai réduire ce que j'ai à proposer sur cette matiere à ces deux Chefs principaux: 1. je parlerai du Gouvernement de Dieu à l'égard des Esprits des Hommes, à l'égard de leurs volontez, de leurs passions, & de leurs conseils, 2. je considererai ce Gouvernement par rapport à leurs Actions.

1. La volonté, les passions & les conseils des Hommes sont les principales causes de leurs Actions; cependant sans détruire leur liberté, on peut souvent les faire agir tout autrement qu'ils n'auroient fait; & leur faire tenir une conduite directement opposée à celle qu'ils auroient tenue sans cela. Quelque ferme que soit
la

la resolution d'un Homme sur l'accomplissement d'un dessein, la crainte néanmoins, ou l'esperance, quelque grand avantage, ou quelque inconvenient considerable, une puissante intercession de quelques Amis, un soudain changement dans les circonstances, un degré de probabilité qui manque au succès, & mille autres considérations de la même nature sont capables de l'en détourner: or Dieu étant le Maitre Souverain de toutes ces circonstances étrangéres, qui font ou empêchent les Hommes d'agir, on peut voir combien grande est la Relation de la Providence avec les Actions des Etres, qui cependant sont libres.

L'Ecriture Sainte nous enseigne la même verité, Prov. XXI. 1. *Les cœurs des Rois sont en la main de l'Eternel, comme des ruisseaux d'eau courante & il les incline comme il veut.* Si cette verité est certaine à l'égard des Rois, elle l'est par la même raison par rapport à tous les autres Hommes. *Le cœur de l'Homme delibére de la voye: mais l'Eternel dresse ses pas*, dit le Sage, Prov. XVI. 9. Les Hommes consultent & prennent des mesures: mais c'est Dieu qui dirige les choses à la fin que la Sagesse leur propose; car quoi qu'*il y ait plusieurs pensées au cœur de l'Homme, le Conseil de l'Eternel est permanent*, Prov. XIX. 21. C'est

à

à dire que Dieu à un Gouvernement si absolu sur les cœurs & sur les Actions des Hommes, quand sa Providence influe sur les évenemens, qu'aucun Homme ne peut savoir avec certitude de quelle maniere il se déterminera. C'est ce que pretendoit dire le Prophéte Jeremie dans ses révelations, Chap. X. 28. *Eternel je connoi que la voye de l'Homme n'est pas à lui, & qu'il n'est pas en l'Homme qui chemine d'adresser ses pas.* Salomon va plus loin quand il nous assure que, *les préparations du cœur sont à l'Homme, mais que le propos de la langue est de par l'Eternel.* Prov. XVI. 1. Cela veut dire que les Hommes pensent & meditent sur ce qu'ils répondront, mais que nonobstant cela, leur réponse leur est en quelque façon dictée & prescrite par cette Providence qui influe generalement sur toutes choses. Ces expressions ne doivent pas pourtant se prendre dans un sens trop universel, comme si cela arrivoit toujours; mais elles doivent être restreintes à ces cas particuliers ou Dieu se sert de son pouvoir pour remplir les sages desseins de sa Providence.

C'est ainsi qu'il est dit, Prov. XVI. 7. que *quand Dieu prend plaisir aux voyes de l'Homme, il appaise même envers lui ses ennemis,* & c'est une promesse très-remarquable que celle que Dieu fit autrefois aux Enfans d'If-

d'Israël. Après avoir ordonné à tous les mâles d'entr'eux de comparoitre devant lui trois fois chaque année ; comme leur Païs par cette absence demeuroit exposé à la rapine de leurs Ennemis, il ajoute, *je ferai que nul ne convoitera ton Païs lorsque tu monteras pour comparoitre trois fois l'an devant moi*, Exod. XXXIV. 24. L'écriture nous fournit un grand nombre d'exemples de la même verité.

Quand Abraham séjourna en Gerar il déguisa sa Femme Sara sous le titre de sa Sœur; Abimelech Roi de Guerar envoya afin qu'on lui Amenat Sara. Mais Dieu *vint à Abimelech par songe* & lui déclara que Sara étoit Femme d'Abraham; Genese XX. 1. 2. De même lorsque Jacob s'enfuit avec ses Femmes & ses Enfans de la Maison de Laban, & que Laban le poursuivit, Dieu apparut à Laban en songe & lui défendit de parler à Jacob en bien ou en mal, Genese XXXI. 24. Ces sortes de visions étoient fort, frequentes dans ces temps-là quoiqu'elles soient très-extraordinaires par rapport à nous, mais la Providence produit le même effet à notre égard par de vives impressions qu'elle fait sur nos Esprits d'une maniere immediate; ou bien en réveillant dans nos ames des pensées propres à exciter ou à calmer nos passions ; en nous inspirant du courage pour achever des desseins

ſeins que nous nous propoſons, ou bien de la fraïeur lorſqu'il trouve à propos de déconcerter nos projets.

Quelquefois la Providence parvient à ſon but, en ſe ſervant du concours des cauſes externes, qui dans d'autres temps n'auroient eu aucun effet, mais qui en auront certainement dès que Dieu en augmentera l'impreſſion.

C'eſt ainſi que, dans un moment Dieu tourna le cœur d'Eſaü, lorſque tranſporté de fureur il alloit au devant de ſon Frere Jacob.

La haine d'Eſaü étoit inveterée, puiſqu'elle devoit ſon origine à la perte de ſon droit d'aineſſe & à la benediction que Jacob avoit ſurpriſe par artifice. Eſt-il naturel qu'un Homme violent & irrité s'appaiſe d'abord par des ſoumiſſions, qui devoient avoir d'autant moins de prix qu'elles étoient plus neceſſaires, & qu'il change dans l'inſtant ſes reſolutions ſanguinaires dans des embraſſemens d'amitié? Non, tout ceci étoit l'Ouvrage de Dieu & le fruit de cette benediction que l'Ange donna à Jacob après avoir lutté avec lui, Geneſe XXXIII.

L'Hiſtoire de David & d'Abigaïl eſt préciſement de la même nature: Nabal avoit irrité David par une réponſe brutale; & David étoit reſolu d'en étendre la vengeance

geance non ſeulement ſur Nabal , mais auſſi ſur toute ſa Maiſon ; mais Dieu lui envoya Abigaïl pour calmer ſon courroux ; cette femme par ſes preſens , par ſes ſoumiſſions & par la Sageſſe de ſes diſcours ſût détourner adroitement les maux dont la colére de David menaçoit toute la Maiſon de Nabal, ce que David avoüe lui-même: *Benit ſoit l'Eternel le Dieu d'Iſraël qui t'a envoyée aujourdhui au devant de moi. Et benit ſoit ton avis, & benite ſois tu qui m'as engardé aujourdhui d'en venir au ſang & que ma main ne m'ait garanti.* 1 Samuel XXV. 32. 33.

Saül pourſuit David dans le Deſert pour lui oter la vie , & Dieu le livre lui-même deux fois entre les mains de David ; la moderation avec laquelle David agit dans ces occaſions à ſon égard produiſit enfin ſon effet & Saül ceſſa de le perſuivre. 1 Samuel Chap. XXVI. & XXVII. C'eſt ainſi que Dieu rendit inutile le bon Conſeil d'Achitophel par l'avis que propoſa Hushac , & qu'Abſalom ſuivit ; voici la réflexion que fait là-deſſus l'Auteur ſacré: *L'Eternel avoit ordonné que le Conſeil d'Achitophel , qui étoit expedient pour Abſalom , fut diſſipé : afin qu'il fit venir le mal ſur Abſalom.*

Tel eſt l'Empire abſolu de Dieu ſur l'Âme des Hommes , qu'il peut la tourner

 com-

comme il lui plait, lui inspirer de nouvelles pensées & de nouvelles resolutions, avec la même facilité qu'il *flêchit le cours des eaux* selon l'expression d'un Prophête.

2. Lorsque Dieu ne trouve pas à propos de changer ou d'altérer la volonté & les passions des Hommes, il peut gouverner leurs Actions & se servir d'elles pour remplir les vues de sa Providence : Ainsi sa Sagesse trouve le moyen de parvenir a ses fins dans le moment que les Hommes ne croïent agir que pour eux-mêmes, & exécuter seulement leurs propres desseins. L'Histoire de Joseph nous en fournir un exemple digne d'attention.

Ses Freres offensez de ses songes, & des marques de distinction que leur Pere affectoit à son égard, prennent la resolution de se défaire de lui. Mais la Providence vouloit l'envoyer en Egypte, l'élever à un poste éminent, & transporter dans ce Royaume, Jacob avec toute sa Famille; c'est pourquoi Dieu ne souffrit point qu'ils le tuassent, comme ils en avoient l'intention : mais il permit qu'ils vendissent Joseph à des Ismaëlites qui l'emmenérent en Egypte, & furent ainsi des instrumens qui exécutérent en partie les desseins de la Providence.

Nous trouvons un autre exemple remarquable dans ce Roi d'Assyrie, qui assembla

bla une nombreuſe Armée pour détruire Jeruſalem ; mais comme Dieu vouloit ſeulement punir ſon Peuple juſqu'à un certain point, il reſſerra les maux dont le Roi d'Aſſyrie menaçoit les Juifs, de maniere qu'ils ne furent point entierement exterminez comme ce Roi l'avoit reſolu, mais qu'ils furent aſſez châtiez pour être à l'avenir plus ſages & plus vertueux. *Malheur ſur Aſſur, verge de ma colére : bien que le baton qui eſt en leur main, ſoit mon indignation ; je l'envoyerai contre la Nation Hypocrite, & le depêcherai contre le Peuple ſur lequel je veux déployer ma fureur, afin qu'il butine du butin, & qu'il pille du pillage, & qu'il le rende foulé comme la boue des rues : mais il ne l'eſtimera pas ainſi & ſon cœur ne le penſera pas ainſi : mais il aura dans ſon cœur de détruire & d'exterminer beaucoup de Nations. Mais il aviendra lorſque le Seigneur aura parachevé toute ſon œuvre en la Montagne de Sion & en Jeruſalem, que je ferai venir à conte le fruit de la grandeur du cœur du Roi d'Aſſur, & la gloire de la hauteſſe de ſes yeux.* Eſaie X. 5, 6, 7, 12.

Si ces exemples ne ſuffiſoient pas, on pourroit en alleguer un grand nombre d'autres pour montrer quelle difference d'intention il y a dans ces mêmes Actions entre Dieu & les Hommes ; & avec quelle facilité Dieu peut accomplir ſes deſſeins

particuliers lorſque les Hommes ne croyent agir que pour eux-mêmes. Mais quand la Providence voit que les Hommes feroient certains maux ſans qu'il en reſultat aucune utilité, elle les empêche d'ordinaire de faire ces maux. C'eſt ce qui eſt marqué. Pſeau. XXI. 12.

Ils ont intenté mal contre toi, & ont machiné une entrepriſe dont ils ne pourront venir à bout. Ou bien il fait retomber le crime ſur la tête des criminels. *Les Nations ont été précipitées dans le fond de la foſſe qu'elles avoient creuſée : leur pied a été pris au filet qu'elles avoient caché. L'Eternel a été connu de ce qu'il a fait jugement : le mechant eſt enlacé en l'Ouvrage de ſes mains.* Pſeau. IX. 16. 17.

Quelquefois il ne rend pas ſeulement inutile leur malice, non ſeulement il la fait tourner contr'eux, mais même il fait naître le bonheur de leurs ennemis des moyens qu'ils employoient pour les perdre. Cette verité eſt palpable dans l'Hiſtoire de Haman, qui trouva le Triomphe & la conſervation d'un Peuple qui lui étoit odieux, dans les moyens mêmes qu'il employa pour l'exterminer.

Tel eſt l'Empire abſolu de la Divinité ſur les Hommes. Il flechit comme il veut leur volonté, il dirige leurs paſſions; en un

mot il en fait, ſans détruire leur liberté, les Exécuteurs de ſes ſages deſſeins.

Pour concevoir plus clairement cette verité, il eſt neceſſairede partager les Hommes en deux Claſſes, une de bons & l'autre de méchans.

1. Pour le Gouvernement à l'égard des bons, il n'y a aucun difficulté; il ſont un objet de dilection & une ſource des faveurs de la Providence. Ils font le bien par inclination, par habitude, & par principe de vertu: ils ſont diſpoſez à ſe rendre d'abord aux premieres impreſſions qui les déterminent vers leurs devoirs: & il n'y a rien dans tout ceci qui ne ſoit convenable à la Nature humaine & aux perfections divines: par conſequent il n'y a aucune objection à faire contre la conduite de la Providence, lorſqu'on voit, que des Hommes vertueux agiſſent conformément à leurs principes en s'attachant à la vertu.

2. Mais la matiere devient plus embarraſſée lorſqu'il eſt queſtion des méchans. La grande difficulté, c'eſt de concevoir comment la Providence peut employer leur miniſtére, & ſe ſervir du crime pour accomplir de grands & d'admirables deſſeins.

Mais toute cette objection eſt fondée ſur un Sophiſme, tout comme ſi Dieu n'étant point cauſe des péchez des Hommes ne

pouvoit point faire servir ces péchez aux vuës de sa Providence. Au contraire il est très-glorieux à la Divinité de tirer le bien du mal ; & c'est une chose merveilleuse qu'y ayant dans le monde tant de méchanceté & de crime, la conduite de la Providence soit pourtant si Sage & si Sainte.

Voici en un mot le nœud de la Question : Dieu n'inspire jamais aux Hommes de mauvais desseins : ils les doivent toujours à leur propre cœur qui est mauvais, ils les doivent aux discours Séducteurs, ou bien aux exemples contagieux des autres Hommes : dans le moment même qu'ils ont resolu de faire du mal, Dieu, comme nous l'avons dit les empéche souvent de l'exécuter ; & quand il en permet l'execution, il se propose toujours une fin sage & digne de lui : si la Providence consiste dans le soin & le Gouvernement de Dieu à l'égard des Hommes, quelle perfection n'y a-t-il point dans ce Gouvernement, qui ne permet aux mechans de faire du mal qu'autant qu'il en peut resulter de bien. Dieu ne gouverne point le monde par un pouvoir immediat & miraculeux, mais il se sert d'une partie des Hommes pour punir ou pour recompenser l'autre partie ; & ainsi il ne reste aucun autre moyen d'infliger des peines aux mechans (si l'on en excepte le bras seculier) il ne reste plus aucun autre moyen

moyen ſinon de chatier des coupables par la méchanceté d'autres criminels : y a-t-il rien au monde qui convienne davantage à la ſageſſe, & à la juſtice de la Providence que de faire que des Scélérats ſoient reciproquement entr'eux les exécuteurs des vengeances céleſtes? Il eſt certain qu'il y a une profonde ſageſſe dans le Gouvernement de Dieu à l'égard des méchans, lors qu'il les empêche de faire tout le mal qu'ils voudroient, & qu'il dirige leurs mauvaiſes actions de telle manière qu'elles ſervent de correction aux uns, & de chatiment aux autres.

Une autre verité digne de remarque, c'eſt que tout comme Dieu gouverne les cauſes naturelles; tout comme il fait tomber la pluye, ſouffler les vents, luire le Soleil dans de certains endroits marquez par ſa Providence, il en fait de même à l'égard des Etres moraux. Il ne porte pas ſeulement les Hommes à être bons; mais il leur fait exercer tel ou tel acte particulier de bonté, non ſeulement il préſcrit certaines bornes à la fureur des méchans, mais il en détermine auſſi les effets & il les dirige ſelon ſes vûës de ſageſſe. Voilà de quelle manière ſe conduit la Providence par raport aux bons & aux méchans; ce ſeroit renverſer toutes les notions que nous avons ſur cette matière, de croire que Dieu

ne dirige point d'une façon particuliere tout le bien & le mal qui se fait dans le Monde; si cela n'étoit pas, la fortune & la condition des Hommes dépendroient du simple hazard, & changeroient au gré des passions & des caprices des Hommes.

Tout ce que je veux conclurre de là pour le présent, c'est que nous devons être persuadez, que nous dépendons entierement de la Providence; que nous n'avons rien à redouter tant qu'elle nous accordera sa puissante protection; nous devons aprendre par là à n'avoir plus pour les Hommes une vaine crainte, ni à ne plus fonder sur eux une téméraire confiance. Dieu seul doit être l'objet suprême de nos craintes & de nos espérances; *si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?* Si nous l'irritons, qui peut nous sauver de ses mains? Rendons-nous Dieu propice, il nous suscitera des Amis, des Patrons, des Protecteurs; il nous accordera la paix avec nos ennemis, ou bien il nous fera triompher d'eux.

2. Nous avons expliqué le Gouvernement de Dieu par raport aux causes, il est tems de le considérer dans les événemens.

Je croi qu'on ne me contestera point que, si Dieu est le souverain Maitre des causes, les événemens que ces causes produisent doivent aussi ressortir au Gouvernement

ment de la Providence. Il y a cependant une grande difference entre ces deux sortes de Gouvernemens; & pour le prouver le plus briévement qu'il me sera possible, je vai montrer 1. ce que j'entens par le terme d'événement lorsque j'en attribue à Dieu le Gouvernement. 2. En quoi ce Gouvernement consiste. 3. La difference qu'il y a entre le Gouvernement absolu de tous les événemens, & ce qu'on apelle destin ou nécessité. Et enfin que l'exercice d'une Providence particuliere consiste dans la direction de tous les événemens.

1. Ce que j'entens par le terme d'événement. Tout ce qui arrive peut avoir le nom d'événement, quoique dans un sens fort étendu, & est sujet au Gouvernement de la Providence, comme toutes les actions des Hommes. Quand je parle du Gouvernement de Dieu qui a raport aux événemens, j'entens ces événemens qu'il a résolu ou déterminé; par exemple, tout le bien ou tout le mal qui arrive à des particuliers, ou à des Nations entieres. C'est là le grand but de la Providence de distribuer à chaque Homme dans ce Monde sa fortune & sa condition particuliére, de dispenser des recompenses & des chatimens, & de prendre soin que chacun reçoive précisément cette portion de biens

& de maux que la ſageſſe, la bonté, ou la juſtice de la Providence lui deſtinent.

Quelques objections qu'on faſſe ſur cette matiere, ces objections mêmes ſupoſent que les choſes ſont, comme nous venons de le dire, ſi Dieu gouverne le Monde: car ſi la Providence ne s'intéreſſe point, & n'entre en aucune façon dans le bonheur & dans les miſéres des Hommes; ſi elle ne diſpenſe pas ſagement la felicité & l'infortune; la proſpérité des méchans & les ſouffrances des gens de bien ne fondent plus aucune objection contre la Providence.

Certainement, ſi cela n'étoit pas, toutes les diſputes ſur la matière de la Providence ſeroient ſimplement de mots: en effet, une Providence qui ne peut nous faire ni bien ni mal, ou bien dont le pouvoir eſt arrêté dans de certaines circonſtances, n'a par raport à nous de prix qu'autant qu'elle peut nous être utile ou deſavantageuſe. C'eſt pourquoi l'Ecriture attribue à Dieu tout le bien & tout le mal qui arrive aux Hommes: elle lui attribue comme chatiment de ſa juſtice, ou comme préſent de ſa bonté, une vie longue, ou une mort ſoudaine, la ſanté, ou les maladies, les honneurs, ou les diſgraces, les richeſſes, ou la pauvreté, l'abondance, ou la famine, les Rois détrônez, ou rétablis ſur le Trône; ſur toutes ces choſes s'étendent les

les ſoins de la Providence, & il les dirige comme il lui plait.

2. Pour nous former encore de plus juſtes idées de la matière que nous traitons, il faut entrer dans la nature du Gouvernement de Dieu. Nous avons dit que ce Gouvernement conſiſte en ce qu'il détermine avec préciſion & d'une manière infaillible tout le bien & tout le mal qui doit arriver aux Hommes.

Il y a des perſonnes qui croient que c'eſt aſſez de dire, que Dieu permet ſimplement que les choſes qui ſe font, ſe faſſent ainſi; mais qui refuſent d'avoüer que Dieu détermine tout ce qui ſe fait, craignant d'imputer par là à la Providence tout le mal qui arrive dans le Monde. Pour répondre à cette difficulté, il faut prendre garde que, d'attribuer les maux que quelques perſonnes ſouffrent par la méchanceté des autres, à la ſimple permiſſion Divine, c'eſt détruire abſolument le Gouvernement de la Providence; car une ſimple permiſſion n'eſt point un Gouvernement.

Il faut donc néceſſairement diſtinguer entre les maux que les Hommes font & ceux qu'ils ſouffrent: les premiers de ces maux, Dieu les permet & les dirige; les ſeconds il les détermine. J'ai expliqué ci-deſſus de quelle manière Dieu gouvernoit les cœurs & les actions des Hommes: il

faut

faut examiner à présent de quelle manière la Providence influe sur la permission du péché.

La corruption du cœur des Hommes leur inspire des desseins criminels qu'ils exécutent parce que Dieu le leur permet, mais dont aucun mal ne réjaillit sur d'autres Hommes qu'autant que Dieu le détermine. Le soin que Dieu a de ses Créatures exige qu'aucune ne souffre au de là de cette portion de maux qu'il leur a prescrite: si d'ailleurs ces souffrances sont justes, quelque mauvaise & quelque corrompue qu'en soit la cause, la Providence est exempte de tout reproche. Je supose qu'un Homme ait mérité par raport à la Providence la perte de ses biens & de sa vie; ou bien même qu'il ne l'ait point mérité, cependant si Dieu trouve bon, par des raisons de sagesse, de le faire tomber dans la pauvreté, ou bien de le priver de la vie, peut-on imputer quelque chose à la Providence, si elle le fait tomber entre les mains de quelques Meurtriers, qui ne le tuent point, parce que la Providence a résolu la mort de cet Homme, mais simplement pour satisfaire à leur cruauté, à leur vengeance, ou à leur avarice? Et puisque le nombre de ceux qui ont besoin d'instruction. ou bien qui méritent chatiment, est si grand; & que d'ailleurs il y a tant d'Hommes

mes méchans, toujours prêts à donner un libre cours à leurs passions, si Dieu ne les en empêchoit pas, n'est-il pas visible que Dieu peut facilement déterminer les souffrances de certains Hommes sans être la cause des crimes qui donnent lieu à ces souffrances? Tout ce qu'il y a à faire, c'est d'amener les uns sous le pouvoir des autres. De leur propre malice naitra l'abus de leur puissance. C'est tout comme si l'on exposoit des criminels à la rage des bêtes feroces.

Si Dieu retient la fureur des méchans tout comme les Hommes enchainent celle de ces animaux sauvages, de manière qu'ils ne peuvent nuire qu'à ceux qu'il voudra bien leur abandonner, & qu'ils exécutent seulement les desseins de sa vengeance; se peut-il rien au Monde qui soit plus glorieux pour la Providence qu'une pareille conduite? Pour en mieux sentir l'évidence, plaçons un Roi de la terre dans les mêmes circonstances où se trouve la Divinité. Suposons que ce Roi connoisse parfaitement toutes les bonnes qualitez & & tous les défauts de ses Sujets, & qu'il ait sur eux une sorte d'autorité, que sans leur déclarer ses intentions, ni faire violence à leurs sentimens; il sût détourner & conduire le mal qu'ils avoient résolu de faire, sur ceux de ses Sujets qu'il auroit résolu de punir; & diriger le bien qu'ils veu-

veulent faire fur ceux de fes Sujets qu'il voudroit recompenfer. Supofons que ce Prince prit garde que le mal fut toujours proportionné au crime, ou bien aux raifons de Gouvernement qui le demanderoient; un Homme raifonnable taxeroit-il ce Prince de tous les maux qui arrivent dans fes Etats ? Seulement parce qu'il fe fert du miniftére d'un coupable pour en punir d'autres? Il feroit, au contraire, forcé d'avoüer, que ce Gouvernement feroit parfait, mais fi cette conduite eft impraticable pour les Rois de la terre, nous voyons qu'elle ne l'eft point à la Divinité, qui fait des bons & des méchans les exécuteurs fidéles des fages deffeins de fa Providence.

Puifque Dieu ne détermine abfolument que l'évenement, fi l'évenement eft faint & équitable, c'eft à-dire, fi les Hommes font punis ou recompenfez felon leurs œuvres, autant que les peines & les recompenfes font du reffort de la Providence ici bas fur la terre, il n'y a aucune objection raifonnable contre la Providence; ce que nous venons de dire nous fournit une autre raifon pourquoi tout le bien & tout le mal qui arrive aux Hommes eft dit dans l'Ecriture dépendre abfolument de la *volonté toute-puiffante* de Dieu: parce que à parler avec precifion la volonté des Hommes n'y a aucune part. Ce qui arrive eft d'or-

d'ordinaire tout différent dans l'évenement & dans l'intention, que ne l'auroient crû ceux par qui la chose arrive. Ce qui prouve que les Hommes ne sont la plûpart du tems que de simples instrumens, au lieu que Dieu est le souverain Dispensateur de toutes choses. Si nous rapportons tout ce qui arrive à Dieu ou aux Hommes, nous sommes obligez d'avouër que tout ce que les Hommes ne font pas, doit être attribué à Dieu, par consequent tout ce qui est au dessus du pouvoir des Hommes ou contre leurs intentions, ne peut avoir pour cause que le hazard ou la Divine Providence. J'ai déja observé ci dessus combien étoient différentes les intentions de Dieu & des Hommes dans les mêmes actions. C'est pour cette raison que Joseph dit à ses Freres que que c'étoit Dieu & non point eux qui l'avoit envoyé en Egypte. Genese. XLV. 4. 5. 6. 7. 8. Car en le vendant ce n'étoit point leur intention de l'envoyer dans ce Royaume. *Leur péché consistoit en ce qu'ils l'avoient pensé en mal contre lui*, Genese L. 20. *Mais Dieu l'avoit pensé en bien.* Il en est tout de même dans mille autres évenemens. La punition des coupables & les malheurs dans lesquels ils se précipitent ont Dieu pour cause, mais il n'en est pas de même du crime qui a donné lieu à ces malheurs. L'adultére de David fut vengé par

par l'inceſte d'Abſalom : dans cette occaſion Dieu fut unique Auteur de la vengeance ſans avoir aucune part au crime par lequel la vengeance s'exécuta. L'envoi de Joſeph en Egypte, & la faveur de Pharao étoient l'ouvrage de Dieu ; mais non pas la conduite criminelle de ſes Freres en le vendant pour eſclave. Ceci ſuffira pour nous former une idée claire de la diſtinction que nous avons faite du Gouvernement de Dieu par rapport aux actions des Hommes, & par rapport aux évenemens ; c'eſt par cette diſtinction qu'on peut ſurement attribuer tous les évenemens à la détermination de la Providence, ſans craindre de lui attribuer les péchez qui ſont les cauſes de ces évenemens.

3. Conſiderons maintenant quelle différence il y a entre le Gouvernement abſolu de Dieu dans tous les évenemens, & ce qu'on appelle neceſſité ; car il y a un grand nombre de perſonnes qui confondent ces deux choſes : On croit que c'eſt la même propoſition, de dire que Dieu determine tout le bien & tout le mal qui nous arrive, avec celle-ci qu'une deſtinée fatale régle & arrête tout ce qui doit nous arriver ; on croit, ou l'on affecte du moins de croire qu'il eſt impoſſible aux Hommes par le travail & par l'induſtrie d'ameliorer leur condition & de

chan-

changer les arrêts irrevocables de ce qu'ils nomment destin.

Rien n'est plus faux & plus extravagant que ce système: Sous quelque nom qu'on le déguise il est sujet aux difficultez suivantes. 1. Il repugne a la liberté des actions humaines. 2. Il renverse toutes les notions que nous avons du vice & de la vertu, des recompenses & des chatimens. Enfin il sappe tous les fondemens de la Religion, il suspend & arrête tous les mouvemens qui nous portent à nos devoirs & renverse tous nos projets de pieté & de vertu. Si l'on admet cette supposition l'exercice de la priére devient tout a fait inutile; aussi bien que la diligence dans nos affaires, la prudence & la circonspection dans nos entreprises: & qu'on ne dise point qu'on est pourtant obligé de faire usage de certains moyens, ces moyens mêmes étant aussi necessaires que l'evenement ne dependent aucunement de notre choix. Je ne m'arrêterai point ici à toutes les opinions extravagantes que les anciens Philosophes ont eues sur le Destin; opinions neanmoins sur lesquelles quelque Chrétiens de nos jours ont encore trouvé l'art d'encherir. Ce que j'ai déja dit suffit pour faire sentir la difference qu'il y a entre une necessité aveugle & un Providence éclairée.

Car 1. puisque Dieu dirige les actions des Hom-

Hommes pour qu'ils faſſent ce qu'il juge à propos, il s'enſuit qu'il ne leur impoſe aucune neceſſité Les Hommes choiſiſſent toujours librement, ſuivant leurs interêts tout comme s'il n'y avoit point de Providence, qui les gouvernât ; & puiſqu'ils agiſſent de cette maniere il eſt démontré qu'ils ne ſont forcéz par aucun deſtin. Il arrive quelquefois, comme nous l'avons dit, que Dieu empêche les Hommes d'executer leurs méchans deſſeins, & qu'il ne leur permet de donner à leurs paſſions qu'autant qu'il faut pour qu'ils puiſſent faire ſervir leurs actions criminelles aux ſages deſſeins de ſa Providence: mais aucun Homme n'eſt méchant par une neceſſité qui le force à être tel. Quoique Dieu l'empêche de commettre tout le mal qu'il auroit fait ſans cela, ce qu'il fait cependant vient de ſon propre choix; & voila de qu'elle maniere on doit concilier la liberté avec le Gouvernement de la Providence.

2. Nonobſtant que Dieu determine tous les évenemens, tout le bien & tout le mal qui arrive aux Hommes ſur la terre, ils n'ont pourtant toujours que ce qu'ils ont merité; c'eſt pourquoi ils ne ſont ſujets à aucune autre deſtinée qu'à celle qu'ils veulent bien ſe faire à eux mêmes, par le bon ou le mauvais uſage de leur liberté, & ceci reſſortit proprement à la juſtice de la Pro-

Providence, mais en aucune façon à la necessité du Destin. Ceux qui ont fait du mal, qui par consequent en ont merité, & souffert, auroient pû faire du bien & se rendre la Providence favorable; c'est pourquoi les Hommes ne sont pas plus dans la necessité de souffrir qu'ils ont été dans celle de mal faire. La veritable raison pourquoi Dieu est le seul dispensateur de tous les évenemens n'est point parce qu'il a déterminé absolument tout ce qui doit arriver aux Hommes, mais afin du gouverner l'Univers avec sagesse & avec équité, & de dispenser les chatimens & les recompenses d'une maniere qui réponde avec justesse à la conduite des Hommes.

Si par fatalité on entend une resolution invariable & constante de la part de Dieu d'infliger des peines aux criminels, d'assurer des recompenses aux gens de bien; & si la Providence est proprement le Ministre qui met en effet cette resolution, nous admettons volontiers une pareille fatalité: pour reduire en un mot tout ce que nous venons de dire: Le Gouvernement de Dieu, dans tous les évenemens est si absolu, que rien ne peut arriver aux Hommes que ce qui lui plait, ce qu'il determine, & ce qu'il ordonne pour eux, & cela est necessaire pour que l'Univers soit bien gouverné; ceci n'est point un destin aveugle;

mais un Gouvernement ſage & équitable.

Nous devons prouver 4. que l'exercice d'une Providence particuliere conſiſte dans le Gouvernement & la direction de tous les événemens. J'ai ſouvent été ſurpris de voir des Philoſophes qui, en admettant une Providence, refuſoient pourtant de reconnoitre en Dieu un ſoin particulier de toutes ſes Créatures. Il y en a qui, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, reléguent ſa Providence dans le Ciel ſans qu'elle s'intereſſe en rien à tout ce qui ſe paſſe ici bas ſur la terre. Cependant il n'y a point d'Etres au Monde qui aient autant beſoin du concours de la Providence que nous, puiſque le lieu où nous demeurons eſt un théatre de changemens, de violences, de paſſions, & eſt-il croyable qu'un Etre ſage & bon accorde le moins de ſecours à ceux-là mêmes à qui il en manque davantage?

D'autres avoüent que la Providence Divine gouverne cet Univers, mais ils bornent les ſoins de l'Etre ſuprême à toutes les eſpéces des Créatures, ſans étendre ces ſoins ſur chaque individu: mais cette diſtinction eſt frivole; elle ſupoſe que Dieu fait plus d'attention à de vains termes de Logique qu'à ſes Créatures. D'ailleurs le ſoin général eſt impoſſible à moins qu'il ne reſulte du ſoin que Dieu a de chaque Créa-

Créature en particulier. Dieu peut-il prendre ſoin des Royaumes & des Républiques ſans faire attention ſur ceux qui font partie de ces Républiques & de ces Royaumes? Dieu peut-il prendre ſoin d'un tout ſans jetter les yeux ſur chaque partie; vouloir établir une Providence générale qui conſerve tout ſans entrer dans aucun détail ſur la conſervation du particulier, c'eſt avancer une abſurdité: car toutes les raiſons qui nous font croire une Providence générale en établiſſent auſſi une particuliére. Comme l'Univers conſiſte dans l'aſſemblage de pluſieurs Etres diſtincts, il n'eſt pas poſſible que Dieu gouverne & ſoutienne tout cet Univers ſans faire attention à chacun de ſes Etres: car ſi chaque particulier perit, parce que Dieu ne le conſerve point, par la même raiſon tout l'Univers perira.

C'eſt parfaitement la même choſe par raport au Gouvernement de Dieu à l'égard des Hommes; car le tout eſt gouverné dans le Gouvernement de ſes parties, & les Hommes ne peuvent être bien gouvernez ſans qu'ils le ſoient chacun en particulier.

Il y a des gens qui nient une Providence particuliére, parce qu'un ſi grand nombre de ſoins leur paroit incompatible avec la ſuprême félicité dont Dieu jouit. Mais

ſe peut-il rien au Monde de plus pitoyable qu'une pareille manière de raiſonner? Comme s'il y avoit plus de peine à un Etre tout puiſſant de conſerver des Créatures que de les former. D'autres croyent que c'eſt faire tort à la grandeur & à la Majeſté de Dieu que de le ſupoſer attentif à tout ce qu'il y a de puéril & de contemptible dans les actions de chaque Homme en particulier: comme ſi le nombre des Créatures étoit capable de leur donner du prix aux yeux de la Divinité; un Homme ſeul & un Royaume entier ſont également conſidérables par raport au Maitre du Monde, puiſque *des Nations entiéres ſont devant lui comme une goutte d'eau dégoutant d'un ſceau, & comme la menue pouſſiere qui s'attache à une balance.*

Il eſt certain qu'il ne peut pas y avoir une Providence particuliere, à moins que Dieu ne gouverne tous les événemens: car ſi quelque bien ou quelque mal arrive à un Homme ſans la direction de la Providence, par cela même elle ceſſe d'agir & n'eſt plus Providence: il s'enſuit de là que ſi Dieu prend ſoin de toutes ſes Créatures, ſon Gouvernement abſolu de tous les événemens eſt démontré, puiſque ſans cela le ſoin ſeroit inutile & impoſſible: & qu'à ſon-tour, ſi Dieu gouverne & dirige tous les événemens, comme l'Ecriture nous l'aſſure en pluſieurs

en-

endroits, cette verité doit nous confirmer dans la croyance de celle d'une Providence particuliére. Le ſoin de Dieu par raport à chaque Homme ſeparément renferme celui de chaque événement particulier, & le Gouvernement de tous les événemens dépend de l'exercice de la Providence particuliere; comme notre Sauveur nous l'enſeigne Matthieu X. 29. 30. 31. *Deux paſſeraux ne ſe vendent-ils pas une pite? cependant l'un d'eux ne tombe point à terre ſans la volonté de votre pere. Et tous les cheveux de votre tête ſont comptez. Ne craignez donc point: vous valez mieux que beaucoup de paſſeraux.* Par où la Providence particuliére de Dieu ſur toutes ſes Créatures eſt exprimée par le ſoin particulier qu'il a de tous les événemens; ſoin qu'il étend juſques ſur la vie des paſſeraux, & les cheveux de notre tête. C'eſt ſur cette verité que ſont fondez les devoirs de recours, de confiance, & d'hommage.

Puiſque Dieu gouverne tout, nous devons le craindre, nous devons ſoumettre notre volonté à la ſienne lorſqu'il lui plait de nous envoyer des afflictions, implorer ſa protection & ſon ſoutien; l'aimer & lui marquer notre reconnoiſſance de tous les biens dont il nous comble. Tous ces devoirs ſeroient infructueux & déraiſonnables ſi nous ne croyons que Dieu gouverne tout,

& qu'il eſt le ſouverain diſpenſateur de tous les événemens ; mais ils ſont fondez en raiſon dès que nous admettons cette verité inconteſtable, que Dieu s'intereſſe à tout ce qui nous regarde, qu'aucun bien ni aucun mal ne nous arrive ſans ſon ordre. Nous ne nous arrêterons pas à préſent à preſſer ces devoirs, parce que nous aurons occaſion d'en parler dans la ſuite.

CHAP. IV.

Qui traite de la Souveraineté de la Providence.

J'Ai prouvé dans le Chapitre précédent que le Gouvernement de la Providence conſiſte dans l'arrangement & la diſpoſition abſolue de tous les événemens.

Pour faciliter l'intelligence de cette matière, & pour prevenir un grand nombre d'objections, il eſt néceſſaire d'apliquer d'une manière un peu plus détaillée la nature, les proprietez, & les caractéres eſſentiels de la Providence conſiderée entant que gouvernant le Monde.

Je commencerai 1. par la Souveraineté de la Providence. Dieu étant le Maitre ſouverain & abſolu de tout l'Univers doit le gouverner par conſéquent d'une maniè-

re

re abſolue & ſouveraine. C'eſt pour cette raiſon que l'Ecriture ſainte reduit & ramene tout à la ſeule volonté & au ſeul bon plaiſir de Dieu, & que dans pluſieurs occaſions elle nous renvoye à cette unique cauſe. *Dieu fait ce qui lui plait tant à l'armée des Cieux qu'aux habitans de la terre.* Daniel IV. 35. *L'Eternel fait tout ce qui lui plait aux Cieux, en la terre, en la mer, & dans les abîmes.* Pſeau. CXXXV. 6. Pour être convaincu que la volonté de Dieu eſt ſouveraine & abſolue, il n'y a qu'à faire attention que ſa ſageſſe & ſon pouvoir ne reconnoiſſent aucunes bornes. C'eſt pourquoi nos Auteurs ſacrez reſolvent la Souveraineté de Dieu dans ſon pouvoir. *Qui peut arrêter ſa main, ou lui dire que fais-tu? Il eſt ſage de cœur & robuſte de force: Qui eſt-ce qui s'eſt opoſé à lui, & s'en eſt bien trouvé?* Job IX. 4. Certainement un pouvoir ſuprême & abſolu, qui peut faire tout, & qui ne reconnoit aucune puiſſance ſuperieure, ni égale, mérite à juſte titre la Souveraineté. Il eſt inconteſtable qu'un pouvoir abſolu doit avoir concouru à la création de toutes choſes, & c'eſt la création qui eſt le premier fondement du droit de Souveraineté: mais ſi Dieu a un droit naturel de gouverner ſes Créatures, ce droit doit être ſouverain par le pouvoir abſolu qu'il a ſur elles. Aucun

Etre, excepté la Divinité, n'a un pouvoir illimité, & par conſequent aucun Etre n'a une volonté abſoluë: car quelque puiſſant que ſoit un Homme, Dieu eſt plus puiſſant que lui, & peut l'apeller en compte, & aucune volonté qui peut être apellée en compte, n'eſt une volonté abſolue.

J'ai dit que le ſouverain pouvoir de Dieu rend ſa Providence abſolue: j'ajoute que ſa Sageſſe produit le même effet, mais par une raiſon toute differente. Un pouvoir abſolu ne reconnoit aucun pouvoir ſuperieur qui puiſſe lui préſcrire des loix, & lui faire rendre compte de ſa conduite: une Sageſſe parfaite & infinie ne reconnoit aucune Sageſſe ſuperieure qui peut juger de ſes actions; la Sageſſe ſeule peut être le Juge de la Sageſſe; & une Sageſſe inferieure ne peut pas atteindre à celle qui la ſurpaſſe; ſur tout lors qu'il y a une difference ſi prodigieuſe que celle qui ſe trouve entre un entendement borné & une intelligence ſans bornes; c'eſt ce qui fait néceſſairement que dans mille occaſions, *les jugemens de Dieu*, par raport à nous, *ſont incomprehenſibles, & ſes voyes difficiles à trouver*. Il ne convient point à la Sageſſe profonde de Dieu de rendre compte de toutes ſes actions, ni à des Créatures foibles & aveugles de l'exiger; *pourquoi* diſoit Elihu à Job, *pourquoi as-tu plaidé contre lui?*

lui? car il ne répond pas de tous ses faits. Job XXXIII. 13.

Il y a un grand nombre de personnes qui ont de la peine à admettre ces deux veritez. Ils sont effrayez de l'idée d'un pouvoir absolu & sans bornes. D'autres voudroient que Dieu les fit entrer dans le détail particulier des raisons de sa conduite; & ils marquent leur mécontentement en excluant la sagesse & l'équité dans la conduite de la Providence, de tout ce qu'ils ne comprennent pas. Chaque événement inexplicable leur fournit une objection suffisante; de cette manière ils ne manquent gueres d'objections, puisque la conduite de Dieu étant au dessus de notre portée devient par consequent la plûpart du tems inexplicable pour nous.

C'est sur ce fondement que je prétens établir tout ce qui me reste à dire; afin de justifier la Souveraineté de la Providence. Pour cet effet considérons distinctement & avec attention le pouvoir absolu de Dieu, & son impénétrable Sagesse.

1. Le pouvoir absolu; le terme de pouvoir absolu met fin à toutes les disputes qui peuvent naitre sur le dégré de Souveraineté que Dieu a sur ses Créatures: car un pouvoir absolu n'a point de limites; ni n'en peut avoir: c'est pourquoi un Empire

re absolu s'étend sur tout ce qu'un pouvoir absolu peut faire: voilà ce qui inspire tant de fraieur à certaines personnes, qui jugent de la conduite de Dieu par le Gouvernement arbitraire & tyrannique de quelques Rois de la terre.

A proprement parler un pouvoir absolu ne peut faire aucune injustice; mais au contraire doit juger équitablement, défendre les innocens, & punir les coupables. Je le prouve. Tous les Hommes doivent convenir que le pouvoir de Dieu est absolu; & si un pouvoir absolu gouverne le Monde, le Monde doit être gouverné avec sagesse & avec équité, si un pouvoir absolu ne peut faire aucune injustice. J'en apelle à présent à la notion qu'ont tous les Hommes d'un pouvoir suprême, qui Maitre de tout l'Univers en doit naturellement être le Juge. C'est cette verité qu'Abraham exprima Genes. XVIII. 25. *Celui qui juge toute la terre, ne fera-t-il point justice?* Si un pouvoir absolu pouvoit faire quelque injustice, il n'y auroit plus aucun moyen de reparer les torts & les injures que feroient des pouvoirs inferieurs & subalternes; car le dernier appel doit être devant le Tribunal d'une Puissance absolue; que si cette Puissance refuse de reparer les injustices de ces pouvoirs inferieurs, & qu'au contraire elle en commette elle-mê-

même; l'équité & l'assurance qu'il y a un Etre disposé à nous rendre justice sont absolument bannies de l'Univers.

Ceci nous montre, que s'il y a ce que nous apellons équité dans le Monde, il est nécessaire qu'une justice inaltérable & une puissance absolue soient unies ensemble; car le pouvoir absolu est naturellement le Juge du juste & de l'injuste; & celui qui est Juge du juste & de l'injuste doit posseder lui-même la justice d'une manière éminente; si cela n'est point, la justice n'est qu'une idée de speculation, depouillée de réalité, & qui ne peut jamais être reduite en pratique: car il ne peut y avoir aucune justice exacte & parfaite dans le Monde, s'il n'y a un Juge qui posséde cette vertu dans toute son étenduë. Et si le pouvoir absolu n'est point ce Juge, il est impossible qu'il y en ait d'autre; car un pouvoir absolu, s'il n'est parfaitement juste, peut faire également le bien & le mal. On peut démontrer la même verité d'une manière toute différente; & qu'on nomme dans les Ecoles, *à priori*.

1. Parce que toutes les perfections infinies, quelques différentes qu'elles soient dans leur nature, ne font ensemble qu'un Etre infini qui est souverainement parfait: il s'ensuit de là que dans un Etre parfait une perfection absolue ne peut jamais être sepa-

ſeparée d'une autre perfection abſolue, c'eſt-à-dire, un pouvoir abſolu d'une abſoluë juſtice: car dire qu'un Etre eſt infiniment parfait, (ce qui eſt la notion la plus plus naturelle que nous ayons de la Divinité) & cependant lui ravir une perfection, c'eſt tomber dans une contradiction groſſiere. Le Gouvernement abſolu eſt le plus parfait de tous les Gouvernemens; & eſt neceſſairement accompagné de juſtice & de bonté, ſi la bonté & la juſtice ſont des perfections.

Nous ne devons point juger du Gouvernement abſolu de Dieu, parce que nous apellons pouvoir abſolu dans les Hommes, ce qui eſt la ſource de toutes les erreurs dans leſquelles on tombe ſur cette matière. Plus le pouvoir des Hommes eſt abſolu, plus ils ſont tentez d'en abuſer & de le changer en Tyrannie; & c'eſt ce qui effraie quelques-uns, en voyant la puiſſance illimitée du Maitre du Monde; mais le cas eſt auſſi différent que l'eſt le pouvoir de Dieu & celui des Hommes.

Ce que nous apellons puiſſance abſoluë dans les Hommes ne mérite point ce nom, puiſqu'elle ne peut point faire toutes choſes, puiſqu'il y a une infinité de choſes qui ſont au deſſus du pouvoir du Monarque de l'Univers le plus abſolu; un Gouvernement abſolu parmi les Hommes conſiſte

ſiſte dans la liberté de faire tout ce qu'on peut : ou ce qui eſt la même choſe, ce pouvoir abſolu conſiſte dans une volonté qui n'eſt arrêtée ni reſtrainte par aucun autre pouvoir humain.

Il eſt inconteſtable qu'une telle volonté dont le pouvoir eſt limité, eſt ſouvent capable de s'éloigner des régles de l'équité & de la juſtice; car une volonté de ce genre n'eſt point une perfection ; & par conſequent elle peut autant être éloignée d'une ſainteté abſolue qu'elle l'eſt d'un pouvoir ſans bornes. Il y a plus : une telle volonté n'eſt pas plus abſolue, que le pouvoir qu'on nomme abſolu parmi les Hommes. Car aucune volonté n'eſt abſolue lorſqu'elle eſt obligée de reconnoitre une volonté ſuperieure, qui eſt en droit de lui préſcrire des loix. Or la volonté des Princes les plus abſolus eſt ſoumiſe à Dieu, & par conſequent elle n'eſt point abſolue elle même & à preſent la raiſon nous enſeigne qu'une volonté qui reconnoit une loi ſuperieure n'eſt point infaillible; ce qui a été mille fois prouvé par l'experience: il s'enſuit de là que la volonté pouvant choiſir le mal, le pouvoir, qui eſt l'executeur des reſolutions de la volonte, peut en faire: Ajoutez à cela que la ſuprême volonté doit être la ſouveraine loi, c'eſt-à-dire, qu'elle doit être une parfaite & abſolue juſtice

ſtice ; & que par conſequent elle ne peut non plus faire une choſe injuſte que la juſtice même, & ſi la volonté abſolue eſt la même choſe en Dieu que le pouvoir abſolu, ce pouvoir abſolu doit être parfaitement juſte, comme étant inſeparable d'avec la parfaite juſtice : & par conſequent le pouvoir abſolu de Dieu peut auſſi peu faire le mal que ſa volonté peut le choiſir.

Quand même nous ne conſidererions que la ſeule nature du pouvoir abſolu, nous y trouverions dequoi reſoudre toutes nos difficultez ; & nous pourrions nous convaincre que Dieu, par cela même qu'il a une puiſſance ſouveraine, eſt dans l'impoſſibilité de vouloir & de faire le mal : car ſi nous y prenons garde nous verrons que le mal a ſa ſource dans l'impuiſſance & que les Hommes ne l'employent que faute de pouvoir. Il y a deux cauſes viſibles de toutes les injuſtices qui ſe commettent dans l'Univers qui prouvent l'une & l'autre ce que nous venons d'avancer. La premiere, c'eſt que les Hommes manquent de moyens pour parvenir au but qu'ils ſe propoſent, s'ils n'ont recours à l'injuſtice. La ſeconde, c'eſt que les Hommes ſont vaincus par leurs paſſions, & forcez à faire ce qui eſt injuſte & ce qu'ils n'auroient point fait s'ils avoient été Maîtres d'eux mêmes.

A l'égard de la premiere de ces causes y a-t-il Homme au monde si stupide & si brutal, qui ne souhaitat que, ce qu'il a resolu de faire fut louable & qu'il pût aller à ses fins sans violer les loix de la justice? Un voleur ne souhaiteroit il pas plûtôt de trouver un trésor que de le derober? Un ambitieux ne souhaiteroit il pas plûtôt que tout l'Univers lui fût soumis que d'être obligé d'aller à la possession du monde entier au travers de la desolation & du carnage? Chaque injustice n'est elle pas établie sur un besoin réel ou imaginaire? Et ces besoins ne supposent ils pas un manque de pouvoir? Or le pouvoir absolu étant à couvert du besoin, l'est par consequent de l'injustice. Celui qui est seul Maitre de l'Univers, celui de qui toutes les créatures dépendent, & enfin celui dont la sagesse & le pouvoir peuvent tout sans employer aucune injustice, ne peut jamais être tenté de faire aucun tort à ses créatures, ni ne peut avoir aucun besoin qui l'engage à être injuste; par consequent le pouvoir est inseparable d'avec la parfaite justice.

2. Toutes les injustices des Hommes naissent de leurs passions; c'est toûjours pour satisfaire quelqu'une d'elles, que les Hommes font du mal. Or les passions étant une marque de foiblesse, un Etre souverainement puissant ne peut point être

soumis à leur empire ; & puisque les injustices ont toûjours leur source dans quelque passion, l'Être souverain qui est exempt de passion, ne peut point être injuste. Toutes nos passions portent avec elles des caractéres évidens de foiblesse. Le desir & l'esperance prouvent qu'il nous manque certaines choses, & qu'il nous faut un secours étranger pour être heureux : la crainte marque en nous le sentiment d'un danger dont nous sommes incapables de nous garantir : la vengeance marque un ressentiment des injures que nous avons reçues, & cela prouve un manque de pouvoir, parce que nous ne pouvons pas nous mettre au dessus des injures.

Voilà les principales passions qui captivent les Hommes & l'on peut démontrer que ces passions ne peuvent rien sur un pouvoir absolu : ce pouvoir est inaccessible aux desirs, aux craintes, aux besoins, aux injures & aux ressentimens. Il est vrai que l'Ecriture sainte attribue à Dieu quelques unes de ces passions ; comme la fureur, la haine, la vengeance ; mais ces expressions ne signifient autre chose sinon, que Dieu exercera un jugement aussi sevére que s'il étoit émû de quelqu'une de ces passions qui agitent les Hommes.

J'observe 3. qu'un grand pouvoir inspire aux Hommes des pensées nobles, grandes &

& genereuſes. Ceux que leur pouvoir met à couvert des injures ne ſont gueres tentez d'en faire aux autres. Le pouvoir cruel & inſolent n'eſt tel que parce qu'il ſent ſa foibleſſe, & qu'il redoute le danger; car c'eſt dans la crainte & dans la dêfiance de ſon pouvoir que la cruauté a ſa ſource; mais un pouvoir, qui ſe trouve à couvert du peril, & des atteintes de l'envie, eſt toûjours un adverſaire genereux qui ſentant ſes forces, conſidére ſes ennemis plûtòt comme des ſujets de pitié que de vengeance. Et ſi ce pouvoir ſi limité qu'ont les Hommes leur inſpire cette grandeur d'ame qui les éleve au deſſus des injures; ſi cela eſt ſi naturel au pouvoir, qu'on attend toûjours des Grands une generoſité proportionée leur puiſſance, & que le manque de generoſité fonde à leur égard de juſtes reproches; que ne devons nous point attendre du pouvoir parfait & abſolu de l'Etre ſuprême? Nous devons craindre ſa juſtice, & non pas ſon pouvoir; ſa juſtice punit les coupables, ſon pouvoir n'opprime perſonne.

4. Je ne ferai plus qu'une obſervation ſur cette matiere; le pouvoir n'eſt jamais plus glorieux ni plus aimable que lorſqu'il s'employe à faire du bien; & ſi c'eſt la gloire naturelle du pouvoir, c'en eſt auſſi naturellement la perfection, & par conſequent

le pouvoir parfait s'employera à faire du bien. C'est à cela que la nature du pouvoir absolu le conduit; & si les peines des mechans ne ressortissoient à un principe de bonté, le pouvoir absolu de Dieu n'en infligeroit point.

Quand on considere bien les choses, il faut avoüer qu'il y a réellement plus de pouvoir à faire du bien, que du mal; à sauver quelqu'un, qu'à le perdre; à former une creature aussi excellente que l'Homme, qu'à la detruire, Il y a plusieurs cas où il faut très peu de pouvoir pour faire du mal; la plupart des Hommes en sont capables; mais comme il y en a très peu qui puissent faire du bien; il s'ensuit de là qu'il faut plus de pouvoir pour faire du bien que du mal, & que la bonté est essentielle au pouvoir suprême. Il est certain que le pouvoir le plus glorieux & le plus digne d'estime, est celui qui est le plus accompagné de bonté. Tous les Hommes regardent la bonté comme le caractére le plus aimable dont les Etres qui les environnent puissent être révetus, ils adorent & louënt leur Créateur & leur Bienfaiteur, ils vivent en lui, ils dépendent de lui, c'est à lui qu'ils ont recours dans leurs besoins, & c'est dans le Sanctuaire de son pouvoir, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'ils trouvent leur refuge. Voilà l'idée exacte d'un pou-

voir

voir veritablement abſolu ; un pouvoir qui a formé le Monde & toutes les créatures qui s'y trouvent, qui les a toutes rendues ſuſceptibles d'un different dégré de bonheur, à proportion de l'excellence de leurs natures, & qui par ſa main bien faiſante pourvoit à tous leurs beſoins : telle eſt l'idée que nous devons avoir de Dieu. Mais un pouvoir arbitraire, qui ne reconnoit aucune loi, qui ſe plait dans la malheur de ſes créatures, eſt la choſe du monde la plus effraiante. Toutes les créatures doivent hair & redouter un tel pouvoir, bien loin de lui rendre les tributs de leurs hommages & de leurs adorations. Ainſi ſi nous admettons que le pouvoir le plus parfait & le plus abſolu doit être le plus glorieux, ce que nous devons faire ſi nous avouons qu'un caractére de gloire & de generoſité eſt eſſentiel au veritable pouvoir, nous devons reconnoitre que le pouvoir le plus abſolu doit être le plus bienfaiſant ; car la gloire du pouvoir conſiſte à faire du bien.

Il paroit par ce que nous venons de dire, en quel ſens il eſt impoſſible que la volonté abſolue & le pouvoir abſolu de Dieu faſſent le mal. Le pouvoir veritablement abſolu ne peut jamais faire le mal, parce qu'il ne peut jamais le vouloir, ni le choiſir ; & non pas parce qu'il peut changer à

ſon gré la nature du juſte & de l'injuſte. Le bien & le mal ſont éternellement & eſſentiellement tels & ne doivent leur nature à la puiſſance d'aucun Etre étranger; mais c'eſt eux qui réglent l'uſage de la puiſſance. La volonté de Dieu étant de toute éternité juſte, bonne, eſt par conſequent la régle éternelle de la juſtice & de la bonté; c'eſt pourquoi ſi nous voulons nous exprimer avec exactitude, nous ne pourrons jamais dire que Dieu veut une choſe parce qu'elle eſt juſte & bonne, ou que cette choſe eſt juſte parce que Dieu la veut; car ces deux manieres de parler ſemblent établir une diſtinction entre la volonté de Dieu, & la juſtice & la bonté, qui ſont la même choſe en Dieu; mais à cauſe des bornes de notre Eſprit nous avons de la peine à ſaiſir l'idée ſimple d'une intelligence infinie, & nous en faiſons un Etre compoſé; il eſt plus conforme à la nature des choſes, de faire le bien & le mal antecedant à la volonté de Dieu, parce que cela établit la nature éternelle & immuable du bien & du mal, & la juſtice inaltérable de la volonté Divine; cela prouve auſſi que Dieu ne peut jamais vouloir uue choſe qui ne ſoit juſte, & que la juſtice de la choſe eſt la ſeule raiſon pour laquelle il la veut; mais vouloir faire uniquement dépendre la juſtice & la bonté de la volonté de Dieu,

c'eſt

c'est supposer que la bonté & la justice n'ont point une nature fixe : or il est impossible de prouver que la volonté de Dieu ne peut changer, comme celle des Hommes, si cette volonté n'est point dirigée par une régle éternelle & immuable, c'est à dire si cette volonté n'est elle même justice & bonté.

Quand en parlant de la Divinité nous nous servons de termes qui ont relation avec la nature des Hommes, ces termes, si l'on en excepte les Metaphoriques, doivent être pris dans le même sens, que lorsque les Hommes s'en servent. Or il n'y a personne qui ne sente quelle différence il y a entre ces deux maniéres de s'exprimer parmi les Hommes. Un tel Homme veut & choisit toujours ce qui est raisonnable & juste; ou bien, il rend les choses justes en les voulant ; la premiére de ces expressions supose une régle sûre & invariable du bien & du mal; mais la seconde fait dépendre la nature du juste & de l'injuste de tout ce qu'il y a d'arbitraire dans la volonté.

C'est la même chose, quand nous parlons du pouvoir de Dieu, qui n'est autre chose que l'exécution de sa volonté. Le pouvoir absolu de Dieu ne peut rien faire qui ne soit juste; mais nous ne pouvons pas dire pour cela, que le pouvoir abso-

lu rend tout ce qu'il fait, juste & équitable; comme si le pouvoir, bien loin d'être réglé par la justice, en étoit lui-même la régle.

Il est important de ne pas confondre ces choses, parce qu'il y a plusieurs personnes qui attribuent à Dieu des qualitez incompatibles avec les notions que nous avons de la justice & de la bonté, & qui croient renverser toutes les difficultez, en alléguant le Despotisme du pouvoir absolu de Dieu, qui ne peut être injuste: mais si par raport à Dieu c'est être injuste à l'égard de ses Créatures de les rendre éternellement malheureuses par cela même que cela lui plait ainsi; j'avoue que j'ignore comment ceux qui admettent en Dieu les décrets absolus de reprobation peuvent justifier leur Systême. Je suis dans le dernier étonnement quand je vois des Hommes, qui disent que Dieu a tout fait pour sa gloire, (ce qui est certain, pourvû que cela soit bien entendu) & qui ne laissent pas pourtant de lui attribuer une conduite, qui seroit même injurieuse parmi les Hommes.

Posons ceci pour fondement de tout, c'est que quelque souveraine que soit la volonté de Dieu, & quelque indépendant que soit son pouvoir, aucune de ces choses ne peut faire d'injustice; car puisque la

la volonté & la justice absoluë en Dieu ne different en rien, nous n'avons aucune raison d'être effrayez du pouvoir absolu de Dieu, plus que de sa bonté.

Le pouvoir absolu est la seule chose qui puisse nous rassurer contre la crainte de souffrir quelque injustice; car ce pouvoir, bien loin de nous faire tort, servira à reparer toutes les injustices qui sont faites par des pouvoirs inferieurs, ce qu'un pouvoir superieur & absolu est seul capable de faire.

La ferme croyance de cette verité servira à dissiper presque toutes les ombres, qui sont repandues sur la conduite de la Providence; car quoique le pouvoir absolu soit toujours accompagné de justice & de bonté, *ses voyes* neanmoins *sont difficiles à trouver*.

2. Examinons à present, jusqu'à quel point est incomprehensible la sagesse Divine, *qui fait des choses si grandes qu'il n'y a moyen de les sonder & tant de choses merveilleuses qu'il n'y a moyen de les nombrer.* Job IX. 10. Ce qui doit nous satisfaire, puisqu'il est impossible à des créatures aussi ignorantes que nous, de comprendre toutes les sages raisons de la conduite de la Providence; & qu'il y a de l'impieté à censurer ce que nous ne saurions concevoir.

Personne n'ignore l'Histoire de Job, & la

contestation qu'il eut avec ses amis. Dieu se servit du Ministere des afflictions & des souffrances pour rendre la vertu de Job plus pure & plus éclatante.

Ses amis pretendoient que puisque il étoit malheureux, à ce point, son malheur devoit avoir été precede par quelque grand crime.

Job justifie la possibilité de son innocence, exposant pour principe qu'il arrive très souvent sur la terre, que les méchans sont dans la prosperité; tandis que les gens de bien se trouvent en butte à l'infortune: il se plaint très amêrement de son état & dit, qu'il lui est impossible de comprendre pourquoi Dieu en agissoit ainsi à son egard.

Elihu le reprend avec severité de cette espéce de murmure. Enfin Dieu repond à Job & satisfait ainsi la demande qu'il lui en avoit faite plusieurs fois; mais au lieu d'entrer dans une justification détaillée de la conduite de sa Providence, & d'alléguer à Job les raisons pour lesquelles il l'avoit affligé ainsi, il lui donne certaines preuves sensibles de la grandeur de son pouvoir, & de la profondeur de sa Sagesse, qui eclatent dans les ouvrages de la nature; ouvrages, que Job, bien loin de pouvoir imiter, ne pouvoit pas seulement comprendre. La force de l'argument consiste en ceci; qu'une créature aussi bornée & aussi ignorante que

que l'Homme ne doit jamais se donner la licence de censurer la conduite de Dieu, quelque Mysterieuse & quelque incomprehensible qu'elle soit, lorsque les ouvrages de la nature nous démontrent, *comme à l'œil*, que Dieu est infiniment plus sage & plus puissant que nous: ceci doit nous apprendre à révérer dans un humble silence & avec un respect religieux les jugemens de Dieu, puisque les effets de son pouvoir & sa sagesse sont autant au dessus de nous que son pouvoir & sa sagesse même. *L'Homme vuide de sens se pique d'être entendu, quoi qu'il naisse semblable à un anon sauvage.* Job XI. 12. Quelle pretension aux Hommes de vouloir entendre parfaitement toute la conduite de Dieu; dans le moment que l'intelligence des choses les plus simples leur échape: & puisque nous ne pouvons pas seulement concevoir les mysteres de la nature, quel espoir raisonnable nous reste t'il de pouvoir sonder l'immense profondeur des mystéres de la Providence? Si la Sagesse de Dieu est impenétrable, pourquoi n'attribuerions nous pas le même dégré d'incomprehensibilité à sa Sagesse, lorsqu'elle gouverne le monde, que lorsqu'elle l'a formé? Car une Sagesse incomprehensible doit naturellement faire des choses de la même nature, & quand nous connoissons que si le monde est gouverné,
il

il doit l'être par une Sageſſe infinie & incomprehenſible, il n'y a aucune raiſon de s'étonner, qu'il y a un grand nombre d'évenemens dans la conduite de la Providence que nous ne pouvons expliquer, & encor moins de ſujet de nier la Providence, parce que nous ne pouvons pas comprendre la raiſon de tous les évenemens. Ceci nous meneroit trop loin ſi nous voulions refuter par ordre toutes les frivoles objections qui nous ſont faites par certaines gens qui croient qu'il y à de l'eſprit & de la bravoure à cenſurer inſolemment la Sageſſe & l'équité de la Providence; car pourvû que tout Homme raiſonnable, attentif & de bonne foi, convienne que la Sageſſe de Dieu eſt au deſſus de notre portée: toute la diſpute eſt finie, & nous ſommes obligez d'adorer cette même Sageſſe que nous ne ſaurions comprendre.

Pour prouver la propoſition que nous venons d'avancer avec une force qui renverſe toutes les difficultez qu'on pourroit nous oppoſer, je m'en vai tacher à établir qu'il implique contradiction que les choſes fuſſent autrement qu'elles ne ſont; & je tirerai mes argumens de deux ſources, l'une eſt la Sageſſe infinie de Dieu, l'autre notre profonde ignorance; ces deux cauſes élevent ſi fort la conduite de Dieu

au dessus de notre portée, qu'il est impossible que dans un grand nombre de cas nous en comprenions les raisons.

Par rapport à la premiere de ces causes je vai démontrer que nous devons necessairement nous reposer sur la conduite de la Providence en prouvant. 1. Qu'une sagesse infinie ne peut faire aucune injustice. 2. Que la sagesse de la Providence doit être aussi incomprehensible pour nous que la Sagesse de la création. 3. Que le sage gouvernement de l'Univers exige certaines metodes secrétes & cachées; & que par consequent, tant que nous resterons sur la terre nous ne devons point nous attendre ni esperer une explication de tous les evenemens. 4. Que notre ignorance sur d'autres matieres, que nous devrions posséder, pour parvenir à l'intelligence des raisons de la conduite de Dieu, nous rend la connoissance de ces raisons impossible. 5. J'examinerai dans quel cas il est raisonnable de répondre aux difficultez par ce passage. *Les jugemens de Dieu sont impenetrables, & ses voyes difficiles à trouver.*

1. Je dis que quelque incomprehensible que soit la conduite de la Providence, il est impossible qu'elle soit injuste.

J'ai observé ci devant, que le pouvoir absolu de Dieu ne differe point de son absolue justice; il s'ensuit de là que la Sagesse

gesse infinie ne peut s'éloigner de l'équité & de la droiture ; car s'en éloigner c'est être dans l'ignorance & se jetter dans l'erreur.

Si la Sagesse infinie doit toujours juger, choisir, & agir sagement, il est certain qu'elle ne peut faire aucune injustice ; car faire une injustice, n'est autre chose que juger, ou choisir d'une maniere contraire à la Sagesse. L'Ecriture Sainte caractérise toutes sortes de mechancetez par le terme de folie, & elle donne aux pécheurs le nom de fous, & le seul remede qu'elle prescrit pour guerir le vice, c'est la Sagesse. *La crainte du Seignenr est Sagesse, & l'éloignement du mal est l'intelligence :* La raison & la nature des choses prouvent que cela doit être ainsi : car tous les Hommes qui s'abandonnent au vice doivent s'égarer, ou par rapport à la régle de leur devoir, ou par rapport à leurs veritables interêts ; il faut qu'ils confondent la vertu & le vice, ou bien qu'ils croient parvenir au bonheur par le chemin du crime ; ce qui est une stupide ignorance des effets naturels & de la Constitution des choses.

A present si toute mechanceté n'est autre chose qu'ignorance & folie, la Sagesse parfaite doit être inseparable d'avec la parfaite équité : elle ne peut jamais faire d'injusti-

justice, parce qu'elle ne peut jamais se tromper.

Quelle plus grande surete peuvent avoir les créatures, que de savoir qu'elles sont soumises au Gouvernement d'une Sagesse infinie, qui ne sauroit être injuste à leur égard ? Certainement une Sagesse sans bornes est incomprehensible à des Etres bornez, & les évenemens qu'elle dirige doivent souvent surpasser de beaucoup notre portée, & cela ne peut pas être autrement, puisque le monde est gouverné par une Sagesse dont les *pensées sont* infiniment *élevées au dessus de nos pensées* Un Homme raisonnable ne doit-il pas mieux aimer d'être gouverné par une Sagesse parfaite qui ne peut jamais se tromper, & dont les conceptions surpassent son intelligence, que de l'être par une Sagesse peu superieure à la sienne, dont il pourroit sonder les conseils & suivre les desseins ?

A mesure que la Sagesse qui nous gouverne est plus profonde & plus parfaite, sa conduite d'un coté s'enveloppe de plus de ténébres, mais de l'autre nous sommes aussi plus en sureté sous son Gouvernement : ceci montre l'absurdité qu'il y a de se plaindre que la Providence ne nous laisse point entrer dans ses secrets; puisque c'est murmurer qu'une Sagesse excellente & incompre-

prehenſible prenne ſoin de l'Univers, & de toutes les creatures qui y ſont.

Puiſque nous ſommes en ſureté entre les mains de la Sageſſe infinie, ſoyons contents de ce que Dieu fait certaines choſes dont il nous eſt impoſſible de démêler les raiſons: ſommes nous moins heureux pour ignorer de quelle maniere Dieu nous a formez? Et qu'importe à notre repos, ſi Dieu conſerve & gouverne l'Univers par des reſſorts auſſi inconnus & par des moyens auſſi inexplicables que lorſqu'il lui donna premierement l'exiſtence? Nous nous trouvons formez avec Sageſſe, quoïque nous en ignorions la maniere; & à la fin de toutes choſes, nous nous trouverons heureux, ſi nous nous attachons à la Providence, quoique nous ne connoiſſons pas les raiſons de tous les évenemens particuliers, ni toutes les routes par où la Providence nous conduit pour nous faire parvenir au bonheur.

C'eſt une opinion extravagante de croire que s'il y a un Etre infiniment Sage, cet Etre ne peut pas faire des choſes qui ſoient au-deſſus de notre portée; ni les faire ſagement, ſi elles ſurpaſſent notre intelligence: les Hommes doivent ſe former de plus juſtes idées de l'étenduë de leurs Eſprits; car il eſt démontré qu'il y a plus de dix mille choſes dans les Ouvrages de la Nature & de la Providence, que les Hommes ne peuvent

point

point entendre, & qui cependant ont des caractères de la Sageſſe la plus profonde & de l'Art le plus admirable : & puiſque nous ſommes obligez d'avoüer notre ignorance ſur ces articles; pourquoi n'attribuerions-nous pas à Dieu le pouvoir de faire certaines choſes qui ſurpaſſent la portée de nos Eſprits, puiſque auſſi bien nous ne pouvons pas nier qu'il ne ſe trouve dans l'Univers des effets de ce genre? N'eſt-ce point un reproche plus fort pour notre pénétration, qu'un hazard aveugle peut former des choſes, que toute l'intelligence humaine ne peut expliquer, que d'attribuer ces évenemens à l'Art & au Gouvernement d'une Sageſſe infinie? Qu'eſt-ce qui eſt plus raiſonnable, de raporter ce qui eſt au deſſus de notre portée à la Sageſſe infinie de Dieu? ou de nier que ce qui nous paſſe ait une cauſe ſage, parce que nous ne ſaurions la trouver, quoique nous y remarquions une Sageſſe, que tout l'Art humain ne ſauroit imiter?

Le ſentiment de l'admiration, qui eſt un ſentiment naturel à tous les Hommes, eſt une preuve qu'il y a certaines choſes qui ſurpaſſent notre intelligence, que nous ſommes obligez d'admirer: mais que nous ne ſaurions comprendre. L'objet de l'admiration c'eſt l'Art & la Sageſſe; mais une Sageſſe incomparablement plus grande que

la nôtre ; c'est pourquoi si cette passion naturelle a un objet naturel, il est certain qu'il y a une Sagesse superieure qu'aucune intelligence humaine ne sauroit comprendre.

En un mot, il est ridicule de vouloir qu'une Sagesse infinie justifie sa conduite ; ses voyes sont difficiles à trouver ; c'est pourquoi dans plusieurs cas nous aurions tort de nous plaindre d'ignorer les raisons de la conduite de la Providence, puisque nous devons être persuadez qu'une Sagesse infinie agira toûjours d'une manière conforme à sa nature, & qu'elle saura pourvoir au bien général de l'Univers, & au bonheur particulier de chaque Créature, par des moyens incompréhensibles : qui nous enseignent non pas à censurer la conduite de la Providence, lorsque nous en ignorons les raisons ; mais en nous reposant sur la Sagesse de Dieu, à respecter avec une foi implicite tous les évenemens que le Maître du Monde dispense.

2. Pour nous inspirer encore une vénération plus profonde pour la Sagesse de la Providence, même dans les choses les plus inexplicables, nous devons considerer, qu'il est impossible que nous soyons capables de les comprendre, que le Gouvernement de l'Univers est aussi impénétrable à notre égard que sa Création.

Cet-

Cette verité est supposée dans la réponse que Dieu fait à Job, quand pour lui faire entendre combien les sages desseins de la Providence étoient au dessus de sa portée, Dieu le fait convenir de son ignorance par raport aux Ouvrages de la Nature. Chap. I. 38, 39, 40, 41. *Qui est cettui-ci qui obscurcit le conseil par paroles sans science? Trousse maintenant tes reins comme un Homme vaillant, & je t'interrogerai & tu m'aprendras, où étois-tu quand je fondois la terre? Si tu as entendement, montre-le. Qui a posé ses mesures si tu le sais? ou qui a aplique le niveau sur elle? Sur quoi sont posez ses pilotis, ou qui est celui qui a mis la pierre du coin pour la soutenir? Qui est-ce qui a enfermé la mer entre des clotures quand elle fut tirée de la matrice & en sortit? As-tu commandé au point du jour, & as-tu montre à l'aube du jour son lieu? En quel endroit se tient la lumiere, & où est le lieu des ténébres? Es-tu entré aux trésors de la neige? As-tu vû les trésors de la grêle: la pluye n'a-t-elle point de pere? & qui engendre les gouttes de la rosée? Du ventre de qui sort la glace? & qui engendre la bruine des Cieux?* C'est par de pareils argumens que Dieu montre à Job la grande imperfection de ses connoissances sur les Ouvrages les plus communs de la Nature, ce qui prouve qu'il y a une presomption criminelle à une

Créature aussi ignorante que l'Homme, de censurer la conduite de la Providence.

La force de l'argument ne consiste pas seulement en ceci que les Ouvrages de la Nature sont capables de nous convaincre, qu'il y a un Etre infiniment plus sage que nous; qui peut faire des choses qui surpassent notre foible intelligence, & que par consequent il ne nous est jamais permis de trouver à redire à la conduite de Dieu; mais aussi que notre ignorance dans les Ouvrages de la Nature est une preuve de la temerité de nos décisions lors qu'elles ont pour objet la conduite de la Providence; car aucun Homme ne peut connoitre de quelle manière Dieu gouverne le Monde, quand il ne sait pas de quelle manière il l'a formé; & celui qui ignore comment Dieu dirige cet Univers est un Juge fort peu competent sur la Sagesse de la Providence, car il ne peut jamais decider en quelle occasion le Monde est sagement gouverné, puis qu'il ne sait pas ce qui est du ressort d'un Gouvernement sage.

Pour que le Gouvernement de tous les Etres soit sage, il faut qu'il soit proportionné à leur nature; c'est pourquoi si l'on n'entend pas les proprietez cachées de la Nature, les regles du mouvement, la relation des causes avec leurs effets, l'usage de plusieurs choses, & les fins aux-

quel-

quelles elles ſont deſtinées, nous ſommes hors d'état de juger ſi tel ou tel évenement eſt contraire ou conforme à la Sageſſe de la Providence: nous ne connoiſſons ni les régles ni le but du Gouvernement de la Providence, ni la nature des choſes, & c'eſt ce qui fait que nous ne pouvons hazarder que de temeraires conjectures lorſque nous voulons combattre la Sageſſe du Gouvernement de la Providence.

Par exemple, quel moyen y a-t-il de ne pas s'égarer ſi l'on entreprend de répondre avec preciſion aux Queſtions ſuivantes qui ont raport au Gouvernement que Dieu exerce ſur les Hommes? De quelle manière Dieu flechit leurs cœurs; comment il influë ſur leurs conſeils; comment il prevoit leurs penſées, & comment il determine leurs volontez; de quelle manière pouvons-nous reſoudre ces difficultez, puiſque nous ne connoiſſons pas même la nature de l'Ame, celle de la penſée, le pouvoir de la volonté, & la façon dont elle ſe determine lorſque la balance des motifs eſt egale? Combien n'y a-t-il point de pareilles Queſtions ſur la matière de la Providence? Queſtions qui ne produiſent que de vaines ſpeculations pour ceux qui forment la temeraire entrepriſe de les vouloir reſoudre. Telles ſont les Diſputes ſur la neceſſité, ſur la preſcience, ſur la pre-

 deter-

determination, & sur la liberté des actions humaines; qui, selon la differente manière dont on les décide, forment des Hypothéses differentes par raport à la Providence; & qui la plupart du tems chargent l'Etre souverainement saint de l'iniquité & des péchez des Hommes. Toutes ces Questions se reduisent à la fin à celle-ci; de quelle manière notre Ame agit & se determine; si elle est determinée par une suite nécessaire d'évenemens, ou par les decrets immuables & irresistibles du Maitre du Monde; ou bien si elle est un Etre qui a au dedans de soi un principe d'action & de mouvement, & qui peut se determiner à son gré par des principes qu'il trouve dans sa propre nature?

A present à moins que d'avoir une connoissance parfaite de la nature de nos Ames, il est impossible de decider autrement la Question si nous sommes libres, que par le sentiment que nous avons de notre liberté, ce qui est la plus forte preuve que nous en ayons. Ce qui doit nous satisfaire, c'est que toutes les difficultez qu'on objecte contre la Providence tombent sur notre ignorance par raport à la nature des choses; or comme il n'est pas possible que nous connoissions à fond la nature des choses; il s'ensuit que nous devons être très-circonspects dans nos raisonnemens sur la Pro-

Providence & très-modeſtes dans nos deciſions. Nous connoiſſons aſſez les Ouvrages de la Nature & ceux de la Providence pour atteindre au but que Dieu s'eſt propoſé en nous plaçant ſur la terre; mais les raiſons particulieres de chaque choſe ne nous regardent pas; elles reſſortiſſent uniquement à cette Sageſſe qui eſt capable de créer & de gouverner le Monde.

Nous ſommes auſſi peu inſtruits ſur la matiere de la Providence que ſur celle de la Nature; & ſi les Hommes vouloient mettre des bornes à d'inutiles recherches, nous verrions reduites à rien un grand nombre d'objections contre la Providence.

Notre ignorance ſur les cauſes naturelles, ſur les reſſorts du mouvement, ſur la maniere dont les Etres agiſſent, & ſur les fins auxquelles ils tendent, notre ignorance, dis-je, ſur ces choſes eſt une démonſtration que nous n'avons jamais oſé admettre quelques difficultez qui nous frappent dans la Nature, comme des objections capables de renverſer les preuves que nous avons de l'exiſtence de Dieu & de ſa Providence.

Nous avons toute l'évidence Morale que nous ſaurions éxiger, que Dieu gouverne le Monde par une Providence Sage, Sainte, & Souverainement libre; qu'il n'eſt point Auteur du peché, que nos volontez, pour tout ce qui regarde vertu ou vice ne ſont

soumises à aucune force étrangére, mais qu'elles choisissent, refusent, & se déterminent librement : je dis que nous avons une évidence incontestable par rapport à la Sagesse, la Justice, & la Sainteté de la Nature Divine, par rapport à la difference entre le bien & le mal, & la nature des peines & des recompenses : ces choses sont claires & ne peuvent point être revoquées en doute, à moins qu'on ne ferme les yeux aux plus pures & aux plus vives lumieres de la Raison ; mais pour ce qui regarde tous les argumens qui tendent à renverser la Providence ; ce ne sont que de vaines speculations sur des matieres dont une connoissance parfaite implique contradiction par rapport à des Esprits aussi bornez que les nôtres. Comme par exemple : quelques gens nous disent, que ce n'est point une Providence sage & libre qui gouverne l'Univers ; mais que toutes choses arrivent par une enchainure necessaire de causes qui determinent la volonté à choisir & agir d'une maniere fatale & de laquelle il est impossible de se défendre. A présent pour savoir s'il y a une telle enchainure de causes necessaires, ou non, il faudroit qu'on connût parfaitement toutes les parties qui composent le vaste édifice de cet Univers, comme un Ouvrier expert connoit la force des ressorts qui forment une Montre ou quelque autre

Ou-

Ouvrage. De même pour decider, qu'il y a une telle enchaînûre de causes necessaires qui déterminent la volonté des Hommes, il faudroit connoitre parfaitement la nature de notre Ame; il faudroit savoir de quelle maniere notre Ame se détermine, ou est déterminée, si c'est par la constitution de sa nature qu'elle a choisi une chose, ou bien, si elle auroit pû faire un choix different de celui qu'elle a fait : que d'autres décident sur ces matieres ce qu'ils jugeront à propos, pour moi, sûr de mon ignorance je les regarde comme n'étant point de mon ressort. D'autres mettent la necessité & le Destin à la place de Dieu même, en lui attribuant des decrets éternels, immuables, & qui lui sont aussi essentiels que son existence. Mais aucun Homme ne peut établir ce Systême, à moins que d'avoir penetré jusqu'au fonds de la nature Divine, si j'ose parler ainsi. L'idée que nous avons des attributs de Dieu rejette absolument de pareils decrets; sa Sagesse, sa Sainteté, sa Justice, & sa Bonté, ne renferment rien de semblable à ce que les Hommes appellent Destin & necessité; ainsi ceux qui font du *sort* un Etre qui gouverne le Monde, doivent connoitre Dieu d'une autre maniere qu'il ne s'est manifesté à ses créatures.

D'autres enfin pretendent conclurre de la préscience de Dieu, la necessité fatale de

tous les évenemens : ils disent, que de quelque maniere que Dieu prevoie les choses qui arriveront, elles doivent necessairement arriver, puisque Dieu les a prevües ; mais toutes ces conclusions sont incertaines, à moins qu'on ne prétende connoitre parfaitement la nature de la présçience, & la maniere dont Dieu prevoit les choses à venir ; car si Dieu peut prevoir des évenemens qu'il n'a point decretés, & des choses qui n'arrivent point necessairement, il s'ensuit que la présçience de Dieu n'infere pas une fatalité absolue; nous devons raisonner de la même maniere sur le concours de Dieu dans toutes les Actions de ses créatures ; quelque personnes tirent de ce concours cette consequence que Dieu détermine absolument la volonté des Hommes dans tous les choix qu'elle fait, & cela parce que sans ce concours elle ne pourroit ni agir, ni se determiner elle-même.

Mais toutes ces décisions sont temeraires, & fondées sur aucun principe ; puisque des créatures aussi ignorantes que nous par rapport à la nature des choses, ne peuvent gueres prouver ni pour ni contre dans des matieres aussi abstraites que le concours de Dieu & sa présçience.

Tout ce que nous venons de dire revient a ceci ; que puisque nous sommes obligez d'avouër que nous sommes très-ignorans dans

dans les Ouvrages de la nature, sans l'intelligence desquels il y a dix mille occasions, où il est impossible de sentir toute la Sagesse de la conduite de la Providence, il est Souverainement déraisonnable & injuste d'exiger que Dieu nous rende compte des moyens que sa Providence met en œuvre; mais nous devons soumettre nos lumieres à la Sagesse superieure du Maitre du Monde, & supposer qu'il gouverne l'Univers avec la même prudence & avec le même Art qui ont concouru à le former.

3. Nous devons prouver que le sage Gouvernement du Monde exige dans la conduite de la Providence des metodes secrétes & des ressorts imperceptibles, & que par consequent dans cette vie nous ne devons ni attendre, ni desirer une explication particuliere & detaillée de tous les évenemens.

Salomon nous dit que *la Gloire de Dieu est de celer les choses*, Prov. XXV. 2. La gloire de la nature Divine, & celle de la Providence, c'est d'être incomprehensibles; voilà pourquoi plusieurs anciens Philosophes défendoient très-expressement une recherche trop curieuse sur la nature de la Providence Divine; *Sophronius* en rend une raison fort sage, parce que tous nés de Parens mortels, la parfaite connoissance d'un Etre

Etre infini & immortel doit être au-dessus de notre portée. *Zophar* en rend la même raison, *l'Homme vuide de sens voudroit être entendu, encore qu'il naisse comme un anon sauvage*, Job XI. 2. Cette Science est trop merveilleuse pour nous; & vouloir y atteindre, c'est moins nous élever jusqu'à la Divinité que la faire descendre jusqu'à nous.

Ce que je me propose de prouver à present, c'est de montrer que le sage Gouvernement de l'Univers demande, que les conseils de Dieu, que les évenemens & les raisons de la Providence, nous soient cachées pour la plus grande partie; & j'espére que cette raison satisfera tout Homme raisonnable, puisque si les causes qui font agir la Providence n'étoient pas souvent voilées à notre égard, le Monde seroit gouverné avec moins d'ordre & de Sagesse. Je demanderois volontiers à ces personnes qui sont si habiles quand il s'agit de trouver à redire à la conduite de Dieu, & qui trouvent si mauvais qu'il fasse certaines choses dont elles n'entendent pas d'abord les raisons, qu'il leur plût de faire un Systême de Gouvernement exempt de difficultez. Je suis persuadé que si elles vouloient agir de bonne foi, elles avoueroient qu'en y pensant bien elles ont trouvées dans leurs Systême autant d'objections fortes que dans celui qu'elles refusoient d'admettre,

sans compter celles que le reste du genre humain seroit en droit de leur faire. Pour faire mieux voir ceci je vai l'éclaircir par quelques exemples.

Quelques personnes se plaignent de l'incertitude des évenemens; du flux perpetuel de toutes choses & du peu de fonds que nous pouvons faire un jour sur ce qui nous arrivera le jour suivant. L'instabilité de la fortune, qui ravit & prodigue au gré de son caprice les plaisirs & les Honneurs, a été dés long-temps un sujet de murmure pour les Hommes. Pour rectifier ceci voudroit-on que tous les évenemens de la Providence fussent aussi constans & aussi réguliers que les mouvemens des Cieux, ou le retour du jour & de la nuit. Et quand on verra que toutes les choses arriveront d'une maniere uniforme, ajoutera-t-on alors foi à la Providence? Je soupçonne fort qu'on sera aussi éloigné d'y croire, qu'on l'a été auparavant; nous voyons que le mouvement régulier des Cieux, & les productions uniformes de la Nature ne peuvent pas convaincre certaines personnes que Dieu gouverne les Cieux, la Terre, & tous les Ouvrages de la Nature par des Loix invariables qu'il leur a imposées: & si les régles constantes qu'observe la Nature, ne sont pas chez ces Hommes une preuve suffisante de la Providence, je doute qu'une uniformité

mité d'évenemens fut capable de les convaincre davantage. Ceux qui resolvent à present tous les changemens & toutes les revolutions qui arrivent, en necessité & en Destin, seroient infiniment plus fondez à le faire si la Providence se montroit toujours à nous dans ses demarches sous la même face & sous les mêmes apparences.

Mais de grace que ces personnes nous disent quelle sorte d'uniformité elles exigent de la Providence? Voudroient-elles établir un égalité parfaite entre les fortunes des Hommes? Voudroient-elles ne mettre aucune distinction entre le riche & le pauvre, le Prince & ses Sujets? Mais je doute fort que cette parfaite égalité dans les distributions de la Providence leur plût, puisque bien loin de rendre les Hommes heureux elle tariroit la plûpart des sources d'où découle leur bonheur.

Mais ceux qui voudroient que la Providence eut une conduite uniforme à l'égard de tous les Hommes, entendent-ils par là que les fortunes des Hommes, quelles qu'elle fussent, demeurassent toujours les mêmes? que le riche fut toujours riche, & le pauvre toujours pauvre? Si ceux qui veulent établir un pareil Systême ne sont pas tous dans l'abondance, je doute fort qu'ils fussent contens de leur sort, si tout arrivoit comme ils le projettent; puisque ce seroit

se

ſe vouër volontairement & pour toujours à la miſére,

Mais une pareille ſtabilité dans la conduite de la Providence detruiroit abſolument le juſte & le ſage Gouvernement de l'Univers; de quelle maniere Dieu reſtraindroit-il alors, & puniroit-il la mechanceté, de quelle maniere encourageroit-il & recompenſeroit-il la vertu, ſi l'état du pauvre & du riche étoit invariable? Si cela étoit Dieu devroit rendre les Hommes vertueux ou vicieux par neceſſité, & par Deſtin? Quand la prodigalité, la pareſſe, & l'extravagance ruinent les conditions des Hommes; quand la frugalité, la prudence, & l'activité ſervent au contraire à rendre ces conditions plus heureuſes; & que d'ailleurs ces conditions ne peuvent point être égales dans l'Univers, n'eſt-il pas plus convenable à la Juſtice & à la Sageſſe de la Providence, que les vertus & les vices des Hommes faſſent en grande partie la diſtinction de leurs fortunes?

Ainſi quand les Hommes ſe plaignent de l'inſtabilité & de l'incertitude de la fortune, ils ne ſavent dequoi ils ſe plaignent; & ſi on leur donnoit à leur choix de régler les choſes à leur fantaiſie, ils ſeroient très-embarraſſez à faire mieux. Le ſage Gouvernement de tant d'Etres libres, qui changent ſi ſouvent eux-mêmes, exige

ge des revers subits & inopinez dans la conduite de la Providence, mais revers dont les raisons nous doivent de necessité être aussi invisibles que les pensées des Hommes, que leurs conseils les plus cachez, & leurs intrigues les plus sécrettes; à moins que de faire mouvoir les Hommes avec la même régularité que les corps célestes, il est déraisonnable de se plaindre que la conduite de la Providence n'est pas uniforme. Un autre sujet de murmure contre la Providence est que les bons ne sont pas toujours recompensez, ni les mechans toujours punis: que plusieurs scelerats jouissent des commoditez les plus touchantes de la vie, pendant que plusieurs personnes vertueuses gemissent dans le besoin & dans l'indigence: on murmure de ce que *tout avient pareillement à tous: un même accident au juste & au mechant: au bon, au net, & au pollu: à celui qui sacrifie & à celui qui ne sacrifie point: comme est le bon, ainsi est le pécheur, celui qui jure est comme celui qui craint de jurer.* Eccle. IX. 2. Voilà precisement ce qui rend les évenemens de la Providence si mysterieux & si incomprehensibles; c'est qu'aucun Homme ne sait quelle route il doit tenir pour arriver au bonheur ici bas sur la terre; car qu'il soit bon ou mechant, il voit presque le même degré de probabilité

bilité de bonheur attaché à la vertu & au vice.

Pour ce qui regarde l'objection en elle-même, j'aurai soin d'y répondre dans la suite; pour le present je ne ferai qu'une question à ceux qui proposent de pareilles difficultez, je leur demanderai si, pour entendre mieux les raisons de tous les évenemens de la Providence, ils souhaiteroient que Dieu punit ou recompensât toujours les Hommes ici bas sur la terre à proportion qu'ils le meriteroient? S'ils s'y accordent je dois leur faire la même reponse que Jesus-Christ fit aux deux Fréres qui desiroient d'être l'un à sa droite & l'autre à sa gauche dans son Royaume, *vous ne savez ce que vous demandez*; eux aussi font le souhait le plus temeraire & le plus dangereux que la vengeance divine puisse exaucer; & ce qu'ils demandent formeroit une objection infiniment plus forte, que cela même dont ils se plaignent. Si chaque pécheur étoit puni dans ce monde suivant ses actions; quel Homme seroit assez innocent pour pouvoir échapper à la colére *du juste Juge de la terre: ô Dieu, si tu prens garde à nos iniquitez, qui est-ce qui subsistera?* Psa. CXXX. 3. Si chacun étoit puni à proportion de ses fautes, je suis sûr qu'il ne se trouveroit personne de recompensé: car où est l'Homme, vertueux, sans aucun mélange de vice? *quel*

 lieu

lieu resteroit-il alors à ces trésors de patience, & de longue attente, qui invitent les pécheurs à la repentance? Qu'une telle Providence seroit effraiante, & contraire à toutes les notions que nous avons de Dieu, & de la douceur de son Gouvernement envers ses créatures.

Il est démontré que Dieu peut exercer une longue patience à l'égard des pécheurs; qu'il peut pardonner leur égaremens, pourvu qu'ils en reviennent sincerement; qu'il peut punir les méchans & recompenser les bons, même dans ce monde; toutes ces choses entrent parfaitement bien dans le Gouvernement de l'Univers, & c'est de cette maniere que Dieu le gouverne; mais il est impossible que toutes ces choses soient conciliées avec la Providence & le Gouvernement, que ceux que nous venons de refuter désirent; car ils voudroient, une punition presente & visible de chaque péché dès qu'il seroit commis; & de même une recompense presente & visible de chaque bonne action: car à moins que les peines & les recompenses ne soient presentes, pendant tout le temps qu'elles sont differées, les mechans sont dans le bonheur, & les bons dans l'affliction; ce qui est la difficulté qu'on fait contre la Providence, difficulté qui ne peut-être levée que par une exécution prompte & visible qui ravisse tous

tous les moyens de patience à la Divinité, & tous les retours à la repentance aux pécheurs. Ne vaut-il pas infiniment mieux pour nous d'ignorer les raiſons de la Providence, que d'en recevoir de ſi atterrantes preuves?

Je vai plus loin & je demande à ceux qui nous font ces objections, & qui nous propoſent ce Syſtême; ſi par les pécheurs dont ils demandent le châtiment ils entendent ceux qui font ſimplement une mauvaiſe action, ou bien ceux qui ſont impenitens & incorrigibles?

Si tout Homme qui fait du mal doit être puni dans l'inſtant même qu'il le fait, il eſt certain que perſonne ne peut éviter le châtiment, par conſequent il n'y a plus aucun lieu au pardon, ni à la repentance; & par conſequent étant tous pécheurs, une même vengeance doit nous envelopper tous; & ſi ceci peut diminuer une difficulté contre la Providence, il eſt certain qu'elle en augmenteroit conſiderablement une autre, qui eſt priſe du grand nombre de maux & de miſéres qui couvriroit la face de la terre, ce qui eſt inconteſtable ſi chaque péche reçoit d'abord ſa juſte punition.

S'ils veulent dire ſeulement, que tout criminel impenitent, doit être châtié, alors ils ſont obligez d'avoüer, que Dieu épargne les pécheurs pendant un certain temps,

& par consequent des Hommes très-coupables peuvent être heureux durant quelques années, & s'ils se repentent à la fin, ils peuvent échaper à la severité des jugemens de Dieu ; & la prosperité des pécheurs ne peut plus être un argument contre la Providence, à moins que de pouvoir préscrire à Dieu combien de temps il doit épargner ceux qui osent violer ses loix ; le metier du monde le plus facile est celui de faire des difficultez, mais il est impossible à l'esprit humain de réduire la conduite de la Providence à cette uniformité & à cette certitude dont nous venons de parler ; car quand même Dieu gouverneroit l'Univers par des régles constantes de recompense & de châtiment, nous ne pourrions jamais nous en appercevoir assez, pour être en état de rendre raison de tout le bien & de tout le mal qui arrivent ici bas sur la terre aux Hommes. Car si l'on veut que Dieu recompense tout Homme de bien, & punisse tout méchant, on trouvera qu'il y a un si grand mélange de bien & de mal dans la plûpart des Hommes, que pour des raisons differentes ils meritent en même temps des châtimens & des recompenses ; & quoique Dieu sache quand il faut placer l'une ou l'autre de ces choses, comme nous l'ignorons tout-à-fait ; la même difficulté revient toujours.

Il y a auſſi un mêlange de bien & de mal dans chaque action particuliere ; il y a telle action qui ne merite point de peine, parce qu'elle eſt l'effet de l'ignorance, de la ſurpriſe, ou d'une tentation ſi forte, qu'il eſt impoſſible à la Nature humaine de la ſurmonter ſans le ſecours de la grace ; d'un autre côté il y a beaucoup de bonnes actions qui ne meritent point de recompenſes, parce qu'elles ont été faites ſans attention & par hazard, par un mauvais principe, ou bien pour une mauvaiſe fin : or par rapport à nous, nous ne pouvons juger du bien & du mal d'une action que parce que nous voyons, c'eſt là-deſſus que les loix humaines fondent leurs peines & leurs recompenſes ; car je ſuppoſe qu'on ne dira pas que Dieu ne devroit avoir égard qu'à ce qu'il y a de viſible & de materiel dans les actions des Hommes, puiſqu'il s'enſuivroit de là que Dieu pourroit être très-juſte & cependant ne jamais punir ce qu'il y a de criminel dans la conduite des méchans, ni ſans recompenſer la pieté des bons.

D'un autre côté il y a pluſieurs Hommes coupables d'un grand nombre de péchez ſecrets, ou bien qui ſe ſont appliquez à faire beaucoup de bonnes actions, dont perſonne n'eſt inſtruit, ſinon Dieu, & leur

propre conscience ; & si Dieu punissoit ou recompensoit les Hommes pour leurs vices cachez ou leurs vertus secrettes, les raisons de cette conduite devroient nous être occultes aussi.

Toutes ces causes, que nous venons d'indiquer rendent à notre égard les évenemens de la Providence incertains & inexplicables ; cependant nous voyons qu'il peut y en avoir des raisons très-sages, que nous ne comprenons point, & qu'aucun Homme raisonnable ne doit souhaiter de pénétrer.

Un Homme raisonnable voudroit-il que chaque peché qu'il commettroit seroit puni immediatement après, sans laisser aucun temps à la repentance, ni aucune espérance au pardon ? Voudroit-il que les châtimens de Dieu fussent comme ceux que les Hommes infligent, qui considérent seulement le crime en lui-même, sans faire attention aux principes qui l'ont fait commettre ? Voudroit-il que toutes les dispositions du cœur des Hommes fussent gravées sur leurs fronts ? Si l'on ne desire point toutes ces choses, on doit étre content d'ignorer les raisons de la conduite de la Providence par rapport au bien & au mal qu'elle dispense aux Hommes, nous ne devons pas nous plaindre de ne pas savoir

voir pourquoi Dieu punit l'un, & pourquoi il épargne ou recompenſe l'autre; pourquoi il n'inflige point de châtiment, & n'aſſure point de remuneration à des perſonnes, qui, à notre avis, meritoient l'une ou l'autre de ces choſes.

Ce que nous venons de dire montre combien il eſt abſurde de demander à la Providence raiſon de tous les évenemens. J'obſerverai ſeulement en paſſant que, ſi dans d'autres cas, les Hommes veulent raiſonner comme nous venons de faire dans celui-ci, ils pourront ſe convaincre que toutes les objections qu'on fait contre la Providence ſont vaines & peu fondées: c'eſt-à-dire que quelques difficultez qu'on propoſe, ſi l'on veut établir un autre Syſtême & ſuivre un autre chemin, on trouvera des obſtacles auſſi nombreux & auſſi forts que ceux qu'on pretendoit ſurmonter. Que ceux qui trouvent des défauts dans la conduite de la Providence, lui tracent, s'il leur plait, des régles de quelle maniere ils veulent qu'elle agiſſe: à condition pourtant que le Gouvernement General de l'Univers en ſoit alors plus ſage & plus heureux. J'oſe defier tous ceux qui murmurent contre la Providence, & qui d'ailleurs ſe piquent de raiſonnement, d'arranger mieux les choſes qu'elles ne ſont à preſent; & ſi le monde eſt gouverné de maniere que

ceux-là mêmes qui se plaignent de la conduite de la Providence ne peuvent combler un abime, qu'ils prétendent trouver, qu'en en ouvrant un grand nombre, il y a de l'absurdité & même de l'impudence a trouver à redire à la maniere dont Dieu gouverne l'Univers.

Mon but n'étoit pas seulement de montrer, que c'est une objection déraisonnable contre la Providence, de ce que les évenemens qu'elle dirige sont la plûpart du temps incertains & misterieux, & tels que nous n'en pouvons rendre aucune raison particuliere; mais aussi d'établir que le sage Gouvernement des Hommes exigeoit que cela fut ainsi; & de representer les grands avantages qui en resultent.

Pour cet effet je suppose qu'on ne me disputera point que, ce qui contribuë le plus à la gloire de Dieu, à l'avancement de la veritable pieté; que ce qui restreint & refrêne le mieux la fureur des méchans, doit entrer necessairement dans le sage Gouvernement de l'Univers. Si l'on m'accorde ceci, ce qu'on ne sauroit me refuser, je me fai fort de demontrer que la Sagesse de la conduite de la Providence exige des metodes secrettes, des ressorts invisibles, des évenemens incertains & surprenans, & dont il nous est impossible de rendre raison.

1. Y a-t-il rien au monde de plus capable d'exciter notre admiration pour le maitre de l'Univers que de voir, que des choses grandes & glorieuses arrivent, au point, auquel elles devoient tendre, par un labyrinthe d'évenemens extraordinaires, & inexplicables. Une grande admiration n'est gueres compatible avec une extrême clarté: mais quand des évenemens peu attendus arrivent par des moyens, auxquels nous n'aurions pû nous attendre, & que cependant ces évenemens sont dirigez par un Conseil sage & invariable; quand de grandes choses sont faites par des moyens, qui naturellement n'auroient pas dû produire ces effets, & qui par consequent étoient à couvert du soupçon de devoir les produire; quand de la fraieur de notre défaite nait la confiance & le Triomphe, quand ce qui nous paroissoit un malheur affreux, devient pour nous une source de bénédiction & de joie; *quand les méchans sont enlacez dans leurs propres conseils;* quand Dieu sauve les gens de bien par le Ministére même de ceux qui vouloient les perdre: Je dis, que de pareils évenemens, dont l'Histoire sacrée & profane nous fournissent mille exemples, & dont nous pourrions aussi trouver des preuves dans nos observations particulieres, doivent nous frapper d'un étonnement profond sur la Sagesse

Divine ; Sagesse à laquelle nous devons rendre l'hommage de notre crainte, de notre confiance, & de nos louanges ; car qui ne craindroit pas ce Dieu, *qui est fort en conseils & puissant en moyens ?*

2. L'incertitude des évenemens de la Providence, le mêlange des biens & des maux que Dieu dispense aux Hommes, les chatimens visibles, & les recompenses promptes que Dieu ne distribue pas toujours selon que les Hommes le meritent ; toutes ces choses constituent la manière la plus sage de gouverner l'Univers. Quelquefois Dieu remunere la pieté d'une manière visible, & alors sa conduite tend à encourager les gens de bien, & à les assurer de sa protection & de son amour. Quelquefois Dieu choisit les méchans pour être des exemples effraians de ses plus terribles vengeances ; alors sa conduite tend à faire naitre dans tous ceux qui osent enfraindre ses loix, de la crainte pour ses jugemens & de la révérence pour ses ordres ; d'autrefois il épargne les criminels, même en aparence il les rend heureux ; alors il se propose leur repentance ; & il veut les ramener par l'esperance du pardon qu'ils peuvent attendre du Dieu des misericordes. La difference essentielle qu'il y a entre le bien & le mal, les promesses & les menaces de l'Ecriture, les exemples qu'elle alégue

légue touchant les délivrances de Dieu à l'égard de ſon peuple, & touchant les deſtructions miraculeuſes de leurs ennemis, ſont les preuves palpables que la proſperité même exterieure des bons eſt une marque de la faveur celeſte, & que les calamitez exterieures des méchans ſont des effets de ſa colére.

Ainſi quoique tous les gens de bien ne ſoient pas recompenſez ici bas ſur la terre, ni tous les ſcelerats confondus & punis, cependant aucun Homme vertueux n'eſt excepté des promeſſes de recompenſe, ni aucun méchant des menaces de chatiment; les remunerations que Dieu accorde à quelques perſonnes pieuſes, ſont une raiſon d'eſperance pour toutes les perſonnes de ce caractére, & la ſévérité des Jugemens de Dieu à l'égard du crime, eſt une raiſon de terreur pour tous les criminels.

Cette conduite de Dieu eſt plus proportionée à la nature de l'Homme, qui eſt un Etre libre, que ſi la Providence recompenſoit d'abord la vertu, & puniſſoit d'abord la méchanceté; parce qu'elle laiſſe plus l'Homme au Gouvernement de ſon propre choix. Si Dieu mettoit une difference ſi viſible entre les bons & les méchans, que les uns fuſſent toujours heureux & les autres toujours miſérables, on ne ſeroit plus maitre d'opter entre la vertu

&

& le vice, entre les richeſſes & la pauvreté, entre les honneurs & les diſgraces: au lieu que l'évenement étant incertain, les craintes & les eſpérances. qui ſont les reſſorts naturels qui font agir un Etre libre, conſervent toute leur force.

Ce n'eſt pas tout: les recompenſes & les chatimens, que la Providence ne diſpenſe pas d'abord, doivent nous faire enviſager les choſes preſentes dans leur veritable point de vûë, & former en nous l'attente d'un Jugement qui doit ſupléer à celui que la Providence n'a pas jugé à propos de faire encore. Si les choſes étoient autrement qu'elles ne ſont, ſi les bons étoient toujours recompenſez, nous aurions une vertu forcée; nous bornerions tous nos attachemens à la terre, & nous perdrions une des plus fortes demonſtrations d'une vie à venir.

Mais quand nous voions les méchans auſſi heureux que les bons, & les bons d'un autre côté envelopez dans les mêmes malheurs qui accablent les méchans; cela doit nous convaincre, que ni les plaiſirs, ni les ſouffrances de cette vie ne ſont les punitions, ni les recompenſes finales que Dieu deſtine aux Hommes; ce qui doit ſervir de motif plus puiſſant à la vertu, & de plus forte barriére à la méchanceté, que les peines & les re-

recompenses temporelles. Ainsi cette incertitude d'évenemens, dont quelques personnes se plaignent, & dont nous pouvons rarement rendre raison, si nous voulons descendre dans un détail particulier; bien loin d'être un défaut dans la Providence, est la métode la plus sage de gouverner les Hommes, soit qu'on les considére comme agens libres, soit comme Créatures immortelles, qui après avoir quitté cet Univers s'attendent à en habiter un autre.

3. L'incertitude des évenemens met les Hommes en état d'exercer plusieurs vertus admirables, qu'ils n'auroient jamais pû pratiquer si les raisons de tous les événemens de la Providence avoient été connuës. Telles sont la foi, l'espérance, la confiance, notre dépendance à l'égard de Dieu; toutes ces choses regardent des événemens inconnus, inexplicables, & qu'il étoit impossible de prévoir.

Les difficultez & les souffrances, que l'Ecriture nomme des tentations, sont les preuves de la vertu, lorsqu'on sait les ramener à leur vérirable usage: lorsque nous servons & adorons la Divinité sans aucun égard aux recompenses présentes; lorsque nous fondons notre confiance sur lui, dans le tems que toutes les autres espérances sont évanoüies; lorsque nous disons avec Job; *Quand même l'Eternel me tueroit, pour-*

pourtant me confierois-je en lui ; & avec le Prophéte Habacuc III. 17. 18. *Le figuier ne poussera point, & il n'y aura point de fruit aux vignes : ce que fait l'olivier mentira & pas un champ ne produira rien à manger, les brebis seront retranchées du parc, & il n'y aura point de bœufs aux étables, cependant je m'égayerai en l'Eternel, le Dieu de ma délivrance.*

Si dans chaque cas particulier nous connoissions les raisons de la conduite de la Providence, & qu'elles sont les fins que Dieu s'y propose, ces évenemens ne seroient plus des preuves de notre foi, & de notre soumission à la volonté de Dieu. La foi & la patience de Job étoient admirables ; mais la plus grande difficulté dans toutes ses souffrances c'étoit l'impossibilité dans laquelle il se trouvoit d'expliquer, quel étoit le but que Dieu se proposoit en faisant fondre sur lui un si grand nombre de calamitez : s'il avoit sû que tout cela n'étoit qu'une épreuve de sa patience & de sa vertu, & que Dieu vouloit l'en recompenser par une vie longue & heureuse, par une posterité nombreuse, par de nouvelles richesses & de nouveaux honneurs, il n'y auroit plus eu aucune difficulté, ni aucune épreuve, excepté la douleur que lui causoient ses souffrances presentes : mais Job ignoroit tout cela, & par consequent glorifia

rifia Dieu, & donna dans sa personne un exemple admirable à l'Univers de foi & de patience. Si les évenemens de la Providence étoient aussi constans, aussi réguliers, & aussi certains que quelques personnes le voudroient, on verroit s'aneantir les plus hautes vertus de la condition Chrétienne, vertus qui font le plus d'honneur à la Divinité, & qui sont les plus grands ornemens & les plus sublimes perfections de la Nature humaine. Ce qui prouve évidemment que l'obscurité des évenemens de la Providence est necessaire pour maintenir la Sagesse du Gouvernement de l'Univers, & que par consequent ce n'est pas un défaut mais une perfection dans la Providence.

4. Il est necessaire par notre Nature que nous ignorions un grand nombre de choses, sans la connoissance desquelles il nous est impossible d'entendre les raisons de la conduite de la Providence; & par consequent, il est injuste à nous de nous plaindre de notre ignorance sur la matiere de la Providence, puisqu'il faudroit avoir d'autres connoissances pour y pouvoir parvenir. J'en alléguerai quelques exemples.

1. Nous sommes fort ignorans par rapport aux autres Hommes, comme je l'ai remarqué ci-dessus: nous ne connoissons point

point leurs cœurs, ni leurs pensées, ni leurs conseils, nous ne pouvons point pénétrer leurs secrets sentimens, & à moins que de mieux connoitre les Hommes nous ne sommes pas fondez à decider sur la conduite de la Providence à leur égard. Quoique selon les apparences exterieures, il y ait quelque solidité dans cette objection; que les méchans sont souvent heureux sur la terre, & les gens de bien dans l'affliction je suis néanmoins persuadé que si l'on applique cette objection à quelques cas particuliers, elle manquera presque toûjours de justesse dans l'application; principalement si on envisage l'objection du coté des souffrances des gens de bien. Combien de fois le déguisement & l'hypocrisie n'ont-ils pas enlevez les titres & les éloges qui n'étoient dûs qu'à la vertu? Cependant si quelque malheur arrive aux personnes de ce caractére avant qu'elles soient connues, nous sommes étonnez de ce que Dieu les afflige, & nous croyons que c'est une grande difficulté contre la Providence, quoique ces personnes soient convaincues qu'il ne leur arrive que ce qu'elles ont bien meritées.

Je vai plus loin, & je dis qu'il n'y a pas d'Homme assez vertueux dans l'Univers, s'il se connoit lui-même, & s'il observe ses pensées & ses actions d'une maniere

niere impartiale, qui ne puisse se rendre raison à lui même pourquoi Dieu l'afflige quelquefois; & que ne puisse justifier les plus grandes severités de la Providence: Excepté Job, c'étoit là la conduite de tous les Hommes pieux dont il est fait mention dans l'Ecriture, ils confessent leurs pechez & reconnoissent la justice & même la bonté de Dieu dans tout ce qu'ils souffrent: pour ce qui regarde Job, il n'insiste que sur le dessein de faire éclater son innocence & de montrer qu'il n'étoit point un Hyporite comme ses amis peu charitables l'en accusoient, il avoüe qu'il ne conçoit pas pourquoi Dieu fait fondre sur lui tant, & de si cruelles calamitez. Certainement les circonstances dans lesquelles Job se trouvoit étoient tout-à-fait particulieres. Ce qui parut à la fin, puisque Dieu ne le punissoit pas pour quelque crime caché, mais pour exercer sa foi & sa patience, & pour faire de lui un exemple glorieux & Triomphant de la plus ferme confiance dans les plus févêres épreuves: à present puisqu'il n'y a aucun Homme de bien dans le monde, qui puisse accuser la Divinité de l'affliger plus que ses pechez, ou l'état dans lequel il se trouve, ne l'exigent, nous avons raison de penser que les objections qu'on fait sont très peu solides; que si nous connoissions aussi

bien d'autres perſonnes de probité, que nous nous connoiſſons nous mêmes; nous entendrions auſſi bien les raiſons pourquoi Dieu les punit, que pourquoi il nous punit nous mêmes: & s'il y a une juſte & ſage cauſe des ſouffrances des gens de bien, quelles que ſoient ces ſouffrances, elles ne peuvent point former d'objection contre la Providence.

On a ſouvent vû auſſi que l'ignorance & la malice ont terni la reputation, & faits paſſer pour mechans ceux qui au fond ne l'étoient pas: une apparence criminelle, une circonſtance fatale peuvent faire prendre un Homme de bien pour un ſcelerat achevé: Une opinion différente en fait de Religion, une contrarieté d'interêt, des factions d'Etats, des animoſitez particulieres, font ſouvent que les Hommes ſe dépeignent les uns les autres avec les couleurs les plus odieuſes & puis trouvent à redire que la Providence leur refuſe ſon Miniſtère, pour venger leurs injures & leurs inimitiez & à l'égard d'autres qu'on prend pour méchans avec plus de raiſon, comme étant coupables de pluſieurs crimes évidens; ils peuvent pourtant avoir un grand nombre de bonnes qualitez, qui les rendent très utiles aux Hommes avec leſquels ils converſent; & s'il eſt poſſible, qu'ils faſſent tant
de

de bien, que même dans l'opinion des Hommes, ils meritent des recompenses temporelles. Il est souverainement injuste de reprocher à la Providence la prosperité de ces personnes, puisque nous les en jugeons dignes, malgré les crimes qu'elles ont commis. D'autres mechans peuvent avoir des principes secrets de vertu, qui meritent d'être cheris; & Dieu seul peut savoir quand cela se trouve ainsi; car si nous le connoissions, nous n'aurions aucune raison de nous plaindre de la bonté & de la patience de Dieu, qui *invite ces* sortes de personne *à la repentance.* Car pour ce qui regarde des scelerats determinez, qui sont insensibles aux bontez de Dieu & qui bravent sa vengeance, il est presque toujours arrivé que la Justice de la Providence s'est signalée par quelque vengeance remarquable. Il paroit par ce que nous venons de dire combien il seroit aisé de justifier la conduite de la Providence à l'égard des bons & des mechans; si les Hommes nous étoient plus connus qu'ils ne le sont.

Et c'est notre ignorance sur cette matiere qui démontre l'extravagance de nos objections: car si au lieu d'allêguer la réponse que nous venons de faire; nous leur nions ce qu'ils supposent dans leur objection, il ne leur reste aucun moyen pour nous le prouver si nous affirmons, que tous

les bons ſont recompenſez & tous les mechans punis ici bas ſur la terre, à proportion de ce qu'ils le meritent, ils ne ſauroient nous refuſer qu'en allêguant des faits; qu'en nous montrant dans l'affliction des perſonnes vertueuſes qui meritent recompenſe, & dans la proſperité des perſonnes criminelles qui meritent chatiment: or c'eſt ce qu'on ne ſauroit jamais faire, à moins que de pretendre connoitre parfaitement les Hommes & demêler tous leurs ſecrets; en un mot que de les penetrer comme Dieu les penêtre: car quand même certains Hommes que nous croyons vertueux ſeroient affligez & que d'autres que nous croyons méchans jouiroient des délices de la proſperité, il y a un ſi grand mêlange de bien & de mal dans les bons & dans les méchans, que nous ne pouvons pas appercevoir, qu'il y a pourtant une Sageſſe profonde & une exacte Juſtice à Dieu de punir les uns & de recompenſer les autres; & comme il nous eſt impoſſible de ne pas ignorer ces choſes nous devons nous garder de cenſurer jamais la conduite de la Providence.

20. Dans un grand nombre d'occaſions nous ſommes très ignorants par rapport aux deſſeins de la Providence: nous ſavons rarement quel eſt le but que Dieu ſe propoſe; & par conſequent nous ne ſaurions com-

comprendre toute la Sageſſe qu'il y a dans des évenemens qui tendent à une fin qui nous eſt inconnue. Dans les plus ingenieuſes pieces de Théatre, il y a toujours des Scenes remplies de myſtêre & de confuſion, juſqu'à ce que le denoüement faſſe connoitre & admirer l'art de l'Auteur. Il en eſt de même dans les difficultez de la conduite de la Providence: ces difficultez ne ſubſiſtent qu'autant que nous ignorons le but des évenemens que Dieu diſpenſe. Comme par exemple. Si nous n'avions rien entendu de l'Hiſtoire de Joſeph, ſinon qu'il fut vendu par ſes Freres, amené en Egypte, accuſé à tort, & jetté en priſon, nous croirions que Dieu en eut agi d'une maniere bien rude à ſon égard; au lieu que quand nous conſiderons que tous ces pas devoient l'approcher du Throne de Pharao, il n'y a perſonne qui ne fût très-content d'être à la place de Joſeph.

De même l'Hiſtoire de Job cauſe de l'étonnement à tous ceux que la liſent: Job n'en ſavoit rendre aucune raiſon, & ſes amis en donnoient une très-fauſſe en lui imputant des crimes cachez, pour juſtifier la ſeverité de Dieu à ſon égard, & ces évenemens ſeroient encor inexplicables à notre égard, ſi les ſouffrances de Job n'avoient pas été couronnées par une lon-

gue prosperité, par laquelle Dieu reçompensa sa foi & sa patience.

Une autre source de solutions, c'est qu'il ne faut point objecter contre la Providence un évenement particulier de la vie d'un Homme, mais il faut suivre le détail de la conduite de la Providence, & comme cela n'est guéres faisable nous ne pouvons aussi guéres être admis à former des difficultez sur cette matiere. Les desseins misterieux de la Providence par rapport à son Eglise & au Royaumes du monde, desseins qui comprennent tant de grandes & d'étonnantes révolutions; les translations des Empires, le retranchement de l'Evangile dans un endroit, & son établissement dans un autre, l'accroissement & l'état florissant de la Religion dans un âge, & sa perte presque entiere dans un autre; ces changemens surprenans qu'on peut observer dans le genie, dans le temperament, & dans les inclinations des Princes & des Peuples de differens siecles; les commencemens & les fins des guerres qui sont si souvent inexplicables; la longue prosperité des Tyrans, & leur chute soudaine; toutes ces choses doivent être enveloppées d'une grande obscurité à notre égard, puisque nous ignorons quelle fin Dieu se propose en les faisant arriver.

Les desseins de la Providence souvent ne par-

parviennent de long-tems à leur perfection, ils attaignent d'un ſiecle à un autre, & cependant ont toujours une relation & une dépendance mutuelle les uns des autres, jusqu'à ce que le grand évenement qu'ils ſe propoſent, ſoit rempli. Les Propheties de Daniel, & les revelations de St. Jean, quelques miſterieux qu'en ſoient les livres, & quelque difficile qu'il ſoit d'en ramener chaque partie à ſes évenemens particuliers, contiennent pourtant une longue ſuite de choſes qui doivent arriver, qui ont toutes de la liaiſon enſemble, & qui dirigées par une Sageſſe profonde, & par un conſeil invariable, tendent à une concluſion glorieuſe, quoi qu'inconnue. Ainſi puiſque les deſſeins de Dieu ſont voilez d'une maniere ſi épaiſſe à notre égard, & tellement hors de la portée de notre vue, & que d'ailleurs, dans mille occaſions, nous ignorons quel eſt le but qu'il ſe propoſe, comment ſeroit-il poſſible que nous parvinſions à la connoiſſance des raiſons particulieres de chaque évenement ?

Si nous avions une Hiſtoire certaine & détaillée de tout ce que Dieu a déja fait, ſi nous avions l'intelligence des Propheties, par rapport à tout ce qui doit arriver dans la ſuite; alors nous ſerions juges plus compétens ſur la Sageſſe, la beauté, & la juſ-

tice de la conduite de la Providence mais puisque nos connoissances du passé sont aussi imparfaites qu'incertaines, & celles de l'avenir plus défectueuses encore, puisque nous sommes si ignorants sur les révolutions de notre siecle ; sur notre Patrie, sur ceux la même qui nous environnent, il est aussi impossible d'entendre les raisons de la Providence, qu'il est impossible de demêler le dessein d'une excellente piece de Théatre en ne jettant les yeux que sur une Scene.

Il est certain que nous ne pouvons jamais entrer dans les vües de la Providence, à moins que d'être dépositaires des conseils de Dieu, & à moins que de savoir quelle fin il a désignée pour chaque chose ; par consequent nous pouvons avec autant de raison pretendre entrer dans les conseils secrets de Dieu, que penetrer les raisons de sa Providence. Voilà precisement la raison qu'allégue St. Paul, pourquoi la Providence est incomprehensible. Rom. XI. 33, 34. *O profondeur des richesses, de la connoissance & de la sapience de Dieu, que ses jugemens sont incomprehensibles, & ses voyes impossibles à trouver! Car qui est-ce qui a connu la pensée du Seigneur? Ou qui a été son conseiller?*

3. L'ignorance dans laquelle nous sommes par rapport à l'état des Hommes dans l'au-

l'autre vie, forme un obſtacle invincible, qui nous empêche de pénétrer les raiſons de la conduite de la Providence dans celle-ci. Il eſt injuſte en raiſonnant ſur la matiere de la Providence, de l'enviſager comme bornée entierement à ce monde. S'il n'y a point de vie après celle-ci, ce n'eſt pas la peine de diſputer s'il y a une Providence ou non; car ſi la mort nous replonge dans le néant, il importe très-peu quel de ces deux partis on choiſiſſe. La ſeule raiſon pourquoi certaines gens diſputent avec tant de chaleur contre la Providence, c'eſt qu'ils ne veulent point croire qu'il y a un Dieu, ni qu'il y aura une autre vie: & la raiſon pour laquelle nous la défendons avec tant de zêle, c'eſt afin de nous raſſurer & de nous ſoutenir contre tous les malheurs qui peuvent nous arriver, par l'idée d'une Providence bonne & bienfaiſante, & par celle d'une vie plus heureuſe, à laquelle celle-ci doit faire place. De maniere qu'au fond cette controverſe ne regarde pas tant la Providence que l'exiſtence de Dieu, & celle d'une autre vie, c'eſt pourquoi, lorſqu'on fait des difficultez contre la Providence, il faut ſe garder de la borner aux ſoins de la vie preſente; car ſi l'on tombe dans cette faute, toutes les difficultez ne ſignifient rien: comme par exemple:

Il ne ſuffit pas à ceux qui oſent attaquer

la Providence, de dire, qu'il y a de ſi grandes difficultez dans cette matiere, qu'il eſt impoſſible aux Hommes d'en rendre raiſon ; mais ils ajoutent qu'il ſeroit même impoſſible à la Sageſſe Divine de juſtifier la conduite de ſa Providence ; poſons à préſent qu'il y a telles difficultez ſur cette matiere, auxquelles nous ne puiſſions point répondre (ce que tout Homme ſage avouera ſans peine) pourtant à moins qu'on ne prouve poſitivement, qu'il eſt impoſſible à la Sageſſe infinie de reſoudre ces objections, il ſe peut que le monde ſoit gouverné par un Etre infiniment ſage ; & l'on peut démontrer, qu'ils ne peuvent jamais prouver ce qu'ils avancent ; car la ſeule Sageſſe infinie peut decider quelles ſont les connoiſſances & quelles ſont les difficultez qu'elle peut reſoudre : ce qui montre le peu de force de tous ces argumens par leſquels on pretend combattre la Providence, & qui ſe reduiſent ſeulement à l'ignorance de l'entendement humain.

Pour venir à preſent à la diſpute en queſtion ; ce n'eſt pas aſſez, pour ceux que nous combattons de prouver, qu'il y a dans la Providence des difficultez dont il ne nous eſt pas poſſible de rendre raiſon s'il n'y a point d'autre vie après celle-ci ; mais ils ſont obligez de démontrer poſitivement, qu'il y a des difficultez qu'il eſt impoſſible de

de resoudre dans une œconomie à venir.

Cette demande est très-raisonnable ; car s'il y a une autre vie après celle-ci, il est évident que c'est de cette vie, que souvent sont tirées les raisons de la conduite de la Providence. Si un autre séjour doit prendre la place de celui où nous sommes, cette vie n'est qu'une très-petite Scéne de toute la conduite de la Providence, & le Gouvernement des Hommes dans cet Univers, n'est que le commencement de cet Empire que Dieu doit toujours exercer sur eux ; & par consequent les raisons du Gouvernement de Dieu doivent aussi avoir rapport au monde que nous devons habiter lorsque nous aurons quitté celui-ci. Et si nous voulons juger de la Providence de Dieu par la relation qu'elle a avec l'autre monde, cela nous fournira une reponse generale contre toutes les difficultez qu'on nous objecte, & une raison peremptoire pourquoi nous ne devons pas nous attendre à présent de pouvoir pénétrer les raisons de la Providence.

Voici la réponse generale : Toutes les irrégularitez apparentes de la conduite de la Providence dans cet Univers, seront rectifiées après que cet Univers sera détruit ; & alors nous serons convaincus & frappez de la Sagesse d'un Gouvernement que nous osions taxer d'en manquer. Il est cer-

certain que cela peut être ainsi, & que personne au monde n'est capable de prouver le contraire, & si nous n'avons aucune autre évidence sur cette matiere, la raison & la nature des choses qui nous conduisent à supposer une autre vie, rendent la chose infiniment probable.

Tous ceux qui croyent une autre vie, croyent aussi que les bons y seront recompensez, & les mechans punis; nous sommes persuadez que cela sera ainsi, par les revelations expresses de l'Ecriture. Et pour moi je suis dans le dernier étonnement de voir, que des Chrêtiens, qui font profession de croire une autre vie, puissent faire des objections contre la Providence. Car y a-t-il objection au monde qu'un bonheur éternel, & d'éternelles miséres ne soient capables de resoudre?

La grande prosperité des mechans, principalement, quand ils se moquent ouvertement de Dieu & de la Religion, quand ils oppriment la vérité, & persecutent les vrais disciples de Jesus-Christ, & font tout le mal qu'ils peuvent dans l'Univers; la pauvreté, les disgraces, les souffrances, & les persecutions des bons, forment de grandes objections contre la Providence; mais si ceux qui font ces objections pouvoient percer la nuit obscure qui enveloppe l'œconomie, qui doit suivre le temps; s'ils pou-

pouvoient voir le *riche* en proye aux flammes, demandant une goutte d'eau, pour rafraichir sa langue, & Lazare exempt de besoins & dans le sein d'Abraham : s'ils pouvoient être témoins des tourmens que souffriront les persecuteurs & les Tyrans, & jetter les yeux sur les couronnes de gloire préparées aux Martyrs ; voudroient-ils se plaindre encore de la Providence ? Voudroient-ils dire que Dieu est trop bon à l'égard des méchans, & trop sevére à l'égard des bons?

Si les recompenses & les punitions finales des bons & des méchans sont reservées pour un autre monde, il n'y a aucune difficulté dans la prosperité des méchans & dans les afflictions des bons dans ce monde-ci : car les uns & les autres ne doivent pas tant être dans cette vie des objets de peines & de recompenses, que des sujets de Gouvernement, ainsi pour le présent, ils ont moins de rapport à la Justice de Dieu qu'à la Sagesse de la Providence ; & comme nous sommes fort ignorants sur tout ce qui regarde le Gouvernement de Dieu, nous devons être très-modestes dans nos décisions sur la Providence.

La nature de la Providence est cause que Dieu est souvent très-patient à l'égard des méchans, afin de les rendre les Exécuteurs de ses vengeances sur d'autres méchans, ou afin

afin de leur donner le temps de revenir à lui par la repentance ; il s'en sert aussi pour rendre les bons meilleurs, pour gouverner leurs passions pour donner occasion à l'exercice de leurs vertus, en un mot pour remplir les sages desseins du Gouvernement de sa Providence.

C'est ainsi que le dogme d'une vie à venir, donne une solution générale de toutes les difficultez qu'on allégue contre la Providence ; & il n'apartient pas à un Chrétien d'apeller difficulté, ce qui peut être resolu dans une autre vie. Qu'il y ait des difficultez dont nous ne pourrions rendre raison, sans le dogme d'une vie à venir, nous l'avoüons volontiers, & même cela doit être ainsi ; car si cette vie a relation avec celle qui doit suivre, dans plusieurs cas, les raisons de la Providence doivent être tirées d'une économie future ; cest pourquoi, si un Athée dispute avec un Chrétien, & attaque la Providence, s'il veut raisonner juste, il doit combattre ce dogme, en admettant la suposition d'une autre vie, & prouver que des peines & des recompenses éternelles ne peuvent sauver la sagesse & la justice de la Providence, Voila quel est l'état de la controverse; ce qui le force au silence, ou du moins à ne rien dire qui puisse embarrasser un Homme raisonnable. Après tout, nous de-

devons avoûer aussi, que l'économie particuliere de la vie à venir nous est si peu connue, qu'il nous est impossible de rendre raison de chaque évenement de la Providence qui a relation à un autre Monde. Cette ignorance pourtant ne laisse pas de faire de la peine à des personnes raisonnables & vertueuses. La croyance d'une autre vie leur fournit une réponse aux difficultez qu'on fait contre la Providence par raport à cette vie; mais ce dogme ne sauroit resoudre les objections qui regardent l'état dans lequel nous serons après la mort, parce que nous ne sommes pas assez instruits de la nature de cet état; & il est trés-probable que lorsque nous aurons sur ce sujet des lumières suffisantes, toutes les difficultez s'évanoüiront. J'en donnerai un exemple; qui est tiré de l'état où est la Religion dans ce Monde: état qui donne lieu à une objection contre la Providence, non pas par raport à cette vie, mais par raport à l'autre.

La difficulté consiste à comprendre comment, tous les Hommes ayant des Ames immortelles, & devant être heureux, ou miserables pendant toute l'éternité, Dieu ait pû permettre que pendant plusieurs siécles, tous les Peuples de l'Univers, si l'on en excepte les Juifs, ayent été en proye à l'ignorance, à la superstition, &

à l'idolatrie : comment Jesus-Christ est venu si tard au Monde, pour annoncer l'Evangile aux Hommes, & pour travailler à leur conversion, comment Dieu permet que le Paganisme enleve la plus grande partie des Hommes à la connoissance & au culte du Maitre du Monde. Cette difficulté est mille fois plus considerable, que celle qui nait des calamitez qui desolent la societé, parce qu'elle a raport à l'éternité.

Cependant il y a une manière de resoudre cette objection ; c'est en avoüant que nous ignorons quelle sera dans une autre vie la condition de ceux qui auront vêcu dans une ignorance invincible, du vrai Dieu & de notre Seigneur Jesus-Christ : je suis pourtant persuadé par toutes les idées que j'ai de la Divinité, que si nous pouvions percer les ténébres qui nous envelopent leur condition future, nous trouverions que la conduite de Dieu à leur égard est souverainement équitable, & que nous n'avons aucune raison de faire des reproches à sa Providence. Si nous savions la manière dont Dieu traitera ces Peuples, & que cette manière fût rude & sévére, cela formeroit une espéce de difficulté ; mais il n'y en peut pas avoir, puisque leur sort nous est entierement caché. Il faut avoir furieusement envie de critiquer la con-

conduite de la Providence, quand on va jusqu'à blamer des démarches qui nous sont inconnuës; & ces démarches doivent nécessairement être telles, puisque la révélation garde un profond silence sur cette matière.

Ce qui a donné occasion aux difficultez que nous venons de combattre, c'est que certaines personnes sans se fonder sur l'autorité de l'Ecriture, affirment hardiment que des Payens ignorans subiront la même condamnation, que Jesus-Christ dénonce à des infidéles obstinez, & qui ont eu le loisir de s'éclairer; alors j'avouë que ce seroit une difficulté épouvantable, que Dieu puniroit aussi sévérement ceux qui n'ont jamais connu Jesus-Christ, parce qu'il ne leur a jamais été révélé, que ceux à qui il a été prêché; mais qui ont refusé de croire en lui & de se soumettre à ses ordres: mais par bonheur ceux qui alléguent de pareilles difficultez se forgent eux-mêmes des chiméres pour les combattre.

Nous devons, si nous sommes sages, laisser là toutes les objections qui regardent notre état dans une autre vie, jusqu'à ce que nous soions dans cet état; c'est alors seulement que nous serons dans les circonstances telles qu'il faut pour les resoudre; car pour le present nous avons si peu d'idées là-dessus, qu'il est impossible que

nous nous ſatisfaſſions nous-mêmes ou les autres: à proprement parler, ces difficultez ne font rien contre la Providence, puiſqu'elles concernent moins le Gouvernement de ce Monde que celui de l'autre.

Nous venons de montrer au long, non ſeulement que le pouvoir abſolu de Dieu l'exempte de la neceſſité de juſtifier ſa conduite, parce qu'il eſt le ſouverain Maitre de l'Univers; mais auſſi que ſa Sageſſe infinie paſſe la portée de nos foibles intelligences: Dieu n'eſt pas tenu de rendre raiſon des ſages deſſeins de ſa Providence; & quand même il voudroit donner les raiſons de ſa juſtice, nous ne ſerions pas capables de les comprendre.

Cela paroit ſi clairement à la premiere vûë, pour tous ceux qui croyent que Dieu eſt infiniment ſage, & qui ſentent leur propre ignorance, que j'aurois honte d'y avoir tant inſiſté, ſi ceux qui ont quelque idée des diſputes qu'on fait ſur cette matière, n'étoient perſuadez que la plûpart des objections qu'on allégue contre la Providence, doivent uniquement leur origine à ce que les Hommes trouvent mauvais que Dieu faſſe des choſes dont les raiſons leur ſont cachées, & il m'a paru que le meilleur moyen de rendre ces ſortes de perſonnes plus modeſtes à cenſurer la conduite de la Providence, étoit de leur montrer

trer que, si Dieu gouverne sagement l'Univers, il y a mille choses qu'elles doivent necessairement ignorer; & par consequent ce ne peut être une objection contre la justice, la sagesse, & la bonté du Gouvernement de l'Univers, de ce que dans plusieurs occasions il n'est pas possible de donner une raison particuliere de tous les évenemens de la Providence.

5. Recherchons à present en quel cas il est raisonnable de répondre aux difficultez contre la Providence en disant, que Dieu n'est pas obligé de rendre compte de sa conduite, que *les jugemens de Dieu sont incomprehensibles & ses voyes difficiles à trouver.*

Ce qui me porte à faire cette recherche, c'est afin d'empêcher qu'aucun Homme n'ait la temerité d'attribuer à Dieu certaines choses qu'il seroit impossible de concilier avec les notions que nous avons du bien & du mal, du juste & de l'injuste, en se fondant sur cette maxime, que les Jugemens de Dieu sont incomprehensibles, & que c'est une injuste pretension à nous d'en demander raison. L'experience démontre suffisamment qu'il y a dans le Monde un grand nombre de personnes de ce caractère: pour le present je n'insisterai seulement que sur la doctrine de l'élection & de la reprobation absoluë, d'où dépen-

 dent

dent un grand nombre d'autres questions inexplicables: comme par exemple, que Dieu a créé la plus grande partie du genre humain, dans le dessein de la rendre éternellement miserable; ou du moins, comme d'autres le prétendent, que Dieu a decreté, ou (ce qui est la même chose) permis le péché & la chute d'Adam, afin de faire éclater sa misericorde, en choisissans un petit nombre de cette masse corrompuë du genre humain, pour les élever au bonheur: & afin de faire éclatter sa justice, en infligeant des peines éternelles à tous les autres; il faut avoüer, que ceux qui avancent ces sortes de propositions, & qui avoüent en même tems qu'elles sont beaucoup au dessus de la portée de nos Esprits, ne se trompent point; car il n'est gueres comprehensible, que Dieu forme des Créatures dans le dessein de les rendre toujours miserables.

Mais quoique nous reconnoissions que les *voyes* & les *jugemens* de Dieu sont inexplicables, il n'est pas permis, sur ce prétexte, de lui attribuer tout ce que nous voulons, quelque injuste & quelque déraisonnable que cela puisse être; & puis de réfuter toutes les objections en disant que les jugemens de Dieu sont incomprehensibles, & que nous ne sommes pas en droit de lui demander compte de sa conduite:

car

car il implique contradiction que Dieu puisse vouloir des choses qui repugnent manifestement aux notions qu'ont tous les Hommes du juste & de l'injuste.

Nous voyons dans l'Ecriture que Dieu abhorre ces sortes d'imputations comme lui étant très-injurieuses ; & qu'il nous renvoye aux idées generales que nous avons du bien & du mal, lorsqu'il veut justifier la conduite de sa Providence. Le XVIII. Chapitre d'Ezechiel en est une preuve démonstrative; là Dieu se plaint d'un Proverbe dont le Peuple Juif faisoit un frequent usage: *Les Peres ont mangé les raisins verts, & les dents des Enfans en ont été agacées.* v. 2. c'est-à-dire, les Enfans sont punis pour les péchez qu'ont commis leurs Peres. Pour prouver que cette imputation est injuste, Dieu en apelle aux idées d'équité que nous avons sur cette matière, idées qui sont tout-à-fait contraires à la conduite que les Juifs osoient attribuer à la Divinité: c'est ce qui paroit par le v. 4. *Voici toutes les Ames sont à moi: comme l'Ame du Pere est à moi, ainsi est l'Ame de l'Enfant: l'Ame qui péchera sera celle qui mourra.* Dieu déclare par ces paroles, que c'est là la régle générale de la conduite de sa Providence, & il ajoute que *l'Homme qui sera juste & qui fera ce qui est droit, vivra.* v. 5. & *que si cet Homme juste en-*

gendre un Enfant méchant, cet Enfant seul mourra. v. 10. & au v. 20. *Le Fils ne portera point l'iniquité du Pere, & le Pere ne portera point l'iniquité du Fils, la justice du juste sera sur lui, & la méchanceté du méchant sera sur lui. Que si le méchant se détourne de sa méchanceté il vivra, & si le juste se détourne de sa justice, pour certain il mourra. Cependant vous dites, la voye du Seigneur n'est point bien reglée; écoutez maintenant, ô Maison d'Israël, ma voye n'est-elle pas bien réglée? ce sont plutôt vos voyes qui ne sont pas bien réglées.* v. 25. Cela prouve clairement que toute la conduite de la Providence est juste & équitable; & que c'est une témérité coupable que d'attribuer à Dieu des choses qui repugnent à toutes les notions que nous avons de bonté & de justice: c'est pourquoi quand le Prophête Jeremie allégue la prosperité des méchans comme une grande difficulté dans la conduite de la Providence, il pose premierement comme un principe incontestable que Dieu est juste & saint. *Eternel quand je me debattrai avec toi, tu seras juste: mais toutefois j'entrerai en contestation avec toi. Pourquoi a prosperé le train des méchans, & sont en paix tous ceux qui s'adonnent à déloyauté?* Jeremie XII. 1.

Cette plainte sur ce qu'il y a de grandes

des difficultez dans la Providence, fur ce que les *Jugemens* de Dieu font *incomprehenfibles, & fes voyes difficiles à trouver*, démontre que tous les Hommes s'attendent que Dieu gouverne l'Univers avec une parfaite équité.

Car autrement (fi une telle Providence étoit elle-même une difficulté,) il ne pourroit pas y en avoir fur la matiere de la Providence, car fi Dieu par la Sainteté de fa Nature n'étoit pas obligé d'obferver les régles éternelles & immuables d'équité dans le Gouvernement du Monde, & fi nous voïons des êvenemens, que nous ne faurions accorder avec les régles ordinaires de Juftice, il ne s'enfuivroit rien du tout. En effet il n'y auroit rien d'incomprehenfible, fi Dieu en gouvernant l'Univers n'étoit adftreint par fa Nature à des Loix de Juftice, & s'il agiffoit par une volonté qui ne reconnut aucune régle, & qui n'eut aucun égard à ce que nous appellons jufte & injufte.

La difficulté de la Providence ne confifte pas dans les régles qu'elle fuit, mais dans les évenemens qu'elle difpenfe: elle ne confifte pas dans l'impoffibilité de concilier les loix que fuit la Providence avec les notions que nous avons de juftice & d'équité, mais de concilier certains évenemens avec la Juftice de Dieu dans le Gou-

vernement du Monde. C'est de-là precisement que les Athées tirent leurs objections sur cette matiere, en disant que le monde n'est pas gouverné avec ordre & avec Sagesse ; mais quoique nous puissions defendre la Providence de Dieu contre un grand nombre de difficultez, & d'évenemens inexplicables que l'Atheïsme nous oppose, cependant nous sommes hors d'état de la sauver lorsqu'on lui attribuë des régles de Gouvernement injustes & arbitraires, & que tous les Hommes jugent être telles. Comme par exemple :

Si nous voyons les gens de bien dans l'affliction, & les méchans dans la prosperité, comme cela peut arriver, quoique nous ne puissions pas donner la raison particuliere, pourquoi cet Homme vertueux est affligé, & pourquoi ce méchant est heureux, nous pouvons pourtant defendre la Justice de la Providence, & la Sagesse infinie de Dieu qui nous est incomprehensible peut servir de réponse. Mais si quelqu'un faisoit de l'affliction des gens de bien une régle generale de la conduite de la Providence, si l'on disoit que par la volonté Souveraine & incomprehensible de Dieu, certaines personnes vertueuses seront toujours miserables, & certains scelerats toujours heureux, nous ne pourrions jamais sauver de pareilles propositions, parce qu'el-

les détruisent d'une maniere manifeste les notions les plus évidentes du sens commun. Ainsi quoi qu'il ne nous soit pas possible de juger toujours de l'équité d'un évenement particulier, cependant nous pouvons décider sur les régles generales & sur les notions abstraites d'équité & de Justice.

C'est ainsi que Dieu a souvent menacé les Juifs de les punir non seulement pour leurs propres péchez, mais aussi pour ceux de leurs Peres ; ce qui dans de certains cas peut-être très-juste, comme nous le prouverons dans la suite ; mais quand par ignorance ou par malice, ils font de cette conduite un Proverbe injurieux, Dieu declare l'horreur qu'il a pour l'injustice qu'ils lui attribuent. *Que voulez-vous dire, que vous usez ordinairement de ce Proverbe-ci, touchant la terre Israël : disans, nos Peres ont mangez les raisins verds, & les dents des Enfans en sont agacées*. Eze. XVIII. 2.

Comme si ceux qui ne meritoient pas d'être punis pour leurs propres pechez, l'eussent été pour ceux de leurs Peres. Cette conduite seroit manifestement injuste, & Dieu lui-même la rejette comme deshonorant sa Providence. Ainsi quelques difficultez que nous trouvions dans la conduite de la Providence, nous ne devons admettre aucunes régles, qui de l'aveu de tous les Hommes seroient injustes.

Il eſt trop certain que finalement la plus grande partie du genre humain ſera miſerable; cependant cela n'eſt pas incompatible avec la Juſtice de Dieu, ſi la plus grande partie du genre humain ſe rend par ſa mechanceté digne de ce malheur; mais on ne ſauroit dire raiſonnablement, que Dieu a crée la plus grande partie du genre humain, ni même qu'il ait crée aucun Homme, en decretant leur reprobation d'une maniere abſoluë, ni juſtifier cette conduite en alleguant la volonté & le *bon plaiſir* de Dieu, parce que cela eſt notoirement injuſte, s'il eſt vrai que les Hommes puiſſent juger de ce qui eſt juſte & de ce qui ne l'eſt pas.

Tout ce que nous venons de dire revient à ceci que, quoique la Providence de Dieu ſoit inexplicable, incomprehenſible, & qu'elle ne ſoit pas obligée de juſtifier ſa conduite, nous ne devons pas pour cela attribuer à Dieu certaines choſes, qui reduites aux notions generales d'équité pourroient ſe trouver injuſtes. Nous devons revérer les jugemens de Dieu, & non pas charger la Providence d'évenemens injuſtes, ſeulement parce que nous n'en entendons pas les raiſons; les notions & les régles generales d'équité ne ſont nullement des choſes difficiles à comprendre; car l'idée de

de Justice est la même par rapport à Dieu que par rapport aux Hommes; mais la Sagesse infinie de Dieu peut faire un grand nombre de choses justement, quoi que nos intelligences bornées n'en puissent point sentir ni la Sagesse, ni la Justice. Il s'ensuit de là que la profonde Sagesse de Dieu doit nous satisfaire sur la conduite de sa Providence, quoique nous voyons des évenemens dont les raisons nous sont cachées; mais une volonté absoluë qui n'est point dirigée par des régles de Justice, ou du moins par ce qui nous paroit Justice, une telle volonté ne peut donner aucune satisfaction à un Homme raisonnable; car si Dieu peut faire des choses qui nous paroissent contraires à l'équité par une volonté Souveraine & arbitraire, cette conduite bien loin de resoudre les objections qu'on fait contre la Providence, ne sert qu'à les justifier. C'est-là la thése que les Athées tachent de prouver, & qu'ils voudroient qu'on leur accordât, afin de pouvoir détruire les Dogmes de l'existence de Dieu, & de la Providence. Ils ne tirent pas grand fruit de ce que Dieu fait certaines choses, dont nous ne pouvons pas rendre raison, parce que l'incomprehensibilité de la Sagesse de Dieu léve ces sortes de difficultez; mais si nous leur accordons que Dieu se conduit par des régles, que tous les Hommes qui jugent d'u-

d'une maniere impartiale avoüent être injustes, c'est tout ce qu'ils demandent; parce qu'ils sentent bien que c'est annihiler la Divinité, que de lui attribuer, une volonté arbitraire par rapport au bien & au mal: car dire que Dieu est bon & juste, mais non pas selon les idées que les Hommes ont de la bonté & de la Justice, c'est dire, que nous n'avons aucune notion naturelle de la Justice & de la bonté de Dieu; & alors nous ne pouvons aussi avoir aucune notion de Dieu même: car si l'idée naturelle de Dieu est qu'il est bon & juste; il est difficile à concevoir, que nous aurions une notion naturelle d'un Dieu juste & bon, sans avoir aucune notion de sa bonté & de sa Justice.

Il faut donc poser comme un fondement inébranlable, qu'il ne faut jamais attribuer quelque chose à Dieu, qui soit contraire aux idées naturelles que nous avons de Justice & de bonté, sous prétexte que les jugemens de Dieu sont incomprehensibles & qu'il n'est pas obligé de nous rendre raison de sa conduite: car ce n'est point la volonté de Dieu, qui est toujours dirigée par sa Sagesse & sa bonté, ni les régles de sa Providence qui sont toujours accompagnées d'une parfaite Justice, qui sont incomprehensibles; mais c'est sa Sagesse, & l'application des régles de sa Providence aux évenemens

nemens particuliers qui ſont inexplicables. Après avoir fait ces réflexions préliminaires, je vai conſiderer à preſent d'une maniere plus particuliere ; en quel cas il eſt raiſonnable de répondre aux difficultez en alleguant l'incomprehenſibilité des voyes de la Providence.

1. J'obſerve en general que l'incomprehenſibilité de la Sageſſe Divine dans le Gouvernement du Monde, eſt une réponſe raiſonnable aux difficultez qui ne ſuppoſent aucun mal eſſentiel. Quelque choſe que nous voyions arriver dans l'Univers, s'il eſt poſſible d'imaginer des circonſtances, dans leſquelles cette choſe puiſſe avoir été faite avec Sageſſe, nous avons raiſon de croire que la Sageſſe infinie de Dieu a eu de juſtes cauſes pour agir comme elle a fait. Car n'y a-t-il pas de l'extravagance de taxer la Divinité d'agir d'une maniere injuſte, lorſqu'il eſt poſſible que ſa conduite ait été ſouverainement équitable ? Et je défie ici tous les Athées de l'Univers de me marquer un ſeul évenement diſpenſé par la Providence, qu'il ſoit impoſſible de juſtifier en diſpoſant comme on voudra des circonſtances.

Les difficultez de la Providence ne conſiſtent pas ſeulement dans des évenemens exterieurs ; car tous les évenemens exterieurs peuvent être bons ou mauvais, juſtes

ou

ou injustes, par la relation des differentes circonstances au temps, au lieu, ou à la personne. C'est pourquoi quand nous voyons arriver certaines choses, qui nous semblent former une difficulté contre la Providence, de la maniere dont nous les concevons, si en changeant le cas, la difficulté est levée, il faut suppoſer que Dieu voit ces choses d'une autre manière que nous, & alors la difficulté s'évanouït; n'est-ce pas une suposition aisée & naturelle que Dieu démêle mieux que nous toutes les circonstances d'un évenement que nous? Et n'est-il pas plus raisonnable de croire que nous nous trompons dans un certain cas que de charger la Providence de cruauté & d'injustice?

Pour rendre ceci plus sensible, je vai l'expliquer d'une manière plus détaillée. La plus grande partie des objections qu'on fait contre la Providence, a raport au bien & au mal qui arrive à des particuliers, ou à des corps publics; comme par exemple à la longueur où à la brieveté de la vie, à la santé ou aux maladies, à la pauvreté ou aux richesses, aux honneurs ou aux disgraces, à la famine, à l'épée, & à la mortalité; ou bien aux benedictions contraires; aux revolutions des Etats & des Empires, aux Rois détronez & à d'autres placez sur le Trône: à present y a-t-il au-

aucune de toutes ces choſes que Dieu ne puiſſe faire avec juſtice & avec ſageſſe? Dieu ne peut-il pas avoir des raiſons d'équité pour rendre plus longue la vie d'un Homme, & pour abreger celle d'un autre? pour faire les Hommes riches ou pauvres, honorez ou expoſez au mépris? pour changer la face des Royaumes & des Empires? pour envoyer la paix ou la guerre, l'abondance, ou la famine? Et ſi toutes ces choſes peuvent être faites avec ſageſſe & avec équité, comment quelqu'une d'entre elles peut-elle fonder des objections contre la Providence? On dira peut-être que de pareils évenemens de proſperité ou de malheur peuvent être apliquez d'une manière injuſte, & arriver à des perſonnes qui ne les méritent pas; mais s'il n'y a point d'injuſtice dans les évenemens mêmes, & qu'il y a de ſages raiſons pourquoi Dieu les diſpenſe, pourquoi ne conclurrions-nous pas qu'il y a auſſi des cauſes ſages pourquoi Dieu les aplique & les dirige d'une certaine manière? Les notions naturelles que nous avons de la juſtice Divine ne nous portent-elles pas à croire que Dieu ne fait rien qui ne ſoit juſte? Et la Sageſſe infinie de Dieu, qui voit des choſes qui ſont hors de la portée de nos yeux, ne nous oblige-t-elle pas de confeſſer, que quoique nous ignorions les raiſons

qui

qui ont porté Dieu à agir, il en peut avoir de très-justes & de très-sages? Ceci suffit pour imposer silence à tous les ennemis de la Providence, & pour satisfaire tous ses défenseurs; car si les évenemens qu'on supose être injustes peuvent être très-équitables, comme les idées naturelles que nous avons de la justice de Dieu nous portent à le croire, & comme la profonde Sagesse de Dieu le démontre, il s'ensuit de-là qu'ayant tant de raisons de croire une Providence, la seule possibilité d'équité dans la conduite de Dieu est une réponse raisonable aux difficultez qui tout au plus ne renferment qu'une possibilité d'injustice.

L'incomprehensibilité de la Sagesse de Dieu peut satisfaire un Homme raisonable sur tous ces actes de *prerogative*, dont nous ne devons chercher de raison que dans la volonté & dans le bon plaisir de Dieu; j'apelle actes de *prerogative*, ceux qui dépendent de l'exercice d'une volonté libre & souveraine, qui pourtant est renfermée dans les bornes de la justice & de la bonté. La Nature Divine, quoiqu'infinie, est restrainte par des régles invariables d'équité; & la prerogative de Dieu, entant que Maitre souverain du Monde, ne lui permet pourtant pas d'outrepasser ces régles: mais il y a un grand nombre d'actes

d'actes de Souveraineté qui ont relation au libre exercice de la bonté & de la justice, & qui ne sont point soumis à la direction necessaire d'aucune loi, mais seulement au choix libre d'une volonté souveraine: c'est ce qui est exprimé dans l'Ecriture lorsqu'elle dit que Dieu fait certaines choses selon *le bon plaisir de sa volonté* ; ce qui a toujours relation aux actes de prérogative dont nous parlons, & ce qui signifie, que dans de pareilles choses il ne faut pas aller plus loin, ni demander d'autre raison que la volonté souveraine de Dieu.

Il y a certaines personnes qui n'acceptent pas pour une raison suffisante dans quelques évenemens, la volonté & le bon plaisir de Dieu; mais elles trouvent à redire à ces actes de prerogative, & font un grand nombre de questions frivoles & d'impertinentes objections, même contre l'exercice d'une bonté libre & souveraine.

Si l'on veut y prendre garde l'on verra que, faire de pareilles objections, & demander à Dieu d'autres raisons que celles de sa volonté, dans des actes de pure souveraineté, c'est contester à Dieu les droits de Souverain; il faut cependant que j'avouë à ceux qui font de semblables difficultez, que quoique dans de pareils cas nous ne puissions demander d'autre raison que la seule volonté de Dieu, Dieu n'agit ja-

mais pourtant d'une manière arbitraire, comme font quelquefois les Hommes, mais il a toujours des raisons sages & cachées que nous ne saurions comprendre.

Pour mieux entendre ceci, j'insisterai quelques momens sur les actes de *prerogative* par raport à la justice & à la bonté. Certainement la bonté est essentielle à l'idée que nous avons de Dieu, cependant il y a certains actes éclatans de bonté qu'aucune Créature n'auroit pû exiger de Dieu, qu'il auroit pû ne point faire, & pourtant être bon; & quand on demande pourquoi Dieu exerce ces actes libres de bonté, il faut necessairement en venir à la volonté & au bon plaisir de Dieu.

C'est là l'idée que l'Ecritute nous donne de cette bonté ineffable, que Dieu nous a marquée dans la Redemption de l'Univers, par l'envoi de notre Seigneur Jesus-Christ; qui pour cet effet est apellé du nom de *grace*, de *don gratuit*, d'*amour* & de *volonté de Dieu;* comme Jesus-Christ le dit, Jean V. 30. *Je ne suis pas venu pour faire ma volonté, mais celle de mon Pere qui m'a envoyé.* Et toute l'œconomie de notre Redemption est apellée. Ephes. I. v. 11. *Le propos arrêté de celui qui accomplit toutes choses en efficace selon le conseil de sa volonté.* C'est ainsi que les dons du Saint Esprit furent repandus sur les Apôtres *selon la volonté*

lonté de Dieu: Hebreux II. 4. *Dieu produit en nous le vouloir & le parfaire selon son bon plaisir.* II. Philip. 13. Tous ces passages ne signifient autre chose sinon qu'il y a dans la conduite de Dieu certains actes de prerogative par raport à la bonté dont nous ne devons chercher aucune autre raison que la volonté souveraine & le bon plaisir de Dieu.

Dans des actes souverains de bonté, tels que sont ceux que nous venons de citer, le tems, les circonstances & la manière de les placer sont parfaitement libres, si Dieu n'a point engagé cette liberté par quelque convention ou par quelque promesse; c'est pourquoi nous devons nous contenter & croire que Dieu a eu de sages raisons pour agir de la manière dont il a fait, & ne point examiner avec un Esprit de Critique comment il faut que les choses soient pour être parfaitement bien; ce qui mettroit fin à un grand nombre d'extravagantes recherches dont les Hommes se tourmentent, & par lesquelles ils exposent au mépris les sacrez mystéres de la Religion: comme par exemple, pourquoi Dieu a envoyé Jesus-Christ dans le Monde pour la Redemption du genre humain; s'il n'y avoit pas d'autre moyen de sauver les pécheurs; ou si celui-ci étoit le meilleur; pourquoi Dieu a donné son Fils au Monde

dans les derniers tems, & pourquoi les ténébres & la corruption ont regné tant de siecles avant sa venuë ; pourquoi une si grande partie des Hommes n'a pas entendu parler de Jesus-Christ jusques à present. Et un grand nombre de Questions semblables, auxquelles il suffit de répondre, que notre Redemption est l'acte d'une grace souveraine, & qu'ainsi nous ne saurions rien alléguer de plus que la volonté de Dieu. Si Dieu n'avoit jamais envoyé son Fils au Monde, ni fait annoncer son Evangile à quelques Peuples, nous n'aurions aucune raison de nous plaindre, car rien n'obligeoit Dieu de donner un tel Sauveur aux Hommes ; ainsi nous avons bien moins sujet encore de murmurer du tems de la venue de Jesus-Christ au Monde, & de ce qu'il ne s'est pas révélé à tous les Hommes. Une grace souveraine doit être libre, & nous n'avons aucune raison de douter qu'une pareille grace ne soit dirigée par une Sagesse infinie ; & nous devons nous reposer entierement sur la Sagesse de Dieu, principalement dans des cas où il ne nous est pas permis de pousser nos recherches plus loin que la connoissance de sa volonté. Lorsque nous recevons tout de Dieu, sans qu'il nous doive rien, il est raisonnable de répondre avec Saint Paul, Romains II. 35. 36. *Qui est-ce qui lui a donné le premier, & il*

il lui ſera rendu? Car de lui, & par lui ſont toutes choſes: à lui ſoit gloire éternellement, Amen.

C'eſt ainſi que la Juſtice Divine exige que Dieu puniſſe des pécheurs incorrigibles & obſtinez: cependant l'execution de ſa Juſtice dépend de ſa libre & ſouveraine autorité; c'eſt à-dire, qu'elle n'eſt pas reſtreinte au temps, au lieu, ni à une maniere particuliere de châtier les coupables; car lorſque les Hommes ſe ſont rendus eux-mêmes *Vaiſſeaux d'ire préparez à déſtruction*, Dieu peut les punir plus tard ou plûtôt, d'une maniere publique ou particuliere, ſans en donner aucune autre raiſon que ſa ſeule volonté. Dieu a d'autres raiſons de punir les pécheurs dans ce monde, que ſimplement pour tirer vengeance de leurs péchez; c'eſt pourquoi il leur inflige les peines qui répondent le mieux aux vuës de ſa Providence, à l'avancement de ſa Gloire & au bien general de l'Univers, C'eſt ainſi que Dieu dit à Pharao, *pour cette cauſe t'ai-je ſuſcité*, c'eſt-à-dire d'un côté je t'ai fait monter ſur le Trône, & de l'autre je t'ai conſervé au milieu de toutes les playes que j'ai fait fondre ſur ton Païs, *afin que tu faſſes voir ma puiſſance, & que mon nom ſoit connu par toute la Terre.* Exode. IX. 16.

Si les Hommes vouloient ſeulement attribuer à Dieu l'autorité d'un Souverain,

qui peut pardonner ou suspendre la punition d'un criminel, sans qu'on le taxe d'injustice ; toutes les objections qu'on fait contre la Providence par rapport aux peines des méchans, s'évanouiroient d'abord. Alors Dieu pourroit exercer une vengeance soudaine sur certains criminels, differer le châtiment des autres, & permettre leur prosperité pendant quelque temps, sans en donner d'autre raison que sa volonté & son bon plaisir. Quoique nous ignorions les raisons de toutes ces choses, Dieu ne laisse point d'en avoir de fort sages; mais si la seule Souveraineté de Dieu suffit pour justifier sa conduite, sans qu'il soit besoin d'alléguer aucune autre raison, nous devons être encor mille fois plus satisfaits, lorsque nous connoissons que Dieu execute de justes jugemens, qu'il restreint & punit la méchanceté, & qu'il gouverne les méchans avec une infinie Sagesse.

3. Dire que les voyes de Dieu sont incomprehensibles, c'est alléguer une réponse raisonnable aux difficultez qui concernent ces sortes de matieres que nous devons confesser être au-dessus de notre portée : j'ai apporté plusieurs exemples sur cette matiere, qu'il seroit inutile de répeter ; certainement il faudroit qu'un Homme fut bien ignorant pour ne point connoitre qu'il y a des Sciences qui sont *trop merveil-*

veilleuſes pour nous ; Sciences que les lumieres de la Nature ne ſauroient approfondir, & que Dieu n'a pas jugé à propos de nous révêler : & dans tous ces cas n'eſt-il pas raiſonnable de dire que les voyes & les jugemens de Dieu paſſent notre intelligence ; & ne devons nous pas être contens d'ignorer ce que nous ne ſaurions connoitre? Certainement c'eſt-là le ſeul reméde qui nous reſte, & le ſeul moyen de nous tirer de mille embarraſſantes difficultez.

Ceci ſuffira pour montrer que la Providence de Dieu, non ſeulement entant que ſouveraine abſoluë, mais auſſi entant que ſage Directrice de cet Univers, eſt incomprehenſible & inexplicable ; le veritable, uſage que nous devons retirer de ce que nous venons d'établir eſt, d'apprendre à ne plus faire d'injuſtes reproches à la Providence, mais de révêrer ſes jugemens ; de porter avec patience & avec ſoumiſſion tous les fardeaux qu'elle nous impoſe ; & d'avoir une ferme confiance en elle, même dans les plus triſtes & les plus facheux évenemens.

Dans le temps où nous vivons, on croit que c'eſt un grande marque d'Eſprit que de trouver de nouvelles objections contre la Providence, & de découvrir un grand nombre de fautes dans le Gouvernement de l'Univers ; mais ſi ces perſonnes croyent

qu'il y a un Dieu, ils montrent une coupable irréverence à son égard, sans compter une ignorance méprisable : car n'est-ce pas être souverainement ignorant que de vouloir s'ériger en juge & en censeur de la Sagesse infinie?

CHAP. V.

De la Justice & de l'Equité de la Providence.

POur remplir le plan que nous nous sommes proposez, nous devons examiner la Justice & l'équité de la Providence. La Justice est essentielle à la notion que nous avons de la Divinité, c'est pourquoi si Dieu gouverne l'Univers, il doit le gouverner avec équité : & c'est ici la plus formidable objection qu'on fasse contre la Providence, à savoir que l'Univers n'est pas gouverné avec Justice. S'il étoit possible qu'on prouvât démonstrativement cette thése, j'admettrois volontiers la consequence que Dieu ne gouverne point l'Univers, mais je defie tout Homme, qui sait en quoi consiste la Justice du Gouvernement de Dieu, de faire voir aucun Acte d'injustice dans la conduite de la Providence, car comme toutes les objections qu'on

qu'on fait, sont fondées sur l'ignorance dans laquelle on est par rapport à la nature du Gouvernement de Dieu, & par rapport à celle de la Justice de sa Providence; elles croulent dès que ces deux choses sont bien établies.

On partage d'ordinaire la Justice en commutative & distributive: la premiere concerne les droits & les priviléges des Hommes; la seconde a rapport à ce qu'ils ont mérité. La premiere consiste a donner à chacun ce qui lui appartient par un droit naturel ou acquis; la seconde à accorder ce degré de recompense, ou à infliger ce degré de peines que les Actions des Hommes meritent: & c'est sur l'un & sur l'autre de ces articles que quelques personnes trouvent à redire à la conduite de la Providence.

1. Elles censurent cette couduite, parce qu'il est manifeste, qu'il se commet un grand nombre d'injustices dans le monde; que beaucoup d'Hommes sont privez de leurs droits, par fraude, par injustice, ou par violence; d'où on conclut que l'Univers n'est pas gouverné avec équité. 2. Par ce que les châtimens & les recompenses ne sont pas distribuez d'une maniere égale, parce que des scelerats sont dans le bonheur, & des gens de bien dans l'adversité;

tê ; ce qui paroit contraire à la Justice distributive de la Providence.

La plus courte voye de resoudre ces sortes d'objections, c'est de considerer en quoi consiste la Justice de la Providence ; & quelles Loix cette Justice impose à Dieu, par rapport au Gouvernement de cet Univers : car si Dieu peut gouverner cet Univers avec une parfaite Justice, sans faire pourtant ce que quelques personnes croyent que la Justice exige de lui, & sans mettre obstacle à ce qu'ils pensent que Dieu devroit empêcher ; la Justice de la Providence est suffisamment justifiée, quelques objections qu'on fasse contr'elle. C'est ce que je vai prouver le plus clairement qu'il me sera possible.

1. Je suppose que je puis admettre comme une vérité incontestable, que la Justice de la Providence ne consiste pas à empêcher tous les Actes d'injustice & de violence. Il est possible qu'il se commette de grandes injustices dans l'Univers, & que cependant Dieu gouverne le monde avec équité. Ou ce qui est la même chose, les Hommes peuvent être méchans, & cependant Dieu être infiniment juste. Pour ce qui regarde la permission du mal moral qui arrive dans l'Univers ; cette objection regarde plus la Sainteté que la Justice de Dieu, mais c'est ce que nous aurons occasion

ſion d'examiner dans le Chapitre ſuivant. La Juſtice de la Providence ne conſiſte pas à empêcher les Hommes de faire du mal ; mais à les punir quand ils le font. S'il étoit injuſte de ſouffrir que les Hommes commiſſent quelque crime, ce ſeroit une marque fort imparfaite de Juſtice de les punir de l'avoir commis ; car ſelon cette ſuppoſition la juſtice du châtiment ſeroit fondée ſur l'injuſtice de la permiſſion. Ce qui montre combien il eſt abſurde d'accuſer la Providence de manquer d'équité, parce qu'il y a un ſi grand nombre d'Hommes injuſtes.

2. Dieu peut faire très-juſtement beaucoup de choſes que les Hommes ne ſauroient faire ſans injuſtice ; ainſi dans les mêmes circonſtances les Hommes peuvent manquer d'équité, & cependant Dieu être ſouverainement équitable : par exemple : Dieu peut très-juſtement ôter les biens d'un Homme, quoique aucun autre ne puiſſe le faire ſans injuſtice : c'eſt la même choſe par rapport au pouvoir, aux honneurs, & à la vie même, car Dieu eſt le Maître ſuprême de cet Univers ; nous ſommes tous *ſiens*, & tous ce que nous poſſedons lui appartient : Dieu a un droit Souverain ſur nos vies, nos libertés & nos richeſſes : il peut diſpenſer les biens & les honneurs à qui il lui plait, & les ravir à ſon gré, ſans être

être comptable d'aucune injustice : car ce qu'il donne, & ce qu'il ôte lui appartient également.

A proprement parler il ne peut pas y avoir de Justice commutative, lorsque tout le droit n'est que d'un côté; car celui qui n'a aucun droit, ne peut souffrir aucune injustice; & celui qui est le Maitre & le Souverain dispensateur de toutes choses ne peut être injuste en ôtant aux Hommes ce qui n'étoit qu'un present de sa bonté.

C'est pourquoi les *droits Juridiques*, qui sont les fondemens de la Justice commutative, ne fondent aucune objection contre la Providence; car aucune créature n'a de pareils droits à l'égard de la Divinité. La Justice de la Providence n'a pas relation aux droits des créatures, mais à la nature morale & éternelle de toutes choses; elle ne consiste pas à maintenir les Hommes dans la conservation de leur droits naturels, ce qui forme la Justice d'un Gouvernement humain; mais à recompenser ou à punir les Hommes à proportion qu'ils le meritent, ou selon les sages fins que Dieu se propose en gouvernant le Monde.

Ainsi il me semble qu'il n'y a aucune raison de disputer sur le droit de Dieu à l'égard de ses créatures, puisque ce droit est absolu & illimité; il ne s'ensuit pourtant nullement de là, que Dieu peut, sans injusti-

ce

ce former des créatures dans le dessein de les rendre miserables: car quoique les créatures n'ayent pas un droit naturel par rapport à Dieu, cependant la Justice & la Bonté de la Nature Divine leur donnent une espéce de droit moral de n'être traitées que suivant qu'elles le meriteront.

Comme par exemple: Que toute créature innocente ne sera pas malheureuse; mais ces sortes de droits moraux ressortissent au tribunal de la Justice distributive, & resultent de la Justice & de la bonté du Gouvernement de Dieu, & nullement du droit des Créatures. Nous sommes soumis de la maniere du monde la plus absoluë à la volonté de Dieu, qui est notre soverain Maitre; mais notre sureté nait de la persuasion où nous sommes, que Dieu ne peut rien vouloir qui ne soit juste, sage & bon.

3. Il s'ensuit de là évidemment, que dans nos recherches sur la Justice de la Providence, nous devons nous borner à éclaircir la Nature de la Justice distributîve; c'est à dire, que nous ne devons pas seulement considerer ce que les Hommes ont, ni ce qu'ils perdent, ni quelle est la cause immediate & visible de toutes ces choses, si cette cause est juste ou injuste; mais nous devons considerer quelle proportion il y a entre la condition actuelle des Hommes &

cel-

celle qu'ils meritent, ou bien s'il leur arrive des choses qui ne peuvent point s'accorder avec les ſages vuës que Dieu ſe propoſe dans ſon Gouvernement. Si les Hommes ſont placez dans des circonſtances qu'ils n'ont jamais meritées ou deſquelles il ne peut s'enſuivre aucun bon effet, qu'elles que ſoient les cauſes d'un pareil évenement, cet évenement reſſortit à la Sageſſe & à la Juſtice de Dieu, qui eſt le ſouverain diſpenſateur de tous les évenemens & qui par ſon autorité ſuprême diſtribuë à tous les Hommes les conditions qu'ils doivent remplir dans l'Univers: mais que l'état des Hommes ſoit tel qu'on voudra, qu'ils ſoient riches ou pauvres, heureux ou miſerables, élevez au faîte des grandeurs ou ravalez dans la poudre par oppreſſion & par violence; s'ils n'ont que ce qu'ils meritent, ou ce qu'exige le ſage Gouvernement de l'Univers, il n'en peut retomber aucun blâme ſur la Providence.

Ainſi ce n'eſt point une objection contre la Providence, que de dire que la Terre eſt le Théatre de mille injuſtices & qu'elle eſt habitée par un grand nombre de malheureux, à moins qu'on ne prouve qu'il ne peut y avoir aucune bonne raiſon pourquoi le genre humain eſt en proye à tant de miſéres: car ſi nonobſtant toutes ces miſéres & tous les crimes qui ſe commettent dans l'U-

l'Univers, Dieu peut avoir de ſages raiſons que tout cela ſoit ainſi, la ſageſſe & l'équité de la Providence nous paroiſſent ſuffiſamment juſtifiées.

4. Pour mettre dans un plus grand jour la matiere que nous traitons, nous devons conſiderer d'une maniere plus particuliere la nature de la Juſtice Divine, & en quoi elle differe de ce que les Hommes appellent Juſtice entr'eux; car la plupart des objections naiſſent parce qu'on a negligé d'établir cette utile diſtinction.

1. Enviſageons la Nature de la juſtice de Dieu.

Quoique la notion generale de Juſtice ſoit la même dans tous les Etres, cependant les Actes particuliers de la Juſtice varient même parmi les Hommes, ſuivant la difference de leur autorité & de leurs droits. La Juſtice conſiſte à donner à chacun ce qui lui appartient & à ne lui ôter que ce qui eſt à nous : de remplir à leur égard, ou d'exiger d'eux la pratique des devoirs que leur impoſent les relations que nous avons enſemble; ainſi les expreſſions de Juſtice, d'équité, entant que ces vertus ſont exercées par differentes perſonnes, varient autant que les fortunes, les conditions & le pouvoir des Hommes. Car une même choſe eſt ſouvent injuſte, parce que celui qui

qui la fait n'en a pas le droit, que l'autorité d'un autre rend legitime.

Cette difference dans les mêmes Actions se voit clairement quand on envisage les Hommes comme particuliers, ou Magistrats entant que Princes ou Sujets : & puisque cela est ainsi parmi les Hommes, la vaste disproportion qu'il y a entre Dieu & ses creatures, ne doit-elle pas produire le même effet d'une maniere infiniment plus étendue? Cela étant l'Empire absolu de Dieu lui donne droit de faire tout ce qui ne repugne point à sa bonté & à sa Sagesse : car un Empire absolu n'est autre chose qu'une absoluë autorité, & une autorité absoluë rend juste toutes les choses qui d'ailleurs s'accordent avec la Sagesse & la bonté. Une autorité limitée est restreinte par certaines régles, qu'elle ne doit pas outrepasser, quand même ce seroit dans la vuë de faire du bien. Il n'est permis à aucun Homme de ravir le bien d'autrui, quelque avantage general qui puisse en resulter. Par exemple: un particulier dépense follement son bien, qu'il pourroit employer à d'excellens usages, s'il s'en servoit pour dissiper les ténébres de l'ignorance ou pour soulager les miséres de la pauvreté : un autre particulier ne laisseroit pas d'être criminel s'il lui ravissoit ce bien pour le consacrer à de si utiles usages. Mais si un Prince avoit une autorité assez absolue

sur

ſur les biens de ſes Sujets, pour qu'il pût les leur ôter quand bon lui ſembleroit, alors la conduite que nous venons de blamer deviendroit juſte & legitime. Or Dieu comme je l'ai obſervé ci-deſſus, eſt le maitre ſouverain de l'Univers, & ainſi l'exercice de ſon autorité ne peut être renfermée dans d'autres bornes que dans celles que lui préſcrivent ſa bonté & ſa ſageſſe. Il peut enlever à ſon gré nos fortunes, nos honneurs, notre pouvoir toutes les fois que cette conduitte peut aider à quelque ſage fin qu'il ſe propoſe. La Providence diſtribuë une certaine portion de biens parmi les Hommes, dont elle les rend proprement dépoſitaires, mais qu'elle peut, quand bon lui ſemble, reprendre, ou confier à d'autres.

Dans un Gouvernement humain nous trouvons qu'il y a une grande injuſtice de punir un Homme innocent & vertueux, de l'expoſer au mépris, de l'enfoncer dans un cachot, & enfin de lui faire perdre la vie au milieu des tourmens: mais la ſouveraine autorité de Dieu lui permet toutes ces choſes, quand il en peut revenir quelque avantage à ſa Gloire, ou aux ſages deſſeins de ſa grace & de ſa Providence, ſans faire aucune injuſtice réelle à ſes créatures. La Sageſſe de Dieu exige qu'il y ait de fortes raiſons pour qu'il en agiſſe ainſi; & ſa

bonté demande qu'il soutienne les gens de bien dans leurs afflictions, & qu'il les en recompense après.

C'étoit là précisement l'état de *Job*, que Dieu exposa à de grandes souffrances, pour en faire un exemple éminent de foi & de patience; d'ailleurs nous savons de quelle maniere, il en fut recompensé: cependant ce St. Homme au milieu de ses afflictions n'en rend aucune autre raison que la volonté Souveraine de Dieu. *Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a oté, que le nom du Seigneur soit benit. Recevrions-nous le bien, & refuserions-nous de recevoir le mal de la main de Dieu?* Ce qui repond suffisamment à toutes les difficultez de ce genre, puisque nous devons avoir une foi implicite tant sur la Sagesse que sur la bonté de la Providence.

C'est ainsi que Dieu en agit à l'égard de Joseph, des malheurs de qui il se servit pour transporter son Pere & toute sa Famille en Egypte, & qu'il recompensa d'une maniere si glorieuse en l'approchant du Trône de Pharao.

Dieu a tenu la même conduite à l'égard de Jesus-Christ, qui, entant qu'Homme, étoit parfait & innocent, *qui ne fit jamais de mal, dans la bouche de qui on ne trouva jamais de fraude, qui alla de lieu en lieu en faisant du bien;* & que cependant il livra entre

entre les mains des *pécheurs*, afin que de ſa mort cruelle & ignominieuſe, reſultât la redemption du genre humain. Les ſouffrances des Prophêtes, des Apôtres & des Martyrs qui ont ſuivi leur Maitre à la trace ſanglante de ſa croix, nous fourniſſent une infinité d'exemples de la même vérité, & prouvent qu'il n'eſt nullement injuſte à Dieu de faire ſubir aux Hommes certains malheurs, lorſque ces malheurs peuvent produire des fins grandes & glorieuſes, & qu'il eſt très-avantageux aux Hommes d'être expoſez à des miſéres dont ils ſeront dedommagez par un Etre ſouverainement bon & puiſſant. Conſiderons donc Dieu comme Juge ſuprême & abſolu de l'Univers : un Juge ſouverain doit faire ce qui eſt juſte, mais il n'eſt point adſtreint aux régles & aux formalitez des Loix, comme les Miniſtres inferieurs de la Juſtice ; s'il recompenſe les bons & s'il punit les méchans, il peut le faire dans le temps, & de la maniere qu'il le trouvera bon : Dieu n'eſt ſoumis qu'aux ordres de ſa Sageſſe. Quand les Hommes ont merité qu'il les puniſſe, il peut retarder ou hâter ſa vengeance ; car il eſt, dans l'execution de ſes jugemens le maitre abſolu du temps, des lieux & des circonſtances. Tous les Souverains s'attribuent ce privilege, & certainement ce droit eſt inſeparable de la Sou-

veraineté. Ainsi c'est une objection déraisonnable contre la Justice de la Providence, de ce que Dieu ne remunére pas d'abord toutes les Actions vertueuses, & de ce que le crime n'est pas suivi d'une peine immediate: car une Justice Souveraine n'est pas obligée de tenir cette conduite. Ce que nous devons attendre de la Justice de Dieu, c'est que les bons seront recompensez, & les méchans punis: que les uns n'auront aucun sujet de se plaindre que leur recompense a été différée, ni les autres aucun lieu de se glorifier du delai de leur châtiment; & que le degré des peines & des recompenses suppléra à leur retardement. De tout ce que nous venons de dire touchant la Souveraineté de la Justice de Dieu, on peut aisément conclurre, que toutes les objections qu'on fait sur cette matiere, n'ont aucun autre fondement que notre ignorance par rapport à la Nature de cette Justice. Nous soumettons la Justice de la Providence aux régles de la Justice humaine, sans considerer que Dieu est le maitre Souverain de l'Univers, qu'il a une autorité qui est au-dessus de celle des Hommes, & que par consequent sa Justice est aussi superieure à la leur.

Parce qu'il est injuste aux Hommes d'opprimer l'innocence & de proteger le crime, ils croyent avoir raison de se plaindre contre

tre la Providence, quand les bons ſont dans le malheur & les méchans dans la proſperité ; mais Dieu qui à un droit abſolu ſur toutes ſes créatures, & qui peut faire ſervir aux ſages deſſeins de ſa Providence les ſouffrances des gens de bien, ou la proſperité des méchans, tire de la Souveraineté de ſon Empire des raiſons pour juſtifier toutes ces choſes.

2. Pour montrer d'une maniere plus demonſtrative encore que la Juſtice de la Providence eſt à couvert de blâme nous devons conſiderer la Nature du Gouvernement de Dieu dans cet Univers, & quels Actes de Juſtice ce Gouvernement exige. La Juſtice du Gouvernement doit être proportionée aux fins que le Gouvernement ſe propoſe: car tous les Actes de Juſtice ne ſont pas convenables à tous les temps: & c'eſt un reproche mal fondé contre, l'équitte de la Providence de ce que Dieu n'exerce pas certains Actes de Juſtice, qui n'ont pas un rapport juſte avec l'état preſent de l'Univers. La grande objection contre la juſtice de la Providence eſt que tous les gens de bien ne ſont pas recompenſez, ni tous les méchans punis dans ce monde ſuivant leurs œuvres: mais cette objection ne prouve rien pour ceux qui admettent le Dogme d'une vie à venir, je l'ai dit pluſieurs fois: la Terre que nous habitons n'eſt point un lieu de

jugement, mais un endroit d'épreuve & de discipline, dans lequel les bons sont mille fois en butte aux souffrances, non pas tant pour être punis de leurs pechez, qu'àfin d'exercer leur foi & leur patience & afin d'épurer leur vertu; & dans lequel les méchans sont tolêrez afin qu'ils se repentent, ou qu'ils deviennent des instrumens dans les mains de la Providence pour punir d'autres criminels, ou pour être eux mêmes des exemples remarquables & instructifs de *la colere de Dieu, contre les injustices & les impietez des Hommes.*

Il est important d'observer dans cet endroit, que la Justice de la Providence n'est autre chose que la Justice de son Gouvernement, qui doit être distinguée de cette Justice, qu'il exercera dans le dernier jugement. A present, pour gouverner le monde, la Providence doit le conserver, y continuer cette succession d'Hommes qui s'y trouve, & y maintenir tout dans l'ordre le plus sage qu'exige l'état actuel de toutes choses. La Providence de Dieu consiste dans ce soin universel qu'il prend de ses créatures, tant qu'il juge à propos de laisser à cet Univers sa forme presente; au lieu que détruire ce monde n'est pas proprement un Acte de Providence, mais de Jugement. Ainsi si nous considerons l'affreuse corruption qui se trouve sur la terre, & si la Justice de la Providence impose à

Dieu

Dieu la neceſſité de punir tous les Hommes à proportion de leurs crimes, chaque ſiecle ſera marqué par la deſtruction de la plus grande partie du genre humain. Notre terre ſeroit un vaſte deſert s'il n'étoit permis qu'aux gens de bien d'y vivre; mais depuis le déluge univerſel Dieu a renoncé à cette eſpéce de Juſtice. Alors en detruiſant tous les Hommes excepté Noé & ſes enfans, il deploya cette ſorte de vengeance, que certaines perſonnes croyent être la ſeule preuve d'une Providence, mais Dieu promit en même temps que quelque méchans que fuſſent les Hommes, il ne tiendroit plus une pareille conduite à leur égard. *Et l'Eternel dit en ſon cœur, je ne maudirai plus la terre à l'occaſion des Hommes. Car l'imagination du cœur des Hommes eſt mauvaiſe dès leur jeuneſſe. Eſt-je ne frapperai plus toute choſe vivante comme j'ai fait. Mais tant que la terre ſera, les ſemailles & les moiſſons, le froid & le chaud, l'été & l'hyver, le jour & la nuit neceſſeront point.* Geneſe VIII. 21. 22. Ainſi puiſque Dieu ne veut plus détruire cet Univers ni ſes coupables Habitans juſqu'au jour du jugement, il s'enſuit de là que tous les mechans ne peuvent point être punis ici bas ſur la terre, ſuivant qu'ils l'auroient merité par leurs crimes. Par conſequent la Juſtice de la Providence ne conſiſte pas à exterminer

tous les mechans dans ce Monde, ou à les y rendre tous miserables ; elle ne consiste pas non plus à recompenser tous les gens de bien par une félicité temporelle, ce qui, à considerer l'état present des choses, ne peut point se faire sans une suite continuelle de miracles; mais elle se propose de gouverner les mechans, & de proteger les bons ; de restraindre les passions des uns, de faire d'eux les instrumens & les executeurs de ses justes vengeances, pour aprendre aux siecles à venir à reverer & à craindre le pouvoir du Maitre de l'Univers ; de corriger les imperfections des autres, d'exercer leur foi par des épreuves, & d'épurer leur vertu par des malheurs. La Justice de la Providence consiste en ceci ; non pas que tous les bons seront heureux dans ce Monde; ni tous les mechans miserables ; mais que nonobstant tous les crimes qui se commettent dans ce Monde, tout s'y passera pourtant dans un ordre raisonnable, & que la terre sera un lieu suportable dans lequel on pourra vivre; que tous les mechans seront aussi souvent punis, & les bons aussi souvent recompensez, que l'exigera le sage Gouvernement de l'Univers ; qu'aucun Homme ne souffrira que ce qu'il merite, & que ce que Dieu lui juge être avantageux, s'il en veut faire un bon usage; & enfin, que de

de quelque prosperité que les mechans sembleront jouïr, il y en aura très-peu d'entr'eux qui sortent de ce Monde, sans remporter quelques marques plus ou moins manifestes de la vengeance Divine.

Tout ce que nous venons de dire revient à ceci, que Dieu est souverainement juste dans le Gouvernement de l'Univers; mais que ce Gouvernement n'exige point de lui les mêmes actes de justice, que le dernier Jugement qu'il exercera à l'égard du genre humain. Ainsi si nous considerons la Nature de la Justice Divine, qui n'est autre chose que la Justice d'un Maitre absolu & d'un Seigneur Souverain, & la difference qu'il y a entre Dieu envisagé entant que gouvernant, ou entant que jugeant le Monde, nous pourrons aisément répondre à toutes les objections qu'on fait contre la justice de la Providence.

Il reste encore une Question à éclaircir, à savoir comment notre systême s'accorde avec les idées que l'Ecriture nous donne de la Justice & de l'Equité de Dieu? Car cette Equité nous y est representée par l'amour qu'il a pour la droiture. C'est ainsi qu'il est dit Pseau. II. 7. *L'Eternel juste aime la justice; sa face regarde le droiturier.* Et souvent le Psalmiste marque qu'il est persuadé, que la faveur Divine est une suite necessaire de l'Equité de sa cause. Pseau.

XXXV. 19. *Que ceux qui me ſont ennemis à fauſſes enſeignes ne s'éjoüiſſent point ; que ceux qui me haiſſent, ne s'entreregardent point en ſe moquant de moi. Reveille toi, leve toi pour me faire juſtice ; mon Dieu, mon Seigneur, prens la défenſe de ma cauſe. Seigneur mon Dieu juge moi ſelon ton équité: que je ne ſois point un ſujet de joye à mes ennemis. Que tous ceux qui ſe rejoüiſſent de mes maux, ſoient couverts de honte & de deshonneur. Que ceux qui s'élevent inſolemment au deſſus de moi, ſoient accablez de honte & d'ignominie.* V. 23, 24, 26, 27. *Que l'Eeernel juge les peuples : Eternel fai moi ſelon ma juſtice, & ſelon l'integrité qui eſt en moi. Que la malice des méchans prenne fin ; affermis le juſte, voire toi qui ſondes les cœurs & les reins, ô Dieu juſte, mon bouclier eſt en Dieu, qui délivre ceux qui ſont droits de cœur, & qui ſe courrouce tous les jours contre le méchant. S'il ne ſe convertit il aiguiſera ſon épée: il a bandé ſon arc & il l'a agencé.* D'où le Prophête tire cette ſage concluſion : *Je celebrerai l'Eternel ſelon ſa juſtice, & pſalmodierai le nom de l'Eternel ſouverain.* Dans tous ces endroits l'Auteur ſacré fait conſiſter la juſtice de Dieu dans la conſtante protection qu'il accorde à la droiture. De même au Pſeau. IX. 8. 9. 10. *L'Eternel jugera le Monde en juſtice & fera droit aux peuples en équité. L'Eternel*

nel sera une haute retraite à celui qui sera foulé au tems qu'il sera en oppression. Ceux qui connoissent ton nom s'assureront en toi : car Eternel, tu n'abandonneras point ceux qui te cherchent. Il seroit aisé de multiplier les textes de ce genre, en alléguant tous ceux où Dieu se declare être un ennemi de l'injustice & de la violence, le protecteur des veuves, des orphelins, & en un mot de tous ceux qui le craignent ; mais on a tort de conclurre de ces passages qu'aucun Homme vertueux ne sera jamais opprimé. Que les gens de bien seront toujours dans la prosperité & les méchans dans la misere : car il est évident que ce n'étoit pas là l'état de l'Univers quand ces Cantiques sacrez furent composez, & que par consequent ce n'étoit pas aussi le sens qu'y vouloit attacher le Prophête.

Quel grand nombre de plaintes David ne repand-il pas contre ses ennemis, sur tout contre ceux qui étoient tels *injustement*? Pseau. LXIX. 4. *Ceux qui me haissent sans cause passent en nombre les cheveux de ma tête ; ceux qui me persecutent à tort se sont renforcez.* Et avec quelle ardeur n'implore-t-il pas la protection de Dieu contre eux ? *Eternel jusques à quand m'oublieras-tu continuellement ? Jusques à quand cacheras-tu ta face de moi ? Jusques à quand consulterai-je en moi-même, & angoisserai-je*

je mon cœur de jour ? Jusques à quand s'élevera mon ennemi contre moi? Pseau. XIII. 1. 2. Tout le Pseaume trente-septiême est une preuve démonstrative, que les méchans sont souvent heureux sur la terre. De même même le Pseaume LXXIII, nous fournit une ample description de la prosperité des méchans dans cette vie: *J'ai porté envie aux insensez en voyant la prosperité des méchans: car ils n'ont point de maux qui les entrainent à la mort; mais leur force est en son entier. Ils ne souffrent point les miséres humaines, & ne souffrent point comme les autres Hommes. Voici ceux qui sont méchans multiplient leurs richesses de plus en plus.* La prosperité des mechans, & les souffrances des bons, formoient du tems du Psalmiste, tout comme de nos jours, une difficulté dans la conduite de la Providence; c'est pourquoi il est certain que quelque chose qu'il dise de l'êquité de Dieu, de la protection qu'il accorde aux gens de bien, & de l'horreur qu'il a pour l'injustice; cela ne peut pas signifier, que Dieu veut toujours défendre les Hommes dans leurs justes droits, & faire prosperer ceux qui s'apliquent à leurs devoirs, car ce seroit aller directement contre une infinité d'experiences, & il seroit injuste de supposer le Psalmiste assez peu d'accord avec lui-même pour se plaindre d'abord que

les mechans ſont dans la proſperité, & les bons dans l'affliction ; & pour affirmer un moment après que le *juſte Juge de la Terre* veut toujours proteger l'innocence & punir les injuſtes oppreſſeurs : la conſtitution des choſes prouve auſſi que cette conduite eſt impoſſible ; car il ne peut pas y avoir d'injuſtes oppreſſeurs, s'il n'y a aucune perſonne innocente d'opprimée : c'eſt pourquoi il eſt certain que la Providence Divine doit permettre pendant un certain tems la proſperité de ceux qui oppriment l'innocence ; car s'il ne le permettoit pas, l'innocence opprimée ne pourroit recevoir aucun ſoulagement, ni les oppreſſeurs aucune punition. Et s'il ne repugne point à la Juſtice & à l'Equité de la Providence de permettre ces deſordres pour un tems, nous devons conclurre, qu'il dépend de la Sageſſe de la Providence, de fixer le tems de l'oppreſſion des bons, & de l'impunité de leurs oppreſſeurs.

Voici en un mot l'idée que nous donne l'Ecriture Sainte ſur cette matière.

1. Que comme Dieu lui-même eſt infiniment juſte & équitable, il aime auſſi à voir regner l'équité & la juſtice parmi les Hommes : qu'il haït la violence & l'iniquité : qu'il punira l'injuſtice ici bas ſur la terre, & qu'il y protegera l'innocence, autant que l'exigeront la nature & le but de

ſon

ſon Gouvernement. Et c'eſt ce que nous liſons dans pluſieurs endroits de nos Livres ſacrez: *Que la colére de Dieu s'embraſe tous les jours contre l'iniquité:* Qu'il eſt un *refuge*, un *ſanctuaire*, une *haute tour*, & un *rocher de defenſe*, pour ceux qui le craignent. Toutes ces expreſſions ne ſignifient point que chaque mechant en particulier ſera puni d'abord de ſa mechanceté; ni que chaque Homme de bien ſera toujours en ſûreté contre les attentats du crime & de la violence : car l'experience de tous les ſiecles prouve que cela n'a jamais été ainſi; & par conſequent ce ne peut pas là être le ſens des promeſſes & des menaces de l'Ecriture: mais leur but eſt d'établir aſſez la Juſtice de la Providence, pour en faire un ſujet de confiance aux bons, & de terreur aux mechans.

1. Tous les paſſages que nous venons d'alleguer ſignifient que dans le cours ordinaire de la Providence, quand il n'y a à conſiderer que l'équité ou l'injuſtice d'une cauſe, Dieu eſt porté à favoriſer la cauſe qui eſt juſte: car il peut y avoir des raiſons ſages pour leſquelles Dieu permette que la vertu ſoit opprimée pendant un certain tems; & nous devons toujours ſupoſer que lorſque cela arrive, de pareilles raiſons en ſont la cauſe, parce que nous ſavons certainement que Dieu n'aime point

à

à favoriser l'injustice: mais celui qui a une cause juste, peut dans d'autres choses mériter d'être puni, & alors Dieu est en droit de lui infliger une punition par le ministere d'injustes oppresseurs; ainsi le vice peut être quelquefois heureux, & la vertu en butte à l'infortune: mais quand d'autres péchez des Hommes ne suspendent pas la protection Divine par raport à une cause juste, la Providence fera surement une distinction visible entre l'équité & l'injustice.

C'est pourquoi 2. aucun Homme ne peut se promettre la protection de Dieu, que dans une cause tout-à-fait juste. Voilà précisément la raison pourquoi le Psalmiste, comme nous venons de le voir, plaide si souvent pour son innocence, & pour la droiture de sa cause; afin de porter Dieu à le sauver & à le défendre: car Dieu n'a promis sa protection sous aucune autre condition; & quand Dieu permet que l'injustice prospére, ce n'est point afin de favoriser la méchanceté, mais afin de rendre à l'avenir ceux qu'il châtie plus sages & plus vertueux. Ainsi si nous croyons que Dieu préside au Gouvernement de l'Univers, nous ne devons attendre sa faveur que lorsque nous marcherons dans le chemin de l'équité.

3. Par la même raison que la méchanceté peut être heureuse pendant un certain tems,

tems, aucun Homme injuste ne peut s'assûrer d'être à couvert de la vengeance Divine: les chatimens de Dieu ne suivent pas toujours immédiatement la violation de ses loix; mais sa colére se manifeste toujours contre le crime, & par consequent les criminels sont toujours en danger. *Le Dieu fort se courrouce tous les jours contre le méchant. S'ils ne se convertit, il aiguisera son épée: il a bandé son arc & l'a agencé. Il lui a apprêté des armes mortelles: il mettra en œuvre ces fléches contre ces ardens Persecuteurs.* Psea. VII. 11, 12, 13.

4. Quoique tous les bons ne soient pas recompensez, ni tous les méchans punis dans ce monde; la Providence Divine nous étale pourtant de nombreux exemples de sa Justice, tant par la protection qu'il accorde aux vertueux, que par les châtimens qu'il fait fondre sur les coupables.

Aucun Homme raisonnable ne peut revoquer en doute que, sans compter les miséres naturelles que le peché traine à sa suite, & qui en sont les effets necessaires, Dieu ne donne souvent des preuves atterrantes & marquées de sa vengeance aux scelerats d'un certain ordre, & qu'il n'accorde souvent des délivrances miraculeuses à ceux qui l'aiment, & qui se consacrent à son service. L'Histoire

re sacrée & profane, aussi bien que nos propres observations, peuvent nous fournir un grand nombre d'exemples de l'une & de l'autre de ces véritez ; ce qui suffit pour maintenir la Justice de la Providence, & pour expliquer les promesses & les menaces de l'Ecriture.

2. Pour mieux entrer dans l'idée que l'Ecriture Sainte nous donne de la Justice de Dieu, j'observe que la protection de la Providence n'y est jamais promise à une cause équitable & juste, mais seulement à ceux qui travaillent à régler leur vie sur les preceptes de la Justice & de l'équité. Cette remarque, qui n'est pas commune, quoiqu'elle soit fort naturelle & fort évidente, est d'une grande consequence dans la matiére que nous traitons.

Il nous est impossible de séparer un Homme juste d'avec une juste cause ; car autant qu'un tel Homme seroit engagé dans une cause injuste, il seroit injuste lui-même : mais si la protection de Dieu est promise à un Homme juste & non point à une juste cause, alors cette cause peut être opprimée, quand celui qui la défend n'a aucun droit à la protection Divine ; sans que cette conduite détruise aucunement la Justice de la Providence. Ce qui montre, comme je l'ai observé ci-dessus, qu'elle différence il y a entre l'équité du Gouverne-

nement qu'exercent entr'eux les Hommes. La Justice humaine considére les droits des Hommes, & dès que ces droits sont justes elle les conserve même aux méchans ; au lieu que la Justice Divine, qui est la Maitresse Souveraine & absoluë de tout l'Univers n'a aucun égard aux droits des Hommes dès que les Hommes meritent d'être punis. Dieu garde par devers lui cet Empire absolu sur toutes choses, afin d'en disposer à son gré. C'est pourquoi il menace le Peuple d'Israël par le Prophéte Osée, que puisque ils avoient consacré à Baäl, le vin, l'huile, l'or & l'argent qu'il leur avoit donnez. *Partant je reviendrai à prendre mon froment en mon tems, & mon vin en sa saison, & je retirerai ma laine, & mon lin, qui couvroient sa nudité.* Osée II. 9.

Le XXVI. Chapitre du *Levitique* contient les promesses & les menaces dénoncées au Peuple d'Israël, & les conditions des unes & des autres, qui sont l'accomplissement ou la violation des loix de leur Maitre. Entr'autres menaces, Dieu leur fait celle de les livrer entre les mains de leurs ennemis, qui les opprimeroient dans leur propre Païs ou qui leur feroient souffrir une dure captivité dans un Païs étranger. Par cette menace Dieu marque qu'il à un pouvoir Souverain sur tout ce qu'ils

qu'ils croyoient leur appartenir: car je suppose qu'aucun Homme sensé ne dira que les *Moabites*, les *Philistins*, ou les *Aramites*, eussent aucun droit de s'emparer du Païs de Canäan & de reduire en servitude le peuple d'*Israël*: *Nebuchadnezar* n'eut pas un droit plus legitime quand il détruisit la Ville & le Temple de Jerusalem, & qu'il emmena les Juifs en Captivité: cependant Dieu fut équitable dans la conduite qu'il tint à l'égard des Juifs quoiqu'il ne les défendit pas dans leurs justes droits, parce qu'ils avoient mérité le châtiment qu'ils éprouverent.

3. Nous devons observer aussi dans l'Ecriture que nonobstant la Justice de la Providence, & l'amour de Dieu pour l'équité & pour les gens de bien, par une autorité Souveraine il se reserve pourtant à lui même *la liberté* de chatier les bons, de mettre leur vertu à l'épreuve & de se servir de leurs souffrances pour faire éclatter sa gloire; nous devons distinguer avec soin les Actes de Justice d'avec ceux de Discipline, qui sont aussi differens entr'eux que l'est la Correction d'un Enfant d'avec l'exécution d'un malfaiteur. *L'Eternel châtie tout Enfant qu'il aime & il nous corrige, afin que nous soions Disciples de la Sainteté.* Des Hommes très-vertueux tombent quelquefois dans de grandes fautes qui leur attirent de sevéres corrections; non seulement afin de leur in-

ſpirer de l'horreur pour leurs fautes & de les rendre plus ſages à l'avenir, mais auſſi afin qu'ils ſervent d'exemple à d'autrès; & dans ces ſortes d'occaſions la repentance elle même, quoique le pardon lui ſoit aſſuré, ne garantit pas du chatiment temporel, comme nous le voions dans l'Hiſtoire de David; qui coupable d'adultére & de meurtre obtint le pardon de ſon crime, quoique Dieu ne voulut pas en relacher le châtiment, ce qui n'étoit pas tant un Acte de juſte vengeance que de Diſcipline neceſſaire. Ainſi puiſque des gens de bien peuvent avoir des vices cachez, que Dieu ſeul apperçoit, mais qui doivent pourtant être punis; il eſt injuſte de tirer de ces ſortes d'évenemens des objections contre la Providence, parce qu'on eſt frappé de la vüe d'un châtiment viſible, dont la cauſe eſt inconnue.

D'autres perſonnes vertueuſes ſouffrent pour *l'épreuve de leur foi, qui eſt plus précieuſe que l'or qui périt;* & montent par le chemin de la ſeverité & des obſtacles à un degré Heroïque de vertu. Toutes ces choſes peuvent être facilement conciliées avec l'amour de Dieu pour l'équité, puiſqu'elles en ſont des preuves: & ainſi des gens de bien peuvent pour un temps être expoſez aux ſouffrances, ce qui donne occaſion à cette plainte, que *toutes choſes aviennent également*

lement à tous; mais de pareilles corrections ne ſont pas proprement des Actes de Juſtice, mais de Diſcipline; ce ne ſont pas tant des châtimens que des leçons; de triſtes preuves de colére, que de touchantes marques d'amour.

4. Nous devons obſerver encor dans l'Ecriture, que Dieu exerce une autorité Souveraine, en rendant les mechans les objets de ſes jugemens. Il ne les punit pas d'abord qu'ils l'ont mérité; mais il leur ouvre quelquefois les *tréſors de ſa patience*, afin qu'ils ſe repentent: d'autrefois il les employe comme inſtrumens de ſa Juſtice, afin de punir d'autres coupables, ou de rendre plus pure encore la vertu de ceux qui l'aiment & qui le craignent; & quand il a tiré de leur miniſtére tous les uſages que ſe propoſoient ſa bonté & ſa sageſſe, il les deſtine pour ſervir de Triomphe à ſa juſte vengeance & d'exemple effraïant & inſtructif pour tout l'Univers; ce que nous voions clairement dans l'Hiſtoire de *Pharao* de *Sennacherib*, *d'Antiochus* & de quelques uns des plus grands perſecuteurs de la foi Chrétienne.

Ainſi j'ai montré, en quoi conſiſte la Juſtice de la Providence, tant par rapport à ſa nature que par rapport au but que Dieu ſe propoſe en Gouvernant le monde; j'ai taché auſſi de developper les idées que nos

Livres ſacrez nous donnent ſur cette matiere; ce qui ſuffit pour reſoudre toutes les objections qu'on pourroit nous faire.

Je n'ajouterai plus qu'une obſervation, c'eſt qu'il eſt évident par tout ce que nous venons de dire, qu'il faut nous garder de juger de la bonté d'une cauſe par ſon ſuccès; bien moins encore tirer de la perte d'une cauſe juſte un argument contre la Juſtice de la Providence. Car la Juſtice de Dieu ne l'oblige point à favoriſer toujours une juſte cauſe, quand d'ailleurs ceux qui défendent cette cauſe meritent d'être punis. Dieu peut chatier avec équité les mechans par le moyen d'oppreſſeurs injuſtes, car il eſt le maitre ſouverain de l'Univers, & il peut diſpoſer de ſes créatures au gré de ſon autorité abſolue, & de ſon infinie Sageſſe.

CHAP. VI.

De la Sainteté de la Providence.

Pour ſuivre l'ordre que nous nous ſommes preſcrit, nous devons expliquer la Sainteté de la Providence. Dieu eſt un Etre parfaitement Saint; & telle qu'eſt la nature de Dieu, telle doit auſſi être celle de ſon Gouvernement; c'eſt pourquoi David nous

nous assure que Dieu n'est pas seulement *juste dans toutes ses voyes*, ce qui désigne la Justice de sa Providence, mais qu'il est aussi Saint dans toutes ses œuvres. *Tu n'es point un Dieu fort qui prennes plaisir à la mechanceté: le mauvais ne sejournera point chez toi: les mechans ne subsisteront point devant toi; tu as toujours haïs tous les ouvriers d'iniquité: tu feras perir ceux qui profereront mensonge. L'eternel a en abomination l'Homme de sang & le trompeur.* Pseau. V. 5, 6, 7. Malgré des declarations si formelles, on fait sur cette matiere un grand nombre d'objections, qui paroissent à quelques personnes être d'une force à renverser absolument notre Systême. Afin donc d'y répondre, je vai expliquer avec le plus de netteté qu'il me sera possible.

1. Ce que la Sainteté de Dieu exige de lui dans le Gouvernement de l'Univers.

2. A quoi cette perfection ne l'engage point.

Et 3. quelles sont les choses qu'il est impossible de concilier avec la Sainteté de la Providence.

Par là nous pourrons voir si Dieu gouverne le Monde conformément à cette Sainteté qui lui est essentielle; si certaines difficultez que propose l'ignorance des Hommes prouvent quelque chose contre la Sain-

teté de Dieu; & s'il est juste d'attribuer à la Providence des choses incompatibles avec la Sainteté de la Nature Divine. Je croi que c'est à peu près tout ce qu'il faut examiner sur cette matiere.

1. La Sainteté du Maitre de l'Univers, dans le Gouvernement de Créatures raisonnables, & d'Etres libres, ne peut exiger autre chose de lui, que de commander la pratique de tout ce qui est Saint, & de défendre toutes sortes de méchancetez; d'encourager les Hommes à la pratique de la vertu, & de les détourner du crime, autant que le permettent la Sagesse de son Gouvernement, & la liberté des actions humaines.

Je ne sache pas qu'aucun Homme revoque en doute que Dieu ne fasse toutes ces choses: pour méchans que soient les Hommes, ce n'est pas faute de loix qui tendent à les porter à la Sainteté. *La loi de l'Eternel est entiere, restaurant l'Ame: le témoignage de l'Eternel est assuré, donnant sapience au simple: les mandemens de l'Eternel sont droits, réjoüissans le cœur: le commandement de l'Eternel est pur, faisant que les yeux voyent: la crainte de l'Eternel est permanente à perpetuité: les jugemens de l'Eternel ne sont que vérité, & se trouvent pareillement justes.* Pseau. XIX. 8, 9, 10. La grande plainte des Hommes, leur pretex-

te le plus ſpecieux, c'eſt que corrompus & foibles comme ils ſont, les loix Divines ſont trop ſaintes pour eux & trop difficiles à remplir.

La Sainteté des loix de Dieu eſt une preuve démonſtrative de la Sainteté de ſa Providence & de celle de ſon Gouvernement, ſoit qu'on conſidére ces loix comme un emblême de la Nature de Dieu, ſoit qu'on les regarde comme une déclaration de ſa volonté. La preuve devient plus forte ſi nous conſidérons les loix dont nous parlons, comme conſtituant la Nature & la volonté de Dieu, parce qu'elles ont une bonté éternelle & néceſſaire; car la Nature Divine doit être la régle du Gouvernement de ſa Providence : d'ailleurs les loix n'impoſent pas ſeulement aux Sujets la néceſſité d'obéïr; mais elles préſcrivent aux Souverains la maniere dont ils doivent gouverner; & il eſt inconteſtable qu'il y a autant de faute à un Prince d'exiger de ſon Peuple une obéïſſance arbitraire, qu'au Peuple de lui en refuſer une raiſonnable & légitime. Les Rois de la terre peuvent tomber dans de pareils égaremens; mais cela n'eſt pas poſſible à Dieu: par conſéquent les loix qu'il nous donne ſont les régles de la conduite de ſa Providence, & la Sainteté de ſes loix prouve celle de ſon Gouvernement.

Et certainement nous apercevons des

marques sensibles de cette vérité, dans les soins que Dieu employe pour nous détourner du vice, & pour nous encourager à la pratique de la vertu. C'est ce qui paroit par les magnifiques promesses qu'il a faites à ceux qui observeront ses loix, & par les menaces effraïantes qu'il dénonce à ceux qui les violeront, menaces qui embrassent également l'œconomie du tems, & celle de l'Eternité: mais ce n'est pas sur quoi je prétens insister pour le présent, parce que la plûpart des Hommes ne sont gueres frapez des promesses & des menaces, à moins qu'ils n'en voyent l'execution; & comme tout ce qui regarde une autre vie, est hors de la portée de leurs yeux, ils n'y sont pas autant sensibles qu'ils devroient l'être. Je vai donc m'attacher à examiner ici comment la conduite extérieure de la Providence tend à nous porter à la vertu, & à nous détourner du crime.

Tous ceux qui croyent que les miséres qui affiégent la Nature humaine sont les tristes effets du péché, ce qu'on ne sauroit revoquer en doute dès qu'on admet l'Ecriture Sainte, ou dès qu'on est persuadé qu'un Dieu juste & bon gouverne l'Univers, sont obligez d'avoüer que la Providence Divine a employé un assez grand nombre de moyens pour décourager les Hommes d'être méchans, puisqu'il est difficile de compter

ter tous les maux qui désolent la face de la terre: ces maux sont si grands & si nombreux qu'on a crû pouvoir en tirer un sujet de reproche contre la Providence: quoi que à la rigueur ils en prouvent la Justice & la Sainteté.

Suivant le Systême de l'Ecriture, la mort, & par consequent toutes les infirmitez de la Nature, les douleurs & les maladies, qui n'ont pas pour causes nos propres péchez, & que nous n'héritons pas immédiatement de nos parens, sont les effets du péché d'Adam, qui s'est rendu sujet à la mort, avec toute sa posterité, & à l'occasion de qui la terre a été maudite.

Pour ce qui regarde un grand nombre d'autres calamitez de la vie, elles ont visiblement leur source dans nos propres péchez ou dans ceux des autres. Comme par exemple, la disette, la pauvreté, la honte, les séditions, les changemens subits dans un Etat, les Révolutions soudaines dans le Gouvernement, la désolation de la famine, & les horreurs de la guerre. Qu'on fasse le long, & l'atterrant Catalogue de tous les maux qui regnent dans l'Univers, & l'on verra que c'est du péché que chacun d'eux tient la place qu'il y occupe. Que les Hommes soient bons, justes, charitables, ils ne tarderont gueres à

être heureux. Qu'Ils refrênent leur avarice, qu'ils repriment leur orgueil, qu'ils soient accessibles à la pitié, qu'ils s'aiment assez eux-mêmes pour vouloir être sages & vertueux; & leurs malheurs s'évanoüiront bientôt dès qu'ils auront eu soin d'en tarir les sources.

N'est-ce pas une preuve suffisante de la Sainteté de la Providence, que Dieu a disposé de telle manière la nature des choses, & les circonstances de notre vie dans ce Monde, que si les Hommes veulent être méchans, ils soient nécessairement misérables? Y a-t-il rien au Monde de plus puissant pour nous détourner du vice & pour nous engager à la pratique de la vertu, que de recevoir des preuves journaliéres & sensibles, que Dieu a attaché le bonheur aux pas de la vertu, & qu'il a fait de l'infortune le fruit de la rebellion. Il faut se ressouvenir que nous défendons dans cet endroit la Sainteté & non pas la Justice de la Providence, & que par conséquent les souffrances des gens de bien, que nous avons justifiées ci-dessus, ne fondent aucune objection dans cet Article. Elles nous fournissent au contraire une preuve éclatante de la Sainteté du Maitre de l'Univers.

La Sainteté de Dieu exige de lui qu'il inspire aux Hommes de l'éloignement & de l'hor-

l'horreur pour le crime: or cet effet n'eſt jamais produit d'une maniére plus efficace que lorſque nos maux viennent de la méchanceté des autres. Des perſonnes qui regardent d'un œil de complaiſance leurs propres vices, pendant qu'ils en goûtent les plaiſirs & les avantages, aprennent à les haïr, à les condamner & à les punir, quand ils ſouffrent par la mechanceté des autres: quand leurs biens leurs ſont ravis par la violence, ou leur honneur fletri par la calomnie, ils ſentent d'une maniere bien plus perſuaſive l'injuſtice de la calomnie & de la violence, & ils condamnent ces vices en eux mêmes, quelque penchant qu'ils ayent d'ailleurs à les commettre. C'eſt ſur ce principe qu'eſt fondé le Gouvernement humain, qui tend à faire obſerver aux Hommes certaines régles d'ordre & à tenir en bride leurs paſſions: car ſi les Hommes ne ſouffroient pas des pechez des autres, je ſuis perſuadé que les loix affoiblies par le peu d'intérêt qu'on auroit à leur conſerver toute leur vigueur, ne s'armeroient que foiblement pour punir & pour reprimer le crime. C'eſt pourquoi la Providence de Dieu ne pouvoit pas nous donner un motif plus puiſſant pour nous détourner du vice, qu'en nous faiſant ſentir tout ce qu'il y a de mauvais dans cette diſpoſition, en le faiſant ſentir, dis-je, par la conduite injuſte

que les vicieux tiennent à notre égard ; car ſi tous les Hommes étoient convaincus, que les miſéres de la vie naiſſent du péché, & que le ſeul chemin de la vertu méne au bonheur, quel argument plus puiſſant la Providence peut elle nous offrir poor nous rendre ſages & vertueux ?

Il y a une autre ſorte de calamitez, que tous ceux qui admettent le Dogme d'une Providence, ne ſauroient ramener à aucune autre cauſe qu'à la juſte vengeance que Dieu déploye ſur un monde coupable. Telles ſont les Peſtes, les Famines, les Déluges, les Tremblemens de Terre, qui ont ſouvent bouleverſez de grandes Villes, & pluſieurs autres accidens lorſqu'ils agiſſent d'une maniere ſi extraordinaire qu'on en doit ſuppoſer l'effet dirigé par une main puiſſante & inviſible.

De pareils évenemens ſont expreſſement attribuez à Dieu dans nos Ecritures.

Cependant, comme je l'ai obſervé ci-deſſus pour renverſer notre Syſtême, il ne ſuffit pas de trouver quelques cauſes immediates & naturelles des évenemens que nous venons d'indiquer : car tout Homme qui admet une Providence, ne croit pas pour cela que Dieu faſſe directement toutes choſes par ſon pouvoir, ſans employer le miniſtére des cauſes ſecondes, ſoit qu'on entende par ces cauſes, les Etres

Phy-

Physiques, les Agens libres, ou bien ce que nous appellons les Accidens; mais il est simplement persuadé, que Dieu gouverne toutes les causes secondes, afin qu'elles produisent les effets auxquels il les destine; que toute la Nature docile se meut à son commandement, que *feu & grêle, neige & vapeur, vent & tourbillon exécutent sa parole:* Pseau. CXLVIII. 8. Que les bons & les méchans exécutent avec une égale soumission les ordres de sa Providence; que ce qui nous paroit être un parfait hazard; est dirigé par une profonde Sagesse; & qu'ainsi quelques maux que nous souffrions, & quelle qu'en soit la cause à nos yeux, nous devons les faire ressortir à la Providence, principalement quand ce sont ces sortes de maux que l'Ecriture lui attribue, d'une façon plus particuliére: mais sans m'étendre davantage là-dessus, il me suffit d'avoir démontré la Sainteté de la Providence; en faisant voir que les choses sont arrangées dans l'Univers de la maniere la plus propre à encourager la vertu & à refréner le vice: & il faut observer ici, que les preuves que nous alléguons sont directes & positives; qu'il n'y a aucun Homme qui n'en puisse sentir l'évidence, & que par consequent de simples difficultez sont incapables de les renverser: car nos connoissances sont si bornées, que parmi les plus certaines, il

y

y en a un grand nombre, qui sont susceptibles d'objections, auxquelles il ne nous est rien moins qu'aisé de répondre: mais qu'une preuve positive nous fournit de plus fortes raisons de croire une chose, que cent objections contraires de la revoquer en doute: parce que dès que nous avoüons l'imperfection de nos lumieres sur un certain sujet; nous ne sommes nullement obligez d'abandonner ce que nous en savons démonstrativement, sous pretexte qu'une partie de ce sujet est liée à d'autres matieres que nous ignorons.

Considerons maintenant à quoi la Sainteté de Dieu ne l'engage pas, dans son Gouvernement de l'Univers. Je ne ferai mention ici que d'une seule difficulté, qu'on fait contre la Sainteté de la Providence: cette difficulté est tirée du grand nombre de crimes qui se commettent tous les jours; si l'empire que le péché exerce dans l'Univers détruit absolument la Sainteté de Dieu, j'avoüe que l'objection est sans replique; car on ne sauroit nier que les Hommes ne soient très-méchans: mais c'est une injuste consequence, de vouloir conclurre que Dieu n'est point Saint, parce que nous sommes éloignez de l'être. Cette espèce de contrarieté porta autrefois les Manichéens à admettre deux principes de toutes choses, l'un bon, & l'autre mauvais; parce qu'ils croyoient qu'il étoit impossible qu'un Etre

bon

bon souffrit que le mal entrât dans le monde.

Pour démeler ce Sophisme en peu de mots, il faut faire attention que lorsque nous disons que Dieu a permis le peché, nous entendons par là les Actes internes de peché, ou bien les externes.

1. Les Actes internes de peché ne sont autre chose que le choix de la volonté, qui se détermine pour ce qui est criminel & défendu. Par consequent pour que Dieu ne permit point le peché, il faudroit qu'il empêchât les Hommes de vouloir & de choisir une chose; qui fût contraire aux loix, qu'il leur a prescrites; c'est-à-dire, qu'il anéantit leur liberté en les gouvernant toujours par un pouvoir superieur & irresistible; mais ce Systême est-il raisonnable? L'idée d'un Gouvernement exact infere-t-elle la destruction de la Nature des Etres qu'on gouverne? J'avoüe que ce seroit-là la plus sûre métode de bannir le crime de l'Univers; mais ce seroit en exiler en même tems la Sainteté; car avec la liberté s'évanouissent également le bien & le mal, & alors ce qu'on propose comme un reméde deviendroit un mal plus grand & plus incurable.

Il est certain que Dieu dispose souvent de la liberté des Hommes d'une maniere absolue; qu'il influe sur leurs conseils, qu'il

qu'il leur fait naitre de nouvelles pensées, qu'il excite les bons à faire de grandes Actions, qu'il fait agir d'invisibles ressorts pour réstreindre les passions des méchans; mais dans toutes ces occasions il ne rend pas les Hommes meilleurs; mais il les emploie simplement comme exécuteurs des desseins de sa Providence, comme je l'ai montré plus au long ci-dessus.

Et je ne vois rien dans tout ceci que ne puisse faire avec raison le sage & puissant Maitre de l'Univers. Car quoique Dieu ait rendu l'Homme un Etre libre, il ne l'a pas laissé pour cela entierement à sa propre direction, mais quand il le juge à propos, il peut le faire agir d'une maniere directement opposée au choix de sa volonté, & au Despotisme de ses passions. Il en est de même dans le monde naturel; quoique Dieu ait doué toutes ses créatures de certaines proprietez naturelles, & que dans le cours ordinaire de la Providence il leur permette de produire leurs effets, il s'est néanmoins reservé une autorité Souveraine sur la Nature, pour en renverser à son gré les loix, ou en suspendre les influences; & puisque Dieu fait cela dans le monde Physique, je n'apperçois aucune raison pourquoi il ne pourroit pas faire la même chose dans le monde Moral, quand la bonté du Gouvernement de l'Univers l'exige.

Cet-

Cette conduite eſt ſouvent très-juſte; mais ce n'eſt pourtant pas celle que Dieu tient d'ordinaire à l'égard des Hommes; parce qu'il ne ſeroit pas plus convenable à ſa Sageſſe, de diriger toujours leur volonté par un pouvoir ſuperieur, que de gouverner la Nature par une ſuite non interrompue de miracles.

Et ſi le Gouvernement naturel des Hommes, conſiderez comme Agens libres, exige que Dieu leur permette de ſe conduire par choix, la permiſſion du peché ceſſe d'être une objection contre la Sainteté de la Providence : particulierement ſi nous prenons garde que Dieu donne aux Hommes une portion ſuffiſante de ſa grace pour qu'ils puiſſent reſiſter à leurs paſſions, & s'attacher à la pratique de leurs devoirs.

Quoique nous ignorions la maniere dont le St. Eſprit agit ſur nos ames, nous ſavons pourtant que *Dieu produit en nous le vouloir & le parfaire ſelon ſon bon plaiſir*, & qu'*il donne ſon St. Eſprit à ceux qui le lui demandent*, afin d'être en eux le principe d'une vie ſpirituelle : & les méchans eux-mêmes, s'ils veulent être de bonne foi, avouëront, qu'il leur arrive mille fois d'être obligez de ſurmonter des obſtacles interieurs avant que de pouvoir ſe livrer à leurs paſſions : c'eſt ce qu'éprouvent ſur tout ceux qui n'ont fait encor que les premiers pas d'une car-

riere criminelle. Les uns arrêtez pendant quelques momens par la honte ; d'autres émûs par la pitié, d'autres enfin touchez d'un ſentiment naturel de générosité, par leur trouble & par l'agitation de leur conſcience, rendent à la vertu des Hommages involontaires. C'eſt par le ſecours des moyens que nous venons d'indiquer, que Dieu tache d'engager les Hommes à l'amour de la vertu ; mais après tout, s'ils veulent être méchans, & reſiſter aux plus preſſans motifs, il n'en peut retomber aucun blâme ſur la Sainteté de la Providence.

2. Pour ce qui regarde les Actes externes de peché, il faut avoüer que Dieu permet qu'il s'en commette un grand nombre; comme par exemple, des meurtres, des Adultéres, des parjures.

Dans un Gouvernement humain ce ſeroit une très-grande faute de ſouffrir de pareilles choſes, ſans les punir ; mais il n'en eſt pas de même dans le Gouvernement que Dieu exerce : pour en ſentir la différence, il eſt neceſſaire de remarquer:

1. Que Dieu ne peut pas empêcher toujours la commiſſion d'un crime par un Acte immediat de ſon pouvoir, ſans renverſer à tout moment les loix de la Nature.

Je n'ignore pas que lorſque *Jerobobam* *éten-*

étendit sa main, afin qu'on saisit l'Homme de Dieu qui avoit Prophetisé contre l'Autel de Bethel, sa main devint séche, tellement qu'il ne la pût point retirer à soi. 1. Rois XIII. 4. & que Hosias, pour avoir usurpé l'emploi *de bruler du parfum à l'Eternel*, fut incontinent frappé de lêpre. II. Chron. XXVI. 19. Mais cette conduite, qui est quelquefois d'un excellent usage, n'auroit plus le même caractére de Sagesse en dévenant trop frequente; alors ce ne seroit plus gouverner l'Univers, mais proprement le juger & le détruire.

2. Quoique Dieu n'empêche pas par son pouvoir immediat les Hommes de commettre un grand nombre de crimes, il ne laisse pas de mettre des obstacles à leur méchanceté, en se servant des voyes humaines. C'est dans ce dessein, qu'il nous commande, non seulement de ne pas faire du mal, nous mêmes; mais aussi par nos conseils & par notre autorité de refréner, autant qu'il nous est possible la mechanceté des autres. Ce qui montre combien les Hommes sont tenus de reprimer ces sortes de pechez, auxquels Dieu n'est point obligé d'opposer la force de son pouvoir surnaturel.

3. Il est certain, que quand Dieu permet qu'un peché actuel se commette, cette conduite ne fait pas plus de tort à la Sainteté de la Providence, que s'il per-

mettoit ſimplement aux Hommes de former des reſolutions criminelles, quoiqu'après cela ils ne les executaſſent point: les Actions externes peuvent renfermer un mal Phyſique, ou bien un mal qui ruine en partie le bonheur général de la Societé, mais le mal Moral à ſa ſource dans le choix & dans la détermination de la volonté. C'eſt pourquoi la permiſſion ou l'empêchement des Actes externes de peché ne concernent pas tant la Sainteté que la bonté & la Juſtice de la Providence: car s'oppoſer à la commiſſion d'un crime, n'eſt nullement effacer ce qu'il y a de coupable dans la diſpoſition du criminel; mais c'eſt prevenir le tort que les autres Hommes en auroient ſouffert.

4. Dieu peut avoir de très-ſages raiſons pour ſouffrir que les Hommes commettent des pechez externes, afin de faire de ces pechez des Actes de Jugement & de vengeance, ou bien de correction & de Diſcipline. Car comme Dieu punit très-rarement les méchans, & qu'il corrige rarement les bons par un Acte immediat de ſon pouvoir; & que d'ailleurs rien n'entre mieux dans la nature & dans l'exercice d'une Providence que les châtimens & les corrections, il eſt très-juſte & très-convenable à la Divinité de faire des pechez des uns, des le-

çons

çons de ſeverité & d'épreuve pour les autres.

5. Conſiderons combien de fins ſages Dieu peut ſe propoſer en permettant le peché : comme de rendre le crime infame & haïſſable, par la vuë des malheurs qu'il traine à ſa ſuite, & de mettre les criminels en butte à la honte & à la douleur, afin d'effrayer par-là les coupables imitateurs d'une pareille conduite.

Ce n'eſt pas tout: Dieu tire ſouvent des pechez des Hommes, de puiſſans ſecours pour l'avancement de ſa gloire, & pour le bonheur du genre humain, vérité, dont il ſeroit facile d'alléguer un grand nombre de preuves, ſi elle n'étoit pas aſſez évidente par elle-même. Ainſi il y auroit de l'injuſtice à blâmer la conduite de la Providence, lorſqu'elle tire le bien du mal, & remplit par-là les ſages deſſeins qu'elle ſe propoſe.

6. C'eſt dans cette vuë que Dieu empêche la commiſſion d'une Action mauvaiſe, toutes les fois qu'il veut prevenir les maux & les inconveniens qui pourroient reſulter d'une telle Action. La deſtruction générale dans laquelle Haman ſe propoſoit d'envelopper tous les Juifs, arrêtée; les attentats ſecrets qu'on forme quelquefois contre la vie des Princes, devoilez; les trames ſourdes qu'on ourdit ſouvent contre la liberté des Etats & la Paix de l'Egliſe, éclaircies; prou-

vent, que Dieu réstreint mille fois la fureur des méchans, & qu'à considerer la grandeur & l'étenduë de la corruption du genre humain, Dieu arrête plus les effets de nos passions, qu'il ne leur permet de déployer leur funeste efficace.

3. La Sainteté de la Providence n'est en aucune façon comptable de toutes les choses qui d'ailleurs peuvent être conciliées avec la Sainteté de son Gouvernement.

Ainsi puisque la permission du peché ne prouve rien contre cette Sainteté, il ne peut y avoir sur cette matiere aucune objection raisonnable, à moins qu'on ne démontre que Dieu est l'Auteur & la cause du peché: c'est-à-dire, que par une influence secrette il précipite les Hommes dans le crime: pour établir une thése si extravagante, il faut la fonder sur le sentiment & sur l'experience, sur la raison, ou bien enfin sur la revelation.

Pour ce qui regarde le sentiment & l'experience, ces deux choses ne prouvent rien: car aucun Homme ne se trouve entrainé vers les objets de la cupidité que par la force imprudente qu'il donne à ses propres passions. *Chacun est tenté, quand il est attiré & amorcé par ses propres Convoitises.* St. Jaques I. 4. Ceux là mêmes qui taxent la Divinité d'incliner le cœur des Hommes au mal, avouent en même tems, qu'il

qu'il le fait par une influence ſi ſecrette qu'il nous eſt impoſſible de la diſtinguer des operations de notre Ame, & ainſi ils confeſſent, ſans le vouloir, qu'ils admettent un Syſtême ſi injurieux à la Divinité, moins pour en avoir ſenti l'évidence, qu'afin de trouver quelque excuſe à leur conduite.

Chaque Homme ſent quels ſont les objets qui le tentent. L'un ſe trouve ſenſible aux charmes de la volupté; l'autre ébloui par l'éclat des richeſſes, leur ſacrifie ſon repos & ſa tranquillité; l'autre enfin brigue les emplois éminens parce que ſon imagination eſt ſaiſie par le faſte des honneurs; mais il n'y en a aucun qui n'éprouve, qu'il ne tient qu'à lui de reſiſter à ces tentations, & de ſe rendre aux loix de ſon Souverain Maitre & au Dictamen de ſa Raiſon. Après cela les Hommes peuvent-ils avoir le front de rendre la Divinité comptable de leurs pechez, puiſqu'un des grands obſtacles, qui s'oppoſent à leurs paſſions, eſt la conviction & les reproches de leurs propres conſciences? Il faut renoncer à toute évidence, ſi l'on ne convient pas que ces ſentimens d'horreur pour le crime, que Dieu a gravez dans nos Ames, auſſi bien que nos ſentimens de vénération pour l'équité &

pour la Justice, prouvent la Sainteté de Dieu & celle de sa Providence.

Si nous consultons les notions générales de bon sens qu'ont tous les Hommes, nous verrons qu'il est impossible que Dieu engage ou force les Hommes au crime. Il n'y a personne qui ne convienne que la Sainteté est essentielle à la nature Divine, & la Raison nous apprend qu'un Etre Saint ne peut pas être l'Auteur du peché, ni ne sauroit punir avec Justice des créatures coupables, qu'il auroit contraintes de devenir telles c'est ce que l'Ecriture nous dit en termes exprès. *Quand quelqu'un est tenté, qu'il ne dise point je suis tenté de Dieu: car Dieu ne peut être tenté de maux, aussi ne tente-t-il personne.* Jaques I. 13. D'ailleurs toutes les loix, les promesses flatteuses, les atterrantes menaces, les vives exhortations, les reproches sanglans, les plaintes touchantes que nous trouvons dans nos livres sacrez, pour peu qu'elles signifient quelque chose, supposent necessairement que les Hommes sont libres; & que bien loin que Dieu porte les Hommes au mal, il fait tout ce qui est convenable à un Etre Saint pour leur en inspirer une salutaire horreur: il me semble que lorsque l'on donne des preuves si directes & si positives de la Sainteté de la Providence, le Systême contraire n'est pas susceptible de preuves du même genre. Des con-

consequences éloignées & incertaines, des notions confuses & imparfaites touchant la nature des choses, quelques expressions peu claires de l'Ecriture, ne sont pas en droit d'obscurcir une évidence aussi lumineuse, que celle qui est répandue sur cette matiere; de même que les difficultez qu'on peut former sur la nature du mouvement, ne sont pas une raison suffisante pour le revoquer en doute, puisque nous appercevons tous les jours mille corps qui se meuvent. Les objections qu'on fait contre la Sainteté de la Providence sont précisement de cette espêce; je ne ferai qu'indiquer les principales

1. Ceux qui travaillent à aneantir la liberté des Actions humaines, tirent un Argument assez plausible de la préscience de Dieu par rapport à tous les évenemens futurs. Que Dieu sache parfaitement tout ce qui doit arriver, aucun Homme raisonnable ne l'a jamais revoqué en doute; les Propheties démontrent cette vérité avec la derniere évidence; car celui qui peut prédire les choses, doit incontestablement les prévoir: nos adversaires concluent de là, que ce qui est prévu avec certitude doit arriver necessairement, & que par consequent tous les évenemens futurs sont necessaires; or comme les pechez sont du nombre de ces évene-
ne-

nemens, & que Dieu eſt la cauſe de cette neceſſité, il doit l'être auſſi des pechez des Hommes.

Je répons, en avouant que rien ne peut être prevu avec certitude que ce qui arrivera infailliblement; mais je nie que tout ce qui arrivera certainement doive avoir pour cela une cauſe neceſſaire: car nous voyons dix mille effets qui produits par des cauſes contingentes ou libres, exiſtent actuellement quoiqu'ils auroient pû ne jamais exiſter. Il y a une grande différence entre la certitude & la neceſſité d'un évenement. Une cauſe neceſſaire produit ſeule des effets du même genre, mais un évenement d'ailleurs certain peut être produit par une cauſe libre; ainſi la préſcience de Dieu prouve ſimplement la certitude & non pas la neceſſité de certains évenemens: & ainſi Dieu peut prévoir les crimes que commetront les Hommes ſans les forcer à être criminels. A bien examiner les choſes; la préſcience n'impoſe pas une plus grande neceſſité à ce qui eſt prévu que nos connoiſſances ne le font à tout ce que nous connoiſſons; & la connoiſſance d'un effet n'en eſt point la cauſe, bien moins encor la cauſe neceſſaire. Dans un grand nombre de cas, à proportion de notre habileté à démêler les caractéres des Hommes, nous pouvons predire avec plus ou moins de certitude, comment ils agiront dans

dans de certaines circonſtances, & ſi nous les connoiſſons un peu à fond il arrivera très-rarement que nous nous trompions: car quoique les Hommes agiſſent avec liberté, leurs actions pour cela ne ſont rien moins qu'arbitraires.

Ainſi ſi nous ſavions d'avance avec certitude tout ce que les Hommes feroient, en feroient ils moins pour cela des Agens libres?

De ſavoir maintenant de quelle maniere Dieu, prévoit les évenemens produits par les cauſes les plus contingentes, c'eſt ce qui nous eſt impoſſible; mais n'eſt-il pas évident qu'un Etre, qui a des connoiſſances infinies, doit tout prevoir, puiſque des Hommes, qui ont de l'intelligence & de la pénétration, quoique leurs vües ſoient extrêmement bornées peuvent néanmoins prédire avec un grand degré de probabilité, pluſieurs évenemens qui dépendent de cauſes libres. J'avouë que ſi nous diſions, comme le font certaines perſonnes, que Dieu prévoit toutes choſes, parce qu'il les a toutes decrétées, nous ne ſaurions refuſer d'admettre une néceſſité fatale; & même dans cette ſuppoſition, ce n'eſt pas la préſcience, mais les decrets de Dieu qui forment cette néceſſité.

La fauſſeté de ce Syſtême paroit par tous

tous les passages de l'Ecriture Sainte, qui en établissant la liberté des Hommes, les exhortent à en faire un usage raisonnable, & qui pour cet effet mettent devant leurs yeux *la mort & la vie, afin qu'ils choisissent.* Ainsi quelque difficulté qu'il y ait à concilier la préscience avec la liberté; la liberté & la nécessité sont plus difficiles à concilier encore, & par consequent si les Hommes agissent librement, ils ne sont point necessitez; & si Dieu prevoit ce que les Hommes feront, & que les Hommes d'ailleurs soient libres, alors, la liberté & la prescience, quoique nous n'appercevions pas la liaison, qu'il y à entre ces deux choses, nous paroissent démontrées d'une maniere inconstable.

2. Une autre objection qu'on fait contre la Sainteté de la Providence, se tire de ce que Dieu ne prévoit pas seulement; mais aussi qu'il décrete certains événemens qui doivent arriver par les péchez des Hommes; & que par conséquent, du moins dans ces cas-là, il doit avoir aussi décreté les péchez. Nous avons là-dessus un exemple remarquable dans la mort du Sauveur du Monde: jamais il ne se fit une action plus criminelle, & cependant Saint Pierre dit aux Juifs que, *Jesus ayant été livré par le conseil défini & par la Providence de Dieu, avoit été pris, mis en croix, & avoit souf-*

fert

fert la mort par les mains des méchans. Actes II. 23. Mais si nous considérons avec attention les mots du texte, nous pourrons facilement resoudre la difficulté. Car Saint Pierre ne dit pas que cette mort arriva *par le conseil déterminé de Dieu ;* mais que par *ce conseil* le Rédempteur des Hommes fut *livré entre les mains* des Juifs. Ainsi, quoi que Dieu ait résolu que Jesus-Christ souffriroit la mort de la Croix, il n'auroit pas décreté pour cela, ni la trahison de Judas, ni la coupable fureur des Pharisiens, ni enfin l'injuste condamnation de Pilate; il avoit simplement prévû ces choses, & résolu de les permettre, afin de remplir l'auguste plan qu'il avoit formé pour la Rédemption du genre humain: & il n'y a rien dans tout cela qui soit indigne de Dieu, ou peu convenable à la Sainteté de la Providence.

3. Il y enfin d'autres objections qui doivent leur origine à certaines expressions obscures de nos Livres sacrez, qui étant prises dans un sens trop rigoureux & trop litteral, semblent faire Dieu en quelque sorte la cause efficiente des péchez des Hommes.

Mais à moins qu'on ne veuille faire tomber l'Ecriture en contradiction avec ellemême, il est certain que ces passages sont mal entendus ; parce que toutes les notions

tions que nous avons de la Divinité, la nature & le génie de la Religion, & presque tous les autres textes de la Bible, prouvent le contraire d'une maniére directe, ou du moins par des conséquences nécessaires. Posons maintenant que nous ne saurions donner une explication satisfaisante des passages en question, n'est-il pas plus raisonnable de conclurre que cela vient de notre ignorance sur les façons de s'exprimer d'une langue étrangére, que d'attribuer à ces textes un sens manifestement contradictoire avec celui que nous sommes forcez de donner à une infinité d'autres?

Mon dessein n'est pas de me borner à cette réponse: je prétens examiner d'une maniére un peu plus particuliére les endroits de nos Livres sacrez qu'on nous oppose. Le premier endroit qu'il faut expliquer, est celui où l'endurcissement du cœur de Pharao est attribué à Dieu: Exod. IV. 21. Pour bien entendre ceci il faut faire attention à plusieurs choses.

L'endurcissement du cœur est une expression methaphorique, qui marque qu'on est parvenu à un certain dégré d'obstination, où les motifs les plus touchans n'ont plus la force d'émouvoir; & ainsi, endurcir le cœur, signifie, lui donner ce degré de dureté qui le rend absolument insensible. Mais il peut y avoir plusieurs moyens d'endur-

durcir le cœur des Hommes dont quelques-uns ſont très-juſtes & très-ſaints : & avant que d'accuſer la Providence ſur cette matiére, nous devons peſer exactement toutes les circonſtances dans leſquelles Dieu endurcit tel ou tel Homme.

Nous devons obſerver ici que les Hommes qui auparavant ſe ſont endurcis eux-mêmes, ſe ſervent des occaſions du Monde les plus indifférentes, & même d'occaſions qui rendroient d'autres Hommes meilleurs, ils s'en ſervent, dis-je, pour porter plus loin encore leur endurciſſement; c'eſt dans ce ſens qu'il eſt dit que *Pharao endurcit ſon cœur*; & il faut expliquer cette action de la même maniére lors qu'elle eſt attribuée à Dieu. Dieu endurcit les Hommes lorſqu'ils tournent ſes bienfaits contre lui; & lorſqu'ils s'en ſervent comme d'un bouclier pour repouſſer & rendre inutile tout ce qui pourroit les toucher ou les émouvoir. Saint Paul attribue ce déteſtable caractére aux Juifs de ſon tems; Rom. II. 4, 5. *Mépriſes-tu les richeſſes de ſa bonté, de ſa patience & de ſa longue attente, ne ſachant pas que ſa benignité te convie à la repentance? Mais par ta dureté, & par ton cœur qui eſt ſans repentance, tu amaſſes ſur toi la colére, pour le jour de la colére & de la déclaration du juſte jugement de Dieu.* Voilà de quelle maniére Dieu endurcit

le cœur de Pharao, ou plutôt que ce Roi s'endurcit lui-même en se confirmant dans son impenitence à la vue des choses, qui naturellement devoient le faire rentrer en lui-méme; & Dieu prévoiant que ce seroit là l'effet des miracles atterrans qu'il alloit opérer, ne dit pas, je veux forcer le cœur de Pharao à s'endurcir; mais je veux faire en présence de Pharao des merveilles, dans lesquelles je sai que son cœur endurci & corrompu puisera encore de nouveaux dégrès de corruption & d'endurcissement. Car ce n'est point une raison suffisante dans la conduite de Dieu, ni dans celle des Hommes, de ne point exercer des actes de justice, de sagesse, & de bonté, parce que des scélérats obstinez en tireront l'affreux prétexte d'être plus scélérats encore.

Quelques-uns des miracles operez par Moyse furent imitez par les Magiciens, comme de changer leurs verges en serpens, l'eau en sang, & de couvrir de grenouilles le Païs d'Egypte; mais quand cette derniere playe devint insuportable à Pharao; & qu'à la priére de Moyse, Dieu l'en délivra, alors l'Ecriture observe expressément, qu'*ayant du repit il endurcit son cœur*. Exod, VIII. 25. Il en fut de même dans les calamitez suivantes qui fondirent sur lui; *dès qu'il avoit quelque relache, il s'en retournoit à mal faire;* jusqu'à ce que la mort

mort de tous les premiers nez produisit l'effet que le premier de tous les chatimens que Dieu avoit fait fondre sur lui auroit dû produire.

Enfin Dieu endurcit le cœur de Pharao en le plaçant dans des circonstances qui lui inspirérent le dessein de poursuivre & d'exterminer les Enfans d'Israël. *Et l'Eternel parla à Moyse, disant: Que les Enfans d'Israel se détournent de leur chemin, & qu'ils campent près de la mer. Alors Pharao dira, ils sont embarrassez dans le Païs; le Desert les a enfermez. Et j'endurcirai le cœur de Pharao, & il vous poursuivra: or on avoit raporté au Roi d'Egypte que le Peuple s'enfuyoit. Et le cœur de Pharao & de ses serviteurs envers le Peuple fût changé: & ils dirent, qu'est-ce que nous avons fait, que nous avons laissé aller Israel, tellement qu'il ne nous servira plus?* Exode XIV. 2, 3, 4, 5.

La nouvelle de la fuite d'un Peuple qui avoit été leur esclave; la persuasion qu'il se seroit égaré dans le desert, fit oublier bientôt à Pharao & à ses Sujets tous les maux qu'ils s'étoient attirez en persecutant un Peuple protegé par le Maitre de l'Univers, ils ne songerent qu'à la liberté dont alloient joüir les Enfans d'Israël, & Dieu se servit de ce moyen afin d'être *glorifié en Pharao & en toute son armée.* Voilà quel-

le est l'idée que l'Ecriture nous donne sur cette matiére, qui, à ce qui me semble, ne renferme rien qui ne soit convenable à la Sagesse & à la Sainteté de l'Etre suprême; car quoique la Sainteté de Dieu l'empêche de forcer les Hommes au crime, cependant quand les Hommes ont porté l'endurcissement à un certain point, & qu'ils abusent de tous les moyens que Dieu employe pour les rendre plus sages & plus vertueux, alors la Providence peut, sans faire tort à sa Justice, leur offrir des objets, qui par l'usage qu'ils en feront, serviront à les rendre plus coupables encore, afin qu'ils deviennent pour les autres Hommes des exemples effraians & instructifs des vengeances Divines: cette derniére reflexion mérite que nous nous y arrêtions un peu; elle nous fera voir dans quels cas la Sainteté de Dieu n'est nullement blessée, lorsqu'il endurcit le cœur des Hommes.

Dieu n'avoit pas seulement resolu de délivrer les Enfans d'Israël; mais aussi de punir les Egyptiens de l'inhumanité avec laquelle ils avoient traité ce malheureux Peuple: cependant, la maniére d'infliger les chatimens qu'il leur destinoit dépendoit absolument de sa volonté, & de sa Sagesse: c'est pourquoi sa Providence fit choix de ce genre de calamitez qui publioit,

blioit, de la maniére la plus éclatante, la gloire & le pouvoir du Dieu d'Israël.

Voilà la veritable raison de la conduite de Dieu à l'égard de Pharao, & celle qu'il en donne lui-même. *J'endurcirai le cœur de Pharao, & multiplierai mes signes, & mes miracles au Païs d'Egypte. Et Pharao ne vous écoutera point: mais je mettrai ma main sur l'Egypte, & retirerai mes bandes, à savoir mon Peuple, avec de grands jugemens. Alors les Egyptiens sauront que je suis l'Eternel, quand j'aurai étendu ma main sur l'Egypte, & retiré les Enfans d'Israël d'entr'eux.* Exode VII. 3, 4, 5. Dieu déclare la même chose à Pharao. *Car à présent je m'en vai faire venir toutes mes playes en ton cœur, & sur tes Serviteurs, & sur ton Peuple: afin que tu saches qu'il n'y en a nul semblable à moi en toute la terre: car maintenant si j'avois étendu ma main, je t'eusse frappé de mortalité, toi & ton Peuple: & tu eusses été effacé de la terre. Mais pour vrai je t'ai fait subsister pour ceci, afin que tu fasses voir ma puissance, & qu'on fasse le recit de mon nom en toute la terre.* Exode IX. 14, 15, 16. C'est pour une raison semblable que Dieu endurcit le cœur de Pharao, afin que ce Roi poursuivit le Peuple d'Israël. *Je veux être glorifié en Pharao & en toute son Armée,*

& je veux que les Egyptiens sachent que je suis l'Eternel. Exode XIV. 4.

Ce que nous venons de dire suffira pour contenter un Homme intelligent & raisonnable, & pour justifier à ses yeux la Sainteté de la Providence, car quand les Hommes sont confirmez dans le crime jusqu'à mériter d'être détruits, & que Dieu est irrité contr'eux jusqu'à se déterminer à les détruire, il est convenable à sa Sagesse, & à sa Justice, sans que cela blesse en rien sa Sainteté, il est convenable, dis-je, qu'il les endurcisse, & qu'il les engage dans des desseins, où leur corruption ne les porte déja que trop, afin d'amener par là sur eux une ruine juste & inévitable. Voici l'abregé des réflexions qui nous restent à faire sur ce sujet.

1. Dieu n'endurcit jamais le cœur des Hommes, à moins qu'ils ne soient souverainement coupables & que sa Providence n'ait résolu de faire fondre sur eux ses plus sévéres chatimens.

2. Dieu n'engage jamais les Hommes au mal, mais il les porte quelquefois à suivre certaines routes, où leur propre corruption les sollicitoit déja d'entrer, & dans lesquelles ils doivent trouver la funeste recompense de leurs crimes.

3. Cet endurcissement arrive aux Hommes, non pas par une efficace naturelle ou mo-

morale; mais par l'abus criminel qu'ils font des ſecours de la Providence.

4. Lorſque Dieu a reſolu d'exterminer abſolument quelques perſonnes particulieres, ou tout un Peuple, il les frappe d'ordinaire d'un certain Eſprit d'aveuglement, qui les empêche d'appercevoir les choſes qui appartiennent à leur Paix.

Ces quatre véritez renferment toutes les ſolutions qu'exige une matiere ſi difficile & ſi épineuſe; j'inſiſterai le moins qu'il me ſera poſſible ſur chacune d'elles.

1. Dieu n'endurcit jamais le cœur des Hommes, à moins qu'ils ne ſoient ſouverainement coupables, & que ſa Providence n'ait reſolu de faire fondre ſur eux ſes plus ſévêres châtimens. Ce principe me paroit inconteſtable; car dire, que Dieu peut endurcir les Hommes, non pas parce qu'ils ſont fort criminels, mais afin de les détruire, & d'obſerver dans leur déſtruction certaines aparences de Juſtice, c'eſt renverſer abſolument toutes les idées que nous avons de la Sainteté de la Providence; mais quand les Hommes refuſent obſtinément de ſe convertir, quand ils foulent aux pieds les Tréſors de patience & de longue attente, qui les invitent à la repentance; quand *provoquant à jalouſie* le Dieu des miſericordes ils le forcent à prononcer leur Sentence, il dépend de la Providence de

les exterminer d'abord, ou bien de les reserver pour un châtiment plus public & plus solemnel.

C'étoient là précisement les circonstances dans lesquelles se trouvoient Pharao & tous les Egyptiens, que Dieu avoit résolu de punir de la cruelle oppression qu'ils avoient fait souffrir à son Peuple. De même quand Dieu eut résolu de retrancher Achab, comme ce Roi impie l'avoit mérité dès longtems, il le porta à monter contre Ramoth de Galaad, afin que par sa mort il remplit la funeste prédiction du Prophéte Elie; pour cet effet Dieu permit qu'un Esprit de mensonge entrât dans tous ses Prophétes, afin d'engager Achab à entreprendre cette fatale expedition. 1 Rois Chap. XXII.

Le Peuple de Juda éprouva un sort semblable, lorsque Dieu eut résolu de le livrer entre les mains des Chaldéens, qui devoient détruire le Temple & la Cité, & en emmener les Habitans à Babylone, & lorsqu'il prononça à leur égard cette formidable Sentence : *Va & dis à ce Peuple, en oyant vous orrez, & n'entendrez point: en voyant vous verrez, & n'appercevrez point. Engraisse le cœur de ce Peuple: ren ses oreilles pesantes, & bouche ses yeux dépeur qu'il ne voye, & qu'il n'entende, & qu'il ne recouvre la santé.* Nous aurons occasion

ſion dans la ſuite d'expliquer ces paroles : je remarquerai ſeulement à preſent que cette condamnation ne fut prononcée contre le Peuple de Juda; qu'après que Dieu eut réſolu de mettre leur Païs en déſolation ; ce que le Prophéte Eſaie nous indique dans le verſet ſuivant. *Et je dis, juſques à quand Seigneur ? Et il répondit, juſques à ce que les Villes ayent été déſolées, tellement qu'il n'y ait aucun qui y habite, & les maiſons, tellement qu'il n'y reſte aucun Homme, & que la terre ſoit miſe du tout en déſolation.* Eſaie VI. 9, 10, 11.

C'étoit-là auſſi l'état des Juifs qui vivoient du tems de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, lorſque Dieu eut déterminé leur déſtruction finale. *Jéruſalem, Jéruſalem, qui tues les Prophétes, & qui lapides ceux qui te ſont envoyez: combien de fois ai-je voulu raſſembler en un tes Enfans, comme la Poule aſſemble ſes Pouſſins ſous ſes ailes, mais vous ne l'avez point voulu ? Voici, votre maiſon s'en va vous être laiſſée déſerte. Car je vous dis, dès cette heure vous ne me verrez plus, juſques à ce que vous diſiez, benit ſoit celui qui vient au nom du Seigneur.* Mathieu XXIII. 37, 38, 39. *Et quand il fût approché, voyant la Ville, il pleura ſur elle, diſant. O ſi toi auſſi euſſes connu, du moins dans cette journée, les choſes qui appartiennent à ta Paix ! Mais maintenant elles ſont*

cachées à tes yeux. Car les jours viendront sur toi que tes ennemis t'assiégeront, & t'environneront & t'enserreront de tous côtez. Et te détruiront toi & tes Enfans qui sont en toi, & ne laisseront Pierre sur Pierre, parce que tu n'as point connu les jours de ta visitation. Luc. XIX. 42, 43, 44.

Il paroit par tous ces exemples que Dieu n'endurcit le cœur des Hommes que lorsqu'ils sont très-coupables, & en consequence de leurs crimes, destinez à être les objets de ses chatimens: je n'ajouterai plus qu'une remarque, que ces endurcissemens que Dieu produit n'ont rapport qu'à des calamitez temporelles, & nullement aux peines d'une autre vie; quand Dieu tient cette conduite à l'égard des pécheurs; il prétend simplement faire d'eux des exemples remarquables de ses vengeances, qui servent aux sages desseins de sa Providence, en manifestant son pouvoir redoutable.

2. Nous disons que Dieu n'engage jamais les Hommes au mal; mais qu'il les porte quelquefois à suivre certaines routes, où leur propre corruption les sollicitoit déja d'entrer, & dans lesquelles ils doivent trouver la funeste recompense de leurs crimes.

L'Histoire de Pharao en est une preuve démonstrative: quelle fut l'action de Dieu dans

dans l'endurcissement de ce Prince? Le rendit-il insensible aux miracles operez par Moyse?

Point du tout; mais il l'endurcit afin qu'il ne laissât point aller le peuple d'Israël: le crime de Pharao avoit précedé l'action de Dieu. La conduite de ce Prince méritoit les plus sévéres chatimens, celle de Dieu consistoit à ne lui faire souffrir que ce qu'il avoit mérité.

C'est précisement la même chose dans l'Histoire d'Achab. Dieu se détermine à l'envoyer en Ramoth de Galaad afin qu'il mourût-là; dans ce dessein il permit qu'un Esprit menteur entrât dans tous les Prophetes de ce Roi impie, & que les menaces Prophétiques de Michée ne fissent aucune impression sur son cœur; toutes choses bien considerées, on peut dire que Dieu persuada & endurcit Achab afin qu'il montât en Ramoth de Galaad: cependant Dieu ne fut point Auteur du peché d'Achab, puisque l'entreprise dans laquelle il l'engagea n'étoit point un peché; mais il le porta seulement à exécuter un dessein, dont l'évenement devoit être la punition fatale de tous ses crimes.

3. J'observe, que cet endurcissement dont nous parlons, n'arrive point aux Hommes par une efficace naturelle ou morale; mais par l'abus criminel qu'ils font des secours

de

de la Providence: cela se voit très-clairement dans l'Histoire de Pharao. Les miracles operez en Egypte portoient avec eux les marques de leur Auteur; les fleaux anéantis ou renaissans à l'ordre de Moyse, auroient naturellement convaincus & ramenez tout autre que Pharao; mais ils ne firent que l'endurcir, parce qu'il s'étoit entierement abandonné à sa corruption & à son incrédulité.

St. Paul nous apprend que le but naturel de la patience & de la longue attente de Dieu, est de nous conduire à la repentence; c'est pourquoi, quand les Hommes tournent la bonté de Dieu contre lui même, & se font de sa facilité à leur pardonner, un funeste droit pour l'outrager encore, leur endurcissement & ses affreuses suites, ne doivent être imputées qu'à la detestable malice de leur propre cœur. Dieu n'endurcit jamais les Hommes par les évenemens que fait naitre sa Providence à moins que les Hommes n'ayent déja la disposition coupable & confirmée de s'endurcir eux mêmes.

Il y a toujours, même dans ces moyens de la Providence dont les Hommes abusent pour s'endurcir, il y a toujours, dis-je, assez de clarté & de motifs, pour qu'ils puissent en faire un salutaire usage; mais quand les Hommes ont porté l'endurcissement

ment jusqu'à tourner toutes les *graces de Dieu en dissolution*, il est convenable à la Sagesse, à la Sainteté, & même à la Bonté de sa Providence, de faire de personnes, qui étoient des exemples de dureté & d'ingratitude, d'en faire dis-je, des monumens de vengeance & de terreur.

4. Pour mettre cette matiere dans tout son jour, nous devons remarquer que lorsque Dieu a résolu d'exterminer absolument quelques personnes particuliéres, ou tout un Peuple, il les frappe d'ordinaire d'un certain Esprit d'aveuglement, qui les empêche d'appercevoir *les choses qui appartiennent à leur Paix*. Que Dieu tienne quelquefois cette conduite, l'Ecriture Sainte le prouve en plusieurs endroits. *Il emméne dépouillez les Conseillers, & met hors de sens les Juges. Il ôte la parole à ceux qui sont assurez en leur parler, & soustrait le conseil des Anciens. Il ôte le cœur aux chefs des Peuples de la terre, & les fait errer au desert là, où il n'y a point de chemin. Ils tatonnent les tenébres sans clarté, & il les fait chanceler comme des gens yvres.* Job XII. 17, 20, 24, 25. Nous trouvons un exemple remarquable de la même vérité dans le XIX. Chap. d'Esaie 11, 12, 13, 14. *Pour vrai les Principaux de Tsohan sont fous, les sages d'entre les Conseillers de Pharao, c'est un conseil abruti. Comment dites-vous en*

la

la personne de Pharao, je suis la race des sages, la race des Rois d'ancienneté? Où sont-ils? Où sont maintenant tes sages? Qu'ils t'annonçent maintenant, ou qu'ils sachent ce que l'Eternel des Armées à decreté contre l'Egypte. Les Principaux de Tsohan sont devenus insensés: les Principaux de Noph se sont trompez, les Cantons des tributs d'Egypte l'ont fait fourvoyer. L'éternel a versé au milieu d'elle un Esprit de renversement, dont on a fait fourvoyer Egypte en tout son fait, ainsi qu'un Homme yvre se veautre en son vomissement.

Nous trouvons une preuve bien expresse encore dans l'Histoire d'Absalon, que Dieu avoit résolu de punir à cause qu'il s'étoit rebellé contre son Pere & son Roi. David avoit prié Dieu de rendre inutile le Conseil d'Ahitophel, & pour cet effet Dieu fit prévaloir l'avis de Hushai. La raison en est *parce que l'Eternel avoit ordonné que le conseil d'Ahitophel, qui étoit expedient pour Absalon fut dissipé. Afin qu'il fit venir le mal sur Absalom.* II. Samuel XVII. 14.

L'Aveuglement, dont Dieu menaçoit de frapper le Peuple Juif, me paroit être du même genre. Esaie VI. 9, 10. *Va, & dis à ce Peuple; en oyant, vous orrez, & n'entendrez point: en voyant, vous verrez & n'appercevrez point. Engraisse le cœur de ce Peuple, ren ses oreilles pesantes, bouche ses*

yeux

yeux de peur, qu'il ne voye, & qu'il n'entende, & qu'il ne recouvre la ſanté. Dans ce texte il eſt fait mention d'un double aveuglement ; l'un dont les Juifs étoient eux-mêmes les cauſes : l'autre, qui avoit Dieu ſeul pour Auteur. *Ils oyent, mais ils n'entendent point, ils voyent, mais ils n'apperçoivent point ;* c'eſt-à-dire ils ſe ferment les yeux, ils ſe bouchent les oreilles, afin de reſiſter avec plus de ſuccès aux exhortations & aux reproches que Dieu leur addreſſoit par le Miniſtére de ſes Prophétes. Car c'eſt ainſi que notre Seigneur Jeſus-Chriſt explique leur aveuglement, comme étant volontaire. *Ainſi eſt accomplie en eux la Prophetie d'Eſaie, laquelle dit, en oyant vous orrez, & n'entendrez point : en voyant vous verrez, & n'appercevrez point. Car le cœur de ce Peuple eſt engraiſſé, & ils ont oui dur de leurs oreilles ; & ont cligné des yeux : afin qu'ils n'apperçoivent point des yeux, & n'oyent point des oreilles, & n'entendent du cœur, & ne ſe convertiſſent, & que je ne les gueriſſe.* Mathieu XIII. 14, 15.

Mais il y a une autre ſorte d'aveuglement, qui a Dieu ſeul pour Auteur. Car il faut bien que ces paroles, *engraiſſe ſon cœur, ren ſes oreilles peſantes, bouche ſes yeux*, ſignifient une réſolution abſoluë de frapper ce Peuple coupable de ſurdité & d'aveuglement : non pas que cette action de

de Dieu rendit au fond le Peuple Juif plus criminel ; mais Dieu s'en servit pour tramer la perte de ce Peuple, alors resoluë, mais dès long-tems méritée ; cet effraiant arrêt fut executé par les Chaldéens ; qui détruisirent Jérusalem & son Temple, & en emmenérent captifs les malheureux Habitans.

Il y a un grand nombre d'autres textes qu'on allégue afin de rendre Dieu responsable des péchez des Hommes ; je vai tâcher d'y répondre en peu de mots ; tels sont par exemple, 2. ces passages, par lesquels il paroit que Dieu se sert quelquefois des péchez des Hommes : mais cette objection n'est point raisonnable : Dieu ne produit pas ce qu'il y a de criminel dans un évenement, il fait simplement servir l'évenement aux sages vuës de sa Providence, & il n'y a rien là dédans qui blesse les droits de sa Justice, de sa Sagesse, & de sa Sainteté. Pour éclaircir davantage cette matiére, entrons un peu dans le détail. Les Frêres de *Joseph* le vendirent à des *Ismaëlites* qui le conduisirent en Egypte, & ce fut de ce moyen que Dieu se servit pour l'approcher du Trone de Pharao. C'est ce que Joseph dit en termes formels, *ce n'est pas vous qui m'avez envoyé ici, mais Dieu.* Genese XLV, 5. Ce qu'il y avoit de mauvais dans l'action venoit d'eux : ce qu'il y avoit

avoit de sage & de bon, tiroit sa source de la bonté & de la Sagesse de la Providence. *Vous l'avez pensé en mal contre moi; mais Dieu l'a pensé en bien, pour faire selon que ce jour-ci le montre, afin de conserver en vie un grand Peuple.* Genese L. 20. Lorsque les biens de Job lui furent enlevez par le Sabéens & les Chaldéens, il attribuë ce malheur à Dieu seul. *Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a ôté.* Job I. 21. Mais il ne charge pas pour cela le Maitre de l'Univers de la mechanceté des Auteurs de son infortune; Dieu peut diriger à son gré les effets du peché, sans en être aucunement la cause.

Après que David se fut rendu coupable d'adultére & de meurtre, Dieu lui fit cette menace par le Prophéte Michée. *Voici, je m'en vai faire sourdre contre toi un mal de ta maison, & enleverai tes Femmes de devant tes yeux & les donnerai à ton Domestique, & il dormira avec tes Femmes à la vûe du Soleil; car tu l'as faite en cachette; mais moi je ferai cette chose en la presence de tout Israël & en la presence du Soleil.* 2 Samuel XII. 11, 12. Ce que l'événement justifia dans la personne d'Absalom, par le conseil d'Ahitophel Chapitre XVI. & 20. Ainsi Dieu infligea à David le châtiment qu'il meritoit; mais il ne poussa point pour cela Ahitophel à donner ce conseil, ni Absalom

à le ſuivre : & ſi Dieu peut punir David ſans avoir part au peché, qui fut l'inſtrument de cette punition, il me ſemble qu'il n'en ſauroit retomber aucun blâme ſur la Sainteté de la Providence.

De même quand Simei maudit David, ce Roi, quoi qu'outragé ne voulût point permettre qu'Abiſcai lui ôtat la vie.

Qu'il maudiſſe : car l'Eternel lui a dit maudi David. 2 Samuel XVI. 10. Ces paroles ne doivent point ſe prendre dans un ſens litteral, puiſque Dieu n'avoit jamais commandé à Simei de maudire David, mais elles ſignifient ſeulement que la rebellion de ſon Fils Abſalom, qui avoit été une verge dans les mains de la Providence, que cette rebellion dis-je, avoit autoriſé en quelque ſorte l'inſolente audace de Simei, qui étoit un ancien ennemi de David. C'eſt pourquoi il ſe ſoumet à ce malheur avec reſignation, & le conſidére comme une partie de ſon châtiment.

Il y a quelques perſonnes qui pretendent fonder une objection contre la Sainteté de Dieu, en alléguant le pouvoir qu'il donna au *Demon* ſur les biens, & puis ſur la perſonne du St. Homme Job. La permiſſion qu'il accorde à un Eſprit menteur d'entrer dans les Prophétes d'Achab, donne lieu à une difficulté ſemblable. Mais j'avouë que je ne ſens pas la for-

force de leur raisonnement. Est-ce rendre un Etre méchant que de lui permettre de donner quelquefois un libre cours à sa mechanceté ? Et n'est-il pas convenable aux vues d'une Sagesse infinie de remplir de sages desseins en employant des instrumens ; qui d'ailleurs auroient été également coupables.

Une objection bien plus considerable à mon avis peut se tirer de ce que l'Apotre Saint Paul dit touchant les Payens, que Dieu avoit laissez en proye à toute sorte de vices, en punition de leur Idolatrie. Romains I. 23, 24, 26, 28, 29. *Ils ont changé la Gloire du Dieu incorruptible à l'image de l'Homme corruptible, & des Oiseaux, & des Bêtes à quatre pieds, & des reptiles. A raison de quoi Dieu les a livrez aussi aux convoitises de leurs propres cœurs, aux vices de l'impureté, en sorte qu'en s'y plongeant ils ont deshonoré eux-mêmes leurs propres corps. C'est pourquoi Dieu les a livrez à des passions honteuses, & comme ils n'ont pas voulu reconnoitre Dieu, Dieu aussi les a livrez à un sens depravé, pour commettre des choses qui ne sont nullement convenables : étans remplis de toute injustice, paillardise, mechanceté & avarice, Et cet...* N'est-ce point une tache à la Sainteté de Dieu, que parce que les Hommes sont coupables d'un peché, il les abandon-

ne pour cela à un grand nombre d'autres? Ce Dieu, *dont les yeux sont trop pûrs pour voir le mal*, peut-il punir les crimes passez des Hommes en leur imposant la necessité d'être criminels à l'avenir?

Pour répondre à tout cela, il suffira d'expliquer ce qu'il faut entendre par ces paroles, *Dieu les a livrez aux convoitises de leurs propres cœurs.* Ce qui marque, non pas un Acte positif de la part de Dieu, mais seulement l'abandon par lequel il les laisse à eux-mêmes, à leur propre corruption, & à leur idolatrie. Car la plus grande partie des vices auxquels il est dit que *Dieu les a livrez* étoit la suite necessaire de leur culte idolatre, & constituoit les mystéres les plus sacrez de leur Religion. De là étoit née cette affreuse corruption qui avoit deshonorée leur nature: c'est dans le même principe qu'avoit sa source cet aveuglement déplorable qui voiloit à leurs yeux les notions les plus claires & les plus évidentes du sens commun; & qui ainsi les rendoit susceptibles de toutes ces impressions du vice & de l'erreur.

Quand les Hommes adorent des Dieux qui se plaisent dans le crime & dans l'impureté; il est juste que Dieu les abandonne aux suites naturelles d'un pareil culte; quand les Hommes avilissent la nature Divine par des images indignes d'elle, il est juste

juſte que Dieu ne les empêche pas d'avilir leur propre nature. Le Demon s'eſt acquis un Royaume de tenebres dans cet Univers, & Dieu a jugé à propos de lui permettre d'y exercer ſon Empire, jusqu'à la venuë de Jeſus-Chriſt qui devoit *détruire les œuvres du Diable*, tous ceux qui ſe livroient à l'idolatrie devenoient par cela même Eſclaves de celui qui *a pouvoir ſur les Enfans de déſobëiſſance.* Et voilà le ſens qu'il faut donner à cette Action de Dieu par laquelle *il livre les Hommes à leurs propres convoitiſes* : elle ne ſignifie autre choſe ſinon, que Dieu ne les conſerve plus ſous ſa puiſſante protection ; & que d'ailleurs il eſt contraire à la Sageſſe Divine, auſſi bien qu'à la nature des Hommes de rendre vertueux des gens qui s'obſtinent à être coupables.

Ainſi il ne reſte plus d'autre difficulté que de ſavoir comment le Gouvernement que le Demon exerce ſur ceux qui l'adorent, peut s'accorder avec la Sainteté de Dieu ; mais la ſolution nait de la nature même de ce Gouvernement. Le culte impie que le *Prince des tenébres* exigeoit de ſes ſujets ; & l'excès de mechanceté auquel il les portoit étoient des preuves démonſtratives de l'injuſtice de ſon pouvoir & de la Tyrannie de ſon Empire : par conſequent Dieu ne pouvoit pas infliger une plus juſte punition au monde idolatre,

que de l'abandonner à la puiſſance cruelle des infames objets de ſon culte.

La venuë de l'Antechriſt dans l'Univers, avec toutes les circonſtances qui doivent accompagner cette venuë, a donné lieu à une derniere objection. *L'Homme de peché doit être revelé, l'avénement duquel eſt ſelon l'efficace de Satan, en toute puiſſance, & ſignes, & miracles de menſonge. Et en toute ſéduction d'iniquité, en ceux qui periſſent : d'autant qu'ils n'ont point reçu la dilection de verité, pour être ſauvez, partant Dieu leur envoyera efficace d'erreur, afin qu'ils croyent au menſonge : pour que tous ceux-là ſoient jugez qui n'ont point crû à la verité, mais qui ont pris plaiſir à l'iniquité.* 1. Theſſa. II. 3, 9, 10, 11, 12.

Quelle raiſon de plainte a-t-on ſur cet article? N'eſt-il pas juſte que Dieu permette au Demon d'aveugler ceux qui refuſent de voir? Quand les Hommes cheriſſent leurs crimes, & qu'ils n'aiment point la vérité parce qu'elle leur en découvre la noirceur, Dieu retire d'eux ſa grace; & les livre aux malheurs du vice & à la ſeduction de l'impoſture. Voici la métode que ſuit conſtamment la Providence; elle ne force perſonne à recevoir la verité; mais elle la fait trouver à ceux qui la cherchent. *Si tu apelles à toi la prudence, & adreſſes ta voix à l'intelligence : ſi tu la cherches*

ches comme de l'argent , & la cherches precieusement comme des tresors. Alors tu entendras la crainte de l'Eternel , & tu trouveras la connoissance de Dieu. Proverb. II. 3, 4, 5. Au lieu que quand les Hommes ferment volontairement les yeux à la lumiere, la Providence permet que *le Dieu de ce Monde* les aveugle; c'est ce que nous aprend l'Apôtre St. Paul 2. Corinth. IV, 3, 4. *Que si notre Evangile est couvert, il est couvert à ceux qni perissent, dont le Dieu de ce siécle a aveuglé les entendemens, à savoir les incrédules, à ce que la lumiére de l'Evangile de la gloire de Christ (qui est l'Evangile de Dieu) ne leur resplendit point.*

Il y a quelques autres passages, qui attribuent à Dieu la disposition souveraine de toutes les actions des Hommes , sans charger pourtant la Providence de leurs péchez. *Le cœur de l'Homme délibere de la voye: mais l'Eternel adresse ses pas.* Proverb. XVI. 9. *Il y a plusieurs pensées au cœur de l'Homme: mais le conseil de l'Eternel est permanent.* XIX. 21. *Les pas de l'Homme sont de par l'Eternel, comment donc l'Homme entendra-t-il sa voye?* XX. 24. Le sens de ces passages est, que les Hommes délibérent & choisissent librement ; mais que lorsqu'il s'agit d'exécuter ce qu'ils ont résolu, ils ne peuvent rien faire sans la permission Divine: Dieu peut changer leurs

conseils, ou bien faire servir les moyens qu'ils employent à une fin toute différente de celle qu'ils se proposent; mais il observe toujours cette régle que lui prescrit son équité & sa sagesse, qui est de ne rendre les Hommes comptables de leurs actions qu'à proportion du degré de liberté qu'ils ont eu lorsque ces actions ont été commises.

Ainsi j'ai examiné en peu de mots la plûpart des textes dont on abusoit en les expliquant, comme s'ils déclaroient Dieu Auteur des péchez des Hommes; je croi leur avoir assigné leur sens véritable. Pour conclusion de ce Chapitre, je vai ajouter quelques usages qui naissent naturellement de la Sainteté de la Providence.

1. Gardons-nous d'attribuer jamais à Dieu, ni nos péchez, ni ceux des autres. *Quand quelqu'un est tenté, qu'il ne dise point, je suis tenté de Dieu: car Dieu ne peut être tenté de maux, & aussi il ne tente personne. Mais un chacun est tenté quand il est attiré par ses propres convoitises.* Jaques I. 13; 14. Cette verité est incontestable: la revoquer en doute c'est renverser absolument la Religion. Si Dieu pouvoit contraindre les Hommes à être méchans, comment cela s'accorderoit-il avec sa haine déclarée contre la méchanceté, avec les sentimens qu'il a imprimez dans nos consciences, avec les

idées les plus saines de la Raison, & le endroits les plus formels de nos Ecritures. D'ailleurs je ne croi pas qu'il y ait au Monde un Homme assez insensé pour croire que Dieu aime le mal, & que c'est à prix de crime qu'on peut acheter sa bienveillance.

Dira-t-on que pour accomplir ses desseins Dieu a besoin des péchez des Hommes? Mais avancer une pareille proposition, c'est en même tems souiller la Sainteté, détruire la Sagesse, & anéantir le pouvoir de la Providence.

Dira-t-on que Dieu a décreté les péchez des Hommes pour sa propre gloire, afin de faire éclatter sa misericorde en sauvant quelques-uns, & afin de donner des preuves atterrantes de sa Justice dans la condamnation de tous les autres? Mais ce Systême nous paroit également injurieux à tous les attributs de l'Etre suprême.

Car si l'Homme est une pure machine, comment peut-il meriter chatiment ou recompense? La nécessité détruit toutes les notions que nous avons du bien & du mal; ces notions supposent la liberté; sans laquelle il ne peut y avoir lieu ni aux recompenses, ni aux chatimens. Comment un Homme, qui croit qu'il est forcé à faire tout le mal qu'il fait, comment un tel Homme peut-il se repentir, demander à Dieu le pardon de ses offenses, révérer ses juge-

mens, & travailler à se rendre meilleur? Toute la Religion est fondée sur la persuasion que Dieu hait le vice ; car s'il ne mettoit aucune difference essentielle entre le bien & le mal, par cela même nos devoirs les plus justes & les plus sacrez seroient anéantis.

La Sainteté de la Providence doit nous persuader de ne faire jamais aucun mal, sous prétexte qu'il pourroit en resulter un grand bien, qui seroit peut-être agréable à Dieu. Cet Etre Saint n'aprouve jamais nos péchez, quelque bonne fin qu'on se propose en les commettant. Il arrive souvent que Dieu tire le bien du mal, mais il ne veut pas que les Hommes fassent du mal, *afin que bien en arrive*.

J'ajouterai une réflexion d'un autre genre, c'est que jamais un Homme ne commet un péché dans la simple vuë qu'il en resulte un plus grand bien ; mais il y a toujours quelque raison secrete d'interêt ; la conduite des Partisans de la Cour de Rome, en est une preuve demonstrative.

Je croi que c'est dans la vuë de prevenir en quelque sorte cette disposition, que Dieu a rendu si obscures les Prophéties qui concernent un avenir éloigné, afin que les Hommes ne sachant pas, quand, & de quelle maniere elles seront remplies, ne soient point tentez d'être criminels dans le

le dessein de servir aux vûës de la Providence. Quelque envelopées que soient ces Prophéties, nous voyons néanmoins souvent certains Enthousiastes qui prétendent les remplir à quelque prix que ce soit, ils veulent détrôner l'Antechrist, & rendre à Jesus-Christ son légitime Empire, surtout quand ils esperent d'avoir quelque part au Gouvernement. Soyons en garde contre ces sortes de Sophismes, & admettons comme un principe incontestable, que Dieu n'a pas besoin de nos péchez pour l'accomplissement de ses desseins: qu'il ne se plait jamais dans le mal, & que nous ne pouvons jamais lui plaire par-là, quel que soit l'évenement que nous nous proposons.

CHAP. VII.

De la Bonté de la Providence.

NOus devons traiter dans ce Chapitre la matiére de la Bonté de la Providence. Il ne sera pas difficile d'en trouver des preuves; toute notre vie n'est proprement qu'une enchainure de démonstrations de cette Bonté. *La terre est pleine des gratuitez du Seigneur.* Il n'y a pas même dans l'Univers d'Homme, quelque mise-

miserable qu'il soit, qui n'ait lieu d'admettre un attribut si aimable & si consolant.

Ce sujet n'est pas plus à couvert des objections de l'incrédulité que tous les autres que nous avons expliquez ; mais elles me paroissent plus déraisonnables encore que toutes celles qui viennent d'être refutées.

Nous regarderions comme un Etre extraordinairement bon, un Homme qui répandroit sur nous la milliéme partie des bienfaits dont Dieu nous comble, & nous ne le blamerions point, quoique dans la dispensation de ses faveurs, il ne nous rendit pas compte à tout moment, pourquoi il les a dispensées de telle ou de telle maniére : le fond du caractére des Athées est l'ingratitude, & à moins que Dieu en leur faisant du bien ne change la coupable disposition qu'ils aportent à recevoir ses bienfaits, il n'est plus Dieu pour eux. Je ne saurois m'empêcher d'insister ici un moment sur le naturel ingrat des personnes que nous combattons. Quand ces personnes disputent contre la Justice de la Providence, Dieu leur paroit trop bon, parce qu'il ouvre à de grands pécheurs les trésors de sa patience & de sa longue attente. Cette conduite leur paroit un argument suffisant pour prouver que Dieu n'est pas juste, & qu'il ne préside point au Gouvernement

nement de cet Univers. Quand ils attaquent la Bonté de la Providence, alors Dieu ne leur paroit pas être assez bon: quoi qu'ils aperçoivent dans le Monde un grand nombre d'exemples remarquables de Bonté, ils n'en font point ressortir la cause à l'Etre souverainement bon, mais au Hazard & à la Fortune, parce qu'ils croyent remarquer quelques traces du Hazard dans les routes que suit la Providence par raport aux calamitez de notre vie. Voilà deux objections auxquelles il est impossible à Dieu de répondre au gré de ceux qui les proposent; & je croi que cette impossibilité même forme une réponse suffisante. Car si Dieu pour sauver sa Justice, punissoit dans ce Monde chaque péché qui s'y commet, sélon que ce péché le mérite, il ne lui resteroit gueres lieu à exercer sa Bonté, un grand nombre de gens de bien seroit exposé à de cruelles souffrances; & alors les souffrances de ces gens de bien donneroient lieu à une objection bien plus formidable, que celle qu'on prétend lever par-là. Et si d'un autre côté Dieu n'infligeoit aucune peine aux Hommes; quelque méchans & quelque scélérats qu'ils fussent, cette conduite formeroit une objection indissoluble contre la Justice de sa Providence; car selon les notions qu'ont de la Bonté & de la Justice ceux qui s'érigent en fai-

faiseurs de difficultez, il est contradictoire que Dieu soit en même tems juste & bon.

Pour répandre le plus de clarté qu'il me sera possible sur la Bonté de la Providence, je vai considerer 1. les erreurs qui ont donné lieu a former des objections sur ce sujet : j'examinerai, 2. d'une maniere plus particuliere les objections mêmes.

1. Les erreurs que nous devons développer, ont rapport à la nature de la Bonté de Dieu, à celle du bien & du mal, ou enfin à la nature de la Providence, & de son Gouvernement.

1. Les erreurs touchant la Bonté de Dieu: la cause en est que les Hommes considérent cette Bonté d'une maniére absolue, sans aucune relation à la nature, & aux qualitez de ceux qui en sont les objets. Ils envisagent la Bonté sous une idée abstraite, & tout ce qu'ils conçoivent convenir à la plus parfaite Bonté, ils l'exigent de Dieu dans le Gouvernement de l'Univers ; & s'ils ne le trouvent point, ils taxent la Providence de manquer de Bonté. Comme par exemple ; il est certain que c'est un Acte de la plus parfaite Bonté, de rendre toutes les créatures heureuses, & de fermer aux miséres, l'entrée de l'Univers : de ne nous pas exposer à entendre ou à former de tristes plaintes, de ne nous pas forcer à être

être effrayez par de finiftres préfages ou épouvantez par des fpectacles de terreur. Si le monde étoit formé fur ce plan, les Hommes reconnoitroient volontiers le Dogme de la Bonté de Dieu ; mais il s'en faut bien que la terre que nous habitons s'offre à nous fous ce point de vue. Si l'on veut y faire attention, l'on verra que toutes les objections qu'on fait contre la Providence, fe refolvent enfin dans celle-ci ; que l'Univers n'eft pas auffi heureux qu'un Dieu bon auroit pû le former, & que par confequent une Providence fouverainement bonne n'en a pas le Gouvernement.

Je répons, qu'une Bonté parfaite & infinie fera tout le bien qui eft convenable avec fa Sageffe ; mais non pas tout celui que les Hommes pourroient attendre d'elle : car l'exercice exterieur de la Bonté de Dieu n'eft pas obligé de fe régler fur l'immenfité de la Nature Divine ; mais fur l'état, & la condition des Créatures ; c'eft pourquoi nous ne devons pas mefurer fimplement la Bonté de la Providence, par des événemens externes qui peuvent fouvent être malheureux, mais par la proportion qu'il y a entre ces événemens, & ceux que les Hommes ont meritez. Le meilleur de tous les Hommes ne fe croit pas obligé de faire indifféremment à chacun du bien autant qu'il lui eft poffible, il établit cer-

certaines distinctions; un bon Magistrat est encor plus obligé de tenir la même conduite; Dieu l'est à plus forte raison, puisqu'il est le Maitre Souverain du Monde.

Nous entendrons mieux cette vérité, si, suivans les Hommes dans leurs differens états; nous observons de quelle maniere la bonté Divine en agit à leur égard.

La Bonté de Dieu l'a engagé à créer cet Univers; & de là nous pouvons apprendre ce que c'est que cette Bonté, ce qu'elle peut, & ce qu'elle fait lorsqu'elle n'est retenuë par aucun empêchement exterieur.

L'Histoire de la Création nous trace un tableau fidéle de la Bonté Divine. L'Homme sorti des mains de son Auteur avoit un degré de perfection & de bonheur proportioné à sa nature, & étoit tel qu'il convenoit à la Bonté de Dieu de le former, mais artisan de son infortune, il perdit avec son innocence l'immortalité & le bonheur. Et par consequent, quoique nous ne voyions plus cet état heureux dont l'Univers jouissoit autrefois, nous ne devons point conclure de-là, qu'une Bonté infinie n'en à pas le Gouvernement; mais plûtôt qu'une situation si heureuse ne sauroit entrer dans le Systême de Sagesse & de Bonté, que suit constamment la Providence. Et nous avons raison de tirer cette consequence, non seulement, parce que Dieu a créé l'Homme

in-

innocent & heureux ; mais aussi parce qu'il à reservé aux gens de bien un plus grand degré de felicité dans une autre vie. Ce qui montre que ce n'est pas Dieu, mais les Hommes qui sont changez : je vai plus loin, & je dis que l'état corrompu du genre humain exige ce mélange de bien & de mal, que nous voyons dans le monde, & dont nous prenons occasion de former d'injustes sujets de plaintes.

Car le cas est tout différent, d'envisager la Bonté toute seule, ou bien de la considerer limitée par la Justice ; ce qui arrive necessairement dès que les Hommes deviennent pecheurs, car alors la Bonté ne doit plus faire ce qui est le meilleur dans un sens absolu ; mais ce qui est tel relativement aux circonstances.

La Bonté de Dieu est portée à pardonner aux pecheurs ; sa Justice exige leur punition. La Sagesse tient un certain milieu, & decide quand ces attributs doivent exercer des Actes de severité ou d'indulgence.

Un pecheur obstiné est l'objet de la plus rigoureuse Justice : un criminel repentant ressortit également au Tribunal de la Justice & à celui de la Bonté ; ses pechez doivent être punis & sa répentance couronnée.

Voilà précisement ce qui fait que l'é-

tat dans lequel se trouve à present le genre humain, est un état d'épreuve; & que faute de sentir cette distinction entre la Bonté & la Justice absoluë, & la Justice & la Bonté de Discipline, on a formé un grand nombre de difficultez sur l'une & sur l'autre de ces matiéres. La Bonté de Dieu a sans contredit une superiorité de pouvoir dans le Gouvernement de cet Univers, & sa Justice n'est en quelque sorte que l'exécutrice des desseins de sa Bonté, comme cela doit être dans un état de Discipline; où les faveurs aussi bien que les corrections tendent au bien de ceux qui en sont les objets; n'est-ce pas un acte d'extrême Bonté que de placer les Hommes dans des circonstances d'épreuve, par lesquelles s'ils veulent en profiter, ils peuvent recouvrer cette immortalité bienheureuse qu'ils avoient perdue? Et quelques sévéres que soient les métodes qu'employe la Providence pour rendre les Hommes meilleurs, n'est-ce pas une marque bien touchante de Bonté que de les forcer à être heureux? Ainsi pourvû que nous considerions cet Univers comme un lieu de Discipline & d'épreuve pour un autre monde, & que nous fassions attention à ce qu'exige, non pas la Bonté pure, simple, & absolue, mais celle de Discipline, nous pourrons aisément répondre à toutes les diffi-

cul-

cultez qu'on fait contre la Bonté de la Providence.

1. La Bonté de Dieu, dans un état de Discipline, n'admet point un bonheur parfait dans ce monde; car ce ne seroit plus alors un état de Discipline. Si des Hommes, même très-pieux, étoient aussi heureux ici bas sur la terre qu'ils pourroient le souhaiter, ils soupireroient fort peu après l'éternité, & n'auroient guére occasion de se former à la pratique de ces vertus mortifiantes qui sont necessaires pour les préparer à une vie spirituelle: & les méchans s'attacheroient encore davantage au monde & pecheroient avec plus de licence. Les afflictions qui assiégent notre vie détachent les personnes vertueuses de la terre, & embrasent leur amour pour une autre économie; elles servent aussi à faire rentrer les Hommes en eux-mêmes; ce qui suffit pour justifier la Sagesse & la Bonté de Dieu, par raport aux nombreuses miséres auxquelles les Hommes sont en butte.

2. La Bonté de Dieu, dans un état de Discipline exige, que ce monde soit un séjour dans lequel on puisse vivre, & où toutes choses égales, on aime mieux rester, que d'être obligé, à force de miséres, de souhaiter d'en sortir. La Gloire de Dieu est interressée dans l'observation de cette régle: car personne ne voudroit croire,

que l'Univers est formé & gouverné par un Dieu bon, s'il ne voyoit briller aucune marque de Bonté dans la conduite de sa Providence. Quelque corrompu que soit le genre humain, *Dieu ne s'est pourtant jamais laissé*, à son égard, *sans temoignage, lui donnant des pluyes, des cieux, des saisons fertiles, & remplissant son cœur de joie.* Quel sujet d'effroi ne seroit-ce pas pour les Hommes, si cet Univers n'étoit qu'un vaste théâtre de calamitez & de miséres ? Quel encouragement resteroit-il aux pécheurs pour se repentir ? Quel espoir de pardon pourroient-ils concevoir, si l'experience ne leur prouvoit pas que la conversion ouvre l'accès du trône de la misericorde ?

Un Etat de Discipline exclût également le bonheur parfait, & l'excès de misére. Et je soutiens que c'est-là ce qui caractérise le cours ordinaire de notre vie ; ce cours est assez heureux, pour que peu de personnes voulussent en sortir ; & traversé par assez de chagrins pour corriger les méchans, & pour donner lieu aux bons d'exercer leurs vertus. Et voilà précisement la conduite que doit tenir la Bonté de Dieu, lorsque les Hommes sont placez dans un état de Discipline.

3. La Bonté de Dieu demande que dans un endroit comme notre terre, sujet à mille revolutions, il y ait pourtant une differen-

ce marquée & considerable entre le bien & le mal : car le but de la Providence, dans un état d'épreuve, est d'encourager la vertu & de detourner les Hommes du crime.

Je ne dis point qu'il faille que tous les amis de la vertu soient heureux, ni tous les esclaves du vice dans l'infortune. Une pareille distinction convient au jour du Jugement, & non point à un temps de Discipline.

Mais quoique Dieu semble d'ordinaire, dans la dispensation des faveurs temporelles, n'établir qu'une très-petite différence entre les bons & les méchans; sa Providence néanmoins prend souvent soin d'expliquer ses sentimens sur l'une & sur l'autre de ces dispositions.

La conscience est un des interprêtes des sentimens de la Providence sur ces Articles. Elle s'éleve contre les méchans, leur reproche leurs crimes, & dans les malheurs qui les enveloppent, elle prend occasion de les menacer des funestes effets de la plus terrible vengeance; mais au contraire, elle soutient les bons dans leurs infortunes, elle verse dans leurs Ames les plus touchantes consolations, & elle les fait triompher de leurs maux en leur inspirant une profonde soumission pour les recevoir, & une humble patience pour les souffrir.

Les promesses que l'Ecriture fait à la

vertu, & les menaces qu'elle dénonce au crime, prouvent évidemment la même verité. Ces promesses assurent les gens de bien que tout le bonheur qui leur arrive est l'effet du tendre soin que Dieu conserve à leur égard ; & que tous les maux qu'ils souffrent sont moins les chatimens d'un Juge sevére que les corrections d'un Pere affectionné. Ces menaces enseignent aux méchans que leur prosperité n'est qu'un effet de la patience Divine, & que leurs souffrances sont la juste punition de leurs pechez, & les formidables avantcoureurs d'une vengeance future, à moins que par la penitence ils ne desarment la colére du Maitre de l'Univers. Cette verité, dès qu'elle est connuë, met une vaste différence entre la prosperité & l'infortune des bons & des méchans, & parce qu'il n'est pas toujours facile de l'appercevoir dans les évenemens exterieurs, Dieu a pris soin de nous la revéler. Sa Providence a rendu ceci encor plus visible dans les calamitez ordinaires de la vie qui sont les effets naturels du peché. L'intemperance, la Luxure, l'Orgueil, l'Avarice, la Paresse, la Prodigalité, sont des sources fécondes de maux, dont la pratique des vertus opposées exempte les Hommes vertueux.

Mais quoique la Providence n'établisse point toujours une différence extrêmement

frap-

frappante entre les bons & les méchans par rapport à leurs fortunes extérieures, elle ne laisse pas de donner quelquefois des preuves signalées de sa colére *contre l'impieté & les injustices des Hommes*, & de son amour pour la vertu. Elle force les incredules les plus obstinez à reconnoitre, *que, quoi qu'il en soit, il y a recompense pour le juste, & qu'il y a un Dieu qui juge toute la terre.* Pseau. LVIII. 12. L'Histoire sacrée & Profane nous fournissent mille exemples de l'une & de l'autre de ces veritez.

4. La Bonté de la Providence, dans un état de Discipline, ne dispense point un plus grand nombre de maux que n'en exige le sage Gouvernement de cet Univers. Les bons ne souffrent qu'autant que cela peut contribuer à les rendre meilleurs. Les souffrances des méchans, qui sont susceptibles de guerison, sont proportionées à leur maladie, à moins que le dessein de faire *recevoir instruction* à d'autres, n'exige un plus sevére chatiment. Pour ce qui regarde des pecheurs incorrigibles, ils ne sont en aucune façon les objets de la Bonté de Dieu, mais sa Providence peut faire d'eux à son gré les Ministres de sa Justice, ou les monumens de sa vengeance. Et les severitez de ce genre peuvent être faci-

 lement

lement conciliées avec la Bonté de Dieu.

5. Cette Bonté, dans un état de Discipline, ne permet pas seulement, mais exige que Dieu tienne long-tems ouverts aux pecheurs les *trésors de sa patience ;* car cela est necessaire, *afin qu'ils soient amenez à repentance.* Et voilà la conduite que tient ce Dieu qui est *charité.* Il employe tour à tour l'esperance & la crainte, les promesses & les menaces, le bonheur & l'infortune. Il *attire* tantôt les Hommes *par des liens d'amour, & par des cordages d'humanité*, & tantôt il leur fait *écouter la verge & celui qui l'a assignée.* En un mot toute sa conduite est dirigée par les sages raisons d'une Souveraine Bonté.

6. La Bonté de Dieu, dans un état de Discipline, demande qu'il y ait une plus grande portion de bien que de mal répanduë sur la terre : car puisque un Etre bon preside au Gouvernement de cet Univers, il est juste que le bien y prédomine. L'experience est parfaitement d'accord sur cet Article avec la raison. Si l'on veut peser exactement tous les plaisirs & tous les chagrins de la vie, on verra que les plaisirs emporteront de beaucoup la balance.

Dieu déploye quelquefois des jugemens terribles, mais cela arrive rarement. Il y a presque toujours un démi-siécle de santé & d'abondance, pour une année de famine

&

& de mortalité. Et les douceurs de la Paix font oublier & compensent en quelque sorte les desololations de la Guerre. La conduite ordinaire de Dieu consiste à faire du bien aux Hommes: & à quels Hommes? A des ingrats qui s'arment de ses bienfaits & qui les tournent contre lui même? Ce seul trait suffit pour nous inspirer la plus profonde admiration & la plus vive reconnoissance, pour la Bonté de l'Etre suprême.

Par ce que je viens de dire je crois avoir suffisamment établi en quoi consiste la nature de la Bonté de Dieu, considerée dans un état de Discipline, & c'est sous cette face qu'il faut l'envisager dans le Gouvernement de cet Univers; afin de lever toutes les objections qu'on forme contre la Bonté de la Providence.

2. Nous devons examiner, en quoi consistent les notions saines du bien & du mal dans un état de Discipline. Car le défaut d'idées distinctes sur ce sujet à donné lieu à plusieurs difficultez contre la Bonté de la Providence. Les Hommes considérent leur propre nature d'une maniére absolue, & font ressortir au Tribunal de leur sens le jugement qu'ils portent sur la différence du bien & du mal, sans jetter les yeux sur l'état present de la nature humaine, ils negligent d'établir une utile distinction en-

tre la Bonté de la fin & celle des moyens. La fin que se propose la Providence, c'est le bonheur de ses créatures: & par consequent tout ce qui tend à ce but entre dans le plan de sa conduite. Les moyens, pour être bons, doivent être capables de concourir à cette fin, & par consequent ceux qui contribuent le plus au bonheur du genre humain sont sans contredit les meilleurs. Ainsi il seroit injuste de considerer à cet égard les choses en elles mêmes; mais il faut les examiner relativement aux circonstances. La severité ou l'indulgence des Peres envers leurs Enfans, est bonne ou mauvaise, selon l'effet que l'une ou l'autre de ces metodes produit sur leur Esprit. Par consequent quand nous parlons de l'état de Discipline & de Gouvernement, qui constitue la veritable notion de la Providence de Dieu dans ce monde, nous ne devons pas tant considerer ce qui est en soi même bien ou mal, que ce qui est tel par rapport à ceux qui sont les objets de la direction de la Providence. Quand la peste, la guerre & la famine rendent les Hommes plus sages & meilleurs, ces maux sont un argument convaincant de la Bonté de Dieu envers ceux à qui il les inflige; & une situation heureuse, pour ceux dont les penchans criminels auroient besoin de plus de severité est plûtôt une marque

de vengeance, qu'une preuve de Bonté.

C'est ainsi que par une distinction très-naturelle nous levons une difficulté qui effraie fort certaines personnes & qui est tirée des maux nombreux, qui assiégent & accablent la nature humaine; nous avouons le fait; mais nous soutenons que ces miséres ne sont pas à proprement parler des maux puisqu'elles tendent à notre bonheur: nous ne saurions jamais établir ni refuter la Bonté de la Providence en alléguant simplement des évenemens exterieurs, surtout quand ces évenemens ont rapport à des particuliers. La prosperité n'est pas toujours un bien pour nous, ni l'infortune un mal. La vengeance de Dieu accorde quelquefois à certains Hommes des plaisirs & des richesses pendant que par un principe de Bonté il retranche ces mémes choses à d'autres; c'est-là le sens de ces paroles du Sage. *Les Hommes ne connoissent ni l'amour, ni la haine, ni tout ce qui est devant eux. Tout avient pareillement à tous: un même accident au juste & au mechant: au bon, au net, & au pollu: au sacrifiant, & à celui qui ne sacrifie point: comme est le bon, ainsi est le pecheur: celui qui jure est comme celui qui craint de jurer:* Eccle: IX. 1, 2. mais un même évenement dispensé par la Providence peut être une marque de sa faveur par rapport aux bons, & une preuve

de ſa colere contre les méchans: & par conſequent Dieu peut faire des diſtinctions ſecrétes quoique les évenemens exterieurs ſoient parfaitement ſemblables. Ceux dont la raiſon bornée s'arrête aux aparences, tirent des conſéquences injurieuſes à la Bonté de Dieu, de cette conduite de ſa Providence; mais ceux qui s'apliquent à dévoiler cette conduite n'imputent rien d'injuſte à la Divinité, & conſidérent les biens & les maux de cette vie, non pas en eux-mêmes, mais par raport aux fins, auxquelles ces choſes ſont deſtinées.

Il eſt important de bien entendre ceci, afin de ſentir la Bonté de Dieu, même dans la ſévérité de ſes corrections, & afin de reprimer nos injuſtes plaintes à la vûë de la proſperité des méchans; pour cet effet repreſentons en peu de mots l'état du genre humain dans cet Univers, & ce qui eſt eſſentiellement bon par raport à cet état. Les Hommes ont péché, & par-là ſe ſont aſſujettis à la mort; mais Dieu, par un principe d'amour, leur a envoyé ſon Fils, qui *par ſa mort a détruit celui qui avoit l'empire de la mort, à ſavoir le Diable*, & qui a mis en évidence *l'immortalité & la vie*. Par là le ſejour du bonheur eſt tranſporté de ce Monde à un autre; & notre terre ne doit être conſiderée que comme un endroit d'épreuve pour l'éternité. Si

nous

nous remplissons les Loix que notre Sauveur nous a tracées, nous pouvons nous flater de jouïr d'un bonheur sans fin; mais si rebelles à ses ordres nous refusons de lui obéïr, nous devons nous attendre à des miseres éternelles. Ainsi le plus grand bien que Dieu puisse nous faire dans ce Monde, c'est en se servant de tous les moyens que sa Sagesse lui suggere, de nous ouvrir la route du Ciel, & de nous fermer tous les accès de l'Enfer. Cela étant, il n'y a pas de maux dans l'Univers, que par l'usage que nous en ferons, nous ne puissions rendre utiles, & qui par consequent ne puissent être des effets de la Bonté de Dieu à notre égard: car si la douleur, les maladies, la pauvreté, & les disgraces nous détachent de la terre, mortifient nos passions, nous rendent meilleurs & plus susceptibles d'un bonheur éternel; quelque difficile qu'en soit le chemin, il est pourtant avantageux de le suivre, puisqu'il méne à la felicité.

Les dangers de la prosperité sont sans nombre, & souhaiter d'être heureux dans ce Monde est presque toujours un souhait téméraire. L'insolence de l'orgueil, l'oubli de son Bienfaiteur, le peu d'amour pour la Religion, l'esclavage des Sens, & la tyrannie des Passions en sont presque toujours les funestes suites. Les afflictions

ont la plûpart du tems un effet tout contraire : elles inſpirent ce ſerieux ſi convenable à des Hommes pécheurs, elles rendent l'Eſprit attentif, elles amolliſſent le cœur, qui par-là devient plus ſuſceptible des impreſſions de la Raiſon & de ſon devoir. La conſtitution des choſes, auſſi bien que l'expérience, prouvent clairement cette vérité. Et que ce ſoit là le deſſein de Dieu dans les maux qu'il envoye aux Hommes, l'Ecriture ſainte le dit en termes formels. La conſéquence naturelle qu'on peut tirer de-là, c'eſt que les ſouffrances ne ſont point un mal, ni ne fondent aucune objection contre la Bonté de la Providence. *Toutes choſes aident enſemble en bien à ceux qui aiment Dieu. Le Seigneur chatie celui qu'il aime, & foüette tout Enfant qu'il avouë. Si vous endurez la diſcipline, Dieu ſe preſente à vous comme à ſes Enfans; car qui eſt l'Enfant que le Pere ne chatie pas ? Car ſi vous étes ſans diſcipline, dont tous ſont participans, vous étes donc Enfans ſupoſez & non pas légitimes.* Hebreux XII. 6, 7, 8.

Nous devons donc prendre ſoin de rectifier les notions que nous avons de la proſperité & du malheur, & nous garder d'apeller toujours bon, ce qui eſt agréable, & mauvais, ce qui eſt affligeant. Il y a long-

long-tems que les Poëtes Payens ont connu cette diſtinction.

Nam pro jucundis aptiſſima quæque dabunt Dii.

Et ſi nous jugeons du bien & du mal, non pas par nos ſens, ni par les aparences extérieures, mais par le but où tendent ces choſes, qui eſt de nous rendre vertueux dans le tems, & heureux dans l'éternité; la proſpérité fondera en quelque ſorte nos plaintes, & l'infortune nos Actions de grace.

J'avouë que ce que nous venons de dire ſemble donner lieu à une difficulté très-conſidérable; car ſi nous ne pouvons pas juger du bien & du mal, que Dieu diſpenſe, ſi nous n'en pouvons pas juger par des aparences extérieures, comment pouvons-nous alléguer des preuves ſenſibles de la Bonté & de la Juſtice de la Providence? Par la même raiſon que nous n'admettons pas comme objections ſolides contre la Bonté de la Providence, les calamitez qu'on voit ſur la terre; nous ne ſaurions démontrer la Bonté de la Providence, en citant les bénédictions ſenſibles dont Dieu comble les Hommes. Ainſi notre Syſtême n'eſt proprement ni deſavantageux, ni profitable à la Religion: ce qu'elle y gagne d'un côté, elle le perd exactement de l'autre;

Je

Je répons que, quoique nous ne puissions pas démêler l'amour ou la colére de Dieu à notre égard dans les évenemens exterieurs; notre ignorance ne change point pour cela, ni la nature des choses, ni la Justice & la Bonté de la Providence, lors qu'elle fait du bien aux Hommes, ou qu'elle déploye sur eux ses jugemens. Le but constant de la conduite de Dieu, c'est de rendre ses Créatures vertueuses; & de les faire parvenir au bonheur par le chemin de la probité; dans cette vie de discipline la Sagesse de Dieu employe les biens & les maux de la maniére la plus glorieuse à sa Bonté, & la plus avantageuse aux Hommes.

Voici en un mot le nœud de la Question: les biens & les maux naturels sont toujours tels en eux-mêmes, & par conséquent ressortissent à la Bonté & à la Justice de la Providence; mais si nous les considerons par raport à leurs fins morales, & à leur influence sur la conduite de notre vie, ce qui étoit naturellement bon, peut devenir un très-grand mal pour nous; & ce qui étoit naturellement nuisible, peut nous être extrêmement avantageux. Ainsi nous sommes obligez de convenir que la Bonté de Dieu ne doit pas être mesurée simplement par les biens & les maux que renferment des évenemens exterieurs; mais

le

le mêlange de malheur & de prosperité le plus propre à gouverner avec sagesse les Hommes dans cette vie, & à les rendre heureux dans une vie à venir.

3. Nous devons examiner la nature de la Bonté de Dieu, considerée entant que présidant au Gouvernement de l'Univers.

Le Maitre Souverain du Monde n'est pas seulement obligé de veiller au bien particulier de toutes les Créatures, mais il doit aussi en maintenir le bonheur général: & c'est de-là que naissent les actes de la plus terrible sévérité; mais actes en même tems d'une Bonté suprême. Cette verité bien expliquée servira à prouver la Bonté de la Providence, même dans des événemens qui paroissent anéantir absolument cette Bonté.

Par exemple, pour que le Gouvernement de l'Univers soit bon, il faut que Dieu défende & protége les Hommes contre de violentes & d'injustes oppressions. Ainsi s'il exécute une vengeance terrible & exemplaire sur un Tyran, par cela même il fait un acte de Bonté en délivrant ceux qui étoient oprimez par la Tyrannie.

Le Roi Prophéte nous exhorte à *loüer l'Eternel, parce qu'il est bon, & que sa gratuité demeure à toûjours.* Parmi d'autres preuves de la Bonté & de la Misericorde de Dieu il cite les playes d'Egypte, & la dé-

délivrance du Peuple d'Israël operée par la mort de Pharao, & par celle de toute son armée. *L'Eternel a frappé l'Egypte en leurs premiers nez, d'autant que sa gratuité demeure à toûjours. Il a tiré Israël du milieu d'eux: d'autant que sa gratuité demeure à toûjours: avec main forte, & bras étendu; d'autant que sa gratuité demeure à toûjours. Il a fendu la Mer Rouge en deux: d'autant que sa gratuité demeure à toûjours: & a fait passer Israël au milieu d'elle, & y a renversé Pharao & toute son armée; d'autant, & ce . . . . Il a frappé de grands Rois, & tué des Rois magnifiques; Sihon Roi des Amorrhéens: & Hog Roi de Bascan: & a donné leur Païs en héritage à Israël son serviteur: d'autant que sa gratuité demeure à toûjours.* Pseau. CXXXVI. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22.

Il paroit par tous ces exemples que le bon Gouvernement de l'Univers exige que Dieu choisisse certains Hommes coupables, pour en faire des monumens instructifs & effraians de vengeance: de pareils monumens établis par un principe de Bonté, sont d'une utilité infinie pour le reste du genre humain, puisqu'ils tendent à prevenir desormais de semblables exécutions. A proportion que les exemples de ce genre rendent les Hommes meilleurs, le Monde en devient plus heureux: car il est démontré

que

que le bonheur des Hommes croit à mesure que leur vertu s'augmente.

C'est ainsi que la destruction de l'ancien Monde par les eaux du Déluge est une éternelle leçon d'avertissement pour les pécheurs, & une refutation constante & sans replique des Athées, & de ceux qui disent, *où est la promesse de son avénement? car depuis que nos Peres se sont endormis, toutes choses continuent comme au commencement de la Création.* Le cours constant & régulier de la Nature, porte certains Hommes à croire que les Tems & les Saisons n'ont point de Maitre qui les gouverne: mais l'Apôtre St. Pierre nous enseigne qu'une thése si absurde est absolument refutée par la destruction de l'ancien Monde: *car ils ignorent volontairement ce point, que dès jadis les Cieux ont eu leur Etre, & la Terre consistant dans l'eau, & parmi l'eau, par la parole de Dieu, par lesquelles choses le Monde d'alors est peri, étant couvert d'un Déluge d'eaux: mais les Cieux qui sont maintenant, & la Terre, sont reservez par la même parole, étant gardez pour le jour du Jugement, & de la destruction des méchans Hommes.* 2 Pierre III. 4, 5, 6.

Si l'on veut raisonner de bonne foi, il faut avoüer qu'il est impossible de ramener de pareils évenemens à des causes naturelles.

De même, Jerusalem détruite & ravagée par les Romains, aussi bien que toutes les affreuses circonstances qui accompagnérent ce tragique évenement, sont de puissantes démonstrations contre l'incrédulité, & de glorieux témoignages pour la verité de notre Religion : il paroit par-là que, quoique la Providence étale quelquefois à nos yeux des exemples terribles & effraians de vengeance, ces exemples ressortissent à un principe de Bonté, dès qu'il en peut resulter le bonheur général d'une grande partie de l'Univers.

Je vai plus loin, & j'observe que, lorsque certains Hommes sont parvenus à un tel dégré de corruption, que si Dieu les suportoit davantage, ils auroient par-là la funeste facilité de répandre & de communiquer aux autres Hommes leurs crimes & leurs impietez; qu'alors la Bonté de Dieu conserve pour les restes moins corrompus du genre humain, sa Bonté, dis-je, demande qu'il extermine absolument ces Habitans impurs & contagieux.

Ce que nous venons de dire suffit pour satisfaire des personnes raisonnables, & pour nous montrer combien sont injustes les plaintes contre la Providence, qu'on prétend fonder sur le grand nombre de maux auxquels les Hommes sont en butte: si nous considerons ce que la Bonté de

Dieu

Dieu exige de lui; & ce qui est bon pour nous dans un état de discipline, & enfin ce qui entre necessairement dans le Gouvernement le plus exact de l'Univers, jamais ni nos propres souffrances, ni celles des autres ne nous inspireront l'ingrate hardiesse de taxer la Providence de manque de Bonté.

Pour remplir le plan que je me suis prescrit, il me reste à examiner d'une maniére un peu détaillée, les objections qu'on fait contre la Bonté de la Providence: elles peuvent se reduire aux deux suivantes;

1. Au grand nombre de miseres qu'il y a dans le Monde.

2. A l'inégalité des soins de Dieu à l'égard de ses Créatures, ou ce qui est la même chose, aux distributions inégales des biens & des maux, tant par raport aux particuliers, qu'à l'égard des Corps publics.

1. Commençons par les nombreuses miséres qui assiégent, & font; pour ainsi dire, le tissu de la vie humaine. Cette objection regarde l'existençe de ces miséres, leur nombre, leur nature, ou enfin leur qualité.

1. A l'égard du premier de ces Articles, quelques personnes refusent de croire que Dieu soit bon, parce qu'ils voyent des Créatures malheureuses: car disent-elles, si

Dieu étoit bon, il auroit fermé aux miséres l'entrée de cet Univers; j'ai fait la même remarque, & j'y ai répondu ci-dessus, que la Bonté de Dieu doit être relative aux circonstances dans lesquelles se trouvent les Etres qui sont les objets de sa Bonté, & depuis que l'Homme, formé innocent, s'est rendu coupable, nous ne devons plus examiner, ce qu'une Bonté absoluë feroit; mais ce qui lui convient de faire dans un état de discipline.

Il y a des gens que cette solution ne satisfera pas encore, & qui se plaindront de ce que Dieu a donné l'existence à une Creature susceptible de péché, & par consequent de misére; c'est-à-dire, qu'ils blâmeront la Divinité d'avoir créé des Etres libres, raisonnables, & intelligens: car par cela même qu'ils sont libres, ils peuvent faire un usage criminel de leur liberté; mais cette objection ne forme proprement point de difficulté contre la Bonté de la Providence; mais contre celle de la Création, & elle ne signifie autre chose, sinon, que Dieu ne devoit point créer le Monde; car si la Bonté l'empêchoit de former une Créature raisonnable, qui pût se rendre elle-même malheureuse; sa Sagesse lui interdisoit la Création d'un Monde dans lequel il n'y auroit aucun Etre doué de raison.

Con-

Considerons donc en quoi consiste la Bonté d'une Intelligence qui tire des Etres du néant.

La Bonté du Créateur exige qu'il forme les choses sur des idées excellentes & parfaites. Par consequent, quelle faute y a-t-il dans la conduite de Dieu lorsqu'il a créé les Anges & les Hommes? L'idée d'un Etre libre & raisonnable. n'est-elle pas celle d'un Etre excellent & heureux? Y a-t-il des perfections plus grandes & plus flateuses que connoissance, sagesse, intelligence,& liberté? Est-il possible qu'il y ait du bonheur là où il n'y a point de raison? Et la seule idée d'une Nature heureuse fonde-t-elle une objection raisonnable contre la Bonté de la Création?

Je voudrois bien savoir d'où les personnes que nous refutons ont tiré la notion qu'elles ont de cette Bonté, qui est obligée de former des Créatures incapables de se rendre malheureuses. Quelle injuste prétention que de soutenir qu'à cause que les Anges sont déchus de leur innocence & de leur felicité premiere par leur faute, Dieu a manqué de bonté en les créant innocens & heureux. Les seuls Etres raisonnables sont susceptibles de bonheur, & par consequent, vouloir former un Etre intelligent sans liberté, & par cela même à couvert de la possibilité de pécher, & de devenir

miserable, est une pure contradiction. C'est trop s'arrêter à refuter une objection qu'on ne sauroit gueres proposer serieusément. La plus forte difficulté, & qui, si elle étoit fondée renverseroit absolument la Bonté de la Providence, consiste en ceci; que les miseres de la vie sont si grandes, en si grand nombre & si universelles, qu'elles emportent de beaucoup la balance sur les plaisirs; qu'un Homme sage aimeroit mieux ne point exister, que de vivre dans ce Monde; qu'à la verité presque tous les Hommes sont dans d'autres sentimens; mais que l'autorité de l'Ecriture établit celui-ci d'une maniere incontestable. Voilà pourquoi Salomon dit, *qu'il prise plus les morts, qui sont déja morts, que les vivans qui sont vivans encore; même il estime celui qui n'a pas encore été, plus heureux que les uns & les autres: car il n'a point vu les œuvres mauvaises qui se font sous le Soleil.* Eccl. IV. 2. 3. Pour prevenir tous les abus qu'on pourroit faire de ces paroles, je vai en assigner le sens veritable. Pour cet effet, je vai faire mes efforts pour montrer: 1. qu'il ne faut point prendre dans un sens rigoureux & absolu ces paroles de Salomon, la mort est meilleure que la vie. 2. Je prouverai d'une maniere plus directe que ces paroles regardent les calamitez particu-

lieres auxquelles certaines perſonnes ſont plus expoſées que d'autres.

1. Diſons-nous, il ne faut point prendre dans un ſens rigoureux & abſolu ces paroles de Salomon, la mort eſt meilleure que la vie. Cette propoſition a été avancée autrefois par d'anciens Philoſophes dans d'autres termes ; le plus grand bonheur, ſelon eux, étoit de ne point naitre ; le ſecond, de mourir promptement : mais ces ſentimens n'ont eu que fort peu de partiſans : la plûpart des Hommes ont toûjours trouvé, *que la lumiere eſt plaiſante, & qu'il eſt agréable de voir le Soleil.* Eccl. II. 7. Le ſentiment que nous refutons ne laiſſe pas d'être veritable, quand on l'entend d'une certaine maniere. Ces Philoſophes croyoient que les Ames des Hommes exiſtoient avant que d'être unies à des corps : & que cette union étoit une eſpece de ſuplice qui les puniſſoit de quelques péchez qu'elles avoient commis auparavant : cela poſé, ils n'avoient aucun tort de dire, qu'il étoit avantageux aux Hommes de reſter dans leur état primitif de bonheur, & de ne point entrer dans le Monde : ils avoient raiſon auſſi de ſouhaiter la mort, puiſqu'elle les rendoit au bonheur en rompant les liens qui attachoient leur Ame à la terre.

C'étoit là ſans doute la maniere dont ils

entendoient ces propositions. Car si nous considerons simplement les agrémens & les desavantages de la vie, il est certain que d'ordinaire la vie est desirable; & même jusqu'au point de rendre la Mort, le Roi des Epouvantemens.

Ce seroit sans doute un grand sujet de reproche pour la Bonté & la Sagesse de la Providence, si notre vie étoit si triste & si miserable, qu'on fut obligé d'en regarder la fin comme une délivrance; mais il n'est nullement vrai que Dieu ait rendu notre vie telle; la plûpart des maux qui désolent la face de l'Univers, naissent de l'extravagance & de la corruption des Hommes; ainsi Dieu n'ayant point rendu notre vie méprisable en elle-même, toute la difficulté s'évanoüit.

Nous sommes les plus ingrats de tous les Hommes, si nous ne reconnoissons que Dieu n'a negligé aucuns des moyens, qui pouvoient produire dans ce monde le bonheur du genre humain. Car qu'est-ce qui manque de la part de Dieu pour rendre ici bas sur la terre, les Hommes aussi heureux qu'ils sauroient l'être? Manquons nous de sens pour recevoir l'impression des objets agréables, ou d'objets pour produire de pareilles impressions sur nos sens? Et ce qui est très remarquable, les sensations les plus délicieuses ne sont elles pas les plus communes

munes? Il n'y a pas une si grande différence qu'on se l'imagine, entre le pauvre & le riche. Le riche a pour lui l'opinion, l'éclat, les apparences, mais le pauvre à presque autant que lui de plaisirs solides & de satisfactions réelles. Le premier à force de gouter les plaisirs en diminue, en lui même le sentiment, & acquiert de nouveaux degrès de sensibilité pour les chagrins. Les peines & le travail rendent presque tous les plaisirs nouveaux pour le second, & lui font gouter de la maniére la plus touchante cette aimable surprise que produit une sensation inconnuë. Le pauvre pour ainsi dire de niveau avec la nature, jouït des agrémens que cette Mére sage & bienfaisante a destinez à tous ses Enfans. Le riche outré dans ses projets fait suppléer l'imagination à la nature, il s'éloigne d'un bonheur simple pour courir vainement après une felicité chimerique, & d'ailleurs les inquietudes qu'il a pour la conservation de sa fortune, établissent une espéce d'égalité entre lui & ceux qui avec une fortune moins brillante, ont aussi moins d'inquietudes pour la conserver. Les plaisirs des sens sont à la verité les moins dignes d'une Ame raisonnable; mais comme ils sont generaux & si j'ose m'exprimer ainsi, à la portée de tous les Hommes, ils ne laissent pas d'être d'un très-grand agrément dans la vie. Il y a certaines personnes

nes qui se parent d'un mépris Philosophique pour tous les plaisirs qui n'ont relation qu'aux corps: mais une preuve de l'orgueilleuse affectation qu'il y a dans ce Systême, c'est que ces sortes de personnes ne tiendroient que foiblement à la vie si les plaisirs de ce genre étoient absolument anéantis.

Il y a d'un autre côté des plaisirs plus nobles, & que les Hommes sont en état de gouter dans ce monde, tels que sont ceux de la Sagesse, des Sciences, de la Vertu & de la Religion. L'avantage qui resulte de ces choses, c'est de connoitre & d'adorer la Divinité, de contempler l'art infini & la beauté merveilleuse de ses ouvrages, de contribuer autant qu'en nous est au bonheur des autres Hommes.

Nous avons plusieurs raisons de croire, que dans une autre vie les facultez de notre Ame seront considerablement augmentées; que nous connoitrons Dieu d'une maniére moins imparfaite, & que nous decouvrirons un grand nombre de veritez, qui à present sont voilées à des yeux mortels. Cependant, les plaisirs que procurent ici bas sur la terre la vertu & la réflexion, ne laissent pas d'avoir un charme indicible, & par consequent nous avons l'occasion de gouter dans ce monde des plaisirs qui rendent la vie très-desirable.

2. Mais

2. Mais quoique nous admettions comme incontestable que la plûpart des Hommes sont placez dans des circonstances capables de leur procurer assez de douceurs dans la vie, nous avouons pourtant que les choses peuvent se trouver arrangées de maniére, que si nous comparons les agremens & les desavantages de notre condition, la mort nous paroitra plus souhaitable que la vie. *Je prisai les morts, qui étoient déja morts, plus que les vivans qui étoient vivans encore.*

Pour bien entendre ces paroles nous devons considerer qu'elles ne doivent point être prises dans un sens rigoureux & absolu: elles ont quelque chose de veritable, & quelque chose d'outré, comme cela est ordinaire dans la plûpart des Sentences & des manieres de parler Proverbiales.

Le dessein évident & marqué de tout le Livre de l'Ecclesiaste, n'est point de nous inspirer un dégoût mortel, mais un attachement raisonnable pour la vie. Son but est de nous persuader que, vouloir trouver un bonheur parfait dans cette *vallée de larmes*, c'est s'engager dans la plus penible, mais en même tems dans la plus vaine de toutes les recherches. C'est dans cette vûë que l'Auteur répete si frequemment ces paroles, *tout est vanité & rongement d'Esprit.*

Il

Il prétend par-là nous inspirer un amour moderé des choses presentes, & nous faire substituer à ces vaines passions qui nous seduisent & qui nous enflament, la connoissance de Dieu, la pratique de nos devoirs, & l'esperance d'une meilleure vie. C'est-là précisément la conclusion de son Livre. *Le but de tout le propos qui a été oüi, c'est crain Dieu & garde ses commandemens, car c'est là le tout de l'Homme: car Dieu amenera toute œuvre en jugement, touchant tout ce qui est caché, soit bien, soit mal.* Eccl. XII. 15, 16.

Parmi d'autres argumens dont le Sage se sert, pour prouver que c'est une attente chimerique que celle d'un bonheur parfait sur la terre, il insiste principalement sur le grand nombre de souffrances auxquelles les Hommes sont sujets, & qui souvent sont si violentes, que pendant certains momens elles font preferer à ceux qui les souffrent, la mort à la vie; & c'est là tout ce que Salomon vouloit dire, puisque cela lui suffisoit pour prouver l'imperfection de nos plans chimeriques de felicité.

Pour mettre cette verité dans un plus grand jour examinons 1. quels sont les troubles & les maux, qui font qu'un Homme raisonnable juge heureux ceux qui ne se trouvent plus envelopez dans le tourbillon

des

des choses humaines, ou qui n'y sont jamais entrez.

Salomon nous donne deux marques auxquelles nous pourrons reconnoitre les calamitez de ce genre. Voici comme il exprime la premiere: *Puis je me suis mis à regarder tous les torts qui se font sous le Soleil: & voilà les larmes de ceux auxquels on fait tort, & ils n'ont point de consolateur, & la force est du côté de ceux qui leur font tort, & n'ont point de consolateur.* Il conclut de-là: *parquoi je prise plus les morts, qui sont deja morts, que les vivans qui sont vivans encore.*

L'Auteur sacré veut depeindre par ces paroles les opressions publiques, causées par le Pouvoir suprême, ou par les Magistrats inferieurs. La seconde régle a relation aux envies, aux haines, & aux injustices particulieres: *puis j'ai regardé tout le travail, & l'adresse de chaque métier, & j'ai vû qu'il y a envie de l'un sur l'autre: cela aussi est vanité, & rongement d'Esprit.* Ce sont-là les deux sources les plus fecondes du nombre prodigieux de maux qui empoisonnent la douceur de la vie des Hommes, jusqu'à les porter quelquefois à en souhaiter plûtôt la perte que la conservation.

Par exemple, quand un Royaume est envahi par un Etranger, ou qu'il est dechiré

chiré par des factions domestiques; quand la bonne foi & la sureté sont bannies d'un Etat; quand les Hommes veulent aller au bonheur à travers des miseres publiques, & qu'ils prétendent établir leur fortune sur la ruine de celle de leur Patrie; quand les regles de la Justice sont ouvertement violées; & les Droits sacrez de l'amitié anéantis; quand les vies & les biens des Hommes dépendent de l'aveugle cruauté d'un zèle sanguinaire; quand les Loix avilies & desarmées par l'impunité permettent au crime de commettre les plus noirs attentats, & à la perfidie d'ourdir les plus criantes trâmes; en un mot, quand rien n'arrête la corruption qui se déborde; quel Homme raisonnable souhaiteroit alors de vivre? & n'adresseroit point au Ciel cette priere de Simeon? *Seigneur, laisse maintenant aller ton serviteur en paix.*

Tous ces maux, dont nous venons de faire la triste énumeration, détachent certainement un Homme vertueux de la terre; mais ils ne doivent pourtant point le porter au murmure de ce que Dieu l'oblige à y rester encore, parce que la Providence remplit des vuës de Sagesse & de Bonté en l'y laissant.

Par exemple, il est souvent très-necessaire que des Hommes vertueux vivent dans des tems corrompus, non seulement pour

em-

empêcher que Dieu ne détruiſe entierement cet Univers, comme cela ſeroit arrivé aux jours de Noé, *lorſque toute chair avoit corrompu ſes voyes*; mais auſſi, afin de refrêner la mechanceté par des efforts genereux & par de grands exemples; de s'opoſer aux progrès du crime, & de repandre ſur la terre des ſemences de pieté & de Religion.

C'eſt une preuve du tendre ſoin que Dieu prend de l'Univers, de ce que dans les tems les plus vicieux il ſuſcite certains Hommes excellens, deſtinez à arrêter le torrent de la corruption: cela étant, ſeroit-il juſte que des Hommes, qui ſont d'une ſi grande utilité au Monde, ſouhaitaſſent d'en ſortir; & preferaſſent la tranquille retraite d'un deſert ou du tombeau à la penible gloire d'accomplir les deſſeins de la Providence, & de faire du bien aux autres Hommes? Un cœur genereux eſt incapable d'avoir de pareils ſentimens; c'eſt du ſein des grandes difficultez que naiſſent les grandes vertus; & la plus brillante gloire ne s'achete qu'aux prix du danger & de la peine.

Faire du bien eſt toujours un plaiſir touchant; mais le charme en devient plus flateur à proportion des obſtacles que nous avons vaincus, & qui s'opoſoient à l'exercice de notre bonté. Quelle gloire que

celle de travailler à rendre les Hommes meilleurs, à leur procurer le bonheur le plus solide dont ils puissent joüir, & à soutenir par la vertu le Monde tombant par le crime.

Comme il ne m'est pas permis de m'étendre sur ces choses autant que je le souhaiterois, je vais renfermer dans deux ou trois observations les principaux usages qui naissent de tout ce que je viens de dire.

1. Quoique les calamitez qui assiégent la vie humaine, ne prouvent point que la vie est un état absolument méprisable; elles démontrent que c'est un état fort imparfait, & que ce mêlange inévitable de biens & de maux n'est que *vanité & rongement d'Esprit.* Un Homme raisonnable s'aperçoit aisément qu'il n'y a point de bonheur parfait ici bas sur la terre, & qu'il est inutile de l'y chercher. Car comment le Monde nous rendroit-il heureux, puisque c'est un séjour dans lequel les plaisirs & les chagrins habitent également, & qui est exposé à toute la bizarrerie du hazard, & à toute l'injustice des passions des Hommes? Ainsi, quoique l'amour naturel de la vie, & les douceurs qu'on peut goûter dans cet état, fassent qu'on y reste avec plaisir; cependant un Homme sensé ne voit aucune raison pour s'y attacher excessive-

ſivement, bien moins encore pour y chercher une felicité parfaite.

2. Le grand nombre de miſéres; auxquelles nous ſommes expoſez, prouve que la pratique de nos devoirs peut ſeule nous procurer un ſolide bonheur dans ce Monde. C'étoit un Sophiſme bien orgueilleux dans la bouche des Stoïciens, lorſqu'ils diſoient que leur Sage étoit inacceſſible à la douleur; le propre de la vertu n'eſt point de nous rendre inſenſibles aux peines, aux maladies, & aux beſoins; mais de nous faire ſuporter toutes ces choſes avec patience Il nous arrive mille fois d'être les artiſans de nos malheurs, ou bien d'éprouver des revers qui empoiſonnent toute la douceur de notre vie: mais dans ces occaſions, comme je l'ai déja dit, les plaiſirs de la vertu naiſſent du ſein même des difficultez. La vertu nous ſoutient, nous encourage, & adoucit nos travaux: elle dompte nos paſſions, & triomphe de l'adverſité en nous mettant au deſſus des coups de la Fortune. Par de ſemblables ſecours un Homme de bien peut goûter quelque ſatisfaction, même dans la condition la plus malheureuſe.

Ceci doit ſuffire pour nous convaincre que la pratique de la vertu eſt ſouverainement néceſſaire pour raprocher les Hom-

mes du bonheur, le plus qu'il est possible sur cette terre.

3. Quoique les troubles, auxquels notre vie est exposée, ne soient pas une raison suffisante pour qu'un Homme sensé veuille la quitter avant le tems préscrit par la Providence, néanmoins ils ne laissent pas de la détacher assez du Monde pour qu'il en sorte avec plaisir, quand Dieu trouvera bon de le rapeller à lui. Car quoique la vertu combatte & surmonte de grandes difficultez, aucun Homme ne voudroit pour cela vivre toûjours dans un état de guerre & de combat: la tanquillité est agréable, mais il faut qu'elle soit sortable à la nature d'un Etre intelligent; le stupide repos d'une Créature inanimée est indigne de l'Homme. Il doit soutenir avec courage les travaux que lui imposent les relations qu'il a avec l'Auteur de son existence; & avec les autres Hommes qui l'environnent, & être persuadé que la vertu lui facilitera l'accomplissement des devoirs penibles dont elle exige la pratique dans cette vie; & lui assurera de glorieuses recompenses dans une autre.

Par ce que nous venons de dire, la Providence me paroit suffisamment justifiée par raport aux calamitez & aux miséres qui nous assiégent; car il est exactement convenable à la Bonté de la Providence, de distri-

diſtribuer aux Hommes un certain mêlange de biens & de maux, qui puiſſe nous détacher des vanitez de la terre, & nous convaincre que ce n'eſt point ici bas qu'il faut chercher un bonheur parfait; & qui ſoit capable en même tems, en nous élevant au deſſus de tous les objets paſſagers qui nous captivent, de nous faire employer tous nos efforts pour acquerir une felicité plus ſolide & plus permanente. D'ailleurs, puiſque la vertu eſt néceſſaire pour que nous ſoions heureux dans l'Eternité, il ne peut pas y avoir d'état plus deſirable pour nous, que celui qui pour nous aprocher du bonheur ſur la terre, nous néceſſite à y être vertueux. Et puiſqu'il faut tôt ou tard abandonner ce Monde, & que la Mort eſt le Roi des épouvantemens, tout ce qui nous rend la mort moins affreuſe, doit être compté entre les avantages de la vie.

2. Je répons à l'objection qu'on tire du grand nombre de maux qui ravagent la face de la terre, qu'il faut conſiderer que la plûpart des miſéres ont leur ſource dans la méchanceté, & dans la corruption des Hommes, & qu'il eſt très-déraiſonnable de fonder ſur des maux que les Hommes s'attirent volontairement, une objection contre la Providence. Les Hommes, après avoir eu la folie d'être les artiſans de leurs

propres malheurs, ont l'injuſtice d'en rendre comptable la Bonté Divine. Pour refuter un Syſtême ſi déraiſonnable & ſi injurieux à l'Etre ſouverainement bon, je vai m'attacher à prouver en peu de mots, que les Hommes ſont eux-mêmes les cauſes de la plus grande partie de leurs miſéres, & que par conſéquent ils ont tort d'en charger la Providence.

La premiere de ces choſes eſt ſi claire qu'il me ſemble inutile de la prouver. Si nous faiſons le calcul de tous nos maux, & ſi nous les ramenons à leurs cauſes immédiates & naturelles, nous trouverons que les Eſclaves du crime vengent aſſez eux-mêmes ce qu'il y a de criminel dans leurs attachemens, & ſemblent épargner à la Providence le ſoin de les punir.

Il n'y a que deux cauſes viſibles de toutes les miſéres qui déſolent l'Univers: ces deſordres viennent de la Nature, ou bien de la méchanceté des Hommes; j'entens par les deſordres de la Nature, les Tremblemens de terre, le froid inſuportable, les chaleurs exceſſives, les tonnerres, les éclairs, & les tempêtes, auſſi bien que tous les maux qui naiſſent de ceux-là. Certainement ces choſes doivent être attribuées à la volonté de celui qui meut & qui gouverne à ſon gré la Nature; mais ſans compter que dans ces ſortes de cas, la corruption du gen-

re humain justifie suffisamment de pareilles severitez, les calamitez de ce genre sont très-rares en comparaison de celles que les Hommes s'attirent par leur propre faute.

Par exemple, plusieurs maladies qui empoisonnent toute la douceur de notre vie, & qui l'abrégent souvent, sont des effets sensibles de l'intemperance, de la luxure, ou de l'impureté. Les Enfans héritent ces indispositions de leurs Peres, & ne semblent venir au Monde que pour en sortir après y avoir langui quelques années. Un autre mal bien accablant, c'est la pauvreté, à laquelle plusieurs personnes s'exposent par leur paresse ou par leur prodigalité: il ne dépend point de nous, quelque prudens & quelque industrieux que nous soions, de nous rendre riches; mais pourtant dans le cours ordinaire des choses l'industrie & la prudence, nous garantissent de l'indigence & du besoin. Il y a d'autres personnes, qui sans se mettre dans l'indigence par leur propre faute, sont reduites à une grande pauvreté par les péchez des autres Hommes; par leurs injustices, leurs opressions, leurs violences, & par les calamitez inévitables que la Guerre traine à sa suite.

D'autres enfin éprouvent tout ce que la pauvreté a de triste, & sont reduits à cet état d'une maniére immédiate par la Providence, sans qu'il y ait de leur faute. Ce

ſont des gens qui n'ayant de reſſource pour vivre que dans ce qu'ils gagnent tous les jours par leur travail, ſont mis dans l'impoſſibité, par les infirmitez de l'âge, par des maladies, ou par la perte de leur vûë, de travailler davantage; mais ſans compter, comme nous l'avons déja dit, que les calamitez de ce genre ſont très-rares, en comparaiſon de celles que les Hommes s'attirent par leur faute; Dieu a remedié en quelque façon à de pareils malheurs en commandant expreſſément aux riches de ſubvenir aux beſoins de ces ſortes de pauvres, que Dieu a proprement rendus tels, & en les menaçant de peines éternelles s'ils refuſoient d'en agir d'une maniére charitable à leur égard.

Ainſi, quoique la pauvreté de certaines perſonnes vienne de la Providence, les miſéres pourtant qu'elles ſouffrent ne naiſſent que de la dureté des autres Hommes: car, quoique le partage des Biens ſoit fait d'une maniére fort inégale aux habitans de la terre, Dieu a pourtant diſtribué ces Biens en aſſez grande abondance pour ſatisfaire aux beſoins de toutes les Créatures; & le but de la Providence n'a jamais été qu'aucune d'elle manquât de ce qui lui eſt néceſſaire; ni que de l'abondance d'un Homme nâquit la diſette d'un autre. Il en eſt de même dans preſque toutes les miſéres de

la

la vie; en général le malheur du genre humain a sa source, dans sa méchanceté & dans sa folie, ce qui me paroit si évident qu'il seroit superflu d'y insister davantage. Je croi que tout Homme raisonnable avoüera volontiers, que si l'Univers étoit le séjour de la Bonté & de la Vertu, il seroit aussi celui du bonheur: & puisque l'exacte pratique de nos devoirs rameneroit la felicité sur la terre, il n'est gueres difficile de deviner les causes qui l'en ont exilée.

2. Considerons combien les Hommes sont injustes de charger la Providence des miséres dont ils sont eux-mêmes les Auteurs.

La nature des choses, & celle de l'Homme, posées telles que nous voyons qu'elles sont; & les Hommes d'ailleurs vivant de la maniére dont ils vivent, je dis, qu'independamment d'une Providence, l'Univers seroit le théatre des mêmes calamitez dont on a la hardiesse de se plaindre à present. Quoique Dieu ne présidât point au Gouvernement de ce Monde, l'intempérance & la luxure détruiroient la santé; la paresse & la prodigalité seroient suivies par l'indigence: de l'ambition, de la haine, de l'Esprit de vengeance naitroient les inimitiez secretes, ou les guerres déclarées; cela doit arriver ainsi quand même il n'y auroit point de Providence: & il n'y a pas plus de raison d'accuser

Dieu de ces maux que de le taxer de la méchanceté des Hommes: les Hommes se rendent criminels, & le crime les rend misérables.

J'ai prouvé que la Providence n'est nullement comptable de la plus grande partie des maux qui sont dans l'Univers: j'ajoute que ces maux mêmes démontrent visiblement la Bonté de Dieu à l'égard des Hommes, puisque:

1. Dans le cours ordinaire des choses Dieu a donné à tous les Hommes le pouvoir de se preserver des miséres les plus accablantes de la vie, & particuliérement de toutes celles qu'ils s'attirent par leurs propres péchez. Qu'est-ce que la Providence pouvoit faire de plus pour une Créature raisonnable que de faire dépendre de son choix, son bonheur & son infortune? Tous les Hommes s'aperçoivent aisément des suites funestes du crime: ils détestent ces suites, & il dépend d'eux de les éviter en étant vertueux. Cette conduite de Dieu est une preuve démonstrative, non seulement de la Sainteté de sa Providence, comme je l'ai remarqué ci-dessus, parce qu'il détourne les Hommes du vice, par la vûë des maux qui l'accompagnent; mais aussi de sa Bonté, parce qu'il leur a montré la métode la plus aisée & la plus naturelle d'échaper aux miséres de la vie, & de se ren-

rendre heureux sur la terre le plus que cela est possible. Je defie ici le Disputeur le plus déterminé de prescrire ce qu'il voudroit que Dieu eut fait pour prévenir les miséres de la vie humaine, sans changer la nature des choses & celle de l'Homme. Si Dieu avoit imposé aux Hommes la nécessité de ne jamais choisir ou faire aucune chose qui pût les rendre malheureux, il auroit par cela même anéanti l'exercice de leur raison, & détruit la liberté de leur choix. Nos corps devroient être d'une autre nature qu'ils ne sont, & nos alimens avoir d'autres qualitez, afin que nous pussions nous plonger dans les excès de l'intemperance sans en ressentir les inconveniens. Tout l'Univers ne devroit être qu'un Paradis, qui produisit tout ce dont nous avons besoin sans le secours du travail, & dans lequel toutes choses fussent possedées en commun, afin que la paresse & la prodigalité fussent couronnées par l'abondance. Il faudroit que nous fussions invulnerables, ou que tous les accès de la mort nous fussent fermez, pour que la colére & la vengeance n'immolassent jamais de victimes à leurs ressentimens. Il est impossible, de la maniére dont les choses se trouvent arrangées à présent, de separer la misére du péché; mais il dépend des Hommes d'éviter la misére: & cela étant, je

je soutiens qu'un Dieu souverainement bon préside au Gouvernement d'un Monde, dont les Habitans peuvent se rendre heureux s'ils le veulent.

2. La Bonté de la Providence éclatte, en ce qu'elle prévient & empêche un grand nombre de maux, que les péchez & les passions des Hommes auroient causez dans l'Univers, si Dieu n'en avoit pas restraint la funeste efficace. Personne ne revoque en doute que naturellement le nombre des calamitez qui nous attaquent, ne dût être encore plus grand, & que plusieurs Hommes corrompus ne soient portez à faire plus de maux encore qu'ils n'en font; quelle est cette puissante digue qui s'opose aux débordemens excessifs du crime? La Providence? Elle seule est capable de nous délivrer de ces embuches secretes que nous tendent la malice & la corruption des autres Hommes; combien ne voions-nous pas de projets qui nous auroient été nuisibles, déconcertez, & de complots sinistres, découverts avant leur exécution? Combien de fois Dieu n'a-t-il point mis *une boucle* dans *les narines* des plus fiers Tyrans, & par des moyens méprisables en aparence, énervé leur pouvoir, & humilié leur orgueil? L'Histoire sacrée & profane sont remplies de pareils exemples, qui ne peuvent être attribuez qu'à cette puissante

Pro-

Providence, qui arrête la fureur de la Mer; & qui met un frein à la rage des néchans.

L'Ecriture marque expressément qu'il aut attribuer à la Providence de Dieu la délivrance de tous les maux qui ne fonlent point sur nous, aussi bien que la possession de tous les biens dont nous oüissons; cela étant nous sommes obligez l'avoüer que c'est la Bonté de la Providence qui previent tous les maux que la nechanceté des Hommes auroient faits, si Dieu ne l'avoit point réstreinte. Et qui ait combien le nombre de ces maux que Dieu a empêchez est grand! Ainsi nous vons bien plus de raison d'adorer la Boné Divine de ce qu'elle met des obstacles u libre exercice de la mechanceté des Hommes, que de nous plaindre des misées auxquelles nous sommes en butte.

Cela paroitra plus clairement si nous onsiderons 3. que Dieu ne permet aux néchans de ne faire que cette portion de nal dont sa Providence peut tirer des usaes de Sagesse & de Bonté. Ces usages ont d'épurer la vertu & de punir le crime, 'éprouver la foi & la pieté des bons, & 'étaler des exemples effraians de vengeane aux méchans. Une pareille conduite, uelque sevére qu'elle soit d'ailleurs; proue la Bonté de Dieu, parce qu'elle tend au

au bien general de l'Univers. Quel que ce soit le nombre des maux qu'il y a dans le monde, si la Bonté du Gouvernement exige qu'il soit tel; si aucun Homme ne souffre que ce qu'il merite, ou ce qui contribuera à son bonheur, s'il en veut faire un usage raisonnable; si de ce qu'il souffre, le bien des autres peut resulter en *recevant instruction*, ou en imitant son exemple; toutes ces choses ne peuvent pas seulement être conciliées avec la Bonté de la Providence, mais en sont de victorieuses preuves: car c'est toujours un Acte de Bonté de faire arriver les Hommes au bonheur, quelques peu agréables que soient les routes qu'ils ont été obligez de traverser pour y parvenir.

Cette raison seule suffit pour justifier la Bonté de la Providence, même par rapport à ces maux dont Dieu est la cause immediate, de ce qu'elle n'en inflige pas plus que ne l'exige la Bonté du Gouvernement de l'Univers; mais cette verité acquiert un nouveau degré de force, si nous considerons les maux que les Hommes s'attirent par leur propre faute: car n'est-ce pas un Acte d'une Bonté admirable, de nous défendre contre nous mêmes, de ne souffrir que nous ne nous fassions que cette portion de tort, qui après cela peut tourner à notre avantage, si nous voulons rendre nos af-

afflictions utiles? De ne permettre aux méchans de ne faire du mal, qu'à ceux que la Providence prétend punir, ou corriger?

3. Je répons à l'objection tirée du grand nombre de miséres qui assiégent & accablent la nature humaine, qu'il faut considerer que, non seulement ces miséres viennent de nos pechez & de ceux des autres Hommes, mais que c'est nous mêmes qui leur prêtons ce qu'elles ont de douloureux & de piquant. Quoiqu'il y ait plusieurs calamitez dans le monde; la Bonté de Dieu nous a donné de puissans secours pour les soutenir, & en quelque sorte pour les vaincre. Il n'est pas toujours en notre pouvoir de nous garantir des souffrances auxquelles notre vie est exposée; mais il dépend de nous de ne point succomber sous ces souffrances. Le courage, la force d'ame, le pouvoir de la Raison, la sage consideration de la nature des choses, la confiance en la Bonté de Dieu, qui veille à notre conservation, l'arrangement des choses pour notre bien, & la persuasion du Dogme d'une autre vie, sont certainement capables de faire qu'un Homme pieux & raisonnable, supporte avec patience, toutes les afflictions qui lui surviennent. Et si Dieu nous met en état de souffrir nos maux, & de nous réjouïr dans l'esperance d'une situation plus heureu-

reuſe ; dès lors nos miſéres., ne fondent plus d'objections contre la Bonté de la Providence. Ce qui eſt ſimplement exterieur peut affliger un Homme de bien, mais ne ſauroit le rendre miſerable ; car aucun Homme n'eſt miſerable, quand ſon ame eſt tranquille, & remplie des plus touchantes eſperances. Le tirannie de nos paſſions eſt la ſeule cauſe réelle de nos miſéres. Ce qui rend notre condition inſupportable, c'eſt l'Amour immoderé des choſes ſenſibles, l'orgueil, l'ambition, l'envie, la haine, la vengeance. Voilà les puiſſantes & funeſtes cauſes de tout ce qu'il y a de mortifiant dans les diſgraces, & de cruel dans la perte de nos biens. De-là ces craintes dans les dangers, de-là ces inquietudes pour des maux chimeriques, de-là enfin ces Phantomes effraians que nous peint une imagination troublée.

Des calamitez exterieures autant qu'elles ſont utiles, ne donnent aucun lieu à des objections contre la Bonté de la Providence; & elles ſont utiles, autant que l'uſage que nous en ferons eſt capable de les rendre telles : puiſque c'étoit-là la vûë que Dieu ſe propoſoit en nous les diſpenſant.

Quelque choſe que les Hommes ſouffrent, ſi leurs afflictions ne les rendent pas miſérables, il n'en retombe aucun blâme

ſur

ſur la Providence; car Dieu peut être très-bon envers ſes Créatures, quoiqu'elles ſouffrent, puiſque leur bonheur n'eſt point incompatible avec leurs ſouffrances; non pas un bonheur parfait, mais un tel degré de bonheur, qui concilie les ſouffrances avec la paix de l'Ame, le contentement, la patience & l'eſpoir.

2. Le ſoin inégal de Dieu à l'égard de ſes Créatures a donné lieu à une autre difficulté à laquelle il eſt important de répondre: j'avouë que la partialité, s'il y en avoit dans la conduite de Dieu, formeroit une objection formidable, tant contre la Juſtice que contre la Bonté de ſa Providence.

L'objection eſt fondée ſur la difference des rangs que les Hommes occupent dans le Monde: ſur ce que les uns ſont riches, pendant que les autres gémiſſent dans la pauvreté; les uns élevez au faîte des grandeurs tandis que les autres rampent dans la pouſſiére; mais il n'eſt pas mal-aiſé de répondre à cette difficulté, puiſque!

1. La Bonté de la Providence conſiſte à pourvoir au bonheur général du genre humain; mais à ſubordonner pourtant le bien d'une partie des Hommes à celui du tout. Car quoiqu'il y en ait pluſieurs qui ſont mécontens de leur condition, & qui n'en ſeront jamais contens, à moins que

d'occuper les premiers postes de la société, j'en apelle aux decisions de la raison, s'il ne vaut pas mieux pour l'avantage général des Hommes, qu'il y ait une difference de rangs & de Fortunes dans l'Univers.

La chose la plus nécessaire au bonheur du Monde, c'est qu'il soit bien gouverné; or l'égalité détruit absolument tout Gouvernement: si tous les Hommes avoient la même portion de richesses & de grandeur, il n'y auroit point de Sujets; car aucun Homme ne choisiroit cette qualité, ayant un droit égal à être Maitre, mais les Hommes étant égaux, par cela même ils verroient s'évanoüir leur grandeur & leurs richesses, qui sont des choses purement relatives. Ainsi, puisque l'inégalité des Fortunes des Hommes est essentielle à leur Gouvernement, la Providence me paroit suffisamment justifiée.

2. C'est une erreur très-grossiére de croire que le bonheur des Hommes differe autant que leurs conditions. Tout le Monde sait que la felicité ne marche pas toûjours à la suite des richesses, du pouvoir, & des honneurs; ces choses ont leurs agrémens, & leurs desavantages; les Grands ont pour eux l'opinion, l'éclat, les aparences; mais ils sont éloignez du solide bonheur autant que les petits, qui ont sur

eux

eux l'avantage de n'être pas obligez de se détromper sur des chimeres.

3. L'inégalité des conditions est un avantage pour tous les Hommes, quelque rang qu'ils occupent sur la terre; & sert à remplir les sages desseins de la Providence. Cette inégalité rend certains Hommes industrieux à pourvoir à leurs besoins & à ceux de leur famille; elle inspire à d'autres une généreuse émulation: & donne occasion à la Providence de recompenser la vertu & de punir le crime: car le changement de la fortune des Hommes est une grande source de chatimens & de recompenses pour la Divinité. Quand l'industrie, la prudence, & la pieté, élevent les Hommes d'une condition basse aux plus éminens emplois; & que la prodigalité, la mollesse, & le manque de Religion, aménent la misere, la pauvreté & le mépris sur de riches familles; de pareilles revolutions étalent de grands exemples de la Sagesse & de la Justice de la Providence; & par consequent l'inégalité des conditions des Hommes, bien loin de detruire la Providence, sert plûtôt à en établir la Bonté. Je ne saurois me défendre de sentir des mouvemens d'indignation, quand je reflechis sur l'ingratitude des Hommes, qui ont en Dieu la vie, le mouvement, & l'être, qui ne meritans rien de lui, en reçoivent

tous les jours mille bienfaits, & cependant ne ſont jamais plus contens que lorſqu'ils croyent avoir raiſon de former quelque plainte injurieuſe à ſa Bonté. L'experience de tous les Hommes refute de pareilles objections; & je n'aurois pas daigné y répondre, s'il n'y avoit une utilité infinie à contempler la Bonté de Dieu, même par le côté le plus tenebreux de ſa Providence.

Les veritez que nous venons d'établir doivent nous inſpirer une ſoumiſſion parfaite à la volonté Divine dans toutes nos ſouffrances, une ferme reſolution de les ſuporter avec patience; & une vive admiration pour cette Bonté ſuprême, qui ſemblable au Soleil ſe fait apercevoir à travers des plus épais nuages.

CHAP. VIII.

De la Sageſſe de la Providence.

L'Incomprehenſibilité de la Sageſſe Divine doit nous empêcher d'avoir la hardieſſe de cenſurer la conduite de la Providence dans de certains évenemens myſterieux qu'elle a diſpenſez. Les côtez lumineux & brillans, par leſquels nous pouvons envisager la Sageſſe du Maitre de l'Univers,

nivers, doivent nous inſpirer de l'admiration pour les endroits obſcurs & envelopez de tenebres. *Trouverions-nous le fond de Dieu en le ſondant? Et connoitrons-nous parfaitement le Tout-puiſſant? Ce ſont les hauteſſes des Cieux, & c'eſt une choſe plus profonde que les Enfers : ſon étenduë eſt plus longue que la terre, & plus large que la mer,* Job XI. 7, 8, 9. Mais, quoiqu'il nous ſoit impoſſible de developer toute la Sageſſe de la Providence, auſſi bien que toute celle de la Création, nous pouvons néanmoins en découvrir aſſez pour être perſuadez que le Monde eſt gouverné par la même Sageſſe qui a concouru à le former.

Si nous nous apliquons avec ſoin à étudier la Sageſſe de la Providence, nous trouverons un grand nombre de motifs d'admiration dans les mêmes évenemens dont d'autres tirent d'injuſtes difficultez. Afin donc de nous confirmer dans la croyance du Dogme d'une Providence, & afin de nous inſpirer une profonde veneration pour la Sageſſe Divine, je vai tacher de mettre dans tout leur jour certains exemples frapans dans leſquels la Sageſſe de la Providence s'eſt fait voir avec le plus de force & de clarté : & pour executer ce deſſein avec quelque ſuccès, je conſidererai :

1. Plusieurs évenemens remarquables, dont il est fait mention dans l'Ecriture.

2. J'étalerai quelques autres marques visibles de la Sagesse de Dieu dans les évenemens les plus communs de la Providence, & particuliérement dans ces sortes d'évenemens sur lesquels on prétend fonder des objections contre le Dogme que nous travaillons à établir.

1. Je dois indiquer certains évenemens remarquables, dont il est fait mention dans l'Ecriture.

L'état d'innocence, dans lequel l'Homme a été créé, étoit pour lui un état de parfait bonheur. Il n'étoit point en butte, comme à present, aux soins, aux maladies, à la mort; sa chute fit un triste changement dans sa condition: devenu mortel, le travail lui devint en quelque sorte essentiel, & l'industrie nécessaire, suivant cette sentence que Dieu lui prononça. *La terre sera maudite à l'occasion de toi: tu mangeras d'icelle en travail, tous les jours de ta vie, & elle te produira des épines & des chardons, & tu mangeras l'herbe des champs. En la sueur de ton visage tu mangeras le pain, jusques à ce que tu retournes en terre: car tu en as été pris; parce qui tu es poudre, aussi tu retourneras en poudre.* Genese III. 17, 18, 19.

Cette Sentence est certainement très-sevére;

vére ; cependant la Sageſſe & la Juſtice de la Providence y éclattent également : il n'étoit pas convenable que l'Homme coupable fut immortel dans ce Monde ; & dans les circonſtances où il ſe trouvoit, une vie laborieuſe étoit pour lui l'état le plus heureux qu'il pût exiger, comme je l'ai fait voir ci-deſſus. *

Tout ce que nous connoiſſons de l'Ancien Monde, avant le Déluge, c'eſt qu'il étoit extraordinairement corrompu. *L'Eternel voyant la malice des Hommes être très-grande ſur la terre, & toute l'imagination des penſées de leur cœur n'être autre choſe que mal en tout temps : il ſe repentit d'avoir fait l'Homme, & fût déplaiſant en ſon cœur.* Geneſe VI. 5, 6. La corruption, étoit ſi generale que la ſeule famille de Noë en fût preſervée, voilà pourquoi Dieu reſolut d'excepter cette famille du fléau univerſel, dont il alloit envelopper tout l'Univers.

Aucun Homme ne peut nier que cette conduite ne fut parfaitement juſte : un crime univerſel merite une punition generale; mon deſſein n'eſt pas d'inſiſter à préſent ſur l'équité de ce chatiment ; mais de montrer la Sageſſe admirable de la Providence dans la deſtruction de l'Ancien Monde par les eaux du Déluge ; pour bien en-

* Dans un Traité ſur la mort. Chap. II. Sect. 8.

tendre ceci, il faut considerer les circonstances particulieres de cet évenement, & quel étoit le but de Dieu en le dispensant.

1. Envisageons la Sagesse de la Providence lorsqu'elle détruisit l'Ancien Monde sans en exterminer absolument tous les habitans. Il étoit trop tôt encore pour exercer sur l'Univers un Jugement final. La Providence n'avoit pas donné d'assez nombreuses preuves de la Sagesse de son Gouvernement : ç'auroit été un triste spectacle pour les intelligences celestes de voir une espéce d'Etres raisonnables détruite avec tant de rapidité. Le Demon, qui trompa nos premiers Parens auroit triomphé en voyant la perte totale de la plus excellente Créature qui fût sur la terre ; mais Dieu l'avoit menacé que la semence de la Femme lui briseroit la tête, & par consequent toute la posterité d'Eve ne devoit point être détruite.

2. La Sagesse de Dieu étoit remarquable en ce qu'elle a differé cette terrible exécution jusqu'au moment que sa Justice ne lui permettoit plus d'accorder aux Hommes de plus longs délais.

Tous les Hommes *avoient corrompus leurs voyes*, & il ne restoit dans l'Univers qu'une famille vertueuse, qui avoit à craindre la seduisante contagion de l'exemple de tou-

toutes les autres ; mais quand même Noë auroit pu garantir sa famille de la corruption generale, dans laquelle croupissoit le reste du genre humain, il n'auroit pourtant pû être d'aucun usage aux Hommes de son temps ; puisque les exhortations qu'il leur adressoit étoient inutiles & sans succès. La seule conduite que la Sagesse de Dieu pouvoit tenir alors, c'étoit d'exterminer une generation coupable & obstinée dans le crime, & de conserver Noë avec ses Fils ; afin que la race des Hommes ne fût pas entierement éteinte. Si Dieu avoit differé encore davantage la vengeance qu'il déploya alors, le vice auroit eu peut-être autant d'Esclaves qu'il y avoit d'habitans dans l'Univers ; & alors la Providence auroit été obligée de conserver un monde de pécheurs endurcis ; ou bien de les détruire absolument & sans ressource ; mais il étoit plus convenable à la Sagesse Divine de ne pas retarder d'avantage l'exécution de ses Jugemens, puisque la pieté & la Religion n'étoient renfermées que dans une seule famille, & que cette famille pouvoit transmettre aux Hommes qui naitroient à l'avenir, l'Amour de leurs devoirs & la crainte du Maitre de l'Univers.

3. La Sagesse de la Providence dans la destruction de l'Ancien Monde, paroit

par la maniere dont Dieu dispensa cet évenement.

1. Cette déstruction étoit miraculeuse & surnaturelle, & par consequent une preuve évidente du pouvoir de la Providence. Il n'y a point de causes visibles dans la nature, qui puissent produire de pareils effets & par consequent cette déstruction doit avoir été produite par un pouvoir superieur à celui de la nature. Il y a quelques personnes qui pretendent refuter l'Histoire du Déluge, en en prouvant l'impossibilité naturelle : d'autres qui font profession d'ajouter foi aux livres de Moyse, se croyent obligez de donner de cet évenement une explication Philosophique, sans avoir recours aux miracles. Les personnes que nous dépeignons aiment à raisonner à quelque prix que ce soit, & comme rien n'abrége tant leurs raisonnemens que les miracles, elles se font un Systême bizarre de ne les point revoquer en doute, mais de prouver pourtant que les évenemens operez par un pouvoir extraordinaire auroient pû êtres produits par des causes naturelles.

Mais cette prétention est souverainement mal fondée par rapport au fait dont il est question : car le but de Dieu en donnant certaines proprietez aux causes naturelles étoit de conserver, & non pas de

de détruire l'Univers ; par consequent la déstruction de l'Univers ne peut pas avoir été produite par des causes naturelles, mais par un pouvoir superieur à celui de la nature. Cela étant, quelle justesse peut-il y avoir dans tous les raisonnemens Philosophiques qu'on hazarde sur cette matiére ? Quelle cause peut plonger la nature dans un si affreux desordre, sinon le même pouvoir qui a formé la nature & qui lui a prescrit des loix?

Et voilà precisement le but que Dieu se proposoit en envoyant le Déluge : à savoir de donner une preuve demonstrative de la Providence aux siécles futurs, par une déstruction miraculeuse qui ne pourroit être attribuée qu'à la vengeance Divine.

La corruption generale de tous les Hommes d'alors, me porte à croire que les notions d'une Divinité étoient absolument effacées de leur Esprit. Pour opposer à un si grand mal un remede violent à la verité, mais necessaire, la Sagesse Divine jugea à propos de donner une marque éclatante de son pouvoir & de sa Justice en détruisant un Monde coupable, & en inspirant par cette conduite à ceux qui naitroient à l'avenir, la constante resolution de craindre & d'adorer ce Dieu, qui non seulement avoit formé le Monde, mais qui l'avoit aussi détruit, & qui pouvoit exercer la même vengean-

geance, dès que les Hommes auroient l'audace de ſe rendre également coupables.

Afin que cette marque que Dieu vouloit donner de ſon pouvoir fût convaincante, il falloit que Dieu fut la ſeule cauſe à laquelle on pût la faire reſſortir; & pour cela il étoit neceſſaire que Dieu détruiſit le Monde d'une maniére toute miraculeuſe.

Si tous les Hommes, à l'exception de Noë & de ſes Enfans, avoient été exterminez par la Peſte, la Famine, ou par la fureur des Bêtes feroces; quoique de pareils fléaux euſſent convaincus des Hommes raiſonnables que Dieu y intervenoit d'une façon particuliere, le reſte du genre humain, par une ſtupide incredulité n'auroit peut-être pas voulu reconnoitre dans ces évenemens le courroux vangeur de la Providence. Mais le Déluge univerſel eſt un chatiment d'un autregenre. Après avoir parcouru un grand nombre de vaines Hypothéſes pour rendre raiſon d'un Phénoméne ſi extraordinaire & ſi atterrant, il faut avoüer que le ſeul moyen de l'expliquer, c'eſt de ſuppoſer avec nos livres ſacrez, que le Maitre de l'Univers juſtement irrité des pechez des Hommes, a diſpenſé pour quelques temps la nature des loix d'ordre qu'il lui avoit préſcrites.

2. La Sageſſe de la Providence a paru en

en ce qu'elle a exterminé une generation d'Hommes corrompus, sans détruire pour cela la terre qu'ils habitoient. Le but de Dieu n'étoit pas d'exercer un Jugement final sur le genre humain; mais il vouloit que de nouveaux Hommes prissent la place de ceux qu'il avoit immolez à sa vengeance; & rien au monde ne remplissoit mieux un pareil dessein qu'un Déluge d'eaux: au lieu que si Dieu avoit fait *d'un feu brulant* l'exécuteur des arrets de sa Justice, tous les habitans de la Terre auroient été consumez par les flammes, & Noë avec ses Fils n'auroient pas pû remplir les sages desseins de la Providence.

3. Il y a plusieurs caracteres de Sagesse à observer dans la conduite de Dieu, lorsqu'il preserva Noë & ses Enfans du Déluge qui enveloppa le reste des Hommes. Car premierement, comme je l'ai remarqué cidessus, cette conduite de Dieu étoit très-necessaire, afin que le Monde fut peuplé de nouveau, ce qui étoit plus convenable à la Sagesse Divine que de faire une nouvelle création. Lorsque *toute chair eut corrompu ses voyes*, Dieu devoit employer pour la réformation de l'Univers des metodes dignes de sa Bonté & de sa Sagesse. Par-là sa Providence paroissoit dans son plus beau jour, & attiroit à l'Etre suprême plus d'admiration que n'auroit fait la créa-

création d'un nouveau Monde; car si Dieu avoit absolument détruit le genre humain, & tiré d'autres Hommes du néant, cette conduite auroit prouvé quelque défaut dans la premiére création: puisque l'action de détruire un Homme & de le former de nouveau ne peut venir dans la Divinité d'aucun autre but que de celui d'ameliorer son Ouvrage; de corriger dans une seconde épreuve ce qu'il y avoit de defectueux dans la premiere. Mais quoique la Sagesse du Gouvernement de Dieu permette de pareilles épreuves, celle de la création y est entierement opposée. Le Gouvernement des Etres libres doit être proportioné à leurs natures & à leurs dispositions, & ne doit pas seulement les régler sur ce que Dieu les a faits, mais sur ce qu'ils se sont rendus eux-mémes; & par conséquent les métodes de Gouvernement doivent varier selon que les Hommes changent.

2. J'ai remarqué qu'afin que la déstruction de l'Ancien Monde pût porter les Hommes qui naitroient à l'avenir, à la pieté & au culte du vrai Dieu, il étoit necessaire que quelques temoins du Déluge survecussent à ce terrible fleau.

Si Dieu avoit absolument exterminé tous les Hommes; & qu'il en eut créez d'autres, ces nouveaux habitans de la Terre n'auroient pu connoitre le Déluge que par

par une revelation ; au lieu que la Providence à donné d'éclatantes marques de Sagesse en reservant Noë & ses Enfans pour être des preuves vivantes de son pouvoir & de sa Justice.

3. La conservation de Noë & de ses Fils dans l'Arche, étoit une démonstration que Dieu étoit l'Auteur immediat du Déluge. Dieu avoit averti Noë long-temps avant l'évenement, il lui avoit fait préparer une Arche, en lui donnant en même temps tous les avis necessaires pour la construire. Il est certain que Noë s'employa à cet Ouvrage, & qu'il lui étoit impossible d'avoir aucun présage naturel du Déluge, puisque les causes n'en étoient point naturelles. Notre Seigneur Jesus-Christ remarque qu'il ne paroissoit aucun signe du Jugement que Dieu alloit deployer, avant que Noë entrât dans l'Arche ; & par consequent ce Saint Homme ne pouvoit connoitre cet évenement que par revelation.

4. La conservation de Noë & de ses Enfans, ne prouve pas seulement que Dieu étoit la cause immediate du Déluge, mais montre aussi la raison pour laquelle il fit fondre sur les Hommes un chatiment si redoutable ; à savoir afin de faire revivre la pieté dans les Siecles avenir, en exterminant une generation corrompuë. C'étoit-là la raison que Dieu donnoit à Noë de sa conduite.

duite. Tous les criminels Habitans de la terre furent détruits ; & il n'échappa aux malheurs du Déluge qu'une seule Famille qui s'étoit préservée des desordres de la corruption : par cette conduite Dieu fit une distinction éclatante & marquée entre les bons & les méchans, il donna des preuves touchantes de la protection qu'il accorde aux uns, & d'atterantes démonstrations de sa colére à l'égard des autres. Quand les Libertins & les Incrédules sont temoins de certaines calamitez, qui peuvent être ramenées à des causes naturelles, ou morales, comme les incendies, les guerres, les Famines, les tremblemens de terre, & qu'ils voyent que les bons & les méchans sont également envelopez dans ces calamitez ; ils refusent d'attribuer ces maux à la dispensation de la Providence, bien plus encore de les regarder, comme des punitions du crime, puisque ces maux ne font aucune distinction visible entre les vertueux & les coupables ; au lieu que le Déluge universel n'étoit pas seulement produit par un pouvoir surnaturel ; mais établissoit aussi visiblement la distinction qu'exigeoient la Sagesse & la Justice du Maitre de l'Univers.

Il y encore d'autres marques d'une profonde Sagesse qui se dévelopent dans l'Histoire du Déluge, & que je ne ferai qu'indiquer,

diquer, parceque, quoiqu'elles ſoient importantes en elles-mêmes, elles ne laiſſent point d'être un peu étrangêres au but que je me propoſe à preſent. Comme le Déluge devoit être une preuve durable de la Juſtice de la Providence pour les Hommes qui naitroient à l'avenir; nous pouvons ſuppoſer avec raiſon que lorſque ce fleau arriva, il convainquit la plus grande partie des Hommes d'alors, & leur inſpira des ſentimens de repentence; & quoique ces ſentimens fuſſent incapables de les ſauver dans ce Monde, qui ſait s'ils n'ont point ſervi à obtenir leur grace dans l'autre? Noë avoit ſouvent repris les Hommes de ſon tems, il les avoit menacez du Déluge, mais ils refuſerent d'ajouter foi à ces predictions, quoiqu'ils le viſſent travailler à l'Arche; mais quand ils virent les *bondes des Cieux ouvertes*, & les eaux amoncelées, ils éprouverent d'une manière bien ſenſible la verité des menaces que Noë leur avoit faites; & comme il s'écoula un intervalle aſſez conſiderable avant que la terre fut entierement inondée, ils eurent le tems de ſe repentir, & d'implorer les compaſſions Divines. Il me ſemble qu'en conſiderant le Déluge ſous cette face, cet évenement, qui paroiſſoit nous montrer le ſpectacle de la plus grande ſeverité, nous trace le tableau d'une Bonté Souveraine.

Noë reçut aussi une preuve bien touchante de la Bonté de Dieu, non seulement en ce qu'il fût preservé du Déluge; mais aussi dans la manière dont ce bienfait lui fût accordé: suposons qu'au lieu de couvrir la terre d'eau, Dieu eut envoyé quelque fleau rapide, par qui tous les Hommes, à l'exception de Noë & de ses Enfans, eussent d'abord éte exterminez; quels sentimens d'effroi un pareil spectacle n'auroit-il pas inspiré à ceux que la clemence, dirai-je, ou la colere Divine avoit conservez! Mais Dieu, pour ne point rendre Noë témoin de la consternation & de la terreur de tant d'Hommes qui alloient perir, le fit monter dans l'Arche, dès que *les fontaines du grand abime furent rompues*, & lorsqu'il l'en fit sortir, il éloigna de lui les tristes monumens de sa fureur, & n'offrit à ses yeux aucune des victimes qu'il avoit immolées à sa vengeance.

Le precis de toutes les reflexions que que nous venons de faire est, que la méchanceté des Hommes étant devenue universelle & incurable, il convenoit à la Sagesse de Dieu d'exterminer cette race corrompuë, & de faire choix du genre de calamitez le plus capable de les porter à reverer la Justice & le pouvoir du Maitre du Monde, & à revêtir des sentimens de penitence.

Nous

Nous voions dans cette effraiante Histoire, qu'au Tribunal du Dieu souverain le nombre des coupables n'en forme point l'impunité, & que chaque pas que le Monde fait vers la corruption, l'aproche de sa ruine: nous y aprenons aussi que la multitude des criminels, bien loin de nous engager au crime, doit nous porter à marquer notre éloignement à leur égard par une vertu exemplaire, afin que Dieu ne nous envelope pas avec eux dans une même condamnation, qui sera d'autant plus prochaine que leur corruption est plus grande; & que c'est la chose du Monde la plus dangereuse & la plus insensée de pecher avec la multitude, lorsque le nombre des pecheurs hâte la vengeance Divine.

Cet évenement nous montre aussi la vaste difference qu'il y a entre une confiance desirable & une fatale securité; comme le remarque le Sauveur du Monde, *aux jours de Noë les Hommes étoient mangeans & buvans, se marians & baillans en mariage, jusques à ce jour-là que Noë entra dans l'Arche; & ils n'aperçurent point le Déluge jusqu'à ce qu'il fut venu, & les emporta tous.* Math. XXIV. 37, 38, 39. Dieu peut differer pendant long-tems le chatiment dû à la rebellion des Hommes, & paroitre ne se point interesser à ce qui se passe ici bas sur la ter-

re ; mais quand les pecheurs abusent des tresors de patience, & tirent du suport de Dieu le droit detestable de s'obstiner dans le crime ; alors ils doivent trembler dans la persuasion qu'une vengeance terrible & soudaine va bientôt fondre sur eux, semblables à un Pilote experimenté, qui fremit à la vuë de ce calme sinistre qui présage les plus affreuses tempêtes.

Je ne croi pas qu'il y ait un Homme assez déraisonnable pour rougir d'être comme Noë, le seul partisan de la vertu qu'il y eut sur la terre, s'il se souvient que Noë & ses Enfans furent seuls preservez des eaux, qui enveloperent tout le reste du genre humain : pour être comme Noë conservé dans une Arche, il faut comme lui avoir été habitant innocent d'un Monde coupable.

Ce que nous venons de dire suffit pour justifier la Sagesse de la Providence, par raport au Déluge qui détruisit l'ancien Monde ; considerons maintenant quel fût l'état des Hommes qui survêcurent à un fleau si terrible & si capable de leur donner d'utiles & de hautes idées du pouvoir & de la justice du Maitre de l'Univers.

La conduite que Dieu venoit de tenir devoit naturellement produire cet effet, si les Descendans de Noë avoient été susceptibles

tibles d'une ombre de ſentiment & de réflexion : mais *ils voyoient des Nations exterminées & des places déſertes ſans recevoir inſtruction.*

La premiere extravagance que nous ſachions qu'ils firent, fut de bâtir la Tour de Babel ; cette Hiſtoire eſt racontée avec tant de brieveté par Moyſe, qu'il nous eſt impoſſible de decider ſans temerité ſur les raiſons & ſur les circonſtances de cet évenement. Le Commentaire le plus raiſonnable, à mon avis, qu'on puiſſe faire ſur le recit abregé de l'Auteur de la Geneſe, eſt que Nimrod Fils de Cus, & petit-Fils de Cam, forma le plan ambitieux d'un Empire univerſel, & que pour empêcher que les Hommes ne ſe diſperſaſſent, il leur perſuada de bâtir cette Tour, qui pourroit ſervir en même tems de centre & de forteresſe à ſon Gouvernement, Si ſon deſſein avoit réüſſi, tous les Hommes de la terre n'auroient compoſé qu'un ſeul Peuple, la Monarchie univerſelle auroit été dans la race corrompuë de Cam, & ainſi le penchant qui nous porte à imiter la conduite de nos Souverains, ſur tout quand elle eſt mauvaiſe, auroit en moins de rien entrainé tous les Hommes dans le crime.

Conſiderons à preſent quels moyens la Sageſſe de Dieu mit en œuvre pour reme-

dier à cet inconvenient. *Alors Dieu confondit leur langage, afin qu'ils n'entendissent point le langage l'un de l'autre, & qu'ils fussent dispersez de-là par toute la terre, & qu'ils cessassent de bâtir la ville.* Genese XI. 7, 8. Cet expedient qu'employa la Sagesse de Dieu produisit deux effets considerables : l'un de peupler les endroits les plus reculez de la terre, & l'autre de prevenir la corruption universelle du genre humain.

La confusion des Langues étoit sans contredit le remede le plus efficace qu'on pût oposer au vice, qui probablement auroit infecté tous les Hommes, puisqu'il rompoit presque entierement tout le commerce qu'ils avoient entr'eux : pour surmonter cette difficulté, ils étoient obligez d'aprendre des Langages étrangers ; ce qui, quand même ils auroient eu l'intention de l'entreprendre, étoit difficile & de longue haleine.

Pour developer ici quelques caractères de Sagesse qui éclatent dans cet évenement, j'observe 1. que Dieu rendit la confusion des Langues très-grande, afin que la dispersion des Hommes fut grande aussi, & que le crime fut moins communiqué par la funeste contagion de l'exemple ; c'est dans cette derniere vuë que la Providence ne separa pas seulement la Famille de *Cam* de celles de *Sem* & de *Japhet* ; mais qu'il di-

divisa aussi toutes ces Familles en differentes branches.

2. Dieu partagea les Hommes en differentes petites Monarchies independantes les unes des autres, sous le Gouvernement des Chefs des Familles particulieres, ce qui forma un Gouvernement plus exact, que si toute la terre n'avoit été qu'un seul Empire; car alors le genre humain soumis à un Pouvoir tyrannique auroit éprouvé les malheurs de l'esclavage & de la dependance, sans gouter les avantages de la sureté & de la protection.

De la distinction des societez nâquit bientôt la difference des interêts. Pour conserver ces interêts & pour les agrandir, le travail, l'industrie, & l'amour des Arts liberaux se virent recompensées : les Loix s'armerent contre ces sortes de vices, qui en amolissant un Peuple sapent les fondemens d'un Etat. L'Histoire des Republiques de la Grece nous demontre que c'est là la conduite que tiennent des Societez voisines & particulieres. Quelles sages Loix, quels magnifiques exemples de frugalité, de desinteressement, & d'amour pour leur Patrie, ne donnerent point autrefois les Citoiens de Sparte & d'Athenes! Toutes ces choses ne sauroient guere être attribuées qu'à une émulation mutuelle qui leur inspira la prudence, la justice,

tice, la valeur, en un mot, qui les forma à la pratique de toutes les vertus civiles & militaires. Il auroit certainement été plus avantageux au repos & à la paix de l'Univers, que tous les Hommes n'eussent composé qu'un seul Peuple, sans aucune distinction d'interêts, ni d'Empire ; mais alors les Hommes auroient été corrompus par la paresse & par le luxe, sous un Gouvernement dont la volupté & l'indolence tenoient les rênes: au lieu que les jalousies & les émulations, la necessité de se defendre contre les projets de l'ambition, ou de les deconcerter, refrênent certains vices publics, & servent d'aiguillon à la vertu.

J'avouë que de ces choses mêmes que je viens d'alleguer comme avantageuses au genre humain, naissent plusieurs calamitez, & entr'autres les desolations de la guerre; mais cette objection, bien loin de prouver quelque chose contre le Dogme de la Providence, en établit au contraire la Sagesse.

Il est impossible de gouverner les Hommes sans leur infliger certains chatimens; & il n'est pas convenable à l'Etre suprême de punir d'une manière immediate des personnes particulieres, ou des Nations entieres aussi souvent qu'elles le méritent. Dans ce dessein la Providence peut-elle

tenir

tenir une conduite plus ſage, que d'arranger les choſes de manière que des Peuples coupables s'entrepuniſſent les uns les autres? Par de tels moyens Dieu peut donner aux Hommes d'utiles leçons, il peut en épuiſant leurs tréſors, & en apauvriſſant leur contrée, les forcer à faire la paix, & les reduire à une vie laborieuſe, frugale, exemte des beſoins de la pareſſe, & des perils de l'abondance.

Certainement la diſperſion des Hommes produite par la confuſion de leurs Langages, qui les partagea en differentes Societez, fit paroitre la Sageſſe de la Providence ſous un très-grand nombre de faces. L'évenement en lui-même étoit miraculeux, & formoit une preuve ſenſible de la Puiſſance Divine; car l'action de déraciner toutes les idées que les Hommes avoient attachées aux mots dont ils s'étoient ſervis; & de les porter à attacher à des termes inconnus des idées familiéres, montroit un pouvoir ſi ſuperieur à celui de la Nature, qu'il falloit être d'une ſtupidité & d'un aveuglement inconcevable pour n'y point apercevoir la puiſſante main de la Providence. Cependant, quelque frapant & quelque inſtructif que fût cet évenement, les Hommes ſe laiſſerent bientôt entrainer à tout ce qu'il y a d'inſenſé dans un culte idolâtre; la connoiſſance

& l'adoration du vrai Dieu s'effacerent de leur Esprit. La maniére dont la Providence remedia à ce malheur, m'engage à considérer la conduite que tint sa Sagesse pour la réformation de l'Univers : à savoir, de faire choix d'Abraham & de sa posterité, afin d'en faire un Peuple, qui pût apprendre au reste des Hommes à revérer & à craindre le Dieu d'*Israël.*

A ne considerer ce choix que superficiellement sans en approfondir les raisons, il paroit étrange que Dieu, en abandonnant tout le genre humain, n'élut qu'une seule famille pour être l'unique depositaire de la pieté, & l'azile de la Religion : *Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs? Ne l'est-il point aussi des Gentils?* Rom. III. 28. Cependant c'étoit-là l'orgueilleuse prétension des Juifs, qui regardoient, comme rejettez de Dieu tous ceux qui étoient étrangers de l'alliance; mais l'Apôtre St. Paul rejette cette pensée comme injurieuse à l'Etre suprême ; & St. Pierre affirme la même chose. Actes X. 34, 35. *En verité Dieu n'a point égard à l'apparence des personnes : mais en toute nation celui qui le craint, & s'adonne à Justice, lui est agreable.* Dans la préférence apparente que Dieu accorda à son Peuple, il se proposoit le bien general de tous les autres Peuples de l'Univers ; il vouloit arrêter le torrent de l'Idolatrie, qui, semblable au Dé-

Déluge, avoit inondé le Monde universel.

Pour cet effet Dieu fit choix d'Abraham & de sa posterité, afin d'en faire une Nation élüe qu'il gouvernât d'une maniere aussi visible qu'un Prince Temporel gouverne ses Sujets. Il leur ordonna de borner à lui seul leur adoration, & par des Loix & des Ceremonies particulieres, il les separa du reste des Hommes, afin de les garantir de la contagion d'un culte idolatre: il se revela à eux sous les noms flatteurs & consolans de Dieu d'Israël; de Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob; & c'est sous ces noms qu'il s'est distingué de tous les faux Dieux, & qu'il a operé des merveilles si étonnantes, qu'elles étoient capables de convaincre tous les Hommes que le Dieu d'Israël étoit le seul Dieu de l'Univers.

Certainement la vüe d'une Nation, qui faisoit profession de n'adorer qu'un seul Dieu, Maitre suprême de l'Univers; qui par l'ordre de ce Dieu habitoit une contrée particuliére, dont elle avoit chassez les Habitans par une suite constante de miracles, qui avoit reçu immediatement de Dieu les Loix qui concernoient la Religion & la Politique; qui étoit gouvernée par des Hommes extraordinaires & dirigée dans toutes ses affaires importan-

tes par le ſecours des Oracles & des Prophétes ; qui fidéle aux loix de ſon Maître fut toujours heureuſe ; & qui rebelle à ſes ordres, ou coupable d'idolatrie, fut toujours opprimée par ſes ennemis, ou gemiſſante dans une dure captivité : la vuë d'une telle Nation, dis-je, étoit la preuve la plus forte & la plus convaincante que Dieu pût donner aux Hommes de la Sageſſe & du pouvoir de ſa Providence.

Peut-être qu'on demandera pourquoi Dieu ne ſe manifeſta pas d'une maniére auſſi ſenſible au reſte du genre humain, qu'il l'avoit fait au Peuple d'Iſraël ? Mais cette queſtion n'eſt point raiſonnable : j'aimerois autant demander pourquoi Dieu ne donne pas à chaque Homme particulier des connoiſſances ſurnaturelles ? Ou pourquoi par un pouvoir miraculeux il n'a pas converti l'Ancien Monde, plûtôt que de le détruire par le Déluge ? Dans le temps que Dieu fit ſortir Abraham d'*Ur des Chaldéens*, l'idolatrie étoit univerſelle, & ſi l'on en excepte ce Saint Patriarche, les faux Dieux comptoient autant d'Eſclaves qu'il y avoit d'Habitans dans l'Univers. Le texte ſacré ne dit point en termes formels qu'Abraham fut preſervé de cette erreur fatale qui infectoit tous les autres; mais nous pouvons le conclurre du commandement que Dieu lui fit d'abandon-

ner

ner son Païs, sa Parenté, & la Maison de son Pere, & de la promptitude avec laquelle il exécuta des ordres si sevéres aux yeux de la chair & du sang : quoiqu'il en soit, il paroit qu'Abraham étoit un Homme d'une pieté exemplaire, & tel, que Dieu le jugea digne de se reveler à lui, & d'en faire l'instrument glorieux d'une nouvelle réformation de l'Univers. Et ceci doit nous convaincre que Dieu n'a point été assez partial dans la dispensation de ses faveurs, pour preferer une Nation à tout le reste du genre humain; car lorsque Dieu fit choix du Peuple d'Israël, ce n'étoit point un Peuple encore. Mais il fit une alliance avec Abraham, dans le temps que ce Saint Homme étoit le seul partisan de la Vertu & de la Religion, & il lui promit de multiplier sa posterité, & de s'en faire une Nation particuliere. Cette conduite de l'Etre suprême étoit une preuve bien forte de sa Bonté à l'égard du genre humain, puisqu'elle tendoit à rétablir la connoissance du vrai Dieu, & à bannir l'idolatrie de l'Univers.

Un autre Privilége qui n'étoit restreint qu'aux Juifs, consistoit en ce que *les Oracles de Dieu leur étoient commis.* Romains. III. 2. Il est certain que le choix que Dieu fit d'un Peuple, pour le rendre dépo-

positaire de ses Loix, étoit très-avantageux à tous les Hommes; car l'idolâtrie prenoit de jour en jour de nouvelles forces, & étoit sur le point d'étouffer toutes les notions naturelles du bien & du mal; ce qui rendoit une Loi écrite souverainement nécessaire, par laquelle les Hommes pussent aprendre leurs devoirs; & il est évident que cette Loi ne pouvoit être donnée qu'au Peuple Juif, puisque lui seul reconnoissoit & adoroit le vrai Dieu. Parlà non seulement la Bonté & la Sagesse de la Providence éclairoient tout un Peuple; mais aussi elles le mettoient en état de communiquer ses lumieres à tous ceux avec qui il pourroit avoir quelque relation: cet effet est très-visible dans la Philosophie de Pythagore & de Platon, qui sont généralement reconnus avoir puisé leurs notions les plus saines dans le commerce qu'ils ont eu avec quelques Prêtres Juifs. Mais la question n'est pas, quel usage les Hommes ont fait de ces moyens, mais quel usage ils auroient pû en faire: & si, l'état des Hommes posé tel qu'il étoit, la Sagesse Divine pouvoit faire mouvoir des ressorts plus admirables, pour arrêter les rapides progrès de l'idolâtrie, que de se choisir un Peuple conservateur de son Culte & dépositaire de ses Loix.

Un dessein plus noble & plus glorieux en-

encore, portoit la Divinité à entrer en alliance avec Abraham, & avec sa posterité. Elle avoit promis, que *la semence de la Femme briseroit la tête du serpent;* ce qui marque l'avenement du Messie, qui dans l'accomplissement des tems devoit venir au Monde, afin de détruire *les œuvres du Diable.* Et c'est là le grand but que Dieu se proposoit dans l'Alliance qu'il traita avec Abraham : il ne vouloit pas que le Sauveur du Monde nâquit de Parens idolâtres, & qu'il n'aperçut sur la terre aucune trace du culte religieux qu'on doit à l'Être suprême.

Considerons d'un autre côté la Sagesse de Dieu dans tous les moyens qu'elle a mis en œuvre pour préparer l'Univers à la reception du Messie. La venuë du Fils de Dieu dans le Monde avoit naturellement quelque chose d'étonnant & d'incroyable, & il étoit très-peu aparent que les Hommes y ajoutassent foi, à moins que d'avoir été avertis de l'attendre, & à moins que le Messie ne fut revêtu de certains caractéres éclatans & marquez qui le distinguassent. C'est dans cette vuë que Dieu dispensa les Types, les Figures, & les Prophéties de la Loi; afin que ces choses continssent les promesses de Jesus Christ, & les marques de son avenement. Tout cela n'auroit pas pû se faire si Dieu n'avoit point eu un Peu-

ple

ple particuliérement dévoué à ſon ſervice ; car les Temples, les Prêtres, & les Sacrifices des Idoles, ne pouvoient point être les Types du Fils de Dieu, qui venoit pour confondre tous les Dieux du Paganiſme, & pour proſcrire leur culte idolâtre. Ainſi le choix que Dieu fit de la poſterité d'Abraham, n'étoit pas ſeulement néceſſaire pour conſerver la connoiſſance & l'adoration du ſouverain Maitre du Monde, mais auſſi afin de tranſmettre aux ſiécles à venir avec une autorité inconteſtable les Types & les Predictions qui concernent le Meſſie.

Les réflexions que nous venons de faire nous donnent une vuë générale de cette profonde Sageſſe qu'il y a dans l'Alliance que Dieu traita avec Abraham & avec toute ſa poſterité ; & nous rendent capables de découvrir une partie de tout ce qu'il y a de merveilleux dans les differentes diſpenſations de la Providence à l'égard du Peuple Juif.

Dieu ayant choiſi la poſterité d'Abraham dans le deſſein d'en faire ſon Peuple, & de s'en ſervir pour refuter l'Idolâtrie, & pour établir ſon culte ſur la terre, pour que ce deſſein fut ſuivi d'un heureux effet, ces quatre choſes étoient manifeſtement néceſſaires:

1. Il devoit être viſible à tous ceux qui con-

connoiſſoient les Enfans d'Iſraël, que Dieu les avoit élus pour ſon Peuple.

2. La Providence devoit donner d'éclatantes preuves que le Dieu d'Iſraël étoit le ſeul Dieu ſuprême, Créateur & ſouverain Maitre de l'Univers.

3. Le culte du vrai Dieu devoit être conſervé parmi ce Peuple dans toute ſa pureté; ou bien s'il s'abandonnoit à l'Idolâtrie il devoit en être viſiblement puni.

4. Le nom des Enfans d'Iſraël, & celui de leur Dieu devoit par degrez ſe repandre par toute la terre.

Ces quatre regles que nous venons de tracer ſont certainemeut très-ſages: par conſequent ſi les principaux évenemens arrivez à la poſterité d'Abraham peuvent être ramenez à quelqu'une de ces regles, nous avons de ſuffiſantes raiſons, non ſeulement pour juſtifier la Providence, mais auſſi pour être ravis en admiration à la vuë de ſa Sageſſe.

Conſiderons pour cet effet l'opreſſion que les Enfans d'Iſraël ſouffrirent en Egypte: la conduite de la Providence étoit à la vérité très-ſévére à leur égard; mais elle ſe propoſoit des deſſeins d'une infinie Sageſſe.

1. Dieu vouloit porter ſon Peuple à quitter avec plaiſir un Païs dans lequel il éprouvoit un ſi dur eſclavage. La criminel-

le facilité avec laquelle ils formoient le souhait de pouvoir s'en retourner en Egypte, malgré les travaux qu'ils y avoient endurez, prouve quelle auroit été leur disposition, pour peu qu'ils eussent goutez de douceurs & de tranquillité dans ce Royaume; tous les miracles de Moyse n'auroient pas plus persuadez les Israëlites à quitter l'Egypte, qu'ils portérent Pharao à leur permettre d'en sortir.

2. L'avantage que Pharao retiroit du service des Enfans d'Israel le porta à refuser obstinément leur délivrance: cette conduite lui attira avec raison la colére de Dieu, & donna occasion à toutes ces merveilles que Dieu opera en Egypte par le Ministére de Moyse; merveilles, qui en dévelopant le pouvoir de la Providence, prouvoient en même tems qu'Israël étoit l'objet de son amour & de ses soins.

3. Le coupable penchant que les Israëlites avoient à l'idolâtrie, même dans le tems que les chaines de leur esclavage brisées par la main de leur Dieu devoient être présentes à leur Esprit, démontre combien ce culte insensé avoit été contagieux à leur égard; le Veau d'or étant, selon le sentiment de plusieurs Savans, une imitation de l'Apis des Egyptiens. Cette disposition justifioit d'autant mieux la captivité que Dieu faisoit souffrir au Peuple d'Israël, que

que ce genre de chatiment étoit très-propre à leur inspirer de la haine pour les Egyptiens, & de l'éloignement pour leur impure Religion, & à leur rapeller le souvenir presque effacé du Dieu de leurs Peres, & la flateuse promesse de les introduire dans le Païs de Canäan.

4. L'opression des Enfans d'Israel en Egypte servoit à faire d'eux une Nation distincte & separée de toutes les autres. Cette conduite de Dieu à leur égard étoit absolument nécessaire, puisqu'il les avoit choisis pour être son Peuple d'une façon particuliere.

Telles sont les sages raisons qui engagérent la Divinité à faire souffrir aux Israelites la cruelle servitude qu'ils éprouvérent en Egypte. Les merveilles que sa Providence opera dans ce Royaume étoient les moyens les plus efficaces pour convaincre d'un côté les Enfans d'Israel de l'affection que Dieu leur conservoit, & de l'autre pour persuader tout l'Univers que le Dieu d'Israël étoit le seul, & le souverain Maitre du Monde. C'est ce qui est exprimé avec tant de clarté, Exode VI. 6, 7, 8. *Partant dis aux Enfans d'Israël, je suis l'Eternel, qui vous retirera dessous la charge des Egyptiens, & qui vous délivrera de leur servitude. Et je vous prendrai pour être mon Peuple, & je vous serai Dieu, & vous*

connoitrez que je suis l'Eternel votre Dieu, qui vous retire de deſsous les charges des Egyptiens. Pour ce qui regarde la conduite que Dieu vouloit tenir par raport aux Egyptiens, voici comme il l'exprime lui-même: *J'endurcirai le cœur de Pharao, & multiplierai mes signes, & mes miracles au Païs d'Egypte. Et Pharao ne vous écoutera point: mais je mettrai ma main sur l'Egypte; & retirerai mes bandes avec grands jugemens. Alors les Egyptiens sauront que je suis l'Eternel, quand j'aurai étendu ma main sur l'Egypte, & aurai retiré les Enfans d'Israël d'entr'eux.* Exode VII. 3, 4, 5.

Les textes que nous venons de citer sont les premiers dans lesquels il soit parlé de semblables merveilles; & probablement Dieu n'avoit jamais fait des miracles de ce genre avant ceux-là: arrêtons-nous un moment à considerer dans ces évenemens la Sagesse de la Providence.

Les miracles en eux-mêmes nous offrent l'idée d'un dérangement dans l'ordre naturel des choses, & ne seroient nullement favorables à la Sagesse de la Providence, si nous les envisagions comme causes, & non point comme signes. Ce seroit faire tort à la Sagesse suprême de dire, que Dieu a operé des merveilles en Egypte, parceque sans cela il ne lui auroit pas été possible

de

de punir les Egyptiens & de délivrer ſon Peuple; car ce ſeroit atribuer un grand défaut à la métode ordinaire dont Dieu ſe ſert pour gouverner les Hommes, que de prétendre, que la Providence emprunte toujours le ſecours des miracles pour ſauver les bons, & pour châtier les méchans. Dieu peut faire tout ce qui lui plait par la ſeule direction des cauſes Phyſiques & Morales, & par conſequent il employe le Miniſtére des miracles, non point pour ſupléer au défaut des Puiſſances naturelles; mais afin d'affermir l'autorité de ſes Meſſagers & de ſes Prophétes, & afin de donner à tout l'Univers des témoignages éclatans du pouvoir de ſa Providence: pour être en état de décider s'il y a de la Sageſſe dans toutes les choſes extraordinaires que Dieu fit alors, il faut remarquer quel étoit l'état de ceux qui s'en trouvoient les témoins.

Les Hommes qui vivoient en ce tems-là étoient ſi éloignez de l'Athéïſme, qu'ils aimoient mieux rendre le culte de l'adoration aux plus viles & aux plus mépriſables des Créatures que de manquer de Divinité. Le nombre de leurs beſoins régloit celui de leurs Dieux: cette corruption des lumiéres de la Nature étoit ſi grande, & ſi univerſelle que tous les moyens humains ne pouvoient y aporter aucun reméde:

ainsi le pouvoir des miracles étoit absolument necessaire pour arrêter ce torrent à qui rien ne resistoit. Par-là éclatérent la Puissance & la Gloire du Dieu d'Israël: par-là il parut qu'il étoit le seul Dieu suprême, & qu'il avoit élu les Enfans d'Israel pour lui être un Peuple particulier: & c'est ce que les Magiciens d'Egypte furent obligez de confesser, car en voyant les merveilles operées par Moyse, ils avouérent que c'étoit *le doigt de Dieu.*

Quelles preuves plus fortes la Providence pouvoit-elle donner aux Hommes, pour les convaincre qu'il n'y a qu'un seul Dieu suprême, que d'étaler à leurs yeux de frapantes démonstrations d'un Pouvoir absolu & souverain Ceux qui adoroient plusieurs Dieux, n'avoient aucune notion d'un Etre suprême, dont la Puissance étoit infiniment superieure à celle de tous les autres Etres; ou s'ils le croyoient, ils étoient persuadez en même tems que Dieu avoit commis le soin & le Gouvernement du genre humain à ces Divinitez inferieures, à qui ils rendoient le culte de l'adoration, & qu'ils regardoienr comme les Arbitres de leurs vies & de leurs fortunes: ainsi ils ne payoient aucun tribut d'hommages à celui qui seul en étoit digne, ou bien en l'invoquant ils l'associoient à d'impuissantes Idoles, honneur plus outrageant qu'un entier

aban-

abandon. Les choses étant telles que nous venons de les decrire, des miracles au-dessus du pouvoir des faux Dieux, étoient d'évidentes preuves qu'il y avoit un Dieu dont la puissance étoit superieure à la leur, & que tous les Hommes devoient adorer & craindre.

C'étoit-là precisement la raison qui porta Nebucadnetsar à faire un Edit, *que tout Peuple, Nation, & Langue, qui diroit chose non convenable contre le Dieu de Scadrac, Mescac, & Habed-Nego, seroit mis en piéces, & sa Maison réduite en voirie, d'autant qu'il n'y a aucun autre Dieu qui puisse délivrer comme lui.* Daniel III. 29. De même lorsque Dieu garantit le Prophéte Daniel de la fureur des Lions, le Roi Darius ordonna, *qu'en son Royaume on eut crainte, & épouvantement du Dieu de Daniel: car c'est le Dieu vivant, & permanent à toujours: & son Royaume ne sera point dissipé, & sa domination sera jusques à la fin. Il recoust & délivre, & fait signes & merveilles aux cieux & en la terre, tellement qu'il a retiré Daniel de la puissance des Lions.* Daniel VI. 26, 27.

Après avoir expliqué & justifié la Sagesse de la Providence, tant par rapport à la cruelle servitude que les Enfans d'Israël subirent en Egypte, qu'à l'égard de leur glo-

rieuſe ſortie de ce Royaume ; ſuivons les maintenant dans le Deſert.

Avant que de declarer ouvertement le choix qu'il avoit fait du Peuple d'Iſraël, Dieu voulut premierement épurer leurs mœurs, & les rendre dignes d'une faveur ſi precieuſe : l'Egypte, ſejour de leur Eſclavage, n'étoit pas un endroit fort propre pour les y faire jouir d'une diſtinction ſi flatteuſe ; pour cet effet Dieu commença par les éloigner du Commerce Seducteur de tous les autres Peuples, & par les conduire dans le Deſert, qui ſans contredit étoit le lieu du monde le plus propre pour les corriger & pour les inſtruire.

Les Enfans d'Iſraël avoient vêcu deux cens ans en Egypte, pendant ce temps, les exemples contagieux de corruption & d'idolatrie, qui s'offroient ſans ceſſe à leurs yeux, avoient déployé ſur eux leur funeſte efficace: d'ailleurs ils portoient à un degré inconcevable la ſtupidité & la baſſeſſe d'ame, qui ſont les ſuites inévitables d'un long eſclavage. Toutes ces choſes devoient neceſſairement être corrigées, avant qu'ils entraſſent dans le Païs de Canäan, & c'eſt de cette neceſſité de correction que nous tirerons les raiſons de certains évenemens étonnans diſpenſez à leur égard par la Providence.

La premiére choſe remarquable à ce ſujet,

jet, c'eſt la publication de la Loi. Cette publication fut ſoutenue par l'éclat le plus redoutable, & par l'appareil le plus atterrant dont l'imagination des Hommes puiſſe être ſaiſie. C'eſt ce que Moyſe exprime d'une maniére ſi magnifique. *Enquier toi des premiers temps, qui ont été avant toi depuis le jour que Dieu a crée l'Homme ſur la terre, & depuis un bout des cieux juſques à l'autre bout, ſi jamais choſe ſemblable a été faite, ni ouie; A ſavoir un Peuple a entendu la voix de Dieu parlant du milieu d'un feu, comme tu l'as ouie, & eſt demeuré en vie.* Deuter. IV. 32, 33. Voici l'uſage qu'il tire de cet évenement. *Ce qui t'a été montré afin que tu connuſſes que l'Eternel eſt celui qui eſt Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre que lui. Il t'a fait ouir ſa voix des cieux pour t'inſtruire, & t'a montré ſon grand feu en la terre, & tu as ouï ſes paroles du milieu du feu. Parquoi ſaches aujourd'hui, & ramentoi en ton cœur que l'Eternel eſt celui qui eſt Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre.* Ibid. 35, 36, 39. Se peut-il rien au monde de plus convaincant pour la Divinité d'une Loi, que ſa publication avec une pompe ſi ſenſible & une ſi formidable ſolemnité? Numa pretendoit autrefois avoir reçu de la Déeſſe Ægerie les loix qu'il annonçoit au Peuple; d'autres Legiſlateurs ont employé la même impoſture: mais l'air myſterieux

dont ils ont couvert leurs prétendues conferences avec des Divinitez, en developpe suffisamment l'imposture, au lieu que tous les Israëlites entendirent la voix du Maitre du Monde, qui leur parloit, & s'écriérent glacez d'effroi: *Que l'Eternel ne nous parle point de peur que nous mourrions.*

Conçoit-on qu'il soit possible que Dieu, qui par la simplicité de son Etre ne sauroit tomber sous nos sens, pût donner de plus visibles démonstrations de sa presence & de son pouvoir? Je somme ici l'Athée le plus ingenieux & qui se pique le plus de raisonnement, en admettant la relation de Moyse pour veritable, de se supposer present devant la Montagne de Sinai, épouvanté du bruit affreux des Tonnerres, éblouï de la sinistre lueur des éclairs, frappé du son de cette *voix forte qui fait trembler le Desert*, Pseau. XXIX. 8. Et de me dire ce qu'il auroit pensé alors, & quelle évidence plus lumineuse il auroit exigée, pour connoitre que c'étoit Dieu lui-même qui lui parloit? Ce ne pouvoit point être un apparition, ni un songe, ni l'effet d'une imagination troublée: tout le Peuple avoit été averti trois jours auparavant, & Moyse leur avoit ordonné de se sanctifier, afin d'aller dignement à la *rencontre de l'Eternel.*

Certainement toutes les circonstances qui ac-

accompagnérent la proclamation de la Loi renferment les preuves les plus démonstratives qu'on puisse exiger, de la présence, du pouvoir, & de la Majesté de ce Dieu, qui jaloux des priviléges de sa nature s'arroge à lui seul les Hommages de l'adoration, parce qu'il est le seul Créateur & l'unique Maitre de l'Univers.

Chaque circonstance, s'il nous étoit permis d'y insister, ouvriroit un vaste champ à notre étonnement & à nos réflexions. Je m'arrêterai pour le present à lever une difficulté, qui s'offre assez naturellement à l'Esprit. La difficulté consiste à savoir pourquoi Dieu, après avoir fait sortir les Enfans d'Israël d'Egypte, afin de leur donner en possession le Païs de Canaän, les fit errer dans le Desert pendant quarante années, & n'accorda ce Privilége qu'à Josué & à Caleb. L'Apôtre Saint Paul nous indique les deux raisons generales de cette conduite de Dieu, qui sont l'idolatrie & l'infidelité de son Peuple. *Partant ainsi que dit le Saint Esprit aujourdhui, si vous oyez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs, ainsi qu'en l'irritation, au jour de la tentation au Desert: là où vos Peres m'ont tenté, & m'ont éprouvé, & ont vu mes œuvres par quarante ans. C'est pourquoi j'ai été ennuyé de cette generation, & ai dit, ils errent toujours en leurs cœurs, & n'ont point connu*

connu mes voyes. Dont j'ai juré en mon ire, si jamais ils entrent en mon repos. D'où il tire une puissante exhortation pour les Chrêtiens. *Fréres, prenez garde qu'il n'y ait en quelqu'un de vous un mauvais cœur d'incredulité pour se revolter contre le Dieu vivant.* Hebr. III. 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Voici en peu de mots l'état des Israëlites après leur sortie d'Egypte. Ils étoient si affreusement imbus des maniéres idolatres de leurs Maitres, que tous les miracles qu'ils virent en Egypte, dans la Mer rouge, & dans le Desert, pouvoient à peine remedier à une si coupable disposition. Toutes les fois qu'ils en avoient l'occasion, ils oublioient les bienfaits de leur Maitre, & rendoient à d'autres Dieux un honneur adultére. Si avec de pareils sentimens, ces Hommes fussent entrez dans le Païs de Canaän, qui n'étoit habité que par des idolatres, ils auroient plûtôt élevez que détruits les Autels des faux Dieux, ils se seroient mêlez avec les Cananéens, & auroient participez à leur corruption, & à l'impureté de leur culte: cela est indubitable; après avoir mille fois tenté Dieu, & desobéï à Moyse, pendant qu'ils étoient encore dans l'attente de ce Païs, où ils desiroient si grandement d'entrer, que n'auroient-ils point fait, quand ils s'en seroient vus les Possesseurs? Par consequent, si Dieu leur

leur avoit permis l'entrée du Païs de Canaän, par cela même il auroit renversé le but qui l'avoit porté à faire des Israelites son Peuple particulier. Voilà pourquoi Dieu différa l'accomplissement de sa promesse, jusques à ce que toute cette generation fut remplacée par une autre, qui sans avoir connu l'Egypte, ni conversé avec des Nations idolatres, eut pourtant vu les miracles que Dieu avoit faits dans le Desert, & put puiser dans la conduite que la Providence avoit tenue à l'égard de leurs Peres, de suffisantes leçons de Sagesse & de terreur. C'est ce qui arriva, comme cela est marqué expressement dans nos livres sacrez. *Et Israël servit à l'Eternel tous les jours de Josué, & tout le temps des Anciens qui survecurent à Josué, & qui avoient connu toutes les œuvres de l'Eternel, qu'il avoit faites pour Israël.* Josué XXIV. v. 31.

Toutes ces choses étoient arrangées avec une Sagesse admirable de la part de Dieu, afin de manifester sa Gloire & son pouvoir, & afin de rendre les Enfans d'Israel dignes de son amour, en établissant son culte au milieu d'eux. Aussi dès que Dieu les eut rendus dignes d'entrer dans le Païs de Canaän il leur en accorda la possession.

L'Histoire des Guerres que les Israelites eurent à soutenir contre les Cananéens est suf-

suffisamment connue. Cette Histoire nous offre des merveilles aussi étonnantes que celles que Dieu opéra en Egypte : car sa Providence protegeoit d'une maniére si visible les Armées du Peuple d'Israel, que tout l'Univers pouvoit facilement connoitre que le Maitre du Monde s'interressoit à leur gloire & à leur bonheur. Ce que j'ai déja dit touchant les merveilles arrivées en Egypte, est très-applicable à celles que Dieu opéra dans le Païs de Canaän : c'est pourquoi il seroit inutile d'insister davantage là-dessus. Ainsi attachons nous simplement à considerer le Peuple d'Israel devenu Possesseur du Païs de Canaän, & faisons principalement attention à deux circonstances remarquables de leur conduite.

1. A leurs frequentes rechûtes dans l'Idolatrie; qui leur attirérent de nombreux & de sevéres chatimens.

2. A leurs captivitez & à leurs dispersions parmi d'autres Peuples, qui étoient des moyens dont Dieu se servoit pour se manifester à tout l'Univers & pour répandre l'utile connoissance de ses Loix.

1. Par rapport au premier de ces Articles, rien au monde ne pouvoit être plus contraire au but que Dieu se proposoit en choisissant la posterité d'Abraham pour son Peuple, que la chute de cette posterité dans l'idolatrie; cependant Dieu previt

que

que cela arriveroit & resolut de faire fondre sur eux les chatimens les plus formidables. C'est ce qui est marqué avec tant de clarté dans ce beau Cantique que nous lisons au XXXII. Chap. du Deuteronome. D'ailleurs toute l'Histoire du Peuple Juif nous prouve, que quoique Dieu les eut souvent épargnez quand ils s'étoient rendus coupables de grands pechez, la vengeance celeste neanmoins marcha toujours à la suite de leur idolatrie. Ce crime leur attiroit infailliblement la punition d'être opprimez dans leur propre Païs, ou transportez comme esclaves dans des Royaumes étrangers. Après que la mort eut enlevé Josué, & tous ceux qu'il avoit introduits dans le Païs de Canaän; *une autre generation s'étoit levée après eux, laquelle n'avoit point connu l'Eternel, ni les œuvres, qu'il avoit faites pour Israël. Et ils abandonnérent l'Eternel, & servirent à Bahal & à Hasctaroth.* Juges II. 10, 11, 12. Les passages qui suivent, nous expliquent clairement les raisons de la conduite que Dieu tint à leur égard, pendant tout le temps des Juges. *Dont la colére de l'Eternel s'embrasa contre Israel, & il les livra en la main des pillards qui les pillérent: & les vendit à leurs ennemis d'alentour, de maniére qu'ils ne pûrent plus subsister devant leurs ennemis. Partout où ils alloient, la main de* l'E-

l'Eternel étoit contr'eux en mal, comme l'Eternel en avoit parlé & comme l'Eternel l'avoit juré, ainsi furent-ils fort oppressez. Et l'Eternel leur suscitoit des Juges, qui les delivroient de la main de ceux qui les pilloient. Mais ils ne vouloient pas même écouter les Juges, mais ils paillardoient après d'autres Dieux, & se prosternoient devant eux, & se détournoient aussi-tôt du chemin par lequel avoient cheminé leurs Peres obéissans aux commandemens de l'Eternel : ils ne faisoient pas ainsi: or quand l'Eternel leur suscitoit des Juges, l'Eternel étoit aussi avec les Juges, & les delivroit de la main de leurs ennemis tout le temps du Juge: car l'Eternel se repentoit pour les sanglots qu'ils jettoient à cause de ceux qui les opprimoient & les angoissoient. Puis il advenoit que quand le Juge mouroit, derechef ils se corrompoient plus que leurs Peres, allans après d'autres Dieux pour les servir, & se prosterner devant eux ; ils ne diminuoient rien de leurs deportemens, ni de leur train obstiné.

Pour cette raison Dieu resolut, *de ne plus chasser de devant eux ces Nations*, contre lesquelles les seules armes victorieuses étoient l'attachement à leurs devoirs, & au culte de leur Maitre & de leur Bienfaiteur. C'est ce qui porta Josue à leur adresser cette menaçante prédiction. *Si vous vous détournez aucunement de l'Eternel votre Dieu, &*

ad-

adherez au reste de ces Nations, à savoir à ceux qui sont demeurez de reste avec vous, & prenez Alliance avec eux, & vous mêlez avec eux, & eux avec vous, sachez pour certain que l'Eternel votre Dieu ne poursuivra plus à deposseder ces Nations de votre presence, mais ils vous seront en piéges & en lacs, & fleaux à vos cotez, & pointes à vos yeux, jusqu'à ce que vous perissiez de dessus cette bonne terre que l'Eternel votre Dieu vous a donnée. Josué XXIII. 12, 13. Et c'est ce que Dieu effectua en partie en conservant *les cinq Gouvernemens des Philistins, & tous les Cananéens, Sidoniens, & Heviens, Habitans en la Montagne du Liban, depuis la Montagne de Babal-Hermon jusques à l'entrée de Hamath.*

Afin qu'ils servissent à éprouver Israël, à savoir s'il obeïroit aux commandemens de l'Eternel, qu'il avoit commandez à leurs Peres par le moyen de Moyse. Josué. III. 3, 4.

Ces précautions que Dieu avoit prises pour corriger & pour punir le Peuple d'Israël en cas qu'il s'abandonnât à l'idolatrie, étoient certainement pleines de Sagesse. Car les Nations, qui environnoient de tous cotez les Israelites, & qui demeuroient au milieu d'eux, étoient également disposées à leur communiquer leur culte impur, & à les opprimer, dès que Dieu jugeroit à propos de les punir. Tout le

Livre des Juges eſt une preuve manifeſte de cette verité, & les faits Hiſtoriques que ce Livre renferme ſont ſi connus, qu'il ſeroit inutile de m'y arrêter davantage. Je vai donc conſiderer ſimplement en peu de mots la Sageſſe de la Providence : dans les Jugemens ſevéres qu'elle déploya ſur le Peuple d'Iſrael pour le punir de ſes frequentes idolatries. Dieu s'étoit revélé à ce Peuple de la maniére du monde la plus intime, & l'avoit choiſi pour être une refutation conſtante de tous les Dieux du Paganiſme. Cependant le funeſte penchant, des Iſraelites à l'idolatrie arrêta pluſieurs fois le ſuccès d'un deſſein ſi ſage & ſi glorieux. Pour remedier à cet inconvenient, Dieu reſolut de ne jamais ſuſpendre pendant long-tems le chatiment de ce crime ; & ſi nous voulons entrer comme il faut dans les raiſons de la conduite que tint la Providence à cet égard, nous ne devons point enviſager les Jugemens qu'elle déploya comme des peines infligées à l'idolatrie, mais comme des moyens admirables, qui tendoient à conſerver la connoiſſance du vrai Dieu parmi ſon Peuple, & à répandre par tout l'Univers ſa gloire & ſon pouvoir.

La nouvelle generation d'Hommes qui étoit née après Joſué, & qui n'avoit pas été témoin des merveilles que Dieu avoit faites en Egypte, & dans le Deſert, &

qui d'ailleurs ignoroit les guerres de Canaän, oublia bientôt le Dieu de ses Péres. Cet oubli sollicitoit la Sagesse Divine de donner de nouvelles preuves de sa presence & de son pouvoir. Ces preuves furent renouvellées toutes les fois que les Israelites retomboient dans l'idolatrie : car Dieu les livroit entre les mains de leurs ennemis, & leur faisoit éprouver les chatimens les plus sevéres, jusqu'à ce qu'ils se rappellassent le Dieu de leurs Peres. Comme cela paroit, Deuter. XIII. 16, 17. *Et l'Eternel dit à Moyse, voici, tu t'en vas dormir avec tes Peres, & ce Peuple se levera, & paillardera allant après les Dieux des Etrangers, qui sont au Païs auquel il va, pour être parmi eux; & m'abandonnera, & enfraindra mon Alliance que j'ai traitée avec lui.*

Et en ce jour-là ma colére s'embrasera contre lui, & je les abandonnerai, & je cacherai ma face d'eux, & il sera exposé en proje & plusieurs maux & angoisses le trouveront; dont il dira en ce jour-là, n'est-ce pas parce que mon Dieu n'est point au milieu de moi, que ces maux ici m'ont trouvé? C'étoit-là le grand but que se proposoit la Sagesse Divine, comme nous l'enseigne le Psalmiste. Pseau. LXXVIII. 34, 35. *Quand il les mettoit à mort, alors ils le requerroient, & se retournoient, & cherchoient le Dieu fort*

 dès

dès le matin : & avoit souvenance que Dieu étoit leur rocher, & que lui seul étoit le Dieu Souverain.

Par de semblables moyens, Dieu leur demontroit son pouvoir & sa Justice, & retablissoit son culte parmi eux. Car ils voioient clairement dans l'accomplissement des menaces que Dieu leur avoit autrefois faites, pourquoi il les punissoit. D'ailleurs leur propre experience suffisoit pour leur apprendre cette verité; car dès qu'ils étoient assez ingrats pour oublier le Dieu de leurs Peres, leurs ennemis les opprimoient : & dès qu'ils retournoient à l'Eternel, il leur suscitoit des Liberateurs, qui les remettoient dans leur premiére condition. Personne n'ignore quel fut l'effet de cette conduite de la Providence : elle ne corrigea & ne bannit pas entierement leur idolatrie; mais les chatimens de Dieu renaissans autant de fois qu'ils renouvelloient ce crime, les firent presque toujours rentrer en eux-mêmes. Ce culte honteux des Idoles, & ces retours vers le vrai Dieu durérent, jusqu'à ce que les dix Tribus, après être parvenües à un degré incurable de corruption, furent absolument rejettées, & pour jamais exilées de leur Païs. La Maison de Juda, qui avoit *refusé de recevoir instruction*, en voyant le chatiment déployé sur celle d'Israël, fut transportée en Babylone pendant

sep-

ſeptante ans ; punition qui guerit ſi parfaitement leur idolatrie, qu'après leur retour de cette captivité, nous ne voyons dans nos Livres ſacrez aucune plainte ſur ce ſujet. Et c'eſt ce qui rempliſſoit le deſſein de Dieu, par rapport au reſte de l'Univers, auſſi exactement que ſi ſon Peuple ne ſe fut jamais proſterné devant d'autres Dieux : car nonobſtant leur rechutes frequentes dans l'idolatrie, ou ſavoit aſſez qu'Iſrael étoit conſacré au culte du Dieu ſuprême ; & dès que les Nations qui environnoient les Enfans d'Iſrael, étoient inſtruites des fleaux que Dieu faiſoit fondre ſur eux quand ils étoient rebelles à ſes ordres, & de la proſperité dont il les faiſoit jouïr quand ils gardoient ſes commandemens, le pouvoir & la Juſtice du Dieu d'Iſrael étoient ſuffiſamment démontrées. Surtout ſi elles faiſoient attention au funeſte ſort des dix tribus, à la deſtinée du Royaume de Juda, & à la deſtruction de Jeruſalem & de ſon Temple. Par cette conduite la Juſtice & le pouvoir de la Providence étoient auſſi viſibles en chaſſant les Iſraelites de leur propre Païs, que lorſqu'elle les avoit tirez de l'Egypte, & introduits dans le Païs de Canaän. C'eſt ce que Dieu dit expreſſement à Salomon en répondant à la priére que ce Roi lui avoit addreſſée.

Si vous vous détourniez, & que vous abandonniez mes Statuts, & mes commandemens que je vous ai proposez, & que vous vous en alliez, & serviez à d'autres Dieux, & vous prosterniez devant eux. Je les arracherai de dessus ma terre que je leur ai donnée : & rejetterai de devant moi cette Maison-ci que j'ai consacrée à mon nom, & je la mettrai en dicton, & en brocarderie parmi tous les Peuples. Et quand à cette Maison qui a été haut élevée, quiconque passera près d'elle sera étonné: & on dira, pourquoi a ainsi fait l'Eternel à ce Païs-ci, & à cette Maison ? Et on répondra pour ce qu'ils ont abandonné l'Eternel le Dieu de leurs Peres, qui les avoit retirez hors du Païs d'Egypte, & se sont arrêtez à d'autres Dieux, & se sont prosternez devant eux, & les ont servis, pource a-t-il fait venir sur eux tout ce mal ici. 2 Chron. VII. 19, 20, 21, 22.

Il faut remarquer dans cet endroit que Dieu en choisissant les Israelites pour ses Adorateurs ; avoit marqué en même temps le Païs de Canaän, comme le lieu dans lequel il vouloit être adoré, & que la possession de ce Païs ne leur étoit conservée, qu'à condition qu'ils n'associeroient aucune autre Divinité au culte qu'ils rendoient au Dieu suprême. L'infraction de cette promesse qu'ils avoient faite de leur part anéantissoit, par cela même le droit que Dieu

Dieu leur avoit donné ſur le Païs de Canaän, & les expoſoit à être opprimez chez eux, ou emmenez captifs dans des contrées étrangéres. Et cela étoit ſi generalement connu, que quand des malheurs de ce genre les enveloppoit, les Nations Voiſines appercevoient aiſement, que cela étoit ainſi, parce qu'ils avoient abandonnez le Dieu de leurs Peres. De cette maniére les Calamitez du peuple d'Iſrael, publioient ouvertement le pouvoir & la Gloire de leur Dieu, qui jaloux des priviléges de ſa Nature ne donnoit point ſa Gloire à un autre, mais qui, lorſque ſon Peuple *ſervoit aux Dieux étrangers dans ſon propre Païs, le faiſoit ſervir à des Etrangers au Païs qui n'étoit pas ſien.* Jerem, V. 19.

2. Les diſpoſitions des Iſraelites, & particuliérement la longue captivité du Peuple de Juda en Babylone ſervoient encore à d'autres fins qu'à remedier à leur idolatrie; car en quelque endroit du monde qu'ils fuſſent tranſportez, ils y répandirent la connoiſſance du Dieu d'Iſrael.

Pendant qu'ils vêcurent renfermez chez eux, ils n'eurent que très-peu de Commerce avec les autres Peuples: au lieu que Captifs en Babylone, & diſperſez par toutes les Provinces de ce vaſte Empire, ils donnérent occaſion à la Providence de manifeſter ſa Gloire & ſon pou-

 voir

voir à un nombre prodigieux d'idolatres. Mais pour mieux entendre ceci, nous devons considerer ces grandes revolutions d'état qui arrivérent alors & par lesquelles Dieu amena des évenemens également dignes de sa Bonté & de sa Sagesse.

Pour prevenir la corruption generale du genre humain, comme je l'ai remarqué, Dieu confondit les langages des Hommes, & par-là, en les divisant les uns des autres, il les porta à former des Societez distinctes & independantes ; ce qui étoit le moyen le plus efficace pour remedier, à ce qu'il y a de contagieux dans la corruption, & pour les engager à la pratique de plusieurs Vertus, Politiques & Morales. Mais Dieu voyant que tout l'Univers croupissoit dans l'idolatrie, jugea à propos, afin de faire une reformation universelle, d'établir une communication generale entre tous les Hommes.

La premiére occasion dont Dieu se servit pour se faire connoitre en Babylone, fut le songe que Nebuchadnetzar avoit oublié, & qu'aucun des Chaldéens ne pouvoit pas même lui rappeller, bien loin d'en pouvoir donner l'explication ; mais Daniel fit l'une & l'autre de ces choses, ce qui arracha cet aveu à Nebucadnetzar.

Vraiment votre Dieu est le Dieu des Dieux,

&

& le Seigneur des Rois, & revéle les secrets, Daniel II. 47. Par ce moyen Daniel acquit une grande autorité; car le Roi *l'établit Gouverneur sur toute la Province de Babylone, & le plus grand de tous ceux qui avoient Sur-Intendance sur les sages de Babylone.* Et il est très-apparent qu'il se servit de son autorité pour répandre la connoissance, & pour favoriser le culte du vrai Dieu.

Pendant la vie du même Roi, Dieu fit éclatter sa puissance dans la conservation de Scadrac, Mescac, & Habednego au milieu de la fournaise ardente, ce qui donna lieu à un decret qui fut extrêmement avantageux aux Juifs, & qui disposa tous les Hommes à reverer le Dieu qu'ils adoroient.

Alors Nebucadnetzar fit un Edit, que tout Peuple, Nation, & langue, qui dira quelque chose non convenable contre le Dieu de Scadrac, Mescac, & Habed-Nego, soit mis en piéces, & que sa Maison soit réduite en voirie, d'autant qu'il n'y a aucun autre Dieu qui puisse delivrer comme lui. Daniel. III. v. 29.

De même pendant le Regne de Belscatsar, lorsque ce Roi se servoit des Vaisseaux d'or & d'argent du Temple de Jerusalem pour y boire avec ses Gentilshommes & ses Concubines, Dieu donna un glorieux témoignage de son pouvoir, en

faiſant tracer ſur la muraille la Sentence de Belſcatſar, que Daniel expliqua, & qui fut juſtifiée par l'évenement.

La Fortune de Daniel ne ſe reſſentit point du changement de celle de ſon Protecteur : puiſque Darius le fit un des Gouverneurs des ſix vint Satrapas qui étoient établis par deſſus tout le Royaume.

Dès le commencement de cette nouvelle Monarchie, Dieu donna une puiſſante démonſtration de ſon pouvoir, en garantiſſant Daniel de la fureur des Lions. Ce qui porta Darius à faire publier une Ordonnannance, *qu'en toute Seigneurie de ſon Royaume on eut crainte & épouvantement du Dieu Daniel.* Daniel VI. 25. Ainſi par la Captivité du Peuple de Juda, Dieu ſe fit connoitre par tout l'Empire des Babyloniens & des Perſes : & diſpoſa Cyrus, après que les ſeptante ans que cette Captivité devoit durer furent écoulez, à leur donner la permiſſion de s'en retourner dans leur Païs, & à faire un decret, pour que la Ville & le Temple de Jeruſalem fuſſent rebatis.

L'Empire des Grecs qui prit la place de celui des Perſes, reçut auſſi de fortes preuves de la puiſſance du Maitre de l'Univers. Alexandre le Grand vint à Jeruſalem, traita les Juifs avec beaucoup de douceur, conſulta les livres de leurs Prophétes, offrit

frit des Sacrifices au vrai Dieu, & ne confirma pas ſeulement leurs anciens Privilèges, mais leur en accorda encore de nouveaux. La mort de ce Prince & la diviſion de ſon Empire furent cauſes de la diſperſion des Juifs en Syrie & en Egypte.

Ptolomée Roi d'Egypte ayant ſurpris Jeruſalem, emmena un grand nombre de Juifs dans ſon Royaume, dont il employa les uns dans ſes Armées & dont il fit les autres Citoyens d'Alexandrie. Son Fils Ptolomée Philadelphe fit traduire leur Loi en Grec, ce qui contribuoit puiſſamment à répandre leur Religion : par deſſus tout cela, Onias bâtit un Temple en Egypte, ſemblable à celui de Jeruſalem ; ce qui rendit le nom du Dieu des Juifs auſſi connu en Egypte, qu'il l'étoit en Judée.

Je paſſe legerement par deſſus un grand nombre d'autres choſes, qui répandirent la perſuaſion du pouvoir du Dieu d'Iſrael par toute la terre, & je ne veux m'arrêter qu'à une ſeule remarque.

L'oppreſſion des Monarques Aſſyriens étant devenuë inſupportable, les Juifs implorérent contr'eux le ſecours des Romains; ces dernieres les aſſiſtérent, mais comme cela eſt ordinaire dans ces ſortes d'occaſions, ils ne firent que changer d'Eſclavage, & éprouvérent : qu'une Alliance traitée avec une puiſſance ſuperieure n'eſt qu'u-

qu'une ſervitude déguiſée. Par ce moyen le Dieu & la Religion des Juifs ſe manifeſtérent par tout l'Empire Romain.

Ces quatre Monarchies ſucceſſives répandirent dans l'Univers entier la connoiſſance du ſeul Dieu Suprême & préparérent ainſi les Hommes au Royaume du Meſſie. Pour mieux entendre ceci, nous devons obſerver, que quoique la connoiſſance du vrai Dieu ne détruiſit pas abſolument le culte des Idoles, cette connoiſſance diſpoſa néanmoins les Payens à recevoir l'Evangile, quand il leur ſeroit prêché : elle épura leur Philoſophie, & leur donna des notions plus ſaines de la Divinité, comme cela paroit par les écrits des Poëtes & des Philoſophes de ces tems. Elle leur fit entrevoir obſcurement le Regne du Meſſie, & inſpira, même aux Romains l'attente de quelque grand Prince, qui devoit naitre dans l'Orient, s'il en faut croire Tacite. Une preuve convaincante, que les Juifs, dans quelque endroit qu'ils fuſſent diſperſez, travailloient avec ſuccès à ſe faire des Sectateurs, peut ſe tirer du grand nombre de Proſelytes de toutes Nations, qui étoit à Jeruſalem le jour de la Pentecote, pendant lequel le Saint Eſprit deſcendit ſur les Apôtres. Il y avoit parmi ces Proſelites, *des Parthes*, *des Medes*, *des Elamites*, *des Habitans*

tans de Mesopotamie, de Judée, de Ponte, de Cappadoce, d'Asie, de Phrygie, de Pamphylie, d'Egypte, & de Lybie, qui est à l'endroit de Cyrene. Actes II. 9, 10.

Nous ne saurions decider sans temerité, si tous les Hommes qui étoient venus de ces differens endroits à Jerusalem, avoient reçus ou non le signe de la circoncision. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se transportoient dans la Ville Sainte, pour y adorer le Dieu d'Israel dans son Temple; que le Commerce des Juifs leur avoit donné des idées plus saines sur la Religion; & que ces idées les avoient preparez à la reception de l'Evangile qui alloit leur être offert.

On ne sauroit guere révoquer en doute que les premiers convertis d'entre les Gentils ne fussent des personnes de ce genre, & mille fois plus portez à embrasser la foi Chrêtienne, que les Juifs mêmes, qui avoient un grand nombre de préjugez à dissiper, qui ne subsistoient point par rapport aux autres. Les Juifs seuls conservoient un attachement superstitieux pour les Ceremonies de la Loi, & une attente ambitieuse du Regne temporel du Messie, au lieu que les Gentils n'ayans point de pareils obstacles à surmonter, se trouvoient dans des dispositions infini-

niment plus heureuses pour recevoir l'Evangile. Et c'est uniquement de ces dispositions avantageuses dont il est question dans le celebre passage, Actes XIII, 48. selon le sentiment d'un très-savant Homme *.

Nous voici enfin parvenus au moyen le plus noble & le plus efficace que Dieu ait employé pour la réformation de l'Univers, je veux dire le don qu'il nous a fait de son Fils.

Considerons maintenant la profonde Sagesse de Dieu, par raport au tems, dans lequel il a envoyé son Fils au Monde, ce qui nous donnera lieu d'expliquer en quel sens il est dit que Jesus-Christ est venu dans *l'accomplissement des tems.*

Dans chaque siécle, comme je l'ai déja montré, la Providence a employé les moyens les plus propres à rendre les Hommes meilleurs en diversifiant pourtant les moyens, selon la varieté des circonstances dans lesquelles se trouvoient ceux que Dieu prétendoit corriger. Cela étant, il me semble que c'est la difficulté du Monde la plus injuste, que de demander pourquoi Jesus-Christ n'est point venu plutôt au Monde? Il suffiroit de répondre que Dieu

* Joseph Mede dans son troisiéme Discours sur le XVII. Chap. des Actes.

Dieu dispense toujours ses faveurs avec une infinie sagesse, & qu'il y a une stupide ingratitude à revoquer en doute une verité dont nous avons de si nombreuses experiences ; mais sans m'arrêter à cette solution, je prétens retracer en peu de mots tous les bienfaits dont Dieu inonda le genre humain, & par lesquels il les amena par degrez à cette faveur inexprimable qui mit en quelque façon le comble à toutes les autres.

Dieu avoit promis à nos premiers Parens immediatement après leur chute, que *la semence de la Femme briseroit la tête au Serpent* ; mais afin de mieux faire sentir son amour à l'égard du genre humain, dans l'Incarnation & dans la Mort de son Fils, la Sagesse de la Providence jugea à propos d'employer premierement toutes les autres métodes de réformation, avant que d'envoyer Jesus-Christ au Monde ; & puis d'envoyer ce Redempteur dans le tems que l'Univers seroit le mieux disposé à le recevoir : quelque incomprehensible que nous soit souvent la Sagesse Divine, nous voyons pourtant clairement que par raport à l'un & à l'autre de ces articles, Jesus-Christ est venu dans *l'accomplissement des tems*.

Quand *toute chair eût corrompu ses voyes*, & qu'il ne resta sur la terre qu'une seule Famille vertueuse ; le seul moyen de faire re-

renaitre la pieté dans le Monde, étoit de détruire cette coupable generation d'Hommes, & de se servir de Noë & de ses Descendans pour remplacer ceux que le Déluge avoit exterminez.

Quand ces nouveaux Habitans s'abandonnérent aussi à la corruption, Dieu les separa les uns des autres en confondant leur langage, ce qui étoit le moyen le plus efficace de remedier à la contagion du crime, & de les engager à la pratique de plusieurs Vertus civiles & morales.

Quand nonobstant cela ils se prosternérent tous devant des Idoles, Dieu fit choix d'Abraham & de sa posterité, pour s'en faire un Peuple conservateur de la connoissance, & dépositaire du culte de l'Etre suprême; il leur traça des Loix, leur annonça la promesse du Messie, & les punit avec une extrême, mais utile severité, quand ils flechissoient les genoux devant d'autres Dieux. Ce n'est pas tout, Dieu les dispersa en differentes captivitez; les repandit par toute la terre, & ainsi se fit connoitre aux Hommes, leur manifesta ses Loix, & dévoila à tout l'Univers la touchante esperance de la venuë d'un Redempteur. Après tout cela Jesus-Christ vint, & la Sagesse assigna precisement à sa venue ce periode, que tous les autres moyens de la réformation avoient précédez,

dez, & dans lequel les Hommes étoient le mieux diſpoſez à le recevoir & à embraſſer ſa doctrine.

Ce que nous venons de dire, ſuffit à un Eſprit tant ſoit peu attentif pour y apercevoir d'éclatantes marques de la plus profonde Sageſſe; mais avant que de quitter cet article, il ne ſera pas inutile de lever une difficulté qu'offre naturellement à l'Eſprit la deſtruction de Jeruſalem par les Romains, qui mit fin à leur Gouvernement, & qui les diſperſa dans toutes les parties de la Terre: il paroit étrange à la premiere vuë, que ſi tôt après la venuë du Meſſie, Dieu retrancha un Peuple, avec lequel il avoit traité Alliance, & à qui particulierement avoient été faites les promeſſes du Meſſie.

Pour juſtifier la véracité de Dieu dans la promeſſe faite à Abraham, & la Sageſſe de la Providence dans la diſperſion finale de la Nation Juive, il faut diſtinguer, comme Saint Paul le fait en pluſieurs endroits, entre la poſterité charnelle, & la poſterité ſpirituelle d'Abraham.

Dieu choiſit les Enfans d'Abraham ſelon la chair, pour s'en faire un Peuple parmi lequel ſon culte fut conſervé: pour cet effet la Providence les ſepara du reſte des Hommes, & leur donna le Païs de Canaän, dans lequel ils vêcurent juſques à l'avene-

ment du Messie, suivant la Prophétie de Jacob mourant, *Le Sceptre ne se departira point de Juda, ni le Legislateur d'entre ses pieds, jusques à ce que le Scilo vienne, & à lui apartient l'assemblée des Peuples.* Genese XLIX. 10.

Mais les bénédictions spirituelles du Messie n'étoient dénoncées qu'à la posterité spirituelle d'Abraham, comme St. Paul le prouve, Rom. IX & Galat. III. c'est-à-dire à tous ceux Juifs & Gentils, qui croyoient en Jesus-Christ.

Par cette distinction entre les Enfans d'Abraham selon la chair, & sa posterité spirituelle, il paroit que la ruine de Jérusalem, & la dispersion totale des Juifs ne sauroient fonder une objection raisonnable contre la Sagesse & la véracité de la Providence.

Dieu avoit accompli ce qu'il se proposoit, dans la posterité charnelle d'Abraham, à savoir, de conserver dans l'Univers, & d'y répandre la connoissance du vrai Dieu; & de préparer les Hommes à recevoir le Messie lorsqu'il leur seroit annoncé: or Jesus-Christ étant venu, l'Alliance spirituelle prit la place de celle qui l'avoit precedée; & sans être restrainte à la posterité charnelle d'Abraham, elle s'étendit à tous ceux qui embrasseroient Jesus-Christ par la foi, de quelque Nation qu'ils fus-

fussent, & dans quelque tems qu'ils eussent vêcu: par-là Dieu aneantissoit absolument toute distinction entre les Peuples de l'Univers, & confondoit les Juifs avec ceux-là mêmes, qui n'aguere étoient les objets de leur plus fier mépris.

Ainsi les Juifs, considerez entant que posterité charnelle d'Abraham, n'étant plus le Peuple particulier que Dieu s'étoit élu, la promesse qu'il avoit faite à ce saint Patriarche ne l'obligeoit plus à les conserver en corps de Nation: & la Justice de la Providence pouvoit les exterminer comme tout autre Peuple, en cas qu'ils le meritassent: cela étant, je ne croi pas qu'on puisse revoquer en doute, que la mort cruelle qu'ils firent souffrir au Messie, & leur aveuglement obstiné & volontaire ne leur aient justement attiré les affreuses calamitez qui les envelopperent.

Cette vengeance terrible que Dieu fit fondre sur les Meurtriers de son Fils, rendit un témoignage glorieux à la Religion Chrétienne; Jesus Christ ayant prédit des circonstances si expresses de la destruction de Jérusalem qu'il étoit impossible de ne pas connoitre la cause d'un pareil évenement. L'obstination & l'incredulité des Juifs arrêterent à la verité d'abord les progrès de l'Evangile parmi les Gentils; mais les armes victorieuses des Romains

rendirent impuissante la haine de ces ennemis implacables du Christianisme : ainsi la même Sagesse qui avoit souvent éloigné les Juifs de leur Patrie, afin de repandre par toute la terre la connoissance du vrai Dieu, les dispersa pour toujours, afin qu'ils ne pussent mettre aucun obstacle à la doctrine du Redempteur des Hommes.

En second lieu, considerons maintenant la Sagesse de la Providence dans quelques évenemens moins considerables, & particulierement dans ceux sur lesquels on prétend fonder des objections contre la Providence.

En general quand on considere ce que c'est que gouverner un Monde, & prendre soin de toutes les Créatures qui y sont, il faut avoüer que c'est un Ouvrage d'une Sagesse infinie & incomprehensible, & c'étoit-là precisement la raison qui portoit les Epicuriens à rejetter le Dogme d'une Providence, parce qu'il leur sembloit que le Gouvernement de l'Univers emportoit trop de soins, & trop d'inquietude.

Mais sans m'arrêter à refuter des chimeres, qui avoient leur fource dans des notions basses & peu justes de la Divinité, je m'attacherai pour le present à déveloper la Sagesse de la Providence dans de certains cas particuliers, sur lesquels le manque de reflexion

flexion passe trop legerement, ou dont l'ignorance fait d'injustes censures.

Quelques-unes des plus fortes objections qu'on fait contre la Providence, sont, le peu de tranquillité de nos conditions sur la terre; l'incertitude des évenemens; l'instabilité de nos projets; les maux nombreux qui assiegent notre vie, & qui semblent ne faire aucune distinction entre les bons & les mechans. J'ai suffisamment répondu à cette objection ci-dessus; en montrant combien de sages fins Dieu remplissoit par ces moyens, & quel utile usage nous pouvons en faire, si nous sommes raisonnables. Ainsi je ne ferai présentement qu'insister sur la Sagesse de quelques-unes de ces métodes que Dieu employe dans les chatimens & dans les recompenses: car c'est en cela que consiste la Sagesse de son Gouvernement.

1. Dieu recompense & punit quelquefois les Hommes dans leur posterité. Cela est dit si clairement dans l'Ecriture, qu'il faut s'aveugler pour ne l'y point apercevoir. Cette conduite, & principalement la punition des Peres sur leurs Enfans, paroit à la premiere vuë n'être point conforme à cette équité parfaite qu'observe toujours l'Etre Souverain: afin donc de fixer le sens de tous ces passages où cette verité nous est révélée, il faut faire attention:

 1.

1. Que Dieu n'inflige jamais de chatiment à un Fils vertueux, pour les pechez qu'à commis son Pere ; & qu'il n'en agit ainsi, qu'à l'égard de ceux qui heritiers des vices de leurs Parens, imitent leur conduite criminelle. Mais dira-t-on, cela n'a rien d'extraordinaire, puisque Dieu a fait une menace generale de punir tous les mechans: & s'ils sont punis seulement pour leurs propres pechez, comment Dieu *visite-t-il sur eux les iniquitez de leurs Peres* ? Je répons que de mechans Enfans descendus de Peres coupables, seront punis plus certainement, & avec plus de severité que d'autres criminels.

1. Pour ce qui regarde la certitude du chatiment : nous savons que plusieurs mechans échappent dans ce monde à la vengeance Divine ; car tous ne sont pas punis ici bas sur la terre, selon qu'ils le meritent. La Justice de la Providence, comme je l'ai déja remarqué, n'exige pas la prompte exécution des arrêts qu'elle prononce. Des Hommes très-criminels jouissent quelquefois d'une prosperité que la mort seule vient interrompre. Mais alors Dieu menace leur posterité d'une vengeance plus soudaine si elle est coupable, & proteste qu'il se ressouviendra des crimes de ses Parens, & qu'il ne lui ouvrira point comme à eux les tresors de sa patience. Et c'est là, dans un

un ſens très-juſte, *viſiter les iniquitez des Peres ſur leurs Enfans* : car quoiqu'ils ne ſoient punis que pour leurs propres pechez, les iniquitez de leurs Peres ſont pourtant les cauſes qui engagent la Providence à les punir dans ce monde, & à les rendre des monumens effraians de ſa Juſtice, quoi qu'elle en épargne d'autres également criminels.

2. A l'égard de la ſévérité du chatiment, perſonne ne ſouffrira plus qu'il ne merite; Dieu ne punit pas également tous les mechans ; car les chatimens qu'il deploye ſur les Hommes ſont plûtôt des Actes de Diſcipline, que de Jugement, & pour cet effet ne ſont pas proportionez à la nature du crime, mais aux circonſtances dans leſquelles ſe trouvent les perſonnes qui l'ont commis, & aux ſages fins que ſe propoſe le Gouvernement de la Providence. Pour mieux entendre ceci, nous devons obſerver, que l'Ecriture Sainte fait mention d'une certaine *meſure d'iniquité*, qui ſe remplit de generation en generation, juſqu'à ce que parvenuë à ſon comble, elle attire la ruine de ceux qui ont achevé de la combler. Ainſi, quoique les perſonnes, ſur leſquelles la vengeance ſe deploye, ne ſouffrent que ce qu'elles ont merité, cependant à cauſe que les pechez commis par les generations precedentes,

tes, hatent leur deſtruction, les Calamitez amaſſées ſur la tête de leurs Peres ſont dites fondre ſur eux. Le Sauveur du Monde rend cette même raiſon de la malheureuſe Deſtinée de Jeruſalem. Matt. XXIII. 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36. *Malheur ſur vous, Scribes & Phariſiens Hypocrites : car vous bâtiſſez les tombeaux des Prophétes, & reparez les ſepulcres des juſtes. Et dites, ſi nous euſſions été aux jours de nos Peres, nous n'euſſions point été leurs Compagnons au ſang des Prophétes. Ainſi vous étes témoins vous mêmes, que vous étes Enfans des meurtriers des Prophétes. Vous donc auſſi achevez de remplir la meſure de vos Peres. Pour ce, voici je vous envoye des Prophétes, & des Sages, & des Scribes, & vous en tuerez, & en crucifierez, & en foüetterez, en vos Synagogues, & les pourſuivrez de Ville en Ville. Afin que vienne ſur vous tout le ſang juſte qui a été repandu en la terre, depuis le ſang d'Abel, juſques au ſang de Zacharie, Fils de Barachie, lequel vous avez mis à mort entre le Temple & l'Autel.*

En ſecond lieu, la poſterité vertueuſe de Parens pieux eſt recompenſée pour l'amour de leurs Parens : car Dieu *uſe de miſericorde en mille generations à ceux qui l'aiment, & qui gardent ſes commandemens.*

Un Fils mechant peut recevoir un grand nombre de benedictions temporelles à cauſe

ſe de la pieté de ſon Pere ; car l'Ecriture dit formellement que Dieu exerce une longue patience à l'égard des mechans pour l'amour des bons.

Mais la promeſſe n'en eſt faite qu'aux Enfans qui ſuivront les traces de Peres vertueux ; car quoi qu'il ſoit convenable à la Bonté Divine de ſupporter quelquefois les mechans ; il n'eſt pas juſte pourtant qu'elle leur faſſe une promeſſe generale de faveur, qui ſeroit un encouragement au vice.

La poſterité vertueuſe de Parens pieux, eſt l'objet des Benedictions celeſtes ; mais dira-t-on la même vérité ſubſiſte par rapport aux deſcendans vertueux de Peres coupables ; ainſi il n'y a rien d'extraordinaire dans ce Privilége. Je répons ; que lorſque Dieu a promis de benir la Sainte poſterité des juſtes, cette promeſſe ſignifie, qu'il lui accordera un bonheur plus certain & plus durable, qu'aux autres Hommes qui s'attacheront à la pratique de leurs devoirs. Tous les gens de bien ne ſont pas heureux dans ce monde, ni tous les mechans n'y ſont pas punis d'une maniére viſible ; mais de même que Dieu viſite les iniquitez des Peres ſur leurs Enfans, en exécutant une plus prompte vengeance ſur la criminelle poſterité d'Ayeux coupables ; ainſi les vertueux deſcendans de Peres juſtes jouïront d'une proſperité plus aſſurée que d'autres perſonnes vertueuſes.

Ce que nous venons de dire suffit pour lever toute difficulté, & pour prouver qu'il n'y a aucune injustice à cet égard dans la conduite de la Providence; considerons maintenant qu'elles sages fins Dieu remplit en agissant de cette maniére, tant par rapport aux Peres, que par rapport aux Enfans.

1. Pour peu que les Parens ayent de tendresse naturelle pour leurs Enfans, cette conduite de la Providence doit être un puissant argument pour les détourner du vice, & pour les porter à l'amour & à la pratique de la vertu: la plûpart des travaux que les Hommes entreprennent, naissent de l'amour qu'ils ont pour leurs Enfans, du soin de pourvoir à leur fortune, & des precautions de les mettre à couvert de l'indigence & de la misére. Mais quelque bonheur qu'ayent les mechans en formant l'édifice de leur fortune, ils bâtissent neanmoins sur des fondemens très peu solides, & ne laissent à leurs Enfans qu'un héritage trompeur & funeste, quand des Peres coupables transmettent en même temps à leurs descendans leurs biens avec leurs vices, alors le degré d'éloignement dans lequel les uns ont été du malheur, rapproche les autres de l'infortune.

Cette conduite de la Providence est aussi une puissante consolation pour les

gens

gens de bien, qui à travers de l'adverſité, à laquelle ils ſont en butte ici bas ſur la terre, voyent leurs Enfans recueillans le fruit des Vertus de leurs Peres.

Il eſt certain que ſi cette verité faiſoit ſur les Hommes, l'impreſſion qu'elle devroit y faire, elle inſpireroit tant aux mechans, qu'aux gens de bien, la ferme reſolution d'avoir un ſoin extrême de l'éducation de leurs Enfans. Le ſeul moyen qui reſte à des Peres coupables de tarir la ſource des malheurs, qui inondent de criminelles familles, c'eſt de former leurs Enfans à la Vertu; & la ſeule voye qu'ont les gens de bien de faire venir ſur leurs deſcendans les benedictions Temporelles promiſes à la Sainte poſterité de Parens juſtes, c'eſt de les rendre bons.

2. A l'égard des Enfans: quelle plus forte obligation la Providence peut-elle leur impoſer pour les engager à ſe preſerver de la contagion des mauvais exemples, & à imiter les vertus de leurs Peres? La mechanceté des Peres hâte le chatiment de leurs Enfans, s'ils marchent ſur leurs criminelles traces: & leur Vertu, quoi qu'elle ne ſoit pas toujours heureuſe, aſſure ſa recompenſe à leurs deſcendans: car une Vertu exemplaire ſera toujours remunérée tôt ou tard, même dans ce Monde.

3. Une

2. Une autre preuve de la Sageſſe de Dieu, peut ſe tirer de ce que Dieu punit ſouvent un peché par un autre, & d'ordinaire par un peché du même genre que celui qui a attiré la punition. Les obſervations que nous faiſons tous les jours, nous fourniſſent quelquefois de frappans exemples de cette verité ; & j'oſe affirmer qu'il y a très-peu de pecheurs qui n'en ayent des demonſtrations particulieres, ignorées du reſte de l'Univers ; c'eſt ainſi que Dieu vangea autrefois le meurtre & l'Adultére commis par David, par l'Inceſte & la Rebellion de ſon Fils Abſalom.

La Sainteté de la Providence eſt ſi peu bleſſée par cette conduite, que Dieu ſe l'attribuë en pluſieurs endroits de nos Ecritures ; car il peut remplir de ſages deſſeins par les pechez des Hommes, ſans être l'Auteur de leurs pechez : & d'ailleurs il eſt évident qu'il n'y a au monde pas de punition plus propre pour les pecheurs, que de permettre que des maux ſemblables à ceux qu'ils font, retombent ſur leur têtes.

C'eſt l'argument le plus convaincant que la Providence puiſſe leur donner de ſa Juſtice ; rien ne ſauroit leur inſpirer une plus juſte horreur de leurs pechez, & reveiller plus puiſſamment leurs conſciences endormies, que d'éprouver les

ſui-

ſuites vengereſſes des crimes qu'ils ont commis.

3. La conduite que Dieu tient à l'égard de nos Craintes & de nos Eſperances, nous ouvre une nouvelle ſource d'Argumens pour la Sageſſe de la Providence. Souvent quand nous ſommes dans l'attente de ce qui nous paroit un grand bien, nous trouvons nos Eſperances confonduës; ou bien nos ſouhaits remplis dementent l'idée de bonheur que nous y avions attachée. D'un autre coté, nous avons vû pluſieurs fois des maux prêts à fondre ſur nous, qu'une main puiſſante & inviſible a détournez, ou bien qui après nous être arrivez, ne nous avoient ſemblez des maux, que parce que nous ne les enviſagions pas dans leur véritable point de vuë.

Quel moyen plus efficace la Sageſſe Divine pouvoit-elle employer pour nous convaincre, que vivans dans l'obſcurité & ignorans ce qui nous eſt veritablement utile, au lieu de nous abandonner à d'inutiles frayeurs, & de nous laiſſer ſéduire à de vaines Eſperances; nous devons nous en remettre à la volonté de Dieu, & aux ſoins bienfaiſans de ſa Providence, dont le pouvoir Souverain préſide au Gouvernement de toutes choſes; que le ſeul moyen pour nous d'être en ſureté, conſiſte à ne

point

point préscrire de temeraires Loix à la Providence, mais à faire notre devoir, dans l'humble attente de ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner.

4. J'observe, que Dieu différe souvent la délivrance des bons, & le chatiment des méchans, jusques à la derniére extremité.

Cette conduite est pleine de Sagesse, puisque le pouvoir de la Providence ne sauroit jamais briller avec plus d'éclat, que lorsque les Tyrans parvenus au faîte de la grandeur, & les gens de bien réduits à une misére extrême, sont pour ainsi dire hors de la portée des attaques, & de l'assistance des Hommes: nos Livres sacrez sont remplis d'exemples de cette vérité; nous y renvoyons nos Lecteurs, pour éviter une longueur inutile.

L'état de souffrance, auquel Dieu expose quelquefois son Eglise & son Peuple, doit nous inspirer un Esprit de penitence, & nous apprendre à ne point fonder une securité criminelle sur des Priviléges exterieurs.

Les Delivrances miraculeuses doivent nous porter à recourir dans nos malheurs à la protection Divine, & à être persuadez que tous les moyens humains réunis n'ont precisement que cette portion d'efficа-

ficace, que la Providence veut bien leur accorder.

Quand les gens de bien ſont réduits à certaines extrêmitez, ils en deviennent plus fervens dans leurs priéres, plus détachez de monde, plus pénétrez du ſentiment de leur impuiſſance; & quand quelques jours heureux ſuccédent à ces temps de calamitez, cette bonté de Dieu à leur égard excite leur reconnoiſſance, & enflame leur amour pour lui.

5. Les changemens ſubits qui arrivent dans nos Fortunes, & les Revolutions ſoudaines dont nous ſommes les temoins dans cet Univers, bien loin de devoir être rangées parmi les calamitez de la vie humaine, ſont diſpenſées par la Providence pour nous donner d'utiles leçons de Sageſſe.

Les Politiques les plus deliez pour parvenir à leur but, ſe prêtent aux circonſtances, & réglent leur conduite ſur elles; mais la Providence deconcerte quelquefois leurs projets par des revers inopinez, que leur ſagacité étoit incapable de prevoir. Ceci nous apprend à diriger toujours nos Actions par des régles conſtantes de vertu & de devoir, & non pas par une prévoyance Politique des événemens. La Juſtice & la droiture nous conduiſent aux fins où nous tendons, ou nous dedommagent de n'y point parvenir.

Les

Les Révolutions subites qui arrivent dans les Fortunes des Hommes, doivent nous porter à agir toujours avec beaucoup de douceur & d'humanité à leur égard; à n'avoir pas pour eux un insolent mepris dans la prosperité; puisque la Providence peut en moins de rien, élever au poste que nous occupons les objets de notre dédain, & nous ravaler dans la poudre qu'ils viennent de quitter.

6. La Sagesse de la Providence éclate encore, dans le juste mélange de douceur & de sévérité qu'elle observe dans sa conduite: quand elle corrige les Hommes par les afflictions, sans les détruire; quand elle leur inspire une salutaire frayeur, sans les porter au desespoir; & quand par les menaces les plus atterrantes, & les promesses les plus flatteuses, elles les invite à la repentance. C'est cette verité generale que nous enseigne le Psalmiste. *Les pas du juste sont adreßez par l'Eternel, il prend plaisir au train d'icelui. S'il tombe, il ne sera point dejetté plus outre: car l'Eternel lui soutient la main.* Pséaum. XXXVII. 23, 24. De même dans le Pseau. XCIV. 24, & 15. Il est dit que *l'Eternel ne quittera point son Peuple, & n'abandonnera point son heritage. Mais jugement retournera vers Justice, & tous ceux qui sont droits de cœur le suivront.* C'est ce que l'Auteur sacré prouve

ve par sa propre experience. *Si l'Eternel ne m'eut été en aide, mon ame eut bientôt été logée dans le sejour du silence. Pour ce ai-je dit, mon pied aglissé, ô Eternel, ta gratuité m'a soutenu*, v. 17, 18.

CHAP. IX.

Des devoirs auxquels le Dogme de la Providence, consideré selon toutes ses faces nous engage.

J'Ai fini ce que je m'étois proposé, en expliquant la nature, & en justifiant le Dogme d'une Providence: mais afin qu'il ne reste rien à desirer sur cette matiére, tirons quelques usages des veritez que nous venons d'établir.

Toute la Religion naturelle est fondée sur l'existence de Dieu & sur celle de sa Providence; car s'il n'y a point de Dieu, nous n'avons aucun objet de notre culte; & s'il n'y a point de Providence, nous n'avons aucune raison qui doive nous porter à l'adorer. Au lieu qu'un Etre qui a formé le Monde, & qui prend soin de toutes les créatures qui y sont, merite qu'elles lui addressent leurs priéres & leurs hommages: un tel Etre est certainement l'objet suprême de notre amour, de notre crainte,

de notre espoir, & de notre confiance, en un mot, de tous ces tributs religieux, que nous devons au Souverain Maitre de l'Univers.

Cela est si clair, que l'exposition seule en est la preuve; cependant la nature & l'étenduë des devoirs auxquels le Dogme de la Providence nous engage merite une plus ample consideration.

1. Nous devons reconnoitre le doigt de Dieu dans tout ce qui nous arrive, nous devons attribuer tous les maux qui fondent sur nous, & tous les biens dont nous joüissons à sa seule volonté Souveraine: c'est-là le fondement de tous les autres devoirs que nous remplissons à l'égard de la Providence.

Ainsi puisque la Providence a le Gouvernement absolu de tous les évenemens, nous sommes obligez de les ramener tous à Dieu; car alors nous ne faisons qu'appliquer la Doctrine générale de la Providence aux évenemens particuliers.

Il y a plusieurs personnes qui admettent en général le Dogme d'une Providence, mais qui ne prêtent aucune attention au détail de la conduite que Dieu tient à l'égard des Hommes. Une pareille croyance n'est presque d'aucun usage dans la Religion; elle ne rend point à Dieu la gloire qui

qui lui eſt düe, & n'a guere d'influence ſur la conduite de notre vie.

Mais ſi nous voulons ramener ce Dogme aux grandes vües de la Religion, nous devons ſentir la liaiſon qu'à chaque état dans lequel nous nous trouvons, avec la volonté de la Providence: reconnoitre dans la pauvreté, que Dieu juge à propos de nous placer dans la miſére; reconnoitre dans notre abondance, qu'elle eſt l'effet des benedictions celeſtes; en general dans quelques circonſtances, que nous nous trouvions, nous devons dire: *C'eſt l'Eternel, qu'il faſſe ce qui lui ſemblera bon. Je me ſuis tû, & n'ai point ouvert ma bouche, parce que c'eſt lui qui l'a fait.*

Si nous n'attribuons pas à la Divinité la direction de tous les évenemens, par cela même nous refuſons d'admettre une Providence particuliére: nous raviſſons à Dieu la Gloire de ſa Bonté, de ſa miſericorde, de ſa patience, & de ſa Juſtice; & nous perdons nous mêmes les conſolans ſecours, que nous aurions pû tirer de l'application univerſelle du Dogme d'une Providence. Pour prevenir ce malheur, accoutumons nous toujours à regarder Dieu comme la première cauſe de tout ce qui nous arrive: afin de faire un uſage raiſonnable & Chrêtien de toutes les revolutions que nous éprouvons dans la vie.

 2. Après

2. Après avoir frapé nos Esprits de la forte persuasion, que la Providence influë sur chaque évenement particulier que nous voyons, nous devons former nos cœurs à recevoir avec une humble soumission tous ceux qu'elle nous dispense. L'autorité Souveraine de Dieu exige de nous la pratique de ce devoir, que d'ailleurs son pouvoir absolu rend absolument necessaire. Car *qui est-ce qui s'est opposé à lui, & s'en est bien trouvé?* Job IX. C'est-à-dire à sa Providence, puisque c'est d'elle qu'il est question dans tout ce Chapitre. La Sagesse & la Bonté de Dieu exigent d'un autre coté de nous, une soumission si raisonnable, & si conforme à nos interêts; car tous les effets de sa Providence, quelques sevéres qu'ils nous paroissent, sont dispensez pour le bien de ceux qui les reçoivent avec resignation; par consequent il est de notre devoir de nous soumettre à la volonté de Dieu, qui est notre Maitre suprême; car soit que nous le fassions, soit que nous refusions de le faire, nous ne saurions resister à sa puissance. Il n'y a aucun danger à se soumettre à ce qui plait à la Providence d'ordonner, puisque sa conduite tend à notre bonheur, & employe pour cet effet des moyens plus sages que nous n'en pourrions choisir. Pour rendre la verité que je viens d'établir, d'un usage

usage plus universel, je vai m'attacher à considerer les differens Actes de resignation, que nous devons à la volonté de la Providence, dans toutes les circonstances où elle nous place.

1. Examinons quelle soumission doivent nous inspirer les souffrances & les afflictions, auxquelles nous sommes en butte ici bas sur la terre.

La resignation que nous devons avoir à la volonté Divine dans nos malheurs, n'exige pas que nous ayons une insensibilité stupide aux maux qu'elle nous envoye, la soumission à la Providence ne détruit point notre nature: dans nos miséres il est permis de pousser des soupirs, de verser des larmes, d'implorer les compassions de Dieu, & de lui adresser pour cet effet de vehementes priéres.

L'Ecriture Sainte nous fournit un grand nombre d'exemples de ces dispositions. Les Pseaumes de David, qui d'un coté sont remplis de sentimens de soumission aux ordres de la Providence, contiennent de l'autre les plaintes les plus touchantes sur ses malheurs, qu'il exprime avec cette éloquence que donnent les afflictions. Mais l'exemple le plus remarquable que nous puissions alléguer de cette vérité, est celui de notre Seigneur Jesus-Christ, qui conserva la plus parfaite soumission au milieu

des plus améres souffrances: *Pere s'il se peut que cette Coupe passe arriére de moi.*

Plus nos frayeurs sont grandes dans les calamitez qui nous envelopent, plus nous avons de soumission en les souffrant: ces frayeurs prouvent à la verité la foiblesse de notre Nature; mais elles demontrent aussi la force de notre Foi, & rendent la victoire que nous remportons sur nous-mêmes plus glorieuse, quand nous soumettons nos craintes à la volonté Divine. La soumission que nous devons à Dieu ne consiste point dans une certaine force d'Ame, que des Hommes peu vertueux peuvent avoir aussi bien que nous, & qui n'est pas toujours compatible avec cette profonde reverence que nous devons au Maitre du Monde; mais à prendre la Coupe amere des afflictions, & à la boire, quoique notre main soit tremblante en s'aquittant d'un si triste devoir.

Cette observation est d'un très-grand usage pour ceux, qui penetrez de sentimens de veneration pour la conduite & les jugemens de la Providence, éprouvent pourtant une extrême foiblesse dans leurs souffrances, & qui effrayez de cette disposition croyent qu'elle nait d'un manque de soumission à la volonté de leur souverain Maitre. Mais le but de la Religion n'a jamais été d'éteindre nos sentimens & nos af-

affections naturelles, ni de nous rendre la douleur desirable ; & puisqu'il y a sur la terre des choses, qui avec justice meritent une certaine portion d'attachement ; il est toujours triste de perdre ces objets de notre amour ; comme il est douloureux de souffrir ce que nous craignons. La Raison & la Révélation se proposent de rectifier nos opinions sur les choses qui nous interessent, de remedier à notre tendresse excessive pour elles, & de mettre un frein à nos passions. Mais quand tous les déguisemens flateurs, ou effrayans, qui grossissoient à nos yeux le bien ou le mal qu'il y a dans ce qui nous arrive, sont dévoilez, comme ce bien & ce mal ont une nature fixe, ils exciteront en nous des sensations de plaisir, ou de douleur, & nous donneront lieu d'exercer notre soumission à l'égard de Dieu, de quitter les objets de notre affection, & de souffrir les sujets de notre crainte.

Pour entendre mieux ceci, voyons quelles dispositions constituent la veritable resignation à la volonté Divine.

Un Homme qui souffre avec soumission ne doit jamais censurer la conduite de la Providence, quelque sevére qu'elle soit à son égard : il peut se plaindre d'être malheureux, mais jamais de ce que Dieu l'a rendu tel : le saint Homme Job nous four-

nit un exemple de cette ſage & juſte moderation: *Je ſuis ſorti nud du ventre de ma Mere, & tout nud je retournerai-là: l'Eternel l'a donné, l'Eternel l'a ôté, que le nom de l'Eternel ſoit beni. En tout cela Job ne pécha point, & n'attribua rien de mal convenable à Dieu.* Job I. 21, 22. Le Prophéte David revet les mêmes ſentimens, comme cela paroit par le Pſeau. XXXIX. 9. *Je me ſuis tû & n'ai point ouvert ma bouche, parce que c'eſt toi qui l'as fait.* Il garde un ſilence reſpectueux à l'égard de la Divinité; mais il ſe plaint amérement de la méchanceté de ſes ennemis, & de la ſévérité de ſes ſouffrances. *Délivre moi de toutes mes tranſgreſſions, & ne permets point que je ſois en opprobre à l'inſenſé. Retire de moi la playe que tu m'as faite, je ſuis conſumé par la guerre de ta main.* v. 10. 11.

Rien n'eſt plus opoſé à la reſignation que nous exigeons, que de faire d'injuſtes reproches à la Providence, & de murmurer contre ſon Gouvernement. Des perſonnes de ce caractére ſouffrent la volonté de Dieu, parce qu'il leur eſt impoſſible d'y reſiſter; & il ne manque à leur rebellion contre ſes ordres que l'eſperance du ſuccès.

La ſoumiſſion que nous devons à Dieu, eſt celle de notre volonté à la ſienne. Ainſi, quoique dans un ſens abſolu nous ne puiſſions point choiſir les ſouffrances, parce qu'el-

qu'elles ſont un mal naturel, & par conſequent en aucune maniere l'objet de notre choix, nous pouvons pourtant nous déterminer pour elles, & les ſuporter avec patience, dans la vuë que l'Etre ſouverainement ſage & ſouverainement bon a jugé à propos de nous les infliger: le modéle de toute perfection nous trace la regle que nous devons ſuivre dans de pareilles circonſtances. Dechiré par la plus cruelle douleur, il ne perd point de vuë ce raport, ſi conſolant pour un grand cœur, ce raport, dis-je, qu'avoit ſon ſuplice avec la volonté de ſon Pere, & avec le bonheur du genre humain. Sujette à la douleur, ſon Ame étoit au deſſus du murmure. *Pere, s'il eſt poſſible, que cette Coupe paſſe arriére de moi, cependant non point ce que je veux, mais ce que tu veux.*

Un autre acte de cette ſoumiſſion que nous devons à Dieu, conſiſte à attendre patiemment dans nos malheurs qu'il lui plaiſe de nous en délivrer. Nous devons regarder les épreuves que Dieu nous envoye, comme les corrections d'un Pere tendre, qui ſe propoſe notre bien, & par conſequent la Foi & l'Eſperance, doivent être les compagnes inſeparables de nos afflictions. C'eſt ce qu'exprime d'une maniére ſi énergique le ſaint Homme Job. *Voilà, qu'il me tuë, ſi eſpererai-je en lui, ---- Voi-*

re lui-même sera ma délivrance. Job XIII. 15, 16. & David au Pséau. XXVII. 13, 14. *N'eût été que j'ai cru que je verrois les biens de l'Eternel, en la terre des vivans, c'étoit fait de moi. Attens toi à l'Eternel, & tiens bon, & il fortifiera ton cœur : voire attens toi à l'Eternel.* Esperer en la bonté & en la misericorde de Dieu dans des tems de calamitez, attendre patiemment qu'il daigne nous secourir, verser nos plaintes dans son sein, le regarder comme seul capable de produire notre délivrance, c'est là precisement soumettre notre volonté à la sienne. Ce qui est representé si élegamment Pséau. CXXIII. 1, 2. *J'éleve mes yeux à toi, à toi qui demeures aux Cieux. Comme les yeux des serviteurs regardent à la main de leur Maitre; ainsi nos yeux regardent à la main de l'Eternel notre Dieu, jusques à ce qu'il ait pitié de nous.*

Telle est la resignation que nous devons aux ordres de la Providence, dans tous les maux qui assiegent notre vie, quelque sévéres qu'ils soient; & si nous voulons rendre cette resignation aisée, nous devons remplir nos Ames d'une ferme persuasion de la Sagesse & de la Bonté de Dieu. Nous ne devons point le regarder comme un Maitre souverain dont le pouvoir est arbitraire, car rien au Monde ne seroit plus affligeant que d'être obligé de se soumettre

à

à un pareil pouvoir; mais nous devons envisager l'Etre suprême sous une face plus aimable & plus consolante, qui est celle de Pere de ses Créatures.

Dieu suit toujours des regles constantes de Bonté & de Sagesse, & proportionne toujours la sévérité de ses corrections aux fins que son Gouvernement se propose, & à nos besoins spirituels. Quand on se forme de pareilles idées de la Providence, nos afflictions nous deviennent suportables, parce que nous sommes convaincus qu'elles tendent à notre bien. Si nous avions soin de retracer souvent cette verité à notre Esprit, nous aurions l'avantage de nous former à la patience dans les plus rudes épreuves. A la verité rien ne sauroit rendre la douleur agréable, ni même indifferente, & c'est un orgueilleux mais foible dédommagement de la misére, qu'une feinte insensibilité; mais une forte persuasion de la Bonté de la Providence, sans ôter tout ce que la douleur a de piquant, en émousse la pointe, & verse dans nos Ames les plus touchantes consolations.

Nous éprouvons à la verité quelquefois certaines calamitez accablantes: les incendies consument, ou les naufrages engloutissent tous nos biens: la mort nous enleve un tendre Ami, ou nous force à rompre des liaisons plus cheres encore; mais comme

me

me il eſt impoſſible de démontrer que ces évenemens ſoient des malheurs réels pour nous, parce qu'en les diſpenſant Dieu peut ſe propoſer notre bien, l'incertitude dans laquelle nous ſommes doit nous faire acquieſcer à la volonté Divine.

Tenons ceci pour un principe inconteſtable que les raiſons de nos ſouffrances nous ſont preſque toujours cachées, & que puiſque nous croyons que Dieu eſt Sage & Bon, nous devons être perſuadez que ſa Bonté contribuera à notre bonheur, & que ſa Sageſſe ne ſe trompera pas dans les moyens d'y contribuer.

1. Il y a une autre ſorte de ſoumiſſion, qui doit nous porter à remplir avec reſpect tous les Etats dans leſquels la Providence nous place. Il ne dépend non plus de nous de choiſir la condition dans laquelle nous voudrions vivre, que de déterminer le tems & le lieu de notre naiſſance, l'éducation que nous donneront nos Parens, les ſuccès de nos entrepriſes, les Révolutions publiques & particuliéres dont nous ſerons les objets ou les témoins. Aucune de ces choſes ne reſſortit à notre choix; & par conſequent dans quelques circonſtances que nous nous trouvions à ces égards, s'il y a du mal nous n'en ſommes comptables que par le degré d'abus que nous avons fait de nôtre liberté.

Ainſi,

Ainsi, puisqu'il n'est pas en notre pouvoir de choisir notre fortune, ni d'arranger les évenemens comme il nous plait, la soumission que nous devons à Dieu, exige que nous recevions avec humilité tout ce qu'il lui plait d'ordonner à notre égard, & que nous remplissions fidélement la condition dans laquelle sa Providence nous place.

Il faut remarquer ici que nos devoirs varient selon le changement de nos états. Les vertus que doivent pratiquer les Princes & les Sujets, les Magistrats & les Particuliers, les Peres & leurs Enfans, les Maitres & les Domestiques, sont de très-differente nature; ainsi comme le changement de ces relations emporte celui de nos devoirs, se soumettre à la Providence à cet égard, c'est se conformer aux circonstances où elle nous met, & remplir avec exactitude les engagemens de notre nouvelle condition.

Cette verité merite toute notre attention, parce que pour peu qu'on s'en écarte, on court risque de tomber dans de très-grandes erreurs. Quelques personnes s'imaginent qu'une forte probabilité de changement dans leur état, les dispense de la pratique de ces devoirs, qu'ils regardoient comme essentiels à leur condition, avant

que

que d'en avoir été dégagez par le ſecours des conjectures.

D'autres pour éviter cet écueil, vont donner contre un écueil opposé: de peur d'attribuer à la Providence de changer, nos devoirs, & d'alterer ainſi en quelque ſorte la nature du bien & du mal, ils lui refuſent le pouvoir de diſpoſer à ſon gré de nos conditions.

Pour donner un exemple ſenſible de la premiere erreur: Quand Saül pourſuivit David, & que David trouva ce Roi endormi dans une Caverne, *les gens de David lui dirent, voici le jour que l'Eternel t'a dit, voici; je te livre ton ennemi entre tes mains, afin que tu lui faſſes ce que bon te ſemblera.*

Cet Argument, qui eſt tiré de la conduite apparente de la Providence, tend à perſuader David de tuer Saül; mais David rejette ce conſeil, perſuadé que des apparences exterieures ne ſuffiſoient pas pour le diſpenſer de l'obſervation d'une loi formelle; la Providence lui offroit à la verité l'occaſion de mettre à mort Saül; mais les Loix Divines lui interdiſoient cette action, parce que Saül étoit ſon Roi. C'eſt ce qui l'engagea à répondre *à ſes gens, ja ne m'advienne de par l'Eternel que je commiſſe un tel cas contre mon Seigneur, l'oinct de l'Eternel, mettant ma main ſur lui; car il eſt l'oinct*

de

de l'Eternel. 1 Samuel XXIV. 4, 6. David fit la même réponſe à Abiſcai, lorſqu'ils trouvérent Saül endormi dans ſon Camp; *Alors Abiſcai dit à David, aujourdhui Dieu a livré ton ennemi entre tes mains, maintenant donc que je le frappe, je te prie de la halebarde, voire juſques dans terre tout d'un coup, & je n'y retournerai pas pour la ſeconde fois. Et David répondit à Abiſcai, ne le mets point à mort, car qui mettra la main ſur l'oinct de l'Eternel, & demeurera innocent?* 1 Samuel XXVI. 8, 9. La Providence n'avoit point encore ôté le Royaume à Saül, & placé David ſur le Trône; c'eſt-à-dire, que les relations, qui rendoient la perſonne de Saul ſacrée pour David, ſubſiſtoient encore, & lui impoſoient tous ces devoirs auxquels la qualité de Sujet engage.

Il y a quelques autres queſtions importantes, ſur la ſoumiſſion que nous devons à la Providence dans tous les differens états de notre vie, qui meritent d'être examinées.

Comme 1. S'il eſt convenable avec cette reſignation que nous devons à la Providence, de travailler à changer notre condition & à ameliorer notre fortune? Je répons que la ſoumiſſion à la volonté de Dieu ne défend point à un Homme pauvre de ſe ſervir de moyens honnêtes pour s'enrichir:

car

car quoique Dieu ait réglé les rangs que les Hommes doivent occuper dans ce monde, il s'eſt pourtant reſervé à lui-même la puiſſance de changer leurs ſituations, quand ils le meritent, & lorſque ſa Providence le juge à propos. L'Experience nous prouve que cela arrive millefois : nous voyons des Hommes ſortir de la poudre, s'élever inſenſiblement, & monter enfin au faîte des honneurs, & de la puiſſance; ainſi puiſque Dieu ne nous a jamais interdit l'avancement de notre fortune par des voyes legitimes, la reſignation aux ordres de la Providence ne nous arrête point au premier pas que nous faiſons dans la carriére du bonheur. C'eſt un puiſſant encouragement pour la diligence, pour la prudence, & pour la vertu; que *le trafic qu'on peut faire de la Sageſſe eſt meilleur que le trafic de l'argent, & le revenu qu'on peut en avoir meilleur que de fin or*. Prov. III. 14. La Providence nous étale un grand nombre d'exemples de cette nature, afin d'animer l'induſtrie par la vuë des recompenſes : par le ſecours de la Sageſſe, elle fait parvenir quelquefois des perſonnes de baſſe condition aux plus éminens emplois; afin de montrer aux autres Hommes ce que peuvent la vertu & la prudence; d'autrefois, par un principe de Bonté, la Providence garantit les perſonnes de ce caracté-

ractére des perils de l'abondance & de la prosperité, afin de conserver leur innocence, & de les rendre toujours utiles à l'Univers. Mais quoique notre soumission à la volonté de Dieu ne nous défende point d'employer tous les moyens honnêtes d'ameliorer notre fortune, elle nous rend pourtant contens de celle que nous avons, patiens dans nos afflictions, exempts d'envie par rapport au bonheur des autres, incapables de vouloir parvenir au bonheur par la route du crime, éloignez du desir immoderé d'obtenir de frêles avantages, & de l'injuste murmure de ce que la Bonté de Dieu nous a refusé des choses, que sa vengeance auroient dû nous accorder.

2. Examinons quelle soumission nous devons à Dieu dans les changemens qui arrivent à nos conditions.

1. Si ces changemens sont avantageux; il n'y a guere à craindre que les Hommes ne se soumettent volontiers à de pareils ordres de la Providence; il y a cependant certaines personnes, quoique le nombre en soit très-petit, qui preférent la douceur de la retraite, la conversation de leurs Amis, & la tranquillité d'une vie privée, à la fatigante grandeur, & à la penible gloire des Emplois publics: elles preférent la douce liberté d'être Maitres de leurs pensées & de leurs Actions, au brillant esclavage

de l'autorité & du faste, aux caprices des Princes, aux trames qu'ourdit la basse jalousie, & au revers inevitables de la fortune. Il est très-rare que des Hommes de ce caractére soient exposez aux perils des honneurs ; l'avide ambition enleve d'abord à l'humble merite, les postes qui pourroient lui être funestes. Mais comme il arrive pourtant quelquefois que des Hommes sages & vertueux sont choisis pour remplir des charges éminentes, je suis persuadé qu'il y auroit un manque de charité à refuser obstinement de pareilles charges, tout comme il y a un excès de vanité à les briguer. Toutes les créatures sont obligées de rendre à Dieu les services qu'il exige d'elles ; & une sûre marque que la Providence nous a placez dans une certaine condition, est lorsque nous étions très-éloignez de la choisir nous mêmes.

2. Mais la plus grande & la plus ordinaire difficulté consiste, à se soumettre à ces revolutions, qui changent notre état en pis, & qui nous confondent avec ceux dont notre rang nous avoit n'aguere démêlez.

Les malheurs de ce genre ont presque toujours leur source dans le dereglement de nos passions ; mais quand ils n'auroient pour cause unique & immediate que la seule volonté de la Providence, nous devons

vons les souffrir avec resignation & sans murmure.

Il y a des personnes, qui font tomber sur leurs Créanciers, le derangement de leurs affaires, & qui se garantissent eux-mêmes de l'indigence en les y plongeant. D'autres, réduits à la pauvreté, refusent de se conformer à cet état : ils ne sauroient se resoudre à vivre dans la bassesse, & à ne subsister que par le secours de la frugalité & de l'industrie : leurs jours ont toujours coulez dans l'abondance, & ils seroient au desespoir de réformer un plan de vie si agreable : il leur paroit dur de s'appliquer au travail, & honteux d'implorer le secours de la charité: ces inconveniens ne sont que trop certains ; cependant il faut se resoudre à être pauvres dès que la Providence veut que nous le soions, & ne songer qu'à imiter la modestie, la frugalité, l'industrie, & l'humilité de ceux qui se trouvent dans des circonstances pareilles aux notres. A la verité les autres Hommes sont obligez d'avoir des égards pour l'indigence des personnes d'un certain genie ou d'un certain caractére. Ceux qui ont quelque sentiment d'humanité doivent être touchez de l'état d'une personne d'un rang éminent, exposée à la misére & d'un Esprit superieur réduit à suppléer à ses besoins par des Em-

 plois

plois servils, & travailler à soulager leur honte, & à prevenir leur misére.

Qu'un Homme ait été une fois riche, n'est pas une raison suffisante pour qu'il s'exempte du travail, s'il est devenu pauvre. Tenons pour un principe incontestable, que si la Providence nous fait passer d'un état de prosperité à un état d'indigence, nous devons nous régler sur ce que nous sommes, & non pas sur ce que nous avons été.

3. Une autre question importante roule sur le degré de soumission que nous devons à la volonté de la Providence. La reponse est facile; nous devons nous y soumettre à proportion du degré de resignation qu'exige l'état dans lequel la Providence nous place. Dieu ne nous préscrit de nouveaux devoirs, que lorsqu'il nous met dans de nouvelles circonstances; & l'accomplissement de ce que ces circonstances rendent notre devoir constituë la soumission que nous exigeons.

Comme par exemple: un voleur derobe quelque chose dans ma maison, on me dépouille sur le grand chemin, la soumission que je dois à la Providence ne m'empêche pas de le poursuivre, & de recouvrer ce qui m'appartient, si je le puis. Il en est de même dans toutes les injustices que les Hommes commettent à notre égard; quoique nous

nous reconnoissions la Providence de Dieu dans tout ce qui nous arrive, notre soumission à sa volonté n'exige de nous que ce qui est convenable d'ailleurs avec les Loix Divines & humaines. Mais si la Providence nous fait tomber entre les mains de nos ennemis, & nous met dans la necessité de contracter certains engagemens pour sauver notre vie, & notre liberté, nous devons nous soumettre humblement à la volonté de Dieu, qui nous a mis dans cette necessité, & observer religieusement nos promesses, quelques desavantageuses, qu'elles nous soient ; parce que la Providence a change notre état, & nous a imposées de nouvelles obligations. C'est-là le moyen dont Dieu se sert pour produire de grandes revolutions dans l'Univers, & pour transferer des Royaumes & des Empires ; & quoique rien ne soit plus insupportable qu'un pouvoir injuste, la nature enseigne pourtant à tous les Hommes à s'y soumettre, quand ils n'ont pas assez de pouvoir pour y resister. Un pouvoir superieur au notre, rompt tous nos engagemens precédens, excepté dans ces cas où Dieu nous commande expressement de sacrifier notre vie à nos devoirs, & à être plûtôt victimes que complices d'un pouvoir injuste ; & je ne connois qu'un seul cas de ce genre, qui est le culte de Dieu & la profession de

la foi Chrêtienne. Il nous est permis de nous défendre coutre des injures particuliéres, autant que cela est autorisé par les Loix de la Justice; mais la Providence de Dieu, qui preside au Gouvernement de ce Monde, veut que nous nous soumettions au pouvoir auquel nous ne saurions resister; & quand par un tel pouvoir naissent de nouveaux Royaumes, dont nous sommes devenus les Sujets, Dieu en changeant nos relations, fait qu'il est de notre devoir de nous y soumettre.

Une derniere question, qui merite que nous nous attachions à y répondre, consiste à savoir, quelle conduite la soumission que nous devons avoir à la volonté de la Providence dans nos malheurs, exige que nous tenions à l'égard de ceux, qui sont les causes & les instrumens de notre infortune? La volonté de Dieu que nous souffrions, ne disculpe-t-elle pas les Auteurs de nos souffrances? N'est-ce point-là l'excuse dont Joseph pallia le crime, de ses Fréres qui l'avoient envoyé en Egypte? David n'allégue-t-il pas la même raison pour justifier Simei, *qu'il maudisse, car l'Eternel lui a dit, maudi David?*

Je répons que, quoique Dieu fasse servir la mechanceté des Hommes à des fins de Sagesse & de Bonté, les Hommes n'en sont pour cela ni moins criminels, ni moins punissables; le Gou-

Gouvernement de Dieu ne change en aucune façon la Nature des Actions commises par les Hommes.

Notre soumission à la volonté de la Providence doit cependant moderer nos ressentimens, calmer nos passions, & les refréner par les puissans secours de la Raison & de la Religion. Quand nous considerons que tout ce que nous souffrons est determiné par Dieu; que, quelques mechans que soient les Hommes, ils ne peuvent nous faire de mal, qu'autant que la Providence leur lâche la bride; & que ce mal même est dispensé pour notre bonheur, si nous voulons en faire un bon usage. En rendant familiéres à notre Esprit de pareilles réflexions, nous apprendrons à envisager les mechans comme des moyens dont Dieu se sert pour nous instruire, & pour nous corriger; & le ministére desquels il employe, pour nous faire parvenir à la Sagesse par la route du malheur.

I, L'entiere confiance, & la dépendance parfaite dans laquelle nous devons toujours être à l'égard de Dieu, nous prescrivent un second devoir. La dépendance est l'état naturel des créatures, dont la foi, l'espoir & la confiance sont les suites naturelles: or toutes ces Vertus ne peuvent avoir d'autre objet que cet Etre qui a formé le Monde, & qui le gouverne. Toute

te autre dépendance eſt vaine, celui-là ſeul, qui diſpoſe à ſon gré des évenemens eſt capable de nous ſecourir; & il eſt reſolu de le faire, pourvu que nous nous confions ſur lui.

L'Ecriture Sainte denonce les plus magnifiques promeſſes à la confiance dont nous parlons, & nous étale des exemples frappans de cette protection que Dieu accorde à ceux qui font de lui le grand objet de leur Eſperance; mais comme ce devoir a beſoin d'explication, je vai examiner en peu de mots ſa Nature, & ſes differens Actes.

1. Conſidérons la Nature de cette confiance. Ce que c'eſt qu'eſperer quelque choſe, & dépendre d'un Etre, eſt aſſez connu en general; mais la queſtion eſt de ſavoir juſqu'a quel degré il faut porter à l'égard de Dieu l'eſpoir & la confiance? S'il faut croire qu'il fera pour nous tout ce que nous attendons de lui? Si, ſuppoſé, que nous ayons un Enfant, ou un Ami dangereuſement malade, nous devons être perſuadez que Dieu les retablira dans leur premiére ſanté, pourvu que nous attendions fermement cette marque de ſa Bonté? Si avec de pareils ſentimens nous ſommes en droit de nous promettre un heureux ſuccès dans toutes nos entrepriſes? Si cela n'eſt point, que ſignifient tous ces avantages

tages flatteurs que doit obtenir la ferme Esperance que nous aurons en Dieu? Bien plus, comment un Homme peut-il se confier sur les soins de la Providence, s'il n'est aucunement assuré d'y avoir part?

Pour bien entendre cette matiére, de l'Intelligence de laquelle dépendent en grande partie la gloire de Dieu, & notre propre tranquillité, il faut considerer que notre Foi, notre Espoir & notre Confiance en Dieu, doivent se fonder sur les déclarations expresses de la Révélation; ou bien se borner à l'assurance générale que la Providence se conduit à notre égard par des régles invariables de Bonté & de Justice.

1. Nous pouvons surement attendre l'effet des promesses de Dieu, aussi loin que ces promesses s'étendent. Mais dans ces occasions, il faut bien se garder d'attribuer aux bienfaits que Dieu nous assure, un sens plus étendu que celui qu'il prétendoit y donner, ou d'exiger de lui ce que sa Providence juge nous être desavantageux: faute d'observer ces régles, on court risque de revoquer en doute la véracité de Dieu, & de voir évanoüir la confiance que nous avons en lui; lorsque les évenemens ne répondent pas à notre attente. Pour répandre plus de lumiére sur cette solution, je distingue entre les promesses faites par la

Providence à des Corps publics, & celles qu'elle dénonce à des particuliers.

La plus grande partie des promesses temporelles de la Loi de Moyse, regardent la Societé & l'Eglise Judaïque en général. Si les Juifs observoient les Loix que Dieu leur avoit préscrites; l'abondance, la paix, ou la victoire sur leurs ennemis, devoient être les fruits de leur pieté. Toutes ces bénédictions sont générales: & l'on en trouvera un grand nombre du même genre si l'on jette les yeux sur le XXVI. Chapitre du Levitique. Quoique l'Eglise Chrétienne n'ait point des promesses aussi marquées d'une prosperité temporelle, que la Judaïque, j'ose affirmer pourtant qu'il y a très-peu de différence par raport au bonheur réel dont joüissoit la Nation Juive attachée à ses devoirs, & dont peut joüir une Societé de Chrétiens vertueux. Tout Peuple, parmi lequel le vice est méprisé & en horreur, & au milieu de qui la Vertu est couronnée par des recompenses, a droit aux mêmes bénédictions que Dieu avoit promises au Peuple Juif, s'il demeuroit fidéle aux Loix de son Souverain Maitre. Le plus sage de tous les Rois affirme la même verité quand il dit que *la Justice éleve une Nation.* *

Ainsi

* Voyez sur ce Texte un Discours du troisiéme Tome des Sermons de Mr. Saurin, pag. 105.

Ainſi nous pouvons prendre ces promeſſes qui regardent la proſperité d'une Nation en general, nous pouvons les prendre, dis-je, dans leur ſignification la plus étenduë; & je ſuis ſûr, qu'il n'y a aucun exemple qu'elles n'ayent point été exactement accomplies: Dieu a permis quelquefois le bonheur d'un Peuple coupable, afin de punir par-là la méchanceté de leurs Voiſins, mais il ne ſouffre jamais qu'une Societé veritablement ſainte ſoit oprimée.

Toutes les promeſſes generales de l'Ecriture ſont de ce genre, & concernent la deſtinée des Royaumes & des Corps publics: mais au milieu même de l'Etat le plus floriſſant du Peuple Juif, le cas étoit tout different à l'égard des particuliers; certains méchans ſont heureux; quelques gens de bien ſont dans l'affliction; & par conſequent, les promeſſes qui regardent les Hommes vertueux, conſiderez comme perſonnes privées, doivent recevoir un ſens limité & reſtraint aux differentes conditions, dans leſquelles la Providence les place ſur la Terre, comme par exemple:

Quand Salomon nous dit de la Sageſſe, que *longueur de jours eſt en ſa dextre, & en ſa main gauche richeſſes & honneurs*, Proverb. III. 6. quelqu'un fera-t-il ſignifier à ces paroles, que tout Homme ſage parvien-

viendra à une vieilleſſe avancée, & obtiendra des richeſſes & des honneurs? Dieu a-t-il voulu que la Sageſſe fut incompatible avec la pauvreté? Nullement: mais de la maniere dont les choſes ſont arrangées dans cet Univers, il y a une liaiſon plus naturelle entre la vertu & le bonheur, qu'entre le vice & la proſperité. L'évidence de cette Maxime paroit ſur tout dans la conduite d'un Roi: ce qu'au raport de Salomon, ſon Pere David avoit eu grand ſoin de lui inculquer. *Mon Pere m'a enſeigné, & m'a dit, que ton cœur retienne mes paroles, garde mes commandemens: & tu vivras. Acquier la ſapience, acquier la prudence: & n'en oublie rien, & ne te détourne point des paroles de ma bouche. N'en delaiſſe rien, & cela te gardera, aime-le, & il te contregardera. La principale choſe, c'eſt la ſapience; acquier la ſapience, & ſur toute tienne acquiſition acquier la prudence. Eleve là, & elle te ſurhauſſera: elle te glorifiera, quand tu l'auras embraſſée. Elle poſera des graces enfilées enſemble ſur ton chef, & te baillera une couronne d'ornement.* Proverb. IV. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. C'étoit-là le meilleur conſeil qu'on pût donner à un jeune Prince, afin qu'héritier d'un Royaume, la Sageſſe le formât à l'art penible de le gouverner; & qu'aſſiſe avec lui ſur le Trône, elle y plaçât le bonheur & l'abondance.

J'a-

J'avouë qu'il y a d'heureux crimes d'Etat, & que la perfidie a quelquefois été couronnée par le succés; mais je soutiens que ces avantages sont très-rares en comparaison de ceux qui naissent de la bonne foi, & que la regle generale est incontestable, que par raport à un Roi la plus profonde Politique consiste dans la plus exacte probité.

Il y a néanmoins certaines promesses faites également à tous les gens de bien, & sur lesquelles, si nous sommes tels, nous pouvons fonder sûrement notre espoir & notre confiance: comme par exemple, que Dieu *ne nous délaissera, & ne nous abandonnera point*. Hebreux XIII. 5. qu'il prendra toujours soin de nous, ainsi qu'un Pere le fait de ses Enfans. Que, quoiqu'il ne juge pas à propos de nous avancer dans le Monde, il pourvoira pourtant à nos plus pressans besoins, & nous garantira d'une extrême misére. C'est ce que notre Sauveur prouve par un grand nombre d'argumens, Mathieu VI. 25 --- 34. *N'ayez point souci pour votre vie, de ce que vous mangerez, & de ce que vous boirez, ni de votre corps, de quoi vous serez vêtus: la vie n'est-elle pas plus que la nourriture, & le corps plus que le vêtement?* C'est-à-dire, ce Dieu, Auteur de notre vie, & de notre corps, nous refusera-t-il les secours necessaires

ſaires pour les conſerver l'une & l'autre? *Regardez aux oiſeaux de l'air: car ils ne ſément, ni ne moiſſonnent, ni n'aſſemblent aux greniers, & votre Pere celeſte les nourrit; n'étes-vous pas beaucoup plus excellens qu'eux? ---- Ne ſoyez donc point en ſouci, diſans, que mangerons-nous, ou que boirons-nous? ou de quoi ſerons-nous vêtus? (vu que les Payens recherchent toutes ces choſes) car votre Pere celeſte connoit que vous avez beſoin de ces choſes-là. Mais cherchez premierement le Regne de Dieu, & ſa Juſtice, & toutes ces choſes vous ſeront données par deſſus.*

Ce que je viens de dire me conduit à examiner, 2. s'il eſt raiſonnable, dans des cas particuliers, d'attendre fermement certaines choſes de Dieu, lorſqu'au lieu d'une promeſſe poſitive qu'il nous les accordera, nous n'avons qu'une aſſurance generale de ſa protection; & de la Sageſſe, de la Juſtice, & de la Bonté de ſa Providence? Je répons que cette ſorte d'attente eſt ſouverainement injuſte dès que nous n'avons point de promeſſe particuliere, ou de Revelation expreſſe. Or il eſt certain qu'il n'y a point dans l'Ecriture de pareilles promeſſes, & par conſequent nous ne ſaurions nous les apliquer; la ſaine Raiſon n'autoriſe point les pretenſions de l'Entouſiaſme, les *Viſions du cœur*, & les Songes de l'Amour propre.

Je

Je n'ignore pas que sous la Loi, Dieu faisoit des promesses & des revelations particulieres à certaines personnes vertueuses, & que cette conduite de la Providence fondoit à leur égard les devoirs d'une foi & d'une confiance extraordinaire. Cela paroit dans les Guerres des Israëlites, qui furent presque toujours entreprises par l'ordre exprès de Dieu, menagées par sa direction, & justifiées par le succès.

Mais comme il n'y a rien de pareil parmi nous, ce genre de confiance ne nous regarde en aucune maniere, & Dieu aussi ne l'exige nullement de nous.

La confiance que nous devons avoir en Dieu, ne consiste pas dans l'assurance qu'il fera pour nous tout ce que nous desirons; mais à être persuadez, que si nous sommes vertueux, sa Bonté & sa Sagesse veilleront à notre bonheur, & que dans des circonstances nos vœux remplis nous seroient desavantageux, elles sauront nous accorder que ce qui nous est veritablement utile.

La difference entre ces deux dispositions est palpable; & je suis sûr qu'aucun Homme raisonnable ne revoquera en doute, que cette confiance generale en Dieu, ne soit une vertu plus excellente, & ne fasse plus d'honneur à la Nature Divine, que d'être simplement persuadé de la certitude d'une pro-

promesse particuliere de sa part. Se reposer sur l'accomplissement d'une promesse de Dieu, fait honneur à sa véracité; mais remettre avec confiance à Dieu le choix de notre condition, & la dispensation de tous les évenemens de notre vie, prouve une dépendance entiere, & une resignation absoluë à sa volonté, aussi bien qu'une assurance parfaite de sa Sagesse & de sa Bonté. Ce qui renferme les hommages les plus profonds qu'une Créature puisse rendre aux perfections Divines.

Pour mieux entendre ceci, considerons quelles idées il faut attacher à ces mots de *confiance en Dieu*, puisqu'ils ne signifient pas une assurance generale qu'il fera tout ce que nous desirons.

1. Il faut entendre par cette confiance, que tout le bien que nous esperons, ou que nous attendons, vient de lui seul; que ce n'est qu'à son égard que nous sommes dans une absoluë dépendance; que les douceurs de l'amitié, les avantages de la protection, l'éclat des la faveur viennent de lui, & doivent être pour nous de fecondes sources d'actions de grace. Que puisque nous savons que Dieu est le grand Dispensateur de tous les évenemens, nous devons être persuadez que lui seul est toujours capable de nous secourir. C'est pour cet effet que l'Ecriture opose toujours notre ferme attente

tente à Dieu, à la vaine confiance ſur la prudence, & ſur le pouvoir des Hommes. *Mieux vaut ſe retirer vers l'Eternel, que de s'aſſurer ſur l'Homme. Mieux vaut ſe retirer vers l'Eternel, que de s'aſſurer ſur les principaux d'entre les Peuples,* Pſeaume CXVIII. 8, 9. *Déja je connoi que l'Eternel a délivré ſon oinct; il lui répondra des Cieux de ſa ſainteté: la délivrance faite avec ſa dextre eſt avec force. Les uns ſe vantent de leurs chariots, & les autres de leurs chevaux; mais nous nous vanterons du nom de l'Eternel notre Dieu. Ceux-là ont ployé & ſont tombez: mais nous nous ſommes relevez & maintenus.* Pſeau. XX. 7, 8, 9,

Un Homme ſage & raiſonnable regarde toutes les cauſes ſecondes comme des moyens dont Dieu ſe ſert quelquefois pour procurer ſon bonheur, mais ſa reconoiſſance n'a point d'autre objet que cet Etre puiſſant & bon, dont ces cauſes empruntent leur efficace.

2. La confiance que nous devons avoir en Dieu emporte la perſuaſion de ſon pouvoir, de ſa Sageſſe, & de ſa Bonté à notre égard. Elle nous engage à nous remettre abſolument entre ſes mains, aſſurez qu'il nous accordera nos demandes, ou qu'il nous les refuſera par un principe d'amour; que ſa Sageſſe rejettera celles de nos

requêtes, que sa Bonté l'empêche d'exaucer.

Cette assurance à la verité est oposée aux desirs indiscrets que nous formons quelquefois, par raport aux biens & aux maux dont nous voudrions jouïr, ou que nous souhaiterions d'éviter dans la vie; mais elle est très-conforme à nos veritables interêts, puisqu'elle nous persuade que nous obtiendrons toujours ce qui est réellement bon pour nous; ce qui est beaucoup plus avantageux, que si Dieu avoit remis à notre aveuglement & à notre imprudence le choix des moyens de notre bonheur.

En second lieu. Quoique notre confiance en Dieu ne determine pas ce qu'il fera pour nous dans chaque cas particulier, elle est pourtant le moyen le plus sûr d'obtenir toutes les sages demandes que nous lui ferons.

L'Ecriture sainte nous enseigne la même verité d'une maniere très-formelle, Pseaume XXXI. 21, 22. *O que tes biens sont grands que tu as reservez pour ceux qui te craignent, & que tu as fait pour ceux qui se retirent vers toi, en la presence des Fils des Hommes! Tu les caches en la cachette de ta face, arriere de la méchanceté des Hommes, tu les preserves arriere du debat des langues.* De même

me il eſt dit, Pſeau. XXXVII. 40, 41. *La délivrance des Juſtes viendra, il ſera leur force au tems de détreſſe. Car l'Eternel eſt leur aide, & il les délivre des méchans parce qu'ils ſe ſont retirez vers lui.* Tout le Pſeaume XCI. eſt une preuve ſi demonſtrative de cette verité, qu'il ſeroit inutile d'inſiſter davantage là-deſſus. *Je dirai à l'Eternel, tu es ma retraite & ma forteresſe, mon Dieu en qui je m'aſſure. Certes il te délivrera des laqs du chaſſeur, & de la mortalité calamiteuſe; il te couvrira de ſes plumes, & tu auras retraite ſous ſes ailes. Sa verité te ſervira de bouclier. Tu n'auras point peur de ce qui épouvante la nuit, ni de la flêche qui vole le jour, ni de la mortalité qui chemine en ténébres, ni de la deſtruction qui dégate tout en plein midi; car tu es ma retraite ô Eternel.* v. 2, 3; 4, 5; 6, 9.

3. La priere eſt un autre devoir important auquel le Dogme de la Providence nous engage. La pratique univerſelle de toutes les Nations qui admettoient l'exiſtence d'un Dieu, montre que ce devoir eſt très-naturel, & que rien n'eſt plus conforme au dictamen de la Raiſon, que d'implorer dans nos beſoins, le ſecours tout-puiſſant de l'Etre ſouverainement bon.

Quelques anciens Philoſophes étoient extremement embarraſſez à concilier l'hom-

mage de la priere, avec les notions qu'ils avoient de la neceſſité, & du Deſtin: & certainement ſi toutes les actions de la Providence étoient determinées d'une maniere fixe, (de quelque côté que vienne cette determination) nous ne ſerions guere encouragez à lui adreſſer nos prieres, puiſque dans notre ſupoſition, elle ne pourroit nous aider qu'autant qu'elle y ſeroit forcée par la cauſe neceſſaire de ſa determination: mais ſi Dieu gouverne le Monde avec liberté & avec choix, comme un Pere ſage gouverne ſa Famille, & un Prince éclairé & bon ſon Royaume, nous avons autant de raiſons de lui offrir nos prieres, que d'exiger quelque choſe de la tendreſſe de nos Parens, ou de la bonté de nos Superieurs.

Preſque tous les Hommes conviennent de la juſtice de ce devoir: mais comme il y en a quelques-uns qui en revoquent en doute la neceſſité, je vai tacher de prouver que par cela même qu'on admet le Dogme d'une Providence, on s'impoſe la plus étroite obligation de prier Dieu.

L'Ecriture Sainte démontre cette verité dans un nombre infini d'endroits. Le devoir de la priere y eſt recommandé le plus frequemment; & avec le plus d'inſtance. Nous y trouvons les grands exemples que nous

nous ont donné ſur cette Vertu pluſieurs Hommes pieux, & entr'autres notre Seigneur Jeſus-Chriſt lui-même : d'ailleurs nos Livres ſacrez ſont remplis de mille promeſſes touchantes faites à la priere.

O Eternel, tu es bon & clement, & de grande gratuité envers tous ceux qui te reclament. Je te reclame au jour de ma detreſſe, car tu m'exauces. Pſeaume LXXXVII. 5, 7. *L'Eternel eſt près de tous ceux qui le reclament, voire qui le reclament en verité. Il accomplit le ſouhait de ceux qui le craignent, & exauce leur cri & les délivre.* Pſ. CXLV. 18, 19. Mais rien n'eſt ſi formel ſur ce ſujet que ces paroles du Sauveur du Monde; *Demandez, & il vous ſera donné; cherchez, & vous trouverez ; frapez, & il vous ſera ouvert ; car quiconque demande, il reçoit, & quiconque cherche, il trouve: & il ſera ouvert à celui qui heurte.* Matth. VII. 7, 8.

Que ne fait point la priere? Elle triomphe de tout. Par elle Abraham épuiſa, pour ainſi dire, le riche tréſor des condeſcendances Divines: par elle les mains ſupliantes de Moyſe deſarmérent le bras vangeur des rebellions du Peuple dont il étoit le Conducteur: par elle, ce Prophéte, dont le zèle a eu plus d'imitateurs que la pieté, rendit les Cieux d'airain, & aprés un tems

marqué, les fit de nouveau distiller en pluye. Quoiqu'il faille necessairement s'aveugler soi-même pour ne pas apercevoir la necessité & les avantages du devoir dont nous exigeons la pratique, l'ignorance ne laisse pas de proposer quelques objections contre cette verité, qui reviennent à peu-près à ceci. Dieu, dit-on, ignore-t-il nos besoins, avant que nous les lui exposions? Notre misere, & la Bonté qui lui est essentielle, ne sont-elles pas de suffisantes raisons, pour qu'il previenne nos demandes? Ne seroit-il pas injurieux à sa Bonté, de dire qu'il veut être importuné par nos prieres, & qu'il ne remplit nos souhaits qu'à ce prix? En un mot, pouvons-nous par ce moyen changer les conseils de Dieu; le porter à nous faire le bien qu'il ne nous auroit point fait sans cela, ou à detourner de dessus nous les maux, dont il avoit resolu de nous enveloper? Ce Systême ne détruit-il pas l'immutabilité de la Nature Divine? Pour répondre à cette difficulté, considerons premierement, si elle ne prouve pas trop. C'est-à-dire, si elle ne prouve pas qu'il est aussi absurde de demander quelque chose aux Hommes que dans cette supposition, il l'est d'adresser des prieres à Dieu.

Il y a à la verité une très-grande difference

rence sur ce sujet entre la Divinité, & les Hommes qui ont le plus de bonté. Ces derniers peuvent ignorer nos besoins, & par consequent doivent en être informez: mais est-ce là l'unique raison qui fonde nos prieres? Taxerions nous un Homme de manquer de bonté, s'il ne nous accordoit aucun secours, parce que notre negligence, ou notre orgueil refusent de lui en demander? Et puisque cette regle est juste entre des Créatures, elle l'est bien davantage à l'égard d'un Ver de terre, & du Maitre de l'Univers?

Quelque peu stables que soient la volonté, les passions, & les conseils des Hommes, les accusons-nous d'inconstance, simplement parce qu'ils ne veulent accorder des graces que lors qu'on les en prie? C'est-à-dire, un Homme est-il changeant à nos yeux parce qu'il dirige toujours sa conduite par de constantes regles de Sagesse? De pareils changemens, quand ils sont reguliers & uniformes, prouvent l'immutabilité de la raison de celui qui les ressent; & comme c'est-là précisément la métode que suit la Providence, il seroit aussi injuste de dire, que Dieu est muable parce qu'il n'exauce pas nos souhaits lorsque nous lui adressons nos prieres, que de prétendre la même chose, parce qu'il a resolu

de punir ceux qui seroient méchans, & de recompenser ceux qui s'attacheroient au parti de la Vertu.

Quand un Etre, quel qu'il soit, ressent une passion qui a sa source dans la Raison, cette passion n'altere en rien la Sagesse & la Bonté de cet Etre, & si elle lui fait faire ce qu'il n'auroit point fait sans cela, il ne mérite aucunement d'en être blamé.

Suivant ce principe, il me semble qu'il n'est point indigne de Dieu d'être ému par nos prieres, & d'être porté à nous accorder des faveurs, que sans cela nous n'aurions jamais obtenuës.

Comme nos idées sur la Nature Divine sont très-imparfaites; les termes dont nous nous servons pour les exprimer ont le même défaut à plus forte raison. C'est ce qui nous empêche d'attribuer à Dieu des passions humaines, comme l'amour, la haine, la joie, la compassion: j'ose affirmer pourtant que l'Etre suprême ressent quelque chose d'analogue à toutes ces passions, mais d'une maniere convenable à l'essence d'un Esprit éternel & infini, & que les affections dont je parle lui sont aussi naturelles que la Sagesse & l'Intelligence. Je le prouve:

Il nous est impossible de separer les idées

de

de Spiritualité & d'Intelligence: de même l'Intelligence ſupoſe un Etre qui aprouve certaines choſes, & qui en deſaprouve d'autres: or ce n'eſt que le different degré d'étenduë qu'on donne à ces deux Actes, qui conſtituë la difference des affections de nos Ames; par conſequent Dieu doit reſſentir de pareilles affections, mais ſouverainement épurées, & analogues à ſa Sageſſe qui en eſt la ſource.

Ainſi puiſque Dieu peut-être ému par de ſemblables paſſions, quoique d'une maniére ſortable à la grandeur de ſes perfections, nos priéres peuvent auſſi le flechir, & nous attirer des marques de ſa Bonté & de ſa miſericorde. C'eſt ce que l'Ecriture nous enſeigne formellement, & ſi cela n'étoit point, j'avoüe que je ne ſens nullement quel pourroit être l'uſage de la priére.

En paſſant par deſſus un grand nombre d'exemples, qui prouvent cette verité, je me contente d'obſerver que tous les argumens que notre Seigneur Jeſus-Chriſt employe pour encourager notre foi dans la priére, ſe reſolvent dans ce principe que Dieu eſt ému par nos priéres, & que ce que nous eſperons avec raiſon de la Bonté des Hommes, nous pouvons l'attendre avec certitude de celle de Dieu. Aprés avoit dit,

Demandez, & il vous sera donné: cherchez, & vous trouverez: heurtez, & il vous sera ouvert: car quiconque demande, reçoit: & quiconque cherche, trouve: & à celui qui heurte il lui est ouvert, notre divin Maitre ajoûte, *& qui sera même l'Homme d'entre vous, qui donne une Pierre à son Fils, s'il lui demande du Pain? Et s'il lui demande du Poisson, lui donnera-t-il un Serpent? Si donc vous, qui êtes mechans, savez donner à vos Enfans de bonnes choses: combien plus votre Pere qui est aux Cieux, donnera-t-il des biens à ceux qui les lui demandent?* Matth. VII. 7, 8, 9, 10, 11.

Dans un autre endroit. Il nous montre les avantages attachez à la perseverance dans la priére, par l'exemple de cet *Homme*, qui alla trouver *son Ami à minuit, pour lui emprunter trois pains*, & qui après avoir essuyé un refus obtint enfin par *importunité* sa demande.

La conclusion que le Sauveur du Monde tire de la parabole du Juge inique, est encor bien remarquable sur ce sujet. *Ecoutez ce que dit le Juge inique. Et Dieu ne vengera-t-il point ses élus, qui crient à lui jour & nuit, bien qu'il différe de se courroucer pour l'amour d'eux?* Luc. XVIII. 6, 7.

Les raisons qui portent Dieu à faire du devoir de le prier, une condition necessai-
re

re de ses faveurs, sont certainement très-justes. Par-la éclatte, & est reconnu par tout le pouvoir de sa Providence. Par-là nous renouvellons souvent l'utile sentiment de notre dépendance. Par-là les passions injustes & violentes des Hommes sont en partie refrenées, parce qu'ils ne sauroient guere se flatter de réussir dans des entreprises dont ils n'oseroient demander à Dieu le succès.

Ainsi c'est à nous, pour peu que nous soions sensibles à des motifs d'équité, & même d'intérêt, c'est à nous, en nous revetant des dispositions convenables, à rendre à l'Etre suprême l'hommage de nos priéres, & à être persuadé qu'aucune condition, ni aucune circonstance ne nous exempte d'un si necessaire devoir. Il y a des personnes qui dans la prosperité & dans l'abondance oublient avec une criminelle facilité de payer à Dieu ce tribut de priéres, que nous venons de préscrire. Ce sont les dangers trop ordinaires d'une situation riante: David l'avoit éprouvé, lorsqu'il disoit. *Quand j'étois en ma prosperité, je disois, je ne serai jamais ébranlé.* Mais ses malheurs lui apprirent bientôt que la veritable sureté n'a sa source que dans la protection Divine. *Eternel, tu avois fait que force se tint en ma montagne: mais dès que tu*

tu as caché ta face je ſuis devenu tout éperdu. Pſeau. XXX. 6, 7.

D'autres croyent qu'il eſt inutile de prier, lorſqu'ils ſont malheureux à un certain point, lorſque leur condition leur paroit deſeſperée, & qu'ils ne voyent aucun moyen d'en ſortir, ſans le ſecours d'un Miracle, auquel ils ne s'attendent point. Mais qu'eſt-ce qui n'eſt pas poſſible à ce Dieu dont la volonté puiſſante régle tous les mouvemens de la Nature? Sans employer le miniſtére des Miracles, il n'y a point d'effet que ne puiſſe produire celui qui a le Gouvernement univerſel de toutes les cauſes Phyſiques & Morales de l'Univers.

Ce que nous venons de dire ſuffit pour établir la neceſſité indiſpenſable du devoir de la priére. Les Actions de grace font auſſi une partie eſſentielle du culte que nous devons à Dieu, & ont leur ſource dans les ſoins bienfaiſans de ſa Providence.

Ce devoir eſt ſi clair que je ne croi pas qu'il y ait un Homme aſſez ſtupide & aſſez ingrat en même temps, pour revoquer en doute qu'il faille marquer des ſentimens de reconnoiſſance à ceux qui nous font du bien.

Nos loüanges à la verité, & nos Actions

tions de grace, ne contribuent en aucune façon au bonheur de la Divinité. Tout ce qui nous est exterieur est incapable de nous aggrandir : à plus forte raison cela est-il ainsi à l'égard de l'Etre suprême, qui ne reçoit avec plaisir les loüanges que nous lui addressons, que parce qu'il les regarde comme des preuves de notre gratitude, & des moyens de notre bonheur. Sans les Actions de grace, presque toutes les benedictions dont Dieu nous comble perdent leur prix pour nous.

Il n'y a point de plaisir plus digne de nous, que celui qui nait de la vuë de cette combinaison admirable de Sagesse & de Bonté, que Dieu observe dans la dispensation de ses faveurs. Ce plaisir a des charmes inconnus à la multitude, mais superieurs à tous ceux des sens. Un cœur rempli du sentiment de la Bonté de son Dieu ne craint aucun mal, & est hors de l'atteinte de ces inquietudes cruelles, dont les autres Hommes sont la proie ; il est content dans quelque condition que Dieu le place ; il est patient dans les souffrances, parce qu'il les envisage comme les corrections d'un Pere tendre.

Un Homme de ce caractère n'employe point les biens dont Dieu l'a favorisé, à satisfaire d'injustes desirs, à se repandre

en

en diſſipations criminelles , ou à nourrir l'orgueil & l'inſolence de la proſperité & de la grandeur : il voit l'imprudente ingratitude d'une pareille conduite ; ſimple dépoſitaire des bienfaits de la Providence, il ſent que l'uſage qu'il fera du depot confié à ſes ſoins, lui ravira ou lui conſervera la bienveuillance de ſon Maitre.

F I N.



